

# RAPPORTS ANNUELS EXERCICE 2020



Comptes sociaux  
Comptes consolidés  
Groupe Banque Populaire du Sud

**BANQUE POPULAIRE**  
**DU SUD**



la réussite est en vous

# TABLE DES MATIERES

## 1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

<b>1.1</b>	<b>Présentation de l'établissement.....</b>	<b>5</b>
1.1.1	Dénomination, siège social et administratif.....	5
1.1.2	Forme juridique.....	5
1.1.3	Objet social.....	5
1.1.4	Date de constitution, durée de vie.....	5
1.1.5	Exercice social.....	6
1.1.6	Description du Groupe BPCE et de la place de l'établissement au sein du Groupe	6
<b>1.2</b>	<b>Capital social de l'établissement.....</b>	<b>7</b>
1.2.1	Parts sociales .....	7
1.2.2	Politique d'émission et de rémunération des parts sociales.....	8
<b>1.3</b>	<b>Organes d'administration, de direction et de surveillance.....</b>	<b>9</b>
1.3.1	Conseil d'administration.....	9
1.3.1.1	Pouvoirs.....	9
1.3.1.2	Composition.....	9
1.3.1.3	Fonctionnement.....	12
1.3.1.4	Comités.....	12
1.3.2	Direction générale.....	15
1.3.2.1	Mode de désignation.....	15
1.3.2.2	Pouvoirs.....	15
1.3.3	Gestion des conflits d'intérêt.....	16
1.3.4	Commissaires aux comptes.....	16
<b>1.4</b>	<b>Eléments complémentaires.....</b>	<b>17</b>
1.4.1	Tableau des délégations accordées pour les augmentations de capital et leur utilisation.....	17
1.4.2	Tableau des mandats exercés par les mandataires sociaux.....	17
1.4.3	Conventions significatives (article L.225-37-4 du code de commerce).....	20
1.4.4	Projets de résolutions .....	20

## 2 Rapport de gestion

<b>2.1</b>	<b>Contexte de l'activité.....</b>	<b>22</b>
2.1.1	Environnement économique et financier.....	22
2.1.2	Faits majeurs de l'exercice.....	23
2.1.2.1	Faits majeurs du Groupe BPCE.....	23
2.1.2.2	Faits majeurs de l'entité (et de ses filiales).....	28
2.1.2.3	Modifications de présentation et de méthodes d'évaluation.....	29
<b>2.2</b>	<b>Informations sociales, environnementales et sociétales.....</b>	<b>29</b>
2.2.1	La Raison d'être Banque Populaire.....	29
2.2.2	La différence coopérative des Banques Populaires .....	30
2.2.2.1	Le secteur bancaire face à ses enjeux .....	30
2.2.2.2	Le modèle coopératif, garant de stabilité et de résilience .....	32
2.2.2.3	Un modèle d'affaires centré sur le développement de l'économie des territoires	34

2.2.2.4	Une proximité constante avec les parties prenantes .....	36
2.2.3	Un engagement coopératif & RSE évalué et prouvé .....	36
2.2.4	La Déclaration de Performance Extra-Financière .....	38
2.2.4.1	L'analyse des risques extra-financiers de la Banque Populaire.....	38
2.2.4.2	Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Produits et services.....	43
2.2.4.3	Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Fonctionnement interne.....	58
2.2.4.4	Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Gouvernance .....	69
2.2.5	Note méthodologique .....	82
2.2.6	Rapport de l'organisme tiers indépendant la DPEF figurant dans le rapport de gestion .....	87
<b>2.3</b>	<b>Activités et résultats consolidés de l'entité .....</b>	<b>92</b>
2.3.1	Résultats financiers consolidés.....	92
2.3.2	Présentation des secteurs opérationnels.....	92
2.3.3	Activités et résultats par secteur opérationnel.....	92
2.3.4	Bilan consolidé et variation des capitaux propres.....	92
<b>2.4</b>	<b>Activités et résultats de l'entité sur base individuelle.....</b>	<b>93</b>
2.4.1	Le renforcement permanent de la proximité.....	93
2.4.2	Activité.....	95
2.4.3	Les résultats.....	96
2.4.4	Evolution du bilan et du hors bilan.....	96
<b>2.5</b>	<b>Fonds propres et solvabilité.....</b>	<b>96</b>
2.5.1	Gestion des fonds propres.....	96
2.5.1.1	Définition du ratio de solvabilité.....	96
2.5.1.2	Responsabilité en matière de solvabilité.....	97
2.5.2	Composition des fonds propres.....	98
2.5.2.1	Fonds propres de bases de catégorie 1 (CET1).....	98
2.5.2.2	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1).....	98
2.5.2.3	Fonds propres de catégorie 2 (T2).....	98
2.5.2.4	Circulation des fonds propres.....	98
2.5.2.5	Gestion du ratio de l'établissement.....	98
2.5.2.6	Tableau de composition des fonds propres.....	99
2.5.3	Exigences de fonds propres.....	99
2.5.3.1	Définition des différents types de risques.....	99
2.5.3.2	Tableau des exigences en fonds propres et risques pondérés.....	100
2.5.4	Ratio de Levier.....	100
2.5.4.1	Définition du ratio de levier.....	100
2.5.4.2	Tableau de composition du ratio de levier.....	101
<b>2.6</b>	<b>Organisation et activité du Contrôle interne.....</b>	<b>101</b>
2.6.1	Présentation du dispositif de contrôle permanent.....	102
2.6.2	Présentation du dispositif de contrôle périodique.....	104
2.6.3	Gouvernance.....	105
<b>2.7</b>	<b>Gestion des risques.....</b>	<b>106</b>
2.7.1	Dispositif de gestion des risques et de la conformité.....	108
2.7.1.1	Dispositif Groupe BPCE.....	108
2.7.1.2	Direction des Risques .....	108
2.7.1.3	Principaux risques de l'année 2020.....	110
2.7.1.4	Culture Risques et conformité.....	111
2.7.1.5	Appétit au risque.....	113
2.7.2	Facteurs de risques.....	116

<b>2.7.3</b>	Risques de crédit et de contrepartie.....	125
2.7.3.1	Définition.....	125
2.7.3.2	Organisation de la gestion des risques de crédit .....	125
2.7.3.3	Suivi et surveillance des risques de crédit et de contrepartie.....	126
2.7.3.4	Travaux réalisés en 2020.....	132
<b>2.7.4</b>	Risques de marché.....	132
2.7.4.1	Définition.....	132
2.7.4.2	Organisation du suivi des risques de marché.....	132
2.7.4.3	Loi de séparation et de régulation des activités bancaires .....	133
2.7.4.4	Mesure et surveillance des risques de marché.....	134
2.7.4.5	Simulation de crise relative aux risques de marché.....	134
2.7.4.6	Travaux réalisés en 2020.....	135
<b>2.7.5</b>	Risques structurels de bilan.....	136
2.7.5.1	Définition.....	136
2.7.5.2	Organisation du suivi des risques de gestion de bilan.....	136
2.7.5.3	Suivi et mesure des risques de liquidité et de taux.....	136
2.7.5.4	Travaux réalisés en 2020.....	139
<b>2.7.6</b>	Risques opérationnels.....	139
2.7.6.1	Définition.....	139
2.7.6.2	Organisation du suivi des risques opérationnels.....	140
2.7.6.3	Système de mesure des risques opérationnels.....	141
2.7.6.4	Coût du risque de l'établissement sur les risques opérationnels.....	142
2.7.6.5	Travaux réalisés en 2020.....	142
<b>2.7.7</b>	Risques juridiques / Faits exceptionnels et litiges.....	142
<b>2.7.8</b>	Risques de non-conformité.....	142
2.7.8.1	Définition.....	142
2.7.8.2	Organisation de la fonction conformité au sein du Groupe BPCE.....	143
2.7.8.3	Suivi des risques de non-conformité.....	143
2.7.8.4	Travaux réalisés en 2020.....	146
<b>2.7.9</b>	Continuité d'activité.....	147
2.7.9.1	Organisation et pilotage de la continuité d'activité.....	147
2.7.9.2	Travaux réalisés en 2020.....	149
<b>2.7.10</b>	Sécurité des systèmes d'information.....	150
2.7.10.1	Organisation et pilotage de la filière SSI.....	150
2.7.10.2	Suivi des risques liés à la sécurité des systèmes d'information.....	151
2.7.10.3	Travaux réalisés en 2020.....	152
<b>2.7.11</b>	Risques climatiques.....	152
2.7.11.1	Organisation et gouvernance.....	152
2.7.11.2	Intégration dans les politiques de risques.....	152
2.7.11.3	Sensibilisation et formation.....	154
2.7.11.4	Travaux réalisés en 2020.....	155
<b>2.7.12</b>	Risques émergents.....	155
<b>2.8</b>	<b>Événements postérieurs à la clôture et perspectives.....</b>	<b>156</b>
2.8.1	Les événements postérieurs à la clôture.....	156
2.8.2	Les perspectives et évolutions prévisibles.....	156
<b>2.9</b>	<b>Éléments complémentaires.....</b>	<b>159</b>

<b>2.9.1</b>	Information sur les participations, liste des filiales importantes, liste des succursales	159
<b>2.9.2</b>	Activités et résultats des principales filiales	159
<b>2.9.3</b>	Tableau des cinq derniers exercices	160
<b>2.9.4</b>	Délais de règlement des clients et des fournisseurs	161
<b>2.9.5</b>	Informations relatives à la politique et aux pratiques de rémunération (article L.511-102 du code monétaire et financier)	162
<b>2.9.6</b>	Informations relatives aux comptes inactifs (articles L 312-19, L 312-20 et R 312-21 du code monétaire et financier)	168

### 3 Etats financiers

<b>3.1</b>	<b>Comptes consolidés</b>	<b>169</b>
<b>3.1.1</b>	Comptes consolidés au 31 décembre 2020 (avec comparatif au 31 décembre 2019)	169
3.1.1.1	Compte de résultat	169
3.1.1.2	Résultat global	170
3.1.1.3	Bilan	171
3.1.1.4	Tableau de variation des capitaux propres	172
3.1.1.5	Tableau des flux de trésorerie	173
<b>3.1.2</b>	Annexe aux comptes consolidés	174
3.1.2.1	Cadre général	174
3.1.2.2	Normes comptables applicables et comparabilité	180
3.1.2.3	Consolidation	187
3.1.2.4	Notes relatives au compte de résultat	192
3.1.2.5	Notes relatives au bilan	198
3.1.2.6	Engagements	228
3.1.2.7	Exposition aux risques	229
3.1.2.8	Avantages du personnel et assimilés	246
3.1.2.9	Activités d'assurance	251
3.1.2.10	Juste valeur des actifs et passifs financiers	251
3.1.2.11	Impôts	261
3.1.2.12	Autres informations	263
3.1.2.13	Modalités d'élaboration des données comparatives	277
3.1.2.14	Détail du périmètre de consolidation	277
<b>3.1.3</b>	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	279
<b>3.2</b>	<b>Comptes individuels</b>	<b>286</b>
<b>3.2.1</b>	Comptes individuels au 31 décembre 2020 (avec comparatif au 31 décembre 2019)	286
3.2.1.1	Compte de résultat	286
3.2.1.2	Bilan	287
3.2.1.3	Hors Bilan	287
<b>3.2.2</b>	Notes annexes aux comptes individuels	288
3.2.2.1	Cadre général	288
3.2.2.2	Principes et méthodes comptables généraux	294
3.2.2.3	Informations sur le compte de résultat	295
3.2.2.4	Informations sur le bilan	301
3.2.2.5	Informations sur le hors bilan	318
3.2.2.6	Autres informations	323
<b>3.2.3</b>	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes individuels	324
<b>3.2.4</b>	Conventions réglementées et rapport spécial des commissaires aux comptes	331

### 4 Déclaration des personnes responsables

<b>4.1</b>	<b>Personne responsable des informations contenues dans le rapport</b>	<b>333</b>
<b>4.2</b>	<b>Attestation du responsable</b>	<b>333</b>

# **RAPPORT ANNUEL EXERCICE 2020**

## **1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

### **1.1 Présentation de l'établissement**

#### **1.1.1 Dénomination, siège social et administratif**

Banque Populaire du Sud  
Siège social : 38 boulevard Georges Clemenceau – 66966 Perpignan Cedex 09

#### **1.1.2 Forme juridique**

La société est une société anonyme coopérative de banque populaire à capital variable enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Perpignan sous le numéro 554200808 régie par les articles L. 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires, la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, les titres I à IV du livre II du code de commerce, le chapitre Ier du titre I du livre V et le titre III du code monétaire et financier, les textes pris pour leur application, ainsi que par les statuts.

#### **1.1.3 Objet social**

La Société a pour objet :

- de faire toutes opérations de banque avec les entreprises commerciales, industrielles, artisanales, agricoles ou libérales, à forme individuelle ou de société, et plus généralement, avec toute autre collectivité ou personne morale, sociétaires ou non, d'apporter son concours à sa clientèle de particuliers, de participer à la réalisation de toutes opérations garanties par une société de caution mutuelle constituée conformément à la section 3 du chapitre V du titre I du livre V du code monétaire et financier, d'attribuer aux titulaires de comptes ou plans d'épargne-logement tout crédit ou prêt ayant pour objet le financement de leurs projets immobiliers, de recevoir des dépôts de toute personne ou société et, plus généralement, d'effectuer toutes les opérations de banque, visées au titre I du livre III du code monétaire et financier.
- d'effectuer toutes opérations connexes visées à l'article L. 311-2 du code monétaire et financier, fournir les services d'investissement prévus aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du code précité et exercer toute autre activité permise aux banques par les dispositions légales et réglementaires. A ce titre, elle peut notamment effectuer toutes opérations de courtage d'assurance et plus généralement d'intermédiation en assurance. Elle peut notamment effectuer toutes opérations de courtage d'assurance et plus généralement d'intermédiation en assurance ; Elle peut également exercer l'activité d'intermédiaire ou d'entremise dans le domaine immobilier, conformément à la réglementation en vigueur.
- d'effectuer tous investissements immobiliers ou mobiliers nécessaires à l'exercice de ses activités, souscrire ou acquérir pour elle-même tous titres de placements, prendre toutes participations dans toutes sociétés, tous groupements ou associations, et plus généralement, effectuer toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

#### **1.1.4 Date de constitution, durée de vie**

Immatriculée en date du 16 mars 1922 et prorogée par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mai 2018, la durée de la société est fixée à 99 ans, sauf cas de dissolution anticipée ou de nouvelle prorogation.

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Perpignan sous le numéro 554200808.

### **1.1.5 Exercice social**

L'exercice social a une durée de 12 mois du 1er janvier au 31 décembre. Les documents juridiques relatifs à la Banque Populaire (statuts, procès-verbaux d'assemblées générales, rapports des contrôleurs légaux) peuvent être consultés au greffe du tribunal de commerce de Perpignan.

### **1.1.6 Description du Groupe BPCE et de la place de l'établissement au sein du Groupe**

Le Groupe BPCE, deuxième groupe bancaire en France, exerce tous les métiers de la banque et de l'assurance, au plus près des besoins des personnes et des territoires. Il s'appuie sur deux réseaux de banques commerciales coopératives et autonomes, celui des 14 Banques Populaires et celui des 15 Caisses d'Epargne, détenus par 9 millions de sociétaires.

Acteur majeur en France dans la banque de proximité et l'assurance avec ses deux grands réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne ainsi qu'avec la Banque Palatine et Oney, le Groupe déploie également au niveau mondial, avec Natixis, les métiers de gestion d'actifs, de banque de grande clientèle et de paiements.

Le Groupe BPCE compte plus de 36 millions de clients et 100 000 collaborateurs.

La Banque Populaire du Sud est affiliée à BPCE. Organe central au sens de la loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE est constitué sous forme de SA à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à hauteur de 50 % par les Banques Populaires. La Banque Populaire du Sud en détient 2,63 %.

BPCE est notamment chargé d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du groupe. Il détermine aussi les orientations stratégiques et coordonne la politique commerciale du groupe dont il garantit la liquidité et la solvabilité. En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de groupe. Il détient et gère les participations dans les filiales.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources des Banques Populaires et de réaliser toutes opérations financières utiles au développement et au refinancement du groupe. Il offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du groupe.

#### **Chiffres clés au 31 décembre 2020 du Groupe BPCE**

**36 millions de clients**

**9 millions de sociétaires**

**100 000 collaborateurs**

**2<sup>e</sup> groupe bancaire en France <sup>(1)</sup>**

**2<sup>e</sup> banque de particuliers <sup>(2)</sup>**

**1<sup>re</sup> banque des PME <sup>(3)</sup>**

**2<sup>e</sup> banque des professionnels et des entrepreneurs individuels <sup>(4)</sup>**

**Le Groupe BPCE finance plus de 20 % de l'économie française <sup>(5)</sup>**

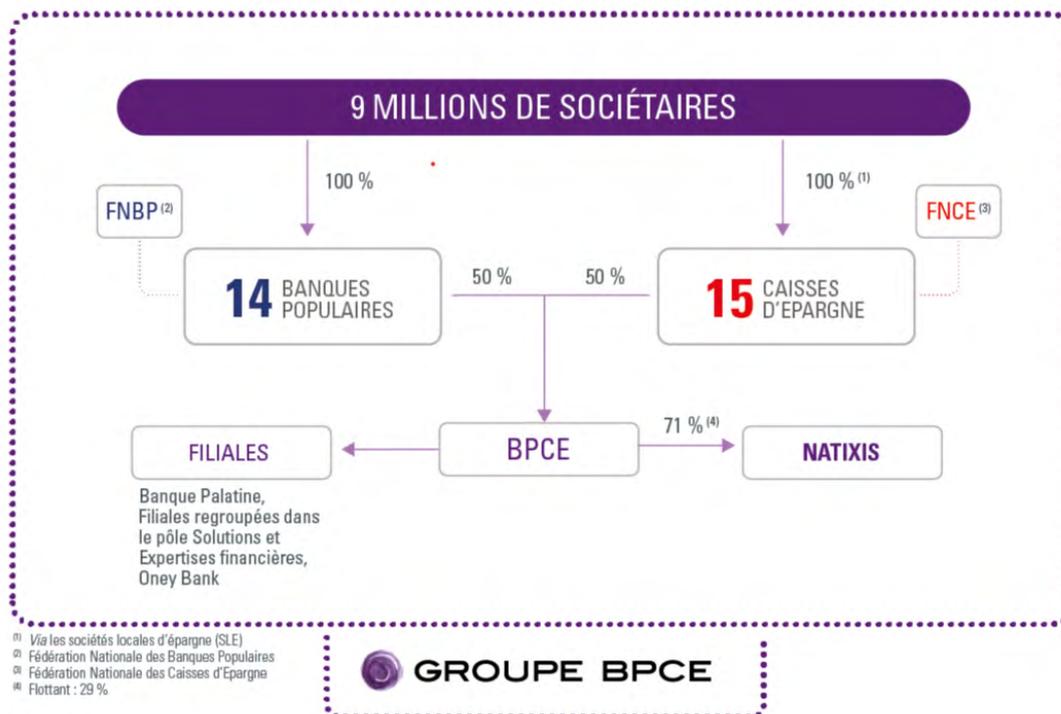
*(1) Parts de marché : 22 % en épargne clientèle et 21,5 % en crédit clientèle (Banque de France T3-2020) (toutes clientèles non financières).*

*(2) Parts de marché : 22,2 % en épargne des ménages et 26,1 % en crédit immobilier aux ménages (Banque de France T3-2020). Taux de pénétration global de 29,6 % (rang 2) auprès des particuliers (étude SOFIA Kantar, mars 2020).*

*(3) 53 % (rang 1) de taux de pénétration total (enquête PME PMI Kantar 2019).*

*(4) 39,9 % (rang 2) de taux de pénétration auprès des professionnels et des entrepreneurs individuels (enquête Pépites 2019-2020, CSA).*

*(5) 21,5 % de parts de marché sur encours en crédits toutes clientèles non financières (Banque de France T3-2020).*



## 1.2 Capital social de l'établissement

### 1.2.1 Parts sociales

Le capital social est composé exclusivement de parts sociales d'une valeur nominale de 1,50 euros, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Au 31 décembre 2020 le capital social de la BP s'élève à 410 490 343,50 euros.

#### Evolution et détail du capital social de la BP

Au 31 décembre 2020	Montant en K€	% en capital	% en droit de vote
Parts sociales détenues par les sociétaires	410 490	100	100

Au 31 décembre 2019	Montant en K€	% en capital	% en droit de vote
Parts sociales détenues par les sociétaires	407 205	100	100

Au 31 décembre 2018	Montant en K€	% en capital	% en droit de vote
Parts sociales détenues par les sociétaires	362 363	100	100

Au 31 décembre 2017	Montant en K€	% en capital	% en droit de vote
Parts sociales détenues par les sociétaires	357 800	100	100

En application de l'article L. 512-5 du code monétaire et financier, aucun sociétaire ne peut disposer dans les assemblées, par lui-même ou par mandataire, au titre des droits de vote attachés aux parts qu'il détient directement et/ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, de plus de 0,25 % du nombre total de droits de vote attachés aux parts de la société. Cette limitation ne concerne pas le président de l'assemblée émettant un vote en conséquence des procurations reçues conformément à l'obligation légale qui résulte de l'article L. 225-106 du code de commerce. Le nombre de droits de vote détenus directement ou indirectement s'entend notamment de ceux qui sont attachés aux parts qu'un sociétaire détient, à titre personnel, aux parts qui sont détenues par une personne morale qu'il contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce et aux parts assimilées aux parts possédées, telles que définies par les dispositions des articles L. 233-7 et suivants dudit code.

En application de l'article 12 des statuts de la Banque Populaire prévoyant la faculté de radiation des sociétaires pour perte de l'engagement coopératif 495 sociétaires représentant un nombre de 66 533 parts sociales ont été radiés au 31/12/2020.

### **1.2.2 Politique d'émission et de rémunération des parts sociales**

Les parts sociales de la BPS sont obligatoirement nominatives et inscrites en comptes individuels tenus dans les conditions réglementaires.

Elles donnent potentiellement droit à un intérêt annuel dont le taux est fixé par l'assemblée générale annuelle de la BPS sans qu'il puisse dépasser la moyenne, sur les trois années civiles précédant la date de l'assemblée générale, du taux moyen des émissions obligataires du secteur privé (TMO), majorée de deux points, tel que défini à l'article 14 de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

L'intérêt est calculé proportionnellement au nombre de mois entiers de possession des parts. Par ailleurs le sociétaire participe, dans les conditions fixées par la loi et les statuts aux assemblées générales et au vote des résolutions.

L'assemblée générale peut valablement décider une opération d'échange, de regroupement, d'attribution de titres, d'augmentation ou de réduction du capital, de fusion ou autre opération sociale, nonobstant la création de rompus à l'occasion d'une telle opération ; les propriétaires de titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis pour participer à l'opération doivent, pour exercer leurs droits, faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente des titres ou droits nécessaires.

Sont admises comme sociétaires participant ou non aux opérations de banque et aux services de la Banque Populaire toutes personnes physiques ou morales.

Les sociétaires ne sont responsables qu'à concurrence du montant nominal des parts qu'ils possèdent.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'assemblée générale.

L'offre au public de parts sociales s'inscrit dans une volonté d'élargir le sociétariat à un plus grand nombre de clients, de rajeunir le sociétariat et de le diversifier. Cette démarche contribue, par ailleurs, à assurer la pérennité du capital social de la Banque Populaire.

S'agissant plus particulièrement de l'intérêt aux parts sociales versé au titre de l'exercice 2019 :

Le 27 juillet 2020, la Banque centrale européenne a émis une nouvelle recommandation n° BCE/2020/35, réitérant sa position exprimée le 27 mars 2020, demandant aux établissements de crédit de s'abstenir de verser un dividende en numéraire, et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Afin de respecter cette nouvelle recommandation tout en permettant aux sociétaires de percevoir la rémunération des parts sociales des Banques Populaires, BPCE a, en sa qualité d'organe central,

exercé ses prérogatives de puissance publique. Le directoire de BPCE a ainsi décidé que la rémunération conditionnelle arrêtée par les assemblées générales des Banques Populaires au titre de l'exercice 2019 serait versée par la remise de parts sociales nouvelles.

Le paiement de la rémunération pour 2019 est intervenu, dans les conditions prévues initialement, le 30 septembre 2020, mais a été effectué par la remise de parts sociales nouvelles en remplacement d'un paiement intégral en numéraire. Lorsque la rémunération due ne permettait pas l'attribution d'un nombre entier de parts, le sociétaire a été rémunéré à hauteur du nombre entier de parts permis par le montant de sa rémunération, le rompu étant versé en numéraire.

### **Intérêt des parts sociales versé au titre des trois exercices antérieurs :**

L'intérêt à verser aux parts sociales, au titre de l'exercice 2020, proposé à l'approbation de l'assemblée générale, est estimé à 5,0 M€, ce qui permet une rémunération des parts sociales à un taux de 1,25 %.

<b>EXERCICE</b>	<b>TAUX VERSE AUX SOCIETAIRES</b>	<b>Montant (en milliers d'euros)</b>
2018	1,50 %	5 325
2019	1,25 %	4 871
2020	1,25 %	5 054

## **1.3 Organes d'administration, de direction et de surveillance**

### **1.3.1 Conseil d'administration**

#### **1.3.1.1 Pouvoirs**

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu de ces circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. Il veille à la prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux de l'activité de la Société.

Le président du conseil d'administration prépare conjointement avec le directeur général et soumet au conseil d'administration la définition de la politique générale et de la stratégie de la banque que le directeur général va mettre en œuvre sous le contrôle du conseil d'administration.

Conformément à l'article L. 225-108 alinéa 3, les sociétaires, quel que soit le nombre de parts qu'ils possèdent, peuvent poser des questions écrites au conseil d'administration auquel ce dernier répond au cours de l'assemblée, quelle que soit sa nature. Ce droit ne peut cependant pas être utilisé dans un but étranger à l'intérêt social.

#### **1.3.1.2 Composition**

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des sociétaires parmi les sociétaires possédant un crédit incontesté.

Le conseil d'administration comprend par ailleurs un ou deux administrateur(s) représentant les salariés. Leur nombre est déterminé en fonction du nombre d'administrateurs nommés par l'assemblée générale des sociétaires (un administrateur lorsque le nombre d'administrateurs est inférieur ou égal à huit ; deux administrateurs lorsque le conseil comprend plus de huit administrateurs). Ils sont, selon les cas, soit désignés par le comité d'entreprise ou l'organisation syndicale, soit élus par les salariés.

S'agissant de leur indépendance, la société se réfère au rapport « Coopératives et mutuelles : un gouvernement d'entreprise original », rédigé dans le cadre de l'Institut français des administrateurs en janvier 2006, qui développe les raisons pour lesquelles les administrateurs élus des entreprises coopératives, et donc de la Banque Populaire du Sud, correspondent pleinement à la notion d'« administrateurs indépendants » :

- *« la légitimité et le contrôle d'un dirigeant mutualiste, donc son indépendance, tiennent bien au mandat qu'il exerce par le biais de son élection. Soustraire un administrateur au processus électoral le désolidariserait des intérêts de l'organisation et des sociétaires ;*
- *les administrateurs de coopératives et de mutuelles s'engagent par conviction et non pas par intérêt financier. Ils mobilisent une part importante de leur temps et de leur énergie dans leur responsabilité d'administrateur. Ils sont largement ouverts sur le monde local, associatif et/ou politique.*  
*Ces caractéristiques font d'eux des administrateurs véritablement indépendants, une indépendance qui n'a pas à être remise en cause, mais continuellement confortée par un processus démocratique authentique. »*

Enfin l'indépendance des administrateurs est garantie par l'application des critères suivants :

- L'application de la notion de crédit incontesté : l'administrateur ne doit pas avoir une note dégradée selon la notation interne baloise en vigueur au sein du Groupe BPCE. Cette exigence est contrôlée au moins une fois par an pour l'ensemble des personnes assujetties, son non-respect peut amener le membre concerné à présenter sa démission au conseil.
- L'absence de lien familial proche (ascendant, descendant, conjoint) entre un administrateur et un membre de la Direction Générale
- La gratuité des fonctions d'administrateur
- Le respect de la Charte des administrateurs et des censeurs qui prévoit la gestion des conflits d'intérêt
- L'incompatibilité du mandat d'administrateur de la Banque avec ceux exercés dans des établissements de crédit ou établissements financiers concurrents aux activités de la Banque, sauf dérogation expresse de BPCE en accord avec le Président du Conseil d'administration.

Les administrateurs représentent l'ensemble des sociétaires, ils doivent donc se comporter comme tel dans l'exercice de leur mandat.

Ils s'assurent du respect des règles légales relatives au cumul des mandats en matière de sociétés et s'engagent à participer objectivement et avec assiduité aux débats du Conseil. S'agissant des informations non publiques dont ils pourraient avoir connaissance dans l'exercice de leurs mandats, ils sont tenus à une obligation de confidentialité et au respect du secret professionnel.

Ils doivent informer le conseil de toute situation de conflit d'intérêt même potentiel. Plus généralement ils sont tenus à un devoir de loyauté envers la Banque Populaire.

Au 31 décembre 2020, le conseil d'administration est composé de 13 membres dont 2 membres élus par les salariés de la BPS dans les conditions prévues par l'article L.225-27-1 du Code de commerce et par les statuts de la BP.

Au 31 décembre 2020, avec 5 femmes au sein de son conseil d'administration sur un total de 11 membres, la Banque Populaire du Sud atteint une proportion de 45 %, étant précisé que, conformément à l'article L.225-27-1 du Code de commerce, les administrateurs représentants les salariés de la BPS ne sont pas pris en compte dans ce calcul. Au 31 décembre 2020, la Banque Populaire du Sud respecte donc la proportion minimum de 40% de membres de chaque sexe au sein de son conseil d'administration et est ainsi en conformité avec les dispositions de l'article L.225-18-1 du Code de commerce.

Les mandats des membres du conseil d'administration viendront à expiration lors des assemblées générales suivantes :

NOMS	FONCTIONS	PROCHAIN RENOUVELLEMENT	
		AG en	(exercice)
<b>Administrateurs</b>			
Olivier ASSIE	Né le 22/10/1971 Gérant - Aude – Ambulances - Mobil 6'T Président - Ambulances Tomasello	2023	(ex 2022)
Didier CHABRIER	Né le 20/02/1959 Président NDK holding distribution autos	2022	(ex 2021)
Françoise GUETRON-GOUAZE	Née le 10/11/1952 Retraitée Directrice Régionale LR OSEO/BPIfrance	2021	(ex 2020)
André JOFFRE	Né le 31/12/1953 Président du CA BPS Président du Pôle de compétitivité Derbi	2026	(ex 2025)
Laetitia LEONARD	Née le 19/04/1971 Directrice de l'AIRDIE	2021	(ex 2020)
Bruno LIGUORI	Né le 12/11/1961 Vice-Président Société centrale des caisses de Crédit Maritime Mutuel	2025	(ex 2024)
Bénédicte NAVARRO	Née le 24/06/1976 Directrice Administrative et Financière - Entreprise Sotranasa	2024	(ex 2023)
Alain PENCHINAT	Né le 06/08/1952 Associé-Gérant Actifs Villegiales	2026	(ex 2025)
Karine PUGET	Née le 18/10/1970 PDG GENEPEP SA	2022	(ex 2021)
François RAGUIN	Né le 29/04/1953 Président du CA : - SAS Financière Koala - SAS PAD, K2 Auto, Rokad Auto, Trebon Auto, Turini Auto, Nice Premium Motors, la Squadra Veloce	2026	(ex 2025)
Marie PEREZ SISCAR	Née le 25/02/1966 Dirigeante et médecin conseil • Côté Thalasso Banyuls sur Mer • Côté Thalasso Ile de Ré. Présidente de France Thalasso	2024	(ex 2023)
Bernard ETIENNE	Né le 14/06/1963 Administrateur salarié	Désigné par le S.N.B. le 18/06/2018 pour une durée de 6 ans (jusqu'en 2024)	
Séverine PUEL	Née le 12/05/1981 Administrateur salarié	Désigné par le Syndicat CGT le 25 mai 2020 pour une durée de 6 ans (jusqu'en 2026)	
<b>Censeur</b>			
Josick PAOLI	Née le 19/08/1958 Directrice Générale Déléguée Région Occitanie	2024	(ex 2023)

## **Tableau donnant la liste détaillée des mandats des membres du CA :**

Cf paragraphe 1.4.2

### **1.3.1.3 Fonctionnement**

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins six fois par an.

En 2020, le Conseil d'administration de la Banque Populaire du Sud a tenu 8 réunions.

Au cours de ses séances, le Conseil d'Administration agréé les nouveaux sociétaires et ratifie les souscriptions et rachats de parts sociales qui sont analysés d'un mois sur l'autre et l'évolution du capital et du sociétariat est constatée en conséquence. Une séance est consacrée à faire un point détaillé sur le sociétariat de la Banque. Périodiquement, un point de situation est fait et le Conseil vérifie les orientations générales de la Banque. Par ailleurs, sont systématiquement abordées la situation et les perspectives des divers secteurs de l'économie régionale à travers les analyses des Administrateurs ainsi que le plan de marche de la Banque. En outre, le calendrier annuel des réunions prévoit de faire le point, systématiquement, d'une année sur l'autre, des divers domaines de gestion de l'entreprise : plan d'actions commerciales, budgets d'investissements et de fonctionnement, prévisions de résultats, engagements de crédits et contentieux, analyse de trésorerie et risques financiers, ratios prudentiels. Le premier Conseil d'Administration de l'année arrête les comptes sociaux et consolidés de la Banque Populaire du Sud. A chaque séance, le Conseil d'Administration est informé des décisions de BPCE

### **1.3.1.4 Comités**

Pour l'exercice de leurs fonctions par les administrateurs, des comités spécialisés composés de quatre membres au moins et de six au plus ayant voix délibérative sont constitués au sein du Conseil. Les membres émettent des avis destinés au conseil et sont choisis par le Conseil au regard de leur compétence et de leurs expériences professionnelles et sur proposition du Président pour la durée fixée lors de leur nomination. Les membres sont indépendants c'est-à-dire sans lien de subordination avec la banque.

En application des articles L.511-89 et suivants du code monétaire et financier et de l'arrêté du 3 novembre 2014 sur le contrôle interne, se substituant au règlement CRBF 97.02, le Conseil d'administration a procédé, lors de sa réunion du 24 juillet 2015, à la modification de son Règlement Intérieur et à la création d'un comité des risques distinct du comité d'audit ainsi que d'un comité des rémunérations distinct du comité des nominations.

Les membres de ces comités ont été renouvelés lors de la réunion du conseil d'administration du 14 mai 2020.

### **Le Comité d'audit**

Conformément aux dispositions de l'article L 823-19 du Code de commerce, il assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et notamment le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière,
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les commissaires aux comptes,
- de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

A ce titre, il analyse les comptes ainsi que les documents financiers diffusés par la Société à l'occasion de l'arrêté des comptes et en approfondit certains éléments avant qu'ils soient présentés au Conseil. Il prend connaissance, pour la partie ayant des conséquences directes sur les comptes de la Banque, des rapports d'inspection de BPCE, de l'ACPR et de la Banque Centrale Européenne (BCE).

Il formule un avis sur le choix des commissaires aux comptes, veille à leur indépendance, examine leur programme d'intervention ainsi que leurs recommandations et les suites données par la Direction générale.

Le comité d'audit est composé de 4 membres, ayant voix délibérative, choisis parmi les membres du conseil d'administration, au regard de leur compétence et de leurs expériences professionnelles. Un membre au moins du comité d'audit présente des compétences particulières en matière financière ou comptable.

Il se réunit au moins quatre fois l'an dont deux fois en présence des commissaires aux comptes.

Le comité d'audit est composé de Didier CHABRIER (Président), Marie PEREZ SISCAR, Bruno LIGUORI et Alain PENCHINAT. Il s'est réuni quatre fois en 2020 et il a traité notamment : en février de l'arrêté des comptes 2019 et du renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de J. SERRA et Associés et de FOURCADE Audit Associés, en juillet de l'arrêté des comptes semestriels, en septembre du programme de travail des commissaires aux comptes et de la mission relative à l'opération de migration informatique et en décembre du bilan du contrôle fiscal et de l'évolution des flux financiers avec BPCE.

### **Le Comité des risques**

Il formule des avis sur la stratégie globale de la banque et sur l'appétence en matière de risques actuels et futurs et il assiste le Conseil dans le contrôle de la mise œuvre de cette stratégie par les dirigeants effectifs de la banque et par le responsable de la fonction de gestion des risques.

A ce titre, il examine notamment :

- les grandes orientations de la politique de crédit de la Banque, les limites de risques et les conditions dans lesquelles elles sont respectées.
- les résultats de contrôle interne au moins deux fois par an. Il examine, en particulier dans ce cadre, les principales conclusions de l'audit interne et les mesures correctrices, ainsi que celles de l'Inspection de BPCE, de l'ACPR et des autres régulateurs.
- L'évaluation du système de contrôle interne et de son efficacité. Il examine, en particulier, dans ce cadre, les rapports annuels préconisés par la réglementation bancaire avant présentation au Conseil.

Le comité des risques est composé de 4 membres, ayant voix délibérative, choisis parmi les membres du conseil d'administration, au regard de leur compétence et de leurs expériences professionnelles. Plus généralement, les membres du comité des risques disposent de connaissances, de compétences et d'une expertise qui leur permettent de comprendre et de suivre la stratégie et l'appétence en matière de risques de la Banque Populaire.

Il se réunit au moins quatre fois par an.

Le comité des risques est composé de François RAGUIN (Président), Françoise GUETRON-GOUAZE, Karine PUGET et Olivier ASSIE.

En 2020 il s'est réuni 4 fois, en février pour un point sur les risques opérationnels et la sécurité du système d'information, en juin pour un point sur les risques financiers et l'impact du covid 19 sur le dispositif de contrôle interne, en septembre pour un point sur le bilan de la lutte anti blanchiment et le financement du terrorisme et en décembre pour le bilan du plan d'audit 2020 et la présentation du plan pluriannuel d'audit 2021-2024.

### **Le Comité des rémunérations**

Il propose au Conseil :

- toutes questions relatives au statut personnel des mandataires sociaux, notamment leurs conditions de rémunération et de retraite, dans le cadre de la politique du Groupe en ce domaine.

- le montant de l'enveloppe globale, à soumettre à l'assemblée, des indemnités compensatrices à allouer aux membres du conseil et des comités ainsi que les modalités de répartition.

Il procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération de la banque, des mandataires sociaux, des dirigeants effectifs, du responsable de la fonction des risques, des personnes exerçant une fonction de contrôle et de tous salariés preneurs de risques ou exerçant une fonction de contrôle,

Le comité des rémunérations est composé de quatre administrateurs : Karine PUGET (Présidente), François RAGUIN, Didier CHABRIER, Alain PENCHINAT et d'un administrateur salarié Bernard ETIENNE.

En 2020, il s'est réuni deux fois. En février pour arrêter le montant de l'enveloppe de rémunération versée aux dirigeants et catégories de personnel visées à l'article L.511-71 du code monétaire et financier, et en avril pour fixer la rémunérations fixe du Président du conseil d'administration et les rémunérations fixes et variables du Directeur Général de la Banque Populaire du Sud, du Directeur Général adjoint de la Banque Populaire du Sud ainsi que les rémunérations fixes du Directeur de la Conformité et des Risques et du Directeur de l'Audit.

### **Le Comité des nominations**

Il identifie, recommande au conseil les candidats aptes à exercer des fonctions d'administrateurs en vue de proposer leur candidature à l'assemblée

Il évalue, tant individuellement que collectivement, les connaissances, compétences et expériences des membres du conseil,

Il précise les missions et qualifications nécessaires à l'exercice des fonctions et évalue le temps à consacrer à ces fonctions,

Il fixe les objectifs à atteindre en matière de représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du conseil et élabore une politique à cet effet,

Il examine périodiquement les politiques du conseil en matière de sélection et de nomination des dirigeants effectifs de l'établissement de crédit et du responsable de la fonction de gestion des risques.

Il s'assure que le conseil n'est pas dominé par une personne ou un petit groupe de personnes dans des conditions préjudiciables aux intérêts de la banque.

Le comité des nominations est composé de quatre administrateurs : Karine PUGET (Président), François RAGUIN, Didier CHABRIER et Françoise GUETRON-GOUAZE.

En 2020 le comité des nominations s'est réuni une fois en avril pour proposer la candidature d'Alain PENCHINAT à la fonction d'administrateur (validée par l'Assemblée Générale 2020) et pour présenter les résultats de l'enquête sur le fonctionnement du Conseil d'Administration.

### **Le comité sociétariat et RSE**

Le comité sociétariat et RSE est composé de cinq administrateurs. Le 14 mai 2020, Françoise GUETRON-GOUAZE a succédé à Olivier GIBELIN, dont le mandat d'administrateur a pris fin, à la présidence du comité sociétariat. Participent également à ce comité : Olivier ASSIE, Laetitia LEONARD, Marie PEREZ-SISCAR, qui succède à Karine PUGET et Bénédicte NAVARRO qui a rejoint le comité en mai.

Le comité s'est réuni 4 fois en 2020 (en présentiel puis en visio-conférence).

Dans le cadre de son activité, le comité sociétariat s'est réuni en janvier pour faire le bilan de l'année 2019 (la journée « I love sociétariat, le lancement du hors-série sociétariat du magazine Plein Sud),

échanger sur les projets de rencontres sociétaires (qui seraient ouvertes aux prospects et pourraient être élargies au niveau des Directions de succursales) ainsi que sur la fête de la Fondation prévue le 25 mars.

En 2020, les rencontres sociétaires n'ont pas pu être relancées et la fête de la Fondation a dû être ajournée en raison de la crise sanitaire.

Les trois comités suivants se sont déroulés en visio-conférence. Lors de la réunion d'avril, les participants ont échangé sur les détails de la mise en place d'une action dédiée à la crise sanitaire portée par la Fondation. Ils ont également pris connaissance du sommaire de l'édition Plein Sud à destination des sociétaires. En juillet, Françoise GUETRON-GOUAZE a rappelé la nouvelle composition du comité sociétariat qui se réunissait pour la première fois et a annoncé son élection à la présidence de la Fondation BPS. Elle a également annoncé les nouvelles prises de fonction au sein des quatre jurys de la Fondation. Le comité a validé le nouveau report de la fête de la Fondation en 2021. Au cours de ce comité, plusieurs projets ont émergé dans le but de renforcer le lien avec les sociétaires et notamment celui d'un courriel de bienvenue qui sera envoyé à tout nouveau sociétaire et celui de conférences en ligne pour les sociétaires. D'autres idées ont été présentées comme la création d'une ligne téléphonique dédiée aux sociétaires ou les « rencontres bienvenue ». Le dernier comité de l'année s'est déroulé en octobre. Il a porté sur des sujets divers et notamment sur le contenu des interventions des administrateurs lors des rencontres sociétaires, le dépliant dédié au sociétariat, la présentation de la lettre de bienvenue, l'avancée sur la 1<sup>ère</sup> conférence en ligne qui portera sur la transition écologique des villes.

Depuis avril 2020, lors de chaque comité, un point sur les activités liées à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise vient enrichir les séances.

Par ailleurs, les administrateurs du comité sociétariat président deux fois par an les jurys de la Fondation BPS. Olivier GIBELIN a présidé le 1<sup>er</sup> conseil d'administration annuel de la Fondation en juillet, Françoise GUETRON-GOUAZE a quant à elle présidé le second qui a eu lieu en novembre.

### **1.3.2 Direction générale**

#### **1.3.2.1 Mode de désignation**

Le conseil d'administration nomme, sur proposition du président, un directeur général qui exerce ses fonctions pendant une durée de cinq ans. Le directeur général est choisi en dehors du conseil d'administration. Son mandat est renouvelable.

En application de l'article L. 512-107 du code monétaire et financier, la nomination et le renouvellement du mandat du directeur général sont soumis à l'agrément de BPCE.

#### **1.3.2.2 Pouvoirs**

Le directeur général assiste aux réunions du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

### **1.3.3 Gestion des conflits d'intérêt**

Tout administrateur doit informer le conseil de toute situation de conflit d'intérêt même potentiel et s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante.

Par ailleurs, conformément aux statuts de la Banque Populaire, les conventions intervenant, directement ou par personne interposée, entre la société et l'un des membres du conseil d'administration ou le directeur général et plus généralement toute personne visée à l'article L. 225-38 du code de commerce sont soumises à la procédure d'autorisation préalable par le conseil d'administration puis d'approbation a posteriori par l'assemblée générale des sociétaires dans les conditions légales et réglementaires.

Il en est de même pour toute convention intervenant entre la société et une autre entreprise si le directeur général, l'un des administrateurs de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

Ces conventions sont soumises à l'approbation de la plus prochaine assemblée générale ordinaire des sociétaires.

Les conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales ne sont pas soumises à cette procédure.

Aucune convention conclue par la Banque Populaire du Sud n'a été soumise à ces obligations pendant l'exercice 2020

### **1.3.4 Commissaires aux comptes**

Le contrôle des comptes de la Société est exercé par au moins deux commissaires aux comptes titulaires nommés pour six exercices par l'Assemblée Générale Ordinaire et exerçant leur mission dans les conditions prévues par la loi.

Les mandats de la Sarl Jacques SERRA et Associés et de la Sarl F2A FOURCADE ont été renouvelés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019

Le mandat de KPMG AUDIT FS I avait été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018.

Les honoraires des commissaires aux comptes sont fixés dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires.

Les commissaires aux comptes sont investis des fonctions et des pouvoirs que leur confèrent les dispositions légales et réglementaires.

Les commissaires aux comptes sont convoqués à toute assemblée de sociétaires au plus tard lors de la convocation des sociétaires.

Les commissaires aux comptes doivent être convoqués à la réunion du conseil d'administration au cours de laquelle sont arrêtés les comptes de l'exercice. Ils peuvent être convoqués à toute autre réunion du conseil d'administration où leur présence paraît opportune.

Commissaires aux Comptes titulaires	Adresses	Nomination ou renouvellement par l'Assemblée Générale
SARL Jacques SERRA et Associés représentée par Mme Vanessa GIRARDET	3055 avenue de Prades 66000 PERPIGNAN	2020
SARL « F2A » FOURCADE Audit Associés Représentée par Mr Bernard FOURCADE	1 avenue Jean Giono 66000 PERPIGNAN	2020
KPMG AUDIT FS I représenté par Mr Pierre SUBREVILLE	Tour Eqho 2 avenue Gambetta 92066 PARIS LA DEFENSE	2019

## 1.4 Eléments complémentaires

### 1.4.1 Tableau des délégations accordées pour les augmentations de capital et leur utilisation

Le capital social de la Banque Populaire du Sud est de 410 490 343,50 euros au 31 décembre 2020.

Il demeure dans le plafond maximal de capital fixé à 700 000 000 d'euros par l'Assemblée Générale de mai 2019

### 1.4.2 Tableau des mandats exercés par les mandataires sociaux

<b>ASSIE Olivier</b> <i>Administrateur</i>	Gérant <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sarl Aude Ambulances</li> <li>▪ Mobil 6'T</li> </ul> Président <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ SAS Ambulances Tomassello</li> <li>▪ Fédération Nationale des Transports Sanitaires de l'Aude</li> <li>▪ Fédération Régionale des transporteurs sanitaires L.R.</li> <li>▪ Médecine du Travail de Carcassonne</li> </ul> Vice Président <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fédération Nationale des Transports Sanitaires</li> </ul> Administrateur <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cap emploi</li> <li>▪ Médecine du travail de Carcassonne</li> </ul> Secrétaire Adjoint <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Chambre de Métiers et de l'Artisanat</li> </ul>
---	--

**CHABRIER****Didier***Vice-Président***Président**

NDK holding distribution autos  
Tressol Chabrier Perpignan  
Tressol Chabrier Carcassonne  
Société Automobile du Biterrois  
Alliance Auto  
Cap Ouest Automobiles  
Capiscol Distribution  
Capiscol Auto  
Perpignan Auto  
Coll  
Auto 66  
CARS  
Ste nouvelle d'exploitation champ de mars automobiles  
Diffusion automobile Clermontaise  
Diffusion automobile Toulonnaise  
Grands garages de l'Hérault  
Métropole Automobile  
Morance  
L'occitane automobiles  
Perpignan avenir automobile  
Pole moto passion  
Sète exploitation automobile  
Ste nouvelle grand garage de gascogne  
Tressol Chabrier Montpellier  
Tressol  
Tressol Auto  
Tressol Pézenas  
AMK 31  
CGC (Carrosserie Grand Sud)  
Diamant Automobiles  
Espace Automobile Gardois  
Espace Sud Automobiles  
Rubis Automobiles  
Saphir Automobiles  
Tressol Chabrier l'Isle Jourdain

**Gérant**

- NARBONAUTO
- AMK
- Auto Diffusion NDK
- PROMAUTO
- MDB 66
- LR Gestion
- Montimaran automobile
- Salvaza Location
- Sud Auto Castelnaudary
- Autocom solutions
- Les travaux du capiscol
- Les travaux du capiscol 2
- Cap 3000 carrosserie
- Espace Méditerranée

	<p><b>Vice-Président National</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conseil National des professionnels de l'Automobile (CNPA)</li> </ul> <p><b>Conseiller à la Banque de France de Perpignan</b></p> <p><b>Administrateur Union Patronale du 66</b></p>
<p><b>GUETRON-GOUAZE</b> <b>Françoise</b> <i>Vice-Président</i></p>	<p>Retraitée Ex Directrice Régionale OSEO, puis BPI France Chevalier dans l'ordre du mérite national</p>
<p><b>JOFFRE</b> <b>André</b> <i>Président</i></p>	<p>Président</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pôle de compétitivité Derbi</li> <li>▪ F.N.B.P.</li> </ul> <p>Administrateur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tecsol</li> </ul> <p>Censeur au Conseil de Surveillance de BPCE</p> <p>Vice-Président</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chambre de Commerce et d'Industrie de Perpignan et des PO</li> </ul>
<p><b>LEONARD</b> <b>Laetitia</b> <i>Administrateur</i></p>	<p>Directrice</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ AIRDIE</li> </ul> <p>Administratrice IRFA SUD</p>
<p><b>LIGUORI</b> <b>Bruno</b> <i>Administrateur</i></p>	<p>Vice-Président</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ste centrale des caisses de crédit maritime mutuel</li> </ul> <p>Administrateur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité régional des pêches et des cultures marines</li> <li>• Coopération maritime</li> <li>• Comité national des pêches</li> <li>• Parlement de la mer région occitanie</li> <li>• Commission méditerranée</li> </ul> <p>Second patron vedette de sauvetage station de Sète</p>
<p><b>NAVARRO</b> <b>Bénédicte</b> <i>Administrateur</i></p>	<p>Directrice Administratif &amp; Financier SOTRANASA</p>
<p><b>PENCHINAT</b> <b>Alain</b> <i>Administrateur</i></p>	<p>Associé-Gérant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actifs Villégiales</li> <li>• DAB Gestion</li> </ul> <p>Directeur général</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Villégiales Gestion Management</li> </ul> <p>Trésorier-Adjoint Académie de Nîmes</p> <p>Vice-Président Comité Régional Crédit Coopératif</p>
<p><b>PEREZ SISCAR</b> <b>Marie</b> <i>Administrateur</i></p>	<p>Dirigeante et médecin conseil</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Côté Thalasso Banyuls sur Mer</li> </ul> <p>Médecin conseil</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Côté Thalasso Ile de Ré.</li> </ul> <p>Présidente de France Thalasso</p>
<p><b>PUGET</b> <b>Karine</b> <i>Vice-Présidente</i></p>	<p>Présidente</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• GENEPEP SAS</li> <li>• Financière du Petit Prince SARL</li> <li>• SCI KAPE</li> </ul>
<p><b>RAGUIN</b> <b>François</b> <i>1er Vice-Président</i></p>	<p>Président du Conseil d'Administration</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ SAS Financière Koala</li> </ul> <p>Financière Koala Présidente représentée par F. RAGUIN</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ SAS PAD, K2 Auto, Rokad Auto, Trebon Auto, Turini Auto, Nice Premium Motors, la Squadra Veloce</li> </ul> <p>Président Régional Conseil National des professions de l'automobile (CNPA) occitanie</p>

<b>Bernard ETIENNE</b> <i>Administrateur salarié</i>	Directeur département gestion privée
<b>Séverine PUEL</b> <i>Administrateur salarié</i>	Conseiller financier
<b>PAOLI Josick</b> <i>Censeur</i>	Directrice Générale Déléguée Région Occitanie

#### 1.4.3 Conventions significatives (article L.225-37-4 du code de commerce)

Aucun mandataire social et aucun actionnaire disposant plus de 10% des droits de vote n'a signé, en 2020, de convention avec une société dont la Banque Populaire du Sud détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

#### 1.4.4 Projets de résolutions présentés à l'Assemblée Générale 2021

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

##### **RESOLUTION 1 : Approbation des comptes et du projet de répartition des excédents, quitus aux Administrateurs**

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et des rapports des Commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, approuve les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils lui sont présentés et arrêtant le résultat à 74 691 545,31 € donne quitus de l'exécution de son mandat au Conseil d'Administration.

##### **RESOLUTION 2 : Affectation du bénéfice**

Le résultat de l'exercice auquel s'ajoute le report à nouveau à l'ouverture de 7 782 484,94 € forme un bénéfice distribuable de 82 474 030,25 €. Après affectation à la réserve légale de 1 850 744,78 €, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, répartit le reliquat de 80 623 285,47 € selon le projet suivant présenté par le Conseil d'Administration :

Intérêts aux parts sociales	5 054 137,36 €
Autres réserves	65 000 000,00 €
Report à nouveau	10 569 148,11 €

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration décide de la mise en distribution, au titre de l'exercice 2020, de l'intérêt statutaire au taux de 1,25 %, soit 0,01875 € pour une part de 1,50 €.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée que cet intérêt est soumis, pour les personnes physiques résidant fiscalement en France, au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30%, composé d'une part d'une imposition forfaitaire à l'impôt sur le revenu au taux de 12,80% et, d'autre part, des prélèvements sociaux applicables au taux de 17,20%. Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour l'application du barème progressif de l'impôt sur le revenu (auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux de 17,20%) exercée dans le cadre de la déclaration de revenu ; étant précisé que cette option est annuelle et globale, dès lors qu'elle s'applique à l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ du PFU perçus ou réalisés par tous les membres du foyer fiscal au cours d'une même année.

L'intérêt servi aux parts sociales sera mis en paiement à partir du 1er juin 2021.

Il est rappelé, en application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que les montants des distributions effectuées au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

<b>Exercices</b>	<b>Montant total des intérêts distribués aux parts</b>	<b>Montants éligibles à la réfaction de 40 %</b>
2017	5 216 203,91 €	5 216 203,91 €
2018	5 324 910,15 €	5 324 910,15 €
2019	4 871 313,08 €	4 871 313,08 €

### **RESOLUTION 3 : Approbation des comptes consolidés**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes consolidés de l'exercice 2020, du rapport de gestion du Conseil d'Administration correspondant et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés.

### **RESOLUTION 4 : Approbation du rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions relevant de l'article L. 225-38 dudit Code qui y sont mentionnées.

### **RESOLUTION 5 : Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations de la population régulée**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, consultée en application de l'article L.511-73 du Code Monétaire et Financier, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toute nature versées durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 aux 56 collaborateurs représentant les catégories de personnel visées à l'article L.511-71 du Code Monétaire et Financier, s'élevant à 4 289 953 euros.

### **RESOLUTION 6 : Renouvellement de Mme Françoise GUETRON-GOUAZE en qualité d'Administratrice**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, constatant que le mandat d'Administratrice de Mme Françoise GUETRON-GOUAZE vient à expiration ce jour, la nomme pour une durée de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

### **RESOLUTION 7 : Renouvellement de Mme Laëtitia LEONARD en qualité d'Administratrice**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, constatant que le mandat d'Administratrice de Mme Laëtitia LEONARD vient à expiration ce jour, la nomme pour une durée de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

### **RESOLUTION 8 : Fixation du plafond du montant global des indemnités compensatrices**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide

en application de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947, de fixer le plafond du montant global des indemnités compensatrices du temps consacré à l'administration de la Banque à 250 000 €.

#### **RESOLUTION 9 : Etat du capital social au 31/12/2020**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, constate qu'au 31 décembre 2020 le capital social effectif, c'est-à-dire net des remboursements effectués aux parts sociales, s'élève à 410 490 343,50 €, qu'il s'élevait à 407 205 790,50 € au 31 décembre 2019 et qu'en conséquence il s'est accru de 3 284 553,00 € au cours de l'exercice 2020.

#### **RESOLUTION 10 : Pouvoir aux porteurs pour l'accomplissement des formalités légales**

L'Assemblée Générale confère tous les pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion en vue d'accomplir toutes formalités de dépôts et de publicité.

## **2 Rapport de gestion**

### **2.1 Contexte de l'activité**

#### **2.1.1 Environnement économique et financier**

#### **2020 : UNE RECESSION MONDIALE INEDITE ET SIDERANTE LIEE A LA COVID-19**

En 2020, la pandémie de Coronavirus a profondément bouleversé l'environnement international et français. Elle a poussé la plupart des gouvernements, notamment dans la zone euro, à imposer un confinement strict à l'ensemble de leur population parfois d'au moins deux mois : celui-ci a même concerné plus de 40 % de la population du Globe en avril. Ce confinement a été renouvelé dès novembre en Europe et en France du fait de l'émergence d'une seconde vague épidémique. Cette décision éminemment politique pour des raisons sanitaires a créé les conditions d'un choc exogène complètement inédit, sidérant et imprévu d'arrêt mondial de la production, en raison d'une diminution brutale de la quantité de travail. Cela a donc provoqué un effondrement « administré » de l'économie réelle au premier semestre de part et d'autre de l'Atlantique, puis au quatrième trimestre en Europe, avec une profonde contraction dans le secteur des services. De plus, les cours du pétrole (Brent) se sont d'abord effondrés en mars-avril (moins de 20 dollars le baril le 21 avril) pendant la crise sanitaire, du fait surtout d'un choc de demande sans précédent historique. Ils sont ensuite remontés lentement dès mai pour atteindre 51,7 dollars le baril le 31 décembre, en raison de la baisse inédite de la production de l'OPEP+ (- 9,7 millions de barils par jour) et, à partir de novembre, des espoirs d'une vaccination efficace et rapide. Par ailleurs, le Brexit sans accord, autre incertitude de 2020 après l'élection présidentielle américaine de Joe Biden du 3 novembre, n'a pas eu lieu. Un compromis incomplet de dernière minute a finalement été trouvé le 24 décembre. Outre la résolution de la question des zones britanniques de pêche, il préserve un accès réciproque sans quotas ni tarifs aux marchés de biens et services.

Cette récession sans précédent pouvait mécaniquement induire l'émergence d'un processus de déflation systémique et détruire la viabilité du tissu économique et social. Cette crainte hautement probable a imposé aux autorités politiques et aux banquiers centraux partout dans le monde une riposte monétaire et budgétaire ultra-rapide, extrêmement massive, tacitement coordonnée et pratiquement complémentaire. Il s'agissait de protéger les agents privés contre des pertes immédiates de revenus avec la hausse brutale du chômage, d'éviter une panique financière systémique et des faillites d'entreprises saines par manque de liquidités, puis de relancer à terme l'activité, à l'exemple

du plan européen de 750 milliards d'euros et français de 100 milliards d'euros. Les banques centrales sont devenues des acheteurs en dernier ressort des dettes publiques et privées émises, la conservation durable dans leur bilan revenant à une monétisation implicite de ces nouvelles dettes Covid-19. Probablement en avance sur la BCE, la Fed a même révisé sa doctrine pour une cible d'inflation « moyenne », faisant alors passer l'objectif de croissance au premier plan. Cela rend sa politique monétaire encore plus accommodante, entretenant un affaiblissement du dollar face à l'euro. Cette proactivité du « quoi qu'il en coûte », qui enfreint les règles d'orthodoxie budgétaire et monétaire de l'histoire économique, est l'autre grande originalité de cette crise. Les taux longs ont été automatiquement très affectés par l'impact de politiques monétaires redevenues plus ultra-accommodantes qu'auparavant et par le contexte déflationniste. L'OAT 10 ans s'est ainsi située en moyenne à - 0,15 % en 2020 (mais - 0,34 % en décembre), contre 0,13 % en 2019. On a également assisté à un violent Krach boursier en mars (- 38,6 % sur le CAC40 du 19 février au 18 mars), avant une remontée relativement spectaculaire des marchés actions (CAC40 à 5551 points au 31 décembre, contre 5978 points fin 2019, soit un recul de seulement - 7,1 %), liée à l'ampleur du soutien complémentaire des politiques budgétaires et monétaires, puis à l'annonce de vaccins.

La France, dont le PIB a finalement chuté de - 8,2% en 2020 selon l'INSEE, a subi deux confinements successifs, le premier, du 17 mars au 11 mai, ayant un impact économique beaucoup plus sévère que le second, de la fin octobre au 15 décembre. En effet, ses modalités étaient un peu moins contraignantes et sa durée plus courte qu'au printemps. La perte d'activité estimée par rapport à fin 2019 était en novembre de - 12 %, puis en décembre de - 8 %, contre - 31 % en avril. La contraction de l'activité a été plus spectaculaire qu'en Allemagne au premier semestre, atteignant - 18,9% par rapport au quatrième trimestre 2019, avant qu'un puissant rebond technique ne ramène cet écart à - 3,7 % au troisième trimestre. Celui-ci a bénéficié des puissants soutiens budgétaires publics, qui ont permis à la consommation des ménages de retrouver, au début de l'été, un niveau proche de son niveau d'avant crise. Le plongeon du quatrième trimestre est ensuite venu interrompre cette dynamique de rattrapage.

Cette profonde récession a cependant provoqué une hausse ponctuelle et impressionnante du taux d'épargne et, en conséquence, des placements financiers des ménages, en raison d'une contraction sans précédent de la consommation (épargne forcée, puis de précaution) et de la préservation du pouvoir d'achat. Celui-ci n'a baissé que de 0,3 %, grâce au recul de l'inflation (0,5 % en moyenne annuelle, contre 1,1 % en 2019) et surtout au mécanisme du chômage partiel. Ce dernier a permis à l'emploi de diminuer de seulement 2,3 %, soit beaucoup moins que l'activité. Le taux de marge des entreprises a perdu près de 4 points en moyenne sur l'année. Enfin, la plus grande partie des pertes de revenus liées à la crise a été prise en charge par le compte des administrations publiques, la dette publique se dirigeant vers 120 % du PIB.

## **2.1.2 Faits majeurs de l'exercice**

### **2.1.2.1 Faits majeurs du Groupe BPCE**

L'année 2020 a été marquée par la gestion de la crise sanitaire du coronavirus. Entré dans cette crise avec des fondamentaux en matière de solvabilité, de liquidité et de gestion des risques très solides, le Groupe BPCE a pris de nombreuses initiatives pour faire face aux conséquences de l'épidémie. Il a fait mieux que résister à la crise et sa prolongation attendue, notamment grâce au très bon niveau d'activité dans les deux grands réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne. Toutes ses équipes ont été mobilisées pour accompagner au plus près les clients et rechercher avec eux les meilleures solutions financières pour affronter cette crise. Le plan de continuité d'activité a été activé afin de protéger la santé et la sécurité des collaborateurs, d'assurer les opérations vis-à-vis des clients (ouverture d'agences, distributeurs automatiques de billets, communication client et nouvelles règles sanitaires à respecter) et de sécuriser les processus internes (refinancement, comptabilité, réglementation...). Le recours massif aux technologies digitales s'est imposé, et la vitesse de diffusion des outils s'est accélérée.

Pour accompagner l'économie et soutenir les clients, le groupe BPCE a annoncé, dès le 20 mars 2020, un report automatique de six mois des crédits d'investissement des entreprises et des professionnels les plus touchés par la crise sanitaire : ce sont ainsi plus de 425 000 moratoires qui ont été signés en 2020. Les moratoires initiaux pour le secteur du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration ont été prolongés de six mois. Les réseaux bancaires se sont mobilisés massivement pour que leurs clients entreprises et professionnels éligibles puissent bénéficier du dispositif de PGE (Prêt Garanti par l'Etat) en s'engageant à examiner rapidement toutes les demandes. Ainsi, ce sont 193 000 prêts pour un montant de 30 milliards d'euros qui ont été décaissés en 2020. Le Groupe BPCE a été le premier acteur de la place capable de proposer de façon massive la signature électronique Sign'it pour les Prêts Garantis par l'Etat pour les Banques Populaires comme pour les Caisses d'Epargne. Pour soutenir la reprise d'activité des entreprises, Banque Populaire et Caisse d'Epargne ont signé avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI) un accord permettant de financer 75 millions d'euros de prêts. Cet accord vise à faciliter l'accès au financement des PME, ETI et start-up de moins de 3 000 salariés qui investissent dans des projets à caractère innovant, d'adaptation ou de transformation liés à la crise sanitaire actuelle.

Pour les clients particuliers, de nombreux services ont été renforcés pour assurer la continuité et la qualité de service. Les services de base ont été sécurisés avec l'envoi systématique des cartes bancaires et chèquiers à domicile, la surveillance quotidienne de l'approvisionnement des distributeurs de billets ou le suivi de l'accessibilité des services de banque en ligne. Les clients ont été incités à privilégier les applis mobiles pour toutes leurs opérations quotidiennes, de même que les SMS pour communiquer avec leur agence. L'accompagnement des clients dans la gestion au quotidien a été renforcé avec notamment l'augmentation du plafond du paiement sans contact de 30 à 50 euros, la généralisation du retrait par SMS, particulièrement pour les clients non titulaires d'une carte bancaire, ou la gestion des oppositions et révocations sur les prélèvements émis par la direction générale des Finances publiques (DGFIP). Pour protéger au mieux les clients contre le phishing (vol d'identifiant, mot de passe) et la fraude sur les moyens de paiement (virement, carte bancaire, chèque), un dispositif de communication et de prévention pour les collaborateurs et les clients a été mis en place. Les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne ont également lancé un plan de soutien aux étudiants et apprentis pour les aider financièrement à traverser cette période de crise.

En ce qui concerne l'activité commerciale, les Banques Populaires ont enregistré une mobilité bancaire très favorable avec un gain de 52 600 nouveaux clients sur l'année. Toutes les Banques Populaires ont généralisé l'offre de Banque au quotidien Cristal avec plus de 453 000 clients équipés. Sur l'IARD, la nouvelle offre Innove2020 est entrée en phase de généralisation avec le déploiement réussi des trois premières Banques Populaires en septembre.

Sur les marchés des professionnels et des entreprises, la priorité est restée à l'accompagnement de la clientèle. Cet accompagnement a été fortement apprécié et s'est traduit dans les baromètres de satisfaction, en nette hausse. Les clients ont mis en avant l'accessibilité, la réactivité et la pro-activité. Les volumes d'entrées en relation ont été par ailleurs en forte hausse par rapport à 2019. Banque Populaire a soutenu la reprise d'activité de ses clients professionnels avec le prêt SOCAMA Relance, prêt sans caution personnelle du dirigeant, de sa famille ou d'un tiers, garanti à 100 % par la SOCAMA (Société de caution mutuelle artisanale) et soutenu par le Fonds Européen d'Investissement (FEI). La solution de e-commerce de paiement omnicanal Payplug a été généralisée et offerte gratuitement aux médecins dans le contexte de la crise sanitaire. Par ailleurs, une offre de Leaseback, développée avec BPCE Lease, permettant de refinancer des investissements matériels récents ou des actifs à durée de vie économique longue a été lancée. Enfin, Banque Populaire a été primée par le magazine « Mieux Vivre Votre Argent », pour la performance de son offre de gestion collective sur un an avec une troisième place à la Corbeille d'or (sur 13 établissements).

Les Caisses d'Epargne ont continué leur soutien à l'économie avec plus de 68 milliards d'euros de nouveaux crédits mis en place sur l'année au profit des ménages et des entreprises. La tendance négative sur la mobilité bancaire a été inversée avec plus de 13 000 nouveaux clients gagnés dans l'année. La nouvelle offre de banque au quotidien Les Formules a enregistré un bon développement avec plus d'un million de formules vendues et un mix-souscription très favorable. Concernant l'assurance habitation, une nouvelle MRH (assurance multirisques habitation) a été lancée avec succès.

Pour les clients professionnels une nouvelle offre de e-commerce clé en main baptisée IZ e-commerce a été proposée avec une plateforme pour créer, gérer et développer son site e-commerce, un accès au conseil, à l'accompagnement et l'expertise e-commerce et une solution d'encaissement simple et sécurisée.

Les Caisses d'Epargne ont lancé un plan d'accompagnement financier de grande ampleur pour l'Hôpital assorti d'une enveloppe de financement exceptionnelle d'un milliard d'euros. Dans le domaine de l'immobilier patrimonial, une nouvelle offre a vu le jour : il s'agit d'un service de revente en immobilier meublé géré au bénéfice des clients investisseurs des Caisses d'Epargne. Pour les bailleurs sociaux et promoteurs immobiliers, la Caisse d'Epargne a lancé le Prêt à Impact, une nouvelle offre de financement avec un taux d'intérêt indexé sur la performance extra-financière du client, qu'elle soit environnementale ou sociale. Pour chaque Prêt à Impact souscrit, si l'indicateur choisi est atteint ou dépassé, le client bénéficie d'une bonification de son taux qui peut être reversée à une association. Le premier Prêt à Impact a été signé par la Caisse d'Epargne Ile-de-France auprès de la Régie Immobilière de la Ville de Paris, au profit de la Fondation Abbé Pierre.

Sur le marché des collectivités territoriales, Numairic, première solution digitale de crédit en ligne à destination des petites collectivités locales, a obtenu un **Prix de l'innovation** au salon des décideurs de l'espace public du Grand Est, portée par ses dernières évolutions design, technique, et fonctionnelles et avec un taux de satisfaction des utilisateurs de 92,7 %.

Le pôle SEF (Solutions et Expertises Financières de BPCE S.A.) a maintenu une activité dynamique sur la période grâce à une collaboration très active et à la mise en place de nouveaux partenariats avec les établissements du groupe. Le déploiement des offres et produits auprès des réseaux (notamment l'offre Pramex, FlashFactures de BPCE Factor) a continué à soutenir cette dynamique. BPCE Factor s'est d'ailleurs engagé auprès des clients entreprises et professionnels des Banques Populaires, des Caisses d'Epargne et de Banque Palatine à adopter le dispositif de renforcement des financements par affacturage lancé conjointement par l'Association Française des Sociétés Financières (ASF) et le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance. La démarche d'innovation a progressé activement avec par exemple la création de nouvelles solutions de paiement fractionné 3x4x en collaboration avec Oney, l'offre complémentaire de financement en Fiducie sûreté avec BPCE Lease, ou le développement du selfcare. Enfin, BPCE SA a finalisé le 31 mars 2020 l'acquisition de la participation du Crédit Foncier de France dans Crédit Foncier Immobilier (CFI). CFI, prestataire de services immobiliers (expertise / évaluation et commercialisation) a été intégré au pôle SEF en devenant BPCE Solutions Immobilières avec pour ambition d'amplifier ses relations d'affaires avec les réseaux Banques Populaires et Caisses d'Epargne.

Sur le volet du Digital, le Groupe BPCE a poursuivi sa stratégie « Digital Inside » avec un digital plus que jamais ancré dans la banque au quotidien et intégré dans les processus de mise en marché des produits bancaires. Les opérations bancaires du quotidien sont désormais largement digitalisées et 80 % des clients bancarisés principaux sont utilisateurs de canaux digitaux (web ou applis mobiles) pour accéder à leur compte, souscrire à de nouvelles offres et réaliser leurs opérations en toute autonomie. Ces usages se sont traduits dans nos chiffres : plus de 6 millions de clients actifs sur les applications mobiles Banque Populaire et Caisse d'Epargne, plus de 152 millions de virements effectués (+ 38 % en un an) et 6,5 millions d'ajouts de bénéficiaires réalisés (+ 49 % en un an).

Les espaces digitaux ont continué à évoluer pour offrir aux clients de nouveaux usages, toujours en totale autonomie, comme la visualisation du code secret de sa carte bancaire, l'accès à l'assurance vie, la possibilité d'activer son crédit renouvelable ou encore d'utiliser le nouvel agrégateur de compte, pour les utilisateurs qui ont déjà opté pour la nouvelle présentation des comptes. D'autres fonctionnalités comme la gestion des cartes des ayants droits (blocage, déblocage, baisse ou hausse des plafonds) ou les virements en devises (via le partenariat avec TransferWise) ont été développés. Afin de toujours mieux accompagner les clients Particuliers dans l'utilisation de ces fonctionnalités, une Foire aux Questions sur le selfcare a été mise en place depuis les applis mobiles.

S'agissant d'accès et de sécurité des opérations, le Groupe BPCE a déployé massivement sa solution d'authentification forte Sécur'Pass pour l'accès à la banque en ligne (mobile et web) et, plus spécifiquement, pour les paiements en ligne. L'enrôlement à Sécur'Pass a connu une forte évolution avec plus de 4 millions de clients enrôlés dans l'année.

Plus globalement, le Groupe BPCE a continué d'enrichir les services de sa banque à distance. Tous les crédits (immobilier, consommation, équipement professionnel) sont devenus omnicanaux avec des parcours digitalisés allant de la simulation, à la proposition commerciale, en passant par la collecte et le contrôle automatique des pièces justificatives jusqu'à la signature électronique. Ainsi le volume de production de prêts personnels initiés sur le digital a fortement progressé. Par ailleurs, de nouveaux services ont été développés, comme la possibilité pour les clients Banque Populaire de choisir le compte de prélèvement dans le parcours de souscription web et pour les clients Caisse d'Epargne, la collecte en ligne de documents et justificatifs directement depuis l'application mobile avec un contrôle immédiat.

Cette mobilisation collective des équipes a permis au Groupe BPCE de confirmer son leadership digital. Dans une étude de l'agence D-Rating publiée le 27 avril<sup>1</sup> sur l'évolution de l'utilisation des applications bancaires mobiles dans 16 grandes banques de détail en France, en Italie, en Espagne et au Royaume-Uni, au cours des premières semaines de la crise de Covid-19, Banque Populaire et Caisse d'Epargne ont obtenu le meilleur niveau de trafic, d'engagement et de satisfaction des banques françaises, se démarquant de leurs pairs françaises, avec des positions plus fortes en matière d'usage des applications mobiles. Elles ont rejoint la catégorie des acteurs historiquement les plus avancés sur le sujet.

Pour les collaborateurs du groupe mais aussi pour les clients, le second confinement a accéléré le déploiement des licences et outils collaboratifs Office 365 en particulier l'utilisation de la Visio Client, qui permet aux conseillers des Caisses d'Epargne de partager leur écran PC avec leurs clients sur Teams et, aux Banques Populaires de le faire depuis leur tablette. L'accompagnement dans la gestion des usages au quotidien a été renforcé ainsi que la qualité des réseaux de communication.

En termes d'organisation et en préparation de son futur plan stratégique, le Groupe BPCE a renforcé son dispositif digital en créant une nouvelle direction Innovation, Data et Digital regroupant les activités du digital, de la data et de l'intelligence artificielle.

Natixis s'est fortement mobilisée, tout au long de l'année 2020, pour faire face à la crise du coronavirus. Dès le mois de janvier en Asie, elle a pris des mesures adaptées pour protéger la santé et la sécurité de ses collaborateurs, maintenir son activité et garantir le service rendu aux clients. Lorsque le confinement s'est généralisé mi-mars, Natixis a appliqué avec succès son plan de continuité d'activité (98 % des collaborateurs en travail à distance et jusqu'à 16 000 connexions à distance simultanées dès la première semaine de confinement). Dans ce contexte exceptionnel, les métiers de Natixis ont accompagné étroitement leurs clients, notamment via le conseil, l'innovation et le développement de solutions digitales.

Afin de s'inscrire dans une trajectoire pérenne de croissance et établir des bases solides pour préparer son prochain plan stratégique à l'horizon 2024, Natixis a adopté trois grandes orientations stratégiques début novembre 2020 :

- placer son métier de gestion d'actifs dans une dynamique de croissance et de développement : dans ce cadre, Natixis Investment Managers a annoncé la mise en œuvre opérationnelle du rapprochement entre Ostrum AM et La Banque Postale AM, et engagé des discussions en vue d'un dénouement progressif et ordonné de son partenariat avec H2O AM ;
- réduire la volatilité des revenus des activités de Banque de Grande Clientèle : Natixis a décidé de repositionner son activité de dérivés actions en arrêtant les produits les plus complexes et en se recentrant sur ses clients stratégiques et ceux des réseaux du Groupe BPCE ;
- renforcer sa capacité bénéficiaire et favoriser une gestion dynamique de ses coûts afin, notamment, de soutenir ses investissements futurs. C'est pourquoi Natixis a annoncé le lancement d'un programme de réduction de coûts d'environ 350 millions d'euros à l'horizon 2024.

Par ailleurs, Natixis a finalisé en février 2021 la cession de 29,5 % du capital de Coface à Arch Capital Group, un assureur américain spécialisé de premier plan, suite à la levée de l'ensemble des

---

<sup>1</sup> <https://www.d-rating.com/post/2020/04/16/evolution-of-the-use-of-mobile-banking-in-the-context-of-the-covid-19-crisis-in-spain-fra>

conditions suspensives (notamment obtention des agréments des régulateurs des pays dans lesquels la Coface est implantée).

En Gestion d'actifs et de fortune, l'opération de rapprochement des activités de gestion de taux et assurantielle d'Ostrum Asset Management et de La Banque Postale Asset Management s'est finalisée, donnant ainsi naissance à un leader européen de la gestion sous contrainte pour le compte de grands clients institutionnels, avec plus de 415 milliards d'euros d'actifs sous gestion. Forte de cette opération, Natixis Investment Managers se place désormais au deuxième rang des gestionnaires d'actifs européens avec plus de 1,1 trillion d'euros d'actifs sous gestion. Les gestions actions de DNCA Finance et Thematics Asset Management ont été renforcées via le repositionnement d'expertises actions venant d'Ostrum AM. La société de gestion Loomis Sayles & Company a par ailleurs annoncé avoir recruté une équipe de crédit européenne basée aux Pays-Bas et lancé trois stratégies d'investissement de crédit euro : Loomis Sayles Euro Investment Grade Credit, Loomis Sayles Euro Sustainable Investment Grade Credit et Loomis Sayles Euro High Yield. Enfin, Natixis Investment Managers a poursuivi le développement de sa politique ESG (Environnementale, Sociétale et de Gouvernance) au sein de son modèle multi-affiliés ainsi que ses initiatives de soutien à la diversité et l'inclusion, l'une de ses priorités stratégiques.

En gestion de fortune, Natixis Wealth Management a optimisé son fonctionnement transversal dans l'ensemble de ses métiers et entités, tant en France qu'au Luxembourg. Sa filiale, VEGA Investment Managers, a renforcé ses engagements ESG en lançant son premier fonds à impact « VEGA Transformation Responsable ».

Natixis Interépargne, la référence en épargne salariale et retraite et Arial CNP Assurances, ont associé leur expertise afin de proposer aux entreprises une offre complète d'épargne salariale et retraite intégrant les nouveaux plans d'épargne retraite (PER) d'entreprise créés par la loi Pacte. Natixis Interépargne est également le premier acteur de l'épargne salariale en France à proposer un agrégateur de comptes d'épargne entreprise à ses épargnants.

La Banque de Grande Clientèle a été très présente auprès de ses clients dans le contexte de crise du Covid. La mobilisation de toutes ses équipes lui a permis de répondre rapidement aux demandes de ses clients. Elle a renforcé la dimension de conseil et mis toute son expertise sectorielle et les équipes de la recherche économique à disposition de ses clients pour les aider à mieux comprendre le contexte et à se projeter. Face aux besoins de liquidités de ses clients, elle leur a proposé des facilités bancaires dont certaines s'inscrivent dans le cadre des dispositifs de soutien gouvernementaux, notamment des Prêts Garantis par l'Etat en France pour un montant de 2,7 milliards d'euros en 2020.

Dans le cadre de la crise du coronavirus, Natixis Assurances a apporté son soutien aux artisans, commerçants, professions libérales ainsi qu'aux TPE. Elle s'est notamment engagée aux côtés des acteurs du secteur de l'hôtellerie et de la restauration à les aider à faire face à leurs pertes d'exploitation. Par ailleurs, Natixis Assurances a continué à déployer son plan stratégique avec pour objectif de devenir la plateforme unique d'assurances au service des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne. En assurances de personnes, elle a lancé une nouvelle offre de prévoyance individuelle pour les clients particuliers des Caisses d'Epargne (Secur'Famille 2) et la nouvelle offre de prévoyance pour les clients professionnels des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne. Natixis Life a poursuivi en outre son projet de transformation : les parcours de souscription digitaux avec signature électronique sont en train d'être généralisés, tout comme un outil de workflow facilitant le traitement et le suivi des dossiers. En assurances non vie, le projet emblématique #innove2020 a été généralisé à l'ensemble des établissements et connaît des débuts très prometteurs avec notamment une forte activité commerciale. Enfin, Natixis Assurances a obtenu de nouveaux labels d'excellence pour les contrats « Quintessa », « Assur-BP Santé », « Garantie Santé Côté Je », « Assur BP Auto », « Assurance Auto » ainsi que pour « Secur'Famille 2 », « Assurance Famille » et « Autonomis ».

L'activité de Paiements a joué un rôle particulier pendant la pandémie. Natixis Payments s'est attachée dès le début de la crise à garantir aux réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne ainsi qu'à leurs clients une qualité de prestation aux plus hauts standards dans tous les domaines (émission, acquisition, processing des paiements, lutte contre la fraude). Le pôle Paiements a également accompagné le changement de comportement d'achat et de paiement des consommateurs. Ses experts se sont mobilisés pour mettre en œuvre le nouveau plafond du paiement sans contact à 50 euros dès le 11 mai et le relèvement du plafond du titre restaurant en juin.

Natixis Payments a également accompagné les commerçants de toutes tailles dans le développement de leurs ventes en ligne, grâce aux plateformes omnicanales de sa fintech Dalenys à destination des grands commerçants et de sa fintech PayPlug conçue pour les PME, et ce directement ou en synergie avec les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne.

Le Groupe BPCE a continué à ancrer son engagement sociétal et environnemental au sein de ses métiers et de ses processus décisionnels. Il a par exemple lancé « Ambition Durable », une obligation verte (green bond) à destination des clients particuliers des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne. Les fonds collectés permettent de financer la construction et la rénovation de bâtiments à empreinte environnementale faible. Dans le domaine de la préparation à la retraite, Banque Populaire et Caisse d'Épargne ont distribué une nouvelle offre Plan Épargne Retraite Individuel, créée par Natixis Assurances qui permet aux clients de se constituer une épargne retraite avec un impact social et environnemental positif. Complète, accessible à tous et compétitive, elle répond aux besoins des clients soucieux de préparer leur retraite de façon plus responsable.

Concernant la lutte contre le changement climatique, Natixis a annoncé le renforcement des politiques d'exclusion des combustibles fossiles avec la sortie des activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz de schiste ainsi que de toutes les activités liées au charbon thermique, d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE et d'ici 2040 pour le reste du monde. Elle a également décidé de ne plus soutenir les entreprises qui développent de nouvelles capacités de centrales à charbon ou de mines de charbon thermique et fait le choix d'une sortie totale des activités de gaz et pétrole de schiste aux Etats-Unis d'ici à deux ans. Natixis a également adopté, dans le cadre de sa participation à l'initiative act4nature international, une série d'engagements concrets pour préserver la biodiversité et le capital naturel au travers de ses différents métiers, et inclure la biodiversité au cœur de son dispositif RSE et de la relation avec ses clients.

En signant la charte numérique responsable, le Groupe BPCE a aussi affirmé son engagement pour une transition numérique éthique et écoresponsable. Il s'engage notamment à réduire son empreinte environnementale liée au numérique et à développer des offres de services accessibles pour tous, inclusives et durables.

Traduction de ces avancées en matière de RSE, MSCI a relevé à AA la notation du Groupe BPCE reconnaissant l'intégration par le groupe des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses politiques (développement, ressources humaines, risques, éthiques des affaires, cybersécurité...) et V. E. a relevé la notation extra-financière du groupe de *Robust* à *Advanced* avec, en particulier, une progression de la note octroyée en matière de stratégie environnementale (+ 13 points), de réduction de l'impact de ses métiers sur le climat (+ 9 points) et de diminution de son empreinte directe grâce à sa politique mobilité (+ 20 points).

Par ailleurs, le 3 août 2020, le Groupe BPCE a annoncé entrer en négociation avec Ripplewood Advisors LLC pour la cession de l'intégralité du capital de Fidor Bank AG. Le closing de cette opération est prévu au cours du premier semestre 2021, après obtention des autorisations des régulateurs.

Le 31 décembre 2020, le Groupe BPCE a finalisé la cession de sa filiale Fidor Solutions auprès de Sopra Banking Software, filiale du groupe Sopra Steria sans impact complémentaire sur le résultat consolidé.

### **2.1.2.2 Faits majeurs de la Banque Populaire du Sud et de ses filiales**

Après la fusion juridique de BPS avec la Banque Dupuy, de Parseval, la Banque Marze et le Crédit Maritime La Méditerranée, réalisée en mai 2019 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier, l'année 2020 a vu la concrétisation de la fusion informatique et organisationnelle des 4 entités finalisée le 17 mai.

La BPS a par ailleurs, comme toutes les entreprises françaises, fait face à la pandémie du Covid19. Considérée comme exerçant une activité essentielle par les Pouvoirs Publics, la Banque a poursuivi son activité sans interruption, tout en préservant la sécurité de son personnel et de sa clientèle en déployant toutes les mesures nécessaires : télétravail, protections sanitaires, limitation du nombre de

personnes présentes par site, ...Ainsi, l'Assemblée Générale des sociétaires du 14 mai 2020 s'est exceptionnellement tenue à huis-clos.

Enfin, lors de sa séance du 11 décembre, le Conseil d'Administration a donné son autorisation pour proroger la participation de la BPS à l'augmentation de capital de BPCE SA pour un montant de 800M€ (part de la BPS : 21M€), l'accord initial donné le 7 décembre 2018 étant désormais caduc et BPCE SA n'ayant pas, à ce jour, utilisé l'enveloppe accordée à cette occasion.

### **2.1.2.3 Modifications de présentation et de méthodes d'évaluation**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la BP Sud a appliqué la norme IFRS9 dans ses comptes consolidés et a aligné dans ses comptes individuels les modalités d'estimation des engagements non douteux présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale avec celles de la norme IFRS9.

## **2.2 Déclaration de performance extra-financière**

### **2.2.1 La raison d'être Banque Populaire**

Depuis sa création, la Banque Populaire du Sud est une entreprise coopérative, responsable, à l'écoute de son territoire. Sa nature de banque coopérative l'a amenée depuis toujours à agir en tenant compte de la performance sociale, sociétale et environnementale, bien au-delà de la nécessaire performance économique.

La loi Pacte a donné la possibilité aux entreprises qui le souhaitent de définir leur « raison d'être ». C'est une précieuse boussole pour inscrire les décisions stratégiques dans la durée.

En janvier 2019, les Banques Populaires, via leur Fédération, ont initié des travaux de définition de leur raison d'être par une réflexion associant dirigeants, sociétaires, clients, administrateurs, collaborateurs, partenaires et fournisseurs. Les travaux ont abouti à l'automne 2019. Elle exprime tout à la fois la vision, la mission et la contribution historique des Banques Populaires :

Résolument coopérative et innovante, Banque Populaire accompagne dans une relation durable et de proximité tous ceux qui vivent et entreprennent dans chaque territoire.

- Au cœur des territoires, les Banques Populaires ont une compréhension fine des acteurs et des enjeux régionaux, elles soutiennent les initiatives locales et agissent en proximité.
- Les Banques Populaires créent de la valeur économique et sociétale en étant convaincues de la nécessité d'une évolution harmonieuse de la société tout en préservant les générations futures.
- Le modèle coopératif des Banques Populaires leur garantit, depuis l'origine et grâce à leur gouvernance, indépendance, vision long terme, innovation et gestion équilibrée.
- Grâce à leur culture entrepreneuriale, les Banques Populaires accompagnent tous ceux qui entreprennent leurs vies et démontrent que la réussite est multiple.

La formulation d'une raison d'être a été une première étape. Après cette phase de définition de la raison d'être, la démarche de co-construction va se poursuivre par une déclinaison concrète d'axes de contribution sociétale assortis d'indicateurs. La raison d'être n'est pas inscrite dans les statuts de la Banque Populaire du Sud.

## **2.2.2 La différence coopérative des Banques Populaires**

### **2.2.2.1 Le secteur bancaire face à ses enjeux**

#### **Nos principales activités**

La capacité de la Banque Populaire du Sud à servir ses clients et à créer de la valeur est fortement influencée par l'environnement dans lequel elle évolue : une économie mondialisée, des changements sociétaux profonds, une régulation évolutive et de plus en plus exigeante.

La Banque Populaire du Sud fait partie du deuxième groupe bancaire en France, il est enraciné dans les territoires. Ses 2203 collaborateurs au service de 572 000 clients dont 231 875 sociétaires exercent leurs métiers au plus près des besoins des personnes et des territoires.

#### **Les grands défis liés à notre environnement et au changement climatique**

Depuis 2009, les négociations internationales sur le climat et les politiques européennes et françaises sur la transition énergétique s'appuient fortement sur le rôle des banques et des investisseurs de marché pour orienter les flux financiers en faveur du climat. De nouveaux standards financiers internationaux sont ainsi en cours d'élaboration pour orienter le financement de l'économie, maîtriser les risques et mettre à profit les opportunités liées au changement climatique et donner un cadre de communication transparent et commun à tous les acteurs économiques.

Lors de la COP 21 en 2015, Paris a été la première place financière à déclarer collectivement son adhésion au consensus scientifique sur l'impact des émissions de gaz à effet de serre et à prendre les mesures nécessaires pour que l'industrie financière apporte sa contribution à l'accélération de la transformation vers une économie bas carbone.

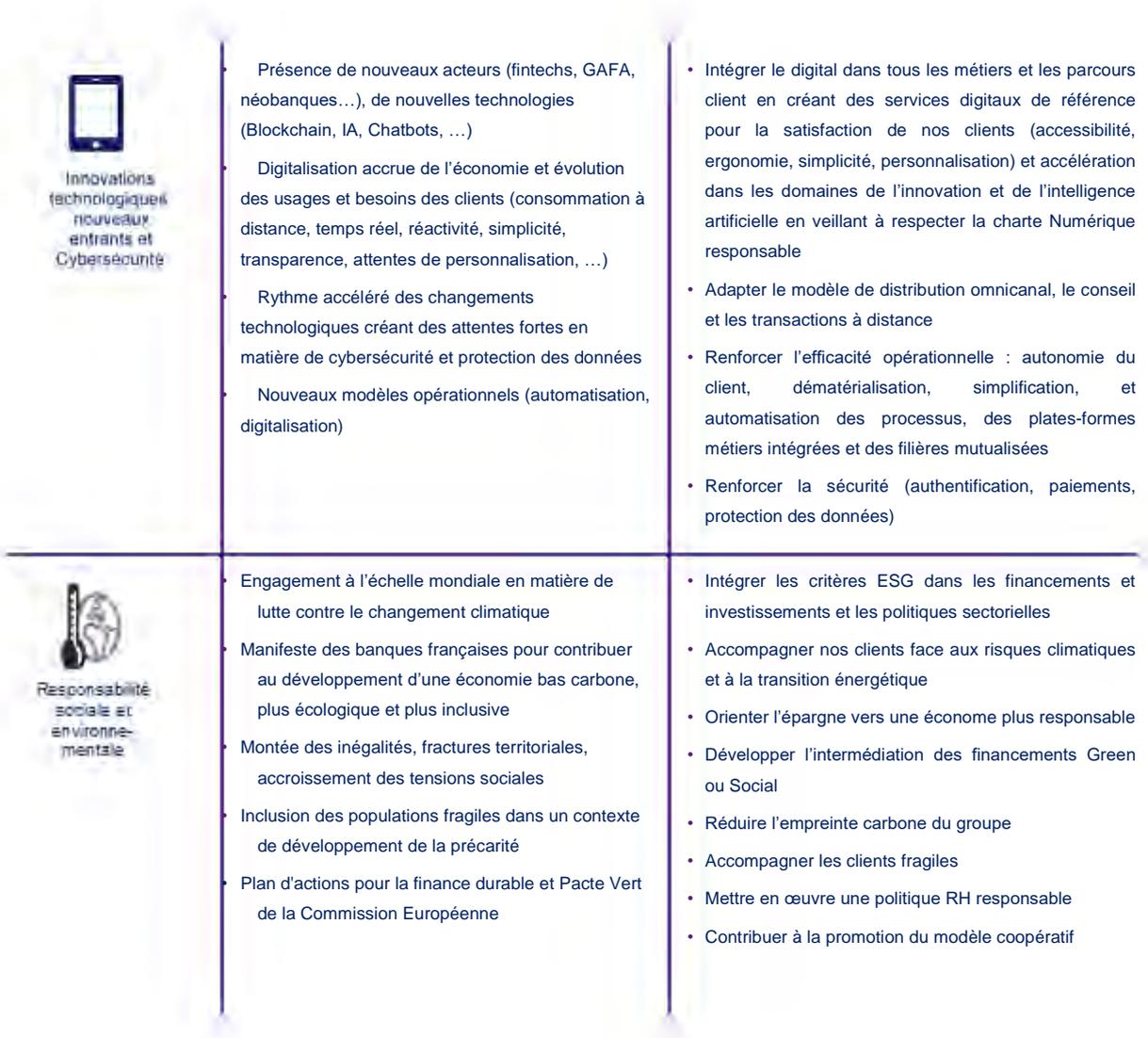
La stratégie pour une Finance durable de la Commission européenne et le Plan d'actions pour sa mise en œuvre présenté en mars 2018 vise à réorienter les flux financiers vers une économie plus durable. Ce plan comprend 8 axes d'actions : établir une taxonomie des activités durables, créer des standards et labels, mettre l'accent sur les projets durables, intégrer les critères de durabilité (E, S, G) dans le conseil financier, intégrer la notion de durabilité dans les méthodes de comparaison, intégrer les critères ESG dans la gestion de risques que ce soit dans la notation, dans le devoir d'informations des "asset managers" et investisseurs institutionnels ou dans les règles prudentielles. Cette stratégie a été renforcée par l'annonce du Pacte de vert en 2020.

Nos parties prenantes, la Commission européenne, les régulateurs, les ONG, nos clients et nos sociétaires nous interrogent régulièrement sur nos actions et notre contribution à la lutte contre le réchauffement climatique et la sauvegarde de la biodiversité. La pandémie de Covid-19, qui frappe le monde entier, est l'illustration des impacts sur l'économie et sur nos vies au quotidien des atteintes portées à la biodiversité. Le changement climatique en cours va aussi impacter des pans entiers de l'économie.

En tant que banquier et assureur, le Groupe BPCE s'organise pour répondre à ces défis et accompagner ses clients dans la transition vers une économie plus durable.

La capacité du Groupe BPCE à répondre aux besoins de ses clients et à créer de la valeur est intrinsèquement liée aux évolutions de l'écosystème : réglementations nouvelles, enjeux environnementaux, changements sociétaux et sociaux, conséquences de la mondialisation.

	Les grands défis	Nos atouts / nos réponses
 <p>Situation internationale : risque géopolitique et démographique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque sanitaire ou de pandémie plus fréquente perturbant l'économie mondiale</li> <li>Risque climatique</li> <li>Impacts à long terme des taux bas : risque d'amplification des déséquilibres déjà observables (dette publique, bulle d'actifs conduisant à une crise financière, etc.)</li> <li>Protectionnisme américain, risque de guerre des monnaies et recul de la mondialisation</li> <li>Risque sur la stabilité de l'Union européenne : Brexit dur, dette publique italienne, contexte sécuritaire et migratoire</li> <li>Apparition de nouveaux marchés financiers ou monnaies digitales, concurrents des systèmes de paiement existants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un groupe coopératif, décentralisé et solidaire, avec des marques puissantes portées par des banques régionales agissant au cœur des territoires</li> <li>Un groupe solide et diversifié, ayant démontré sa capacité d'adaptation, de résilience et de transformation</li> <li>Une solidité financière à un niveau élevé, afin de garantir la stabilité financière du groupe et une position de liquidité robuste</li> <li>Une politique de risque prudente, un portefeuille de crédits sains et diversifiés</li> <li>Une participation active aux projets européens (notamment, European Payment Initiative)</li> </ul>
 <p>Environnement réglementaire évolutif et exigences croissantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une proactivité mondiale et complémentaire des politiques monétaires et budgétaires pour conjurer les risques de déflation systémique venant de la pandémie de Coronavirus</li> <li>Après une récession mondiale très profonde en 2020 liée au Covid-19, un rebond technique hétérogène suivant les pays en 2021 mais encore sous contrainte de la diffusion efficace de vaccins ou de traitements</li> <li>Croissance française entre 5 % et 7 % l'an en 2021, sans récupération du niveau de richesse atteint fin 2019 (malgré des plans budgétaires massifs de soutien, puis de relance), après une contraction d'environ 10 % de l'activité ; niveau très modéré de l'inflation</li> <li>Une stratégie de monétisation budgétaire des banques centrales (FED / BCE), traduisant une forme de fuite en avant ultra-accommodante</li> <li>Contexte durable de taux d'intérêt historiquement bas : pression sur les revenus liés à la marge d'intermédiation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diversifier les revenus du groupe : montée en puissance du modèle bancassurance, en offrant des solutions à tous les segments de clientèle particuliers, professionnels, entreprises, associations, collectivités</li> <li>Soutenir et accompagner les acteurs de l'économie</li> <li>Développer les métiers moins sensibles aux taux d'intérêts et développer les commissions</li> <li>Développer les synergies de revenus entre nos métiers et explorer de nouveaux relais de croissance</li> <li>Réduire les coûts via le renforcement de l'efficacité opérationnelle et la maîtrise des coûts de distribution</li> </ul>
 <p>Conditions Macro-économiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement de la réglementation dans tous les domaines : solidité et sécurité du système bancaire, protection des clients et des investisseurs, lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, lutte contre la corruption</li> <li>Prise en compte des risques ESG et des risques climatiques</li> <li>Exigence accrue de transparence</li> <li>Distorsion de concurrence : divergences régionales, acteurs moins régulés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des mesures proactives nous permettant d'atteindre des positions de solvabilité et de liquidité largement supérieures aux exigences réglementaires</li> <li>Une politique de gestion de la solvabilité à un niveau élevé reconnue par les agences de notation financières</li> <li>Un développement responsable des métiers confirmé par les agences de notation extra-financière</li> <li>Un système de garantie et de solidarité, inscrit dans le Code monétaire et financier, pour garantir la liquidité et la solvabilité du groupe et des établissements affiliés à BPCE</li> <li>Un code de conduite et d'éthique pour renforcer le haut niveau de confiance qui nous lie à nos clients</li> </ul>



### 2.2.2.2 Le modèle coopératif garant de stabilité et de résilience

Depuis leurs origines, les Banques Populaires sont des banques coopératives au service de leurs sociétaires. En 1917, la loi officialisant la naissance des Banques Populaires leur a confié la mission de d'accompagner les artisans et les commerçants qui constituent alors la totalité de leur sociétariat. A partir de 1962, les évolutions réglementaires permettent aux Banques Populaires de s'ouvrir aux particuliers. En 1974, la Casden Banque Populaire rejoint le réseau Banque Populaire. C'est la banque des personnels de l'Education de la Recherche et de la Culture puis des fonctionnaires à partir de 2016. En 2002, c'est au tour du Crédit Coopératif, tourné vers les structures de l'Economie Sociale et Solidaire, de rejoindre les Banques Populaires. Riche de toute cette diversité, le réseau Banque Populaire fait vivre au quotidien ses valeurs d'esprit d'entreprendre et de solidarité. Aujourd'hui plus que jamais, et particulièrement pendant la crise de la Covid 19, elle a été aux côtés des entrepreneurs et est toujours la 1<sup>ère</sup> banque des PME.

La Banque Populaire du Sud accompagne dans la durée ceux qui vivent et entreprennent sur son territoire. Ancrage territorial, réponses concrètes aux besoins de l'économie réelle et de toutes les clientèles locales, soutien aux acteurs de la vie économique et sociale : le modèle Banque Populaire a fait la preuve de sa pertinence, de son efficacité et de sa capacité de résilience. Il repose sur 4 piliers :

### **Un modèle coopératif transparent**

Le capital de la Banque Populaires du Sud appartient à ses 231 875 sociétaires. Les membres du Conseil d'administration sont des clients locaux qui représentent les sociétaires. Chaque année, l'ensemble des Banques Populaires consacre plusieurs millions d'euros à l'information et à la participation coopérative.

La loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, pose le principe selon lequel les coopératives se soumettent tous les cinq ans à une procédure de révision coopérative. Cette révision est effectuée par un réviseur indépendant et est destinée à vérifier la conformité de l'organisation et du fonctionnement des coopératives aux principes et aux règles de la coopération. Il n'y a pas eu, en 2020, de révision coopérative, le réviseur coopératif ayant procédé à sa mission en 2018 puis restitué les conclusions de son rapport au cours de l'Assemblée Générale de la banque du 16 mai 2019. Ce rapport n'avait fait l'objet d'aucune réserve de la part du réviseur.

### **Un ancrage régional actif**

Grâce à l'épargne de ses clients, la Banque Populaire du Sud finance l'économie locale. Elle recrute localement et elle entretient des liens forts avec les acteurs du territoire (mécénat, partenariats, ...). Elle valorise également les initiatives régionales notamment par l'intermédiaire de sa Fondation d'entreprise.

### **Une culture entrepreneuriale agissante**

Issues d'un mouvement humaniste il y a plus de 100 ans, les Banques Populaires ont été créées par des artisans et commerçants qui n'avaient pas accès au crédit. Les Banques Populaires sont présentes dans les grands réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise comme l'Adie, Initiative France et France Active. Près d'une PME sur deux est cliente d'une Banque Populaire. Elles sont le premier réseau bancaire auprès des PME pour la 10e année consécutive et le 2e auprès des artisans et commerçants

### **Un engagement évalué et prouvé**

La Banque Populaire du Sud s'appuie depuis 2011 sur un outil spécifique commun à l'ensemble du réseau lui permettant de rendre compte auprès de ses sociétaires de ses actions de responsabilité sociétale et coopérative. Fondée sur la norme internationale RSE ISO 26000, l'Empreinte Coopérative et Sociétale recense et valorise chaque année en euros les actions mises en place au sein de la banque en faveur des principales parties prenantes du réseau Banque Populaire. Reflet du « plus coopératif » des Banques Populaires, cet outil ne prend en compte que les actions allant au-delà des obligations légales, d'un objectif strictement commercial, et de l'exercice classique du métier bancaire. En 2020, l'Empreinte Coopérative et Sociétale de la Banque Populaire du Sud s'est élevée à 10 071 133 euros. Les principaux axes de responsabilité sociétale et coopérative de la banque ont été l'engagement sociétal, les relations et conditions de travail et la relation aux consommateurs.

### **Un modèle coopératif qui fait la différence en temps de crise**

La Banque Populaire, première banque des PME en France, a répondu à la crise inédite de la Covid 19, d'abord et bien sûr sur le plan de son cœur de métier : report d'échéances de crédit pour les professionnels et les entreprises, mise en place des Prêts Garantis par l'Etat, écoute et accompagnement de tous ses clients dans les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, sur les aspects financiers mais aussi sur la prise en main des outils digitaux pour mieux appréhender la banque à distance.

Par ailleurs, la banque a été particulièrement attentive à ses collaborateurs, en mettant en place des mesures de protection pour ceux qui doivent se rendre sur leur lieu de travail, ou en favorisant le télétravail.

Enfin, elle a été particulièrement vigilante à ses partenaires et fournisseurs, et notamment sur la question des délais de paiement des factures.

Fidèle à ses engagements de proximité et à ses valeurs coopératives, elle a mené des initiatives sociétales, réalisé des dons ou soutenu des projets solidaires pour agir, souvent en toute discrétion, contre les conséquences de cette crise.

La Fondation d'entreprise de la Banque Populaire du Sud a dédié une enveloppe de 60 000 € à des actions solidaires liées à la crise sanitaire (aide aux soignants, aux aînés et aux enfants, aide alimentaire, consommation locale et fabrication de masques). Elle a ainsi soutenu 26 actions menées par des associations locales basées en Ariège, dans l'Aude, le Gard, l'Hérault, la Lozère, les Pyrénées-Orientales et l'Ardèche.

### ***2.2.2.3 Un modèle d'affaires centré sur le développement de l'économie des territoires***

#### **Un acteur majeur du financement des territoires**

Si les Banques Populaires sont des banques universelles, qui s'adressent à toutes les clientèles, leur modèle d'affaire est caractérisé par un positionnement fort sur le marché des professionnels, qui représente une part importante de leur PNB et par un rôle de premier plan vis-à-vis du secteur de l'économie sociale et solidaire, des PME, des artisans, commerçants et agriculteurs. La Banque Populaire du Sud fait partie des principaux financeurs des entreprises et des structures de l'économie sociale sur la région Occitanie. Sa responsabilité est d'être présente aux côtés de ces acteurs pour accompagner les initiatives régionales qui alimentent le dynamisme des territoires. La Banque Populaire du Sud a ainsi poursuivi une politique de financement soutenue.

Par ailleurs, la Banque Populaire du Sud, banque coopérative, est la propriété de 231 875 sociétaires. Banque de plein droit, avec une large autonomie de décision, elle collecte l'épargne, distribue les crédits, définit ses priorités localement. Des personnalités représentatives de la vie économique de son territoire siègent à son conseil d'administration. Ainsi, ses ressources sont d'abord orientées vers les besoins des régions et de leurs habitants.

# NOS RESSOURCES

## NOS CLIENTS ET SOCIÉTAIRES



- 571 342 clients
- 41 % de sociétaires parmi les clients
- 13 administrateurs

## NOTRE MODÈLE COOPÉRATIF ET DÉCENTRALISÉ



- Une autonomie décisionnelle régionale proche des besoins et un capital stable détenu par des sociétaires.
- Une mutualisation nationale des ressources

## NOS PARTENARIATS



- Des partenariats avec différents acteurs du territoire qui renforcent l'ancrage territorial : CCI, CMA, CRESS, incubateurs, accélérateurs de start-up, universités, etc.

## NOTRE CAPITAL HUMAIN



- 2203 collaborateurs au siège et en agences
- 87 sur 100 indice égalité femmes-hommes
- 5,53 % d'emplois de personnes handicapées

## NOTRE CAPITAL FINANCIER



- 1,39 Mds € de capitaux propres<sup>1</sup>
- Ratio de solvabilité 20,25%

## NOTRE CAPITAL IMMOBILIER



- 255 agences et centres d'affaires

# NOS ACTIVITÉS

## LA RAISON D'ÊTRE BANQUE POPULAIRE

« Résolument coopérative et innovante, Banque Populaire accompagne dans une relation durable et de proximité tous ceux qui vivent et entreprennent dans chaque territoire. »



# NOTRE CRÉATION DE VALEUR

## POUR NOS CLIENTS ET SOCIÉTAIRES



- 5,05 M€ d'intérêt aux parts sociales
- 65 M€ de mise en réserve pour assurer la pérennité de l'entreprise et financer l'avenir

## POUR L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

### VIA NOS FINANCEMENTS

- 790 M€ de Prêts Garantis par l'Etat (Soit 8831 prêts débloqués)
- 143,6 M€ d'encours de fonds ISR et solidaires
- 1,2 Mds€ de financement des TPE/PME  
Dont :
  - 34 M€ de prêts FOSTER TPE et 7,4 M€ de prêts FOSTER Agri
  - 6 M€ de prêts INNOV PLUS
  - 41,5M€ de prêts professionnels SOCAMA

### VIA NOTRE FONCTIONNEMENT

- 72% de fournisseurs locaux
- 5,58 M€ d'impôts locaux

## POUR NOS TALENTS



- 73,8M€ de salaires des collaborateurs au siège et en agences
- 5,9% de la masse salariale consacrée à la formation

## POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE



- 652K€ d'engagement sociétal (Mécénat et Fondations)
- 4,4 M€ de refinancements des structures de microcrédits

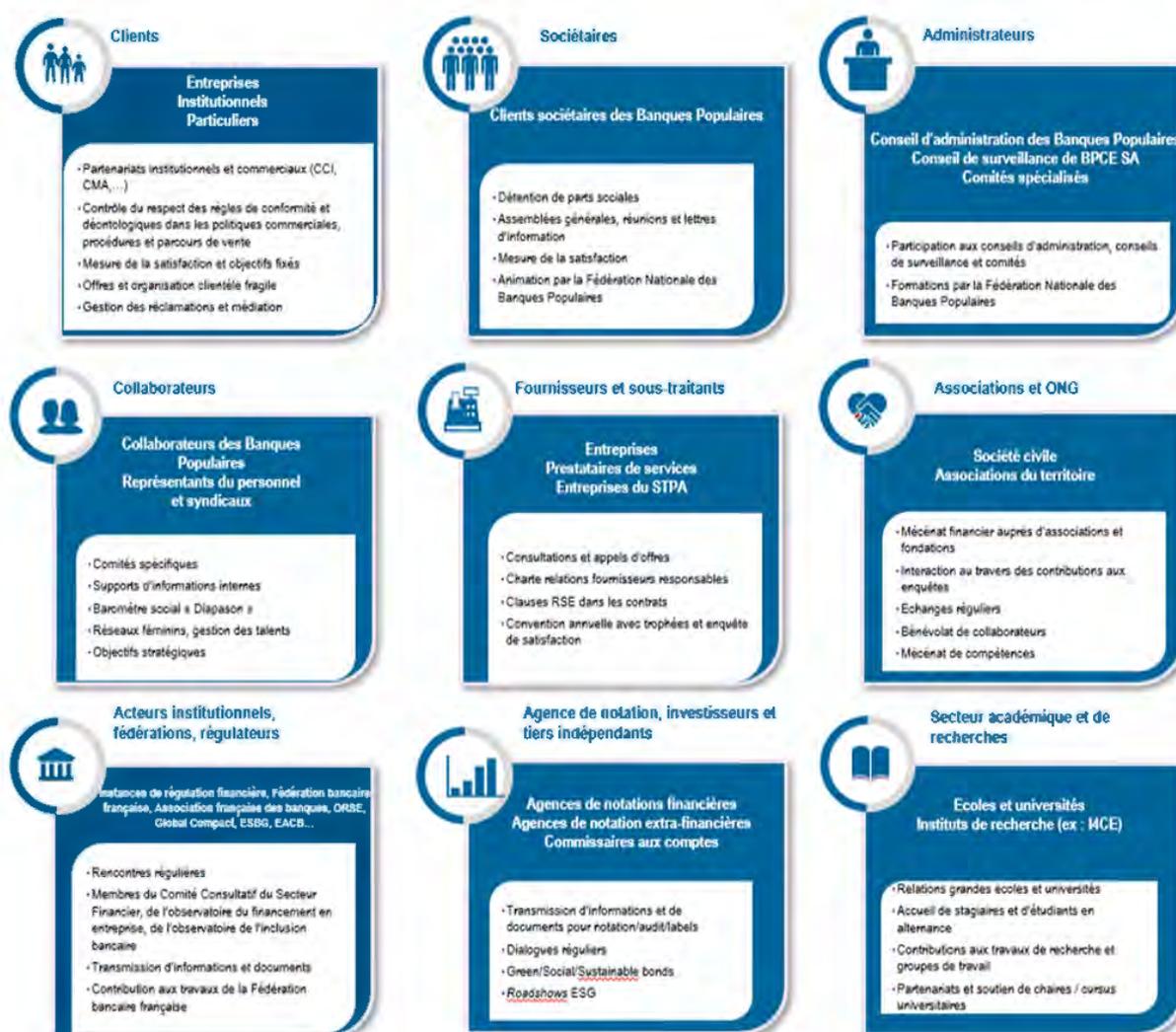
## POUR L'ENVIRONNEMENT



- 8,75 M€ de financements pour la transition environnementale

### 2.2.2.4 Une proximité constante avec les parties prenantes

La Banque Populaire du Sud, appuyée par ses trois marques, mène un dialogue permanent et constructif avec les différentes parties prenantes. Elle collabore avec de nombreux acteurs du territoire (État, collectivités locales, associations...) sur des projets sociétaux ou environnementaux comme exemple concernant la création d'entreprise, les réseaux d'accompagnement, les CCI/CMA, le développement durable/la RSE, la finance responsable/croissance verte. Elle forme ses administrateurs, consulte ses clients et ses collaborateurs et participe aux instances régionales de représentation des entreprises.



### 2.2.3 Un engagement coopératif & RSE évalué et prouvé

La Banque Populaire du Sud s'est dotée d'une stratégie coopérative & RSE ambitieuse

Le Comité Sociétariat et RSE de la Banque Populaire du Sud contribue à la définition des grandes orientations de la banque en matière de sociétariat et de RSE et fait des préconisations au Conseil d'administration.

La Banque Populaire du Sud a mis en place depuis 2020 une politique RSE et a créé au sein de son organisation une filière « Green » avec une ambition sur différents axes parmi lesquels :

- Etre aux côtés de ses clients dans leur transition énergétique et leurs projets écoresponsables
- Accompagner ses collaborateurs dans une démarche environnementale
- Etre une entreprise de référence dans sa gestion écoresponsable
- Renforcer son engagement sociétal, notamment en s'appuyant sur sa Fondation.

Le suivi des actions de RSE est assuré depuis 2020 par une personne dédiée rattaché au Département AESSI de la Direction du Développement. La mise en œuvre des actions repose, de manière plus large, sur l'ensemble des directions de la Banque Populaire.

### **L'animation du sociétariat en 2020**

Les 231 875 sociétaires de la Banque Populaire du Sud constituent le socle de son modèle coopératif (contre 227831 sociétaires en 2019 soit une évolution de +1,7%). Ils détiennent 100% de son capital social. Ils votent lors de l'assemblée générale et élisent directement les administrateurs qui les représentent au sein du conseil d'administration. En 2020, ce sont plus de 15 % des sociétaires qui se sont exprimés en votant. L'assemblée générale de la Banque Populaire du Sud s'est, cette année, déroulée à huis clos, conformément à la réglementation mise en place dans le contexte de la crise de la Covid 19. Néanmoins, afin d'informer ses sociétaires la Banque leur a transmis par mail l'accès à une vidéo retraçant les temps forts de l'assemblée.

Le comité sociétariat et RSE composé de 5 administrateurs est au cœur de l'animation de la vie coopérative. Il s'est réuni quatre fois en 2020 afin de s'informer des actions en cours et d'en proposer de nouvelles au Conseil d'Administration. Le suivi et la réalisation de ces actions d'animation sont assurés par un référent dédié au sein de la Direction du Développement.

En 2020, les rencontres sociétaires n'ont pas pu être relancées en raison de la crise sanitaire. Cette année a été consacrée à la recherche de nouveaux projets utiles au maintien du lien avec les sociétaires et qui seront mis en place en 2021 (courriel de bienvenue pour les nouveaux sociétaires, conférence en ligne pour faire vivre la vie coopérative, visite guidée des sièges centraux pour faire découvrir la banque à ses sociétaires) et à la réorientation de la mission de la Fondation durant la crise sanitaire. Cette mission exceptionnelle a ensuite été proposé au Conseil d'administration de la Fondation.

Par ailleurs, afin d'informer la communauté des sociétaires de la vie de la banque, chaque membre a reçu par voie électronique un « hors-série sociétaire » du magazine « Plein Sud ». Cette édition donnait la parole aux dirigeants et expliquait le rôle de la banque pendant la crise sanitaire. Les sociétaires disposent également d'un espace « sociétariat » sur le site internet de la Banque qui réunit un ensemble d'informations et liens utiles.

D'autre part la Banque Populaire du Sud sensibilise les nouveaux collaborateurs au « modèle coopératif Banque Populaire ». Ces formations sont, depuis 2019, intégrées au MOOC d'accueil des nouveaux entrants et une formation sur les parts sociales est également proposée en e-learning.

### **La Banque Populaire du Sud s'inscrit dans la stratégie RSE du Groupe BPCE**

Les engagements de la Banque Populaire du Sud s'inscrivent également en cohérence avec le projet stratégique du Groupe BPCE, TEC 2020<sup>2</sup>, élaboré notamment avec les contributions des Banques Populaires et de leur Fédération. Cette démarche se décline dans 4 domaines (économique, social, sociétal et environnemental) et se traduit au travers de quatre priorités stratégiques :

---

<sup>2</sup> Document disponible à l'adresse suivante : <https://newsroom.groupebpce.fr/assets/pdf-slides-plan-strategique-groupe-bpce-tec-2020-9631-7b707.html?lang=fr>

- Etre le groupe bancaire et d'assurance coopératif le plus engagé auprès des clients et des territoires ;
- Etre une banque de référence sur la croissance verte et responsable ;
- Concrétiser nos engagements coopératifs et RSE dans nos pratiques internes ;
- Etre une banque exemplaire dans ses relations avec ses parties prenantes.

Pour en savoir plus sur la stratégie RSE et la DPEF du Groupe BPCE, voir le lien : <https://groupebpce.com/investisseurs/resultats-et-publications/documents-de-reference>

La Banque Populaire du Sud s'adosse aussi à l'engagement de BPCE au Global Compact, dont la signature, intervenue en 2012 et renouvelée annuellement, vient prolonger l'engagement initié par le réseau des Banques Populaires. Ce code de bonne conduite est à ce jour le plus reconnu au plan international. Les références sur lesquelles il s'appuie (ONU, OCDE, OIT...) permettent à la Banque Populaire du Sud d'initier, de poursuivre et de développer sa politique développement durable dans le respect des standards internationaux.

## **2.2.4 La déclaration de Performance Extra-Financière**

### **2.2.4.1 L'analyse des risques extra-financiers de la Banque Populaire**

#### 2.2.4.1 L'analyse des risques extra-financiers de la Banque Populaire du Sud

Afin d'identifier ses enjeux RSE les plus stratégiques, la Banque Populaire du Sud s'est appuyée sur les travaux conduits en 2020 dans le cadre de son plan stratégique et sur une analyse de ses principaux risques RSE.

Cette dernière s'est fondée sur la méthodologie d'analyse des risques proposée par le groupe, issue des travaux de la Direction des Risques et de la Direction RSE. Cette méthodologie a permis de définir :

- Un univers de vingt risques RSE réparti en trois typologies : gouvernance, produits et services, fonctionnement interne. Ils ont été définis en fonction de la réglementation, des pratiques de place, des critères d'évaluation des agences de notation et des standards de RSE et de reporting (ex : *Task Force for Climate*) ; chaque risque fait l'objet d'une définition précise ;
- Une méthodologie de cotation de ces risques, en fonction de leur fréquence et de leur gravité ;
- Une méthodologie d'évaluation des dispositifs de maîtrise de ces risques (DMR).

La cotation de ces risques RSE a été réalisée à partir de celle proposée par le groupe sur la base d'entretiens avec des experts métiers nationaux et d'ateliers avec des banques régionales.

En 2020, une revue de la cartographie des risques existants a été réalisée au sein du groupe, avec différentes directions de BPCE, les Fédérations ainsi que des établissements du groupe, l'objectif a été d'étudier l'ensemble des éléments d'actualité qui pouvaient avoir un impact sur la cartographie des risques extra-financiers.

Cette cartographie a ensuite été soumise à des experts métiers de la Banque Populaire du Sud qui ont apporté les indications suivantes :

- Dans la catégorie "Fonctionnement interne" : le risque dénommé en 2019 « Exposition aux risques physiques du changement climatique » est devenu « Exposition aux risques climatiques physiques, sanitaires et technologiques ». Pour tenir compte de la pandémie actuelle mais aussi de l'accentuation des phénomènes climatiques violents la cotation de ce risque a été modifiée : il est passé de faible à plus de 3 ans à fort à moins de 3 ans ;

- Dans la catégorie « Gouvernance » : la gravité du Risque Ethique des Affaires a été ramenée de fort à moyen ;
- Dans la catégorie Produits et Services : le « Risque ESG » a été intégré à cette catégorie, alors que lors des années précédentes il était classé dans la catégorie Gouvernance. La gravité du risque « Protection des clients » est passée de moyen à fort.

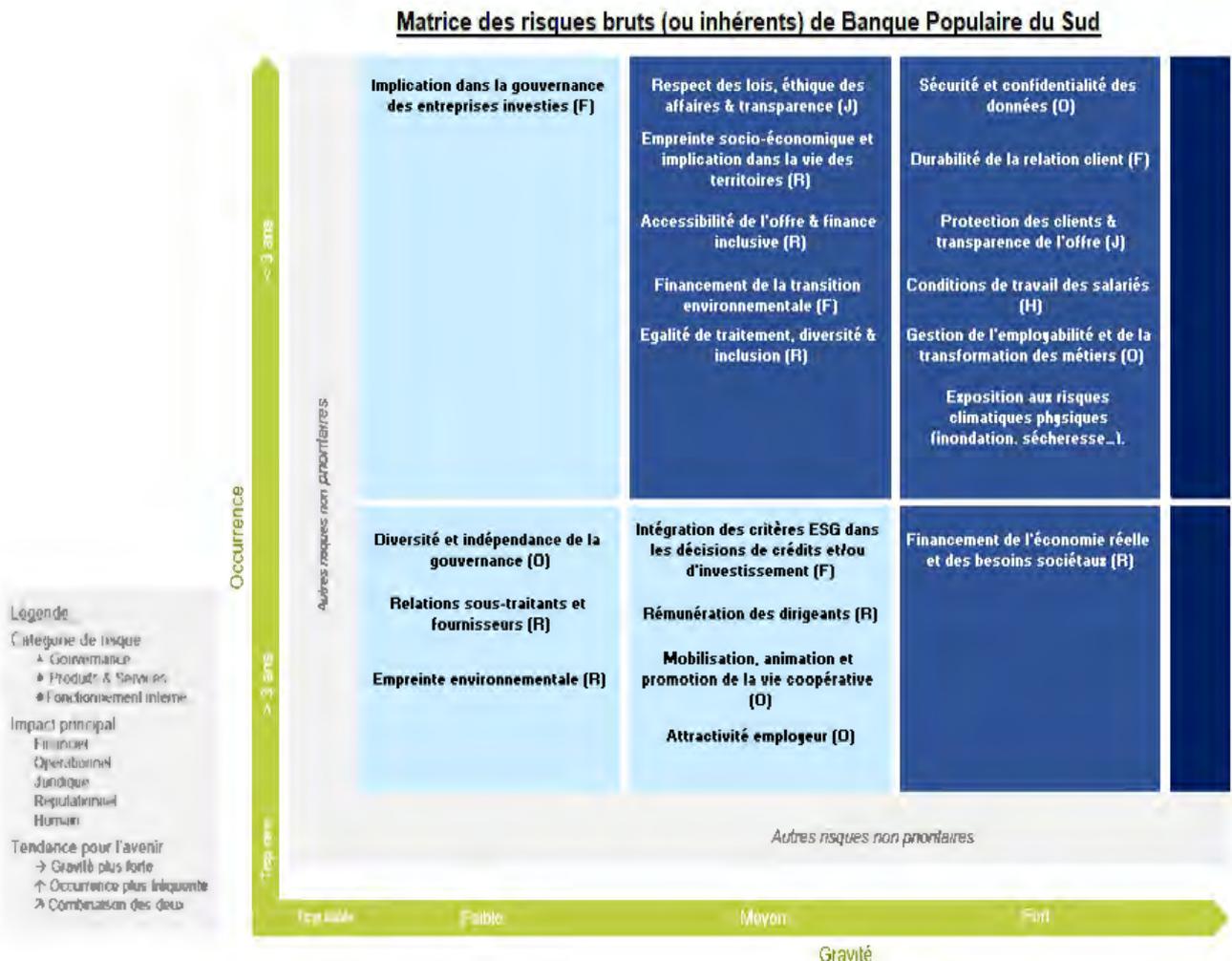
L'analyse finale fait émerger 20 risques bruts prioritaires auxquels la Banque Populaire du Sud est exposée.

Quelques éléments clés en ressortent :

- L'analyse conduite n'a pas fait émerger de risques RSE critiques;
- Les risques bruts prioritaires pour la Banque Populaire du Sud sont majoritairement des enjeux relatifs à son cœur de métier ;
- Concernant la maîtrise de ces risques:
  - Après analyse et échanges avec les Directions métiers concernées, **12 risques prioritaires** font l'objet d'engagements précis via le plan stratégique. Ils sont présentés au fil de la DPEF.

Des plans d'actions métiers sont programmés pour les autres risques.

## Cartographie des risques RSE bruts de la Banque Populaire du Sud



<b>Catégorie de risque</b>	<b>Priorité<sup>1</sup></b>	<b>Risques Extra-financiers</b>	<b>Définition</b>
Produits et services	1	Relation durable client	Assurer une qualité de services pérenne et satisfaisante aux clients
	1	Financer les territoires	Assumer son rôle de financeur de tous les acteurs économiques (entreprises, professionnels, collectivités, ménages, opérateurs de l'économie sociale et solidaire)
	1	Financement de la Transition Environnementale	Absence de stratégie de financement dans les projets favorables à la transition environnementale
	1	Protection des clients	Faciliter la compréhension des produits et services par tous les clients. Communiquer clairement et vendre des produits et services adaptés à chaque besoin du client
	1	Inclusion financière	Assurer un accès à l'offre pour tout public tant au niveau géographique que technologique
	2	Risques ESG	Non intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions de financement et d'investissement
Fonctionnement interne	1	Employabilité et transformation des métiers	Adéquation des besoins de l'entreprise avec ceux des salariés pour répondre aux évolutions des métiers.
	1	Diversité des salariés	Assurer l'égalité de traitement des candidats à l'embauche et des salariés au sein de l'entreprise
	1	Conditions de travail	Assurer des conditions de travail respectueuses des salariés
	1	Risques clim. Physiques, pandémiques et technologique	Conséquences des risques climatiques physiques, sanitaires et technologiques qui réduisent ou empêchent l'utilisation des moyens d'exploitation, impactent l'activité des salariés et entraînent des pertes d'actifs.
	2	Attractivité employeur	Difficulté d'attraction des talents dans un marché compétitif.
	2	Achats	Relation non durable avec les fournisseurs et sous-traitants
	2	Empreinte environnementale	Contribution au changement climatique par l'émission de gaz à effet de serre du fait du fonctionnement de la banque
Gouvernance	1	Ethique des affaires	Respect de la réglementation, lutte contre la corruption et la fraude, prévention des pratiques non éthiques et accessibilité à l'information.
	1	Sécurité des	Protection contre les cybermenaces, assurer la

		données	protection des données personnelles des salariés et des clients et assurer la continuité d'activité.
	1	Empreinte territoriale	Agir en tant qu'employeur et acheteur en étant présent de façon adaptée dans les territoires
	2	Diversité des dirigeants	Manque d'indépendance et de diversité et de représentativité au sein des instances de gouvernance
	2	Vie coopérative	Participation insuffisante des sociétaires, manque de formation des élus, incompréhension du modèle coopératif par le régulateur, les clients et la société civile dans son ensemble
	2	Droits de vote	Défaut de participation à la gouvernance des entreprises investies/accompagnées
	2	Rémunérations des dirigeants	Non intégration de critères extra-financiers et de long terme dans la rémunération des dirigeants.

<sup>1</sup>Priorité de niveau 1 = risques prioritaires / Priorité de niveau 2 = risques secondaires

Risque prioritaire	Relation durable client		
Description du risque	Assurer une qualité de services pérenne et satisfaisante aux clients		
Indicateurs clés	2020	2019	Evolution 2019 - 2020
NPS (net promoter score) client annuel et tendance	Part : -3	Part : -7	Part : tendance à + 4 points
	Pro : -4	Pro : -12	Pro : tendance à + 8 points

Risque prioritaire	Financer les territoires		
Description du risque	Assumer son rôle de financeur de tous les acteurs économiques (entreprises, professionnels, collectivités, ménages, opérateurs de l'économie sociale et solidaire)		
Indicateurs clés	2020	2019	Evolution 2019 - 2020
<b>Production annuelle (en millions d'euros)</b>			
Financement des entreprises TPE/PME	1 200	825	45%
Financement de l'ESS	11,6	8,0	46%

Risque prioritaire	Financement de la Transition Environnementale		
Description du risque	Absence de stratégie de financement dans les projets favorables à la transition environnementale		
Indicateurs clés	2020	2019	Evolution 2019 - 2020
Financement de la transition énergétique (en millions d'euros)	8,7	3,2	173 %
Total des fonds ISR commercialisés (en millions d'euros)	224,4	110,5	103%

Risque prioritaire	Protection des clients
--------------------	------------------------

<b>Description du risque</b>	Faciliter la compréhension des produits et services par tous les clients. Communiquer clairement et vendre des produits et services adaptés à chaque besoin du client		
<b>Indicateurs clés</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>Evolution 2019 - 2020</b>
Nombre de réclamations « Information/conseil » traitées avec une réponse favorable /Nombre total de réclamations traitées	5%	NC	NC
Nombre de réclamations « opération non autorisée» traitées avec une réponse favorable /Nombre total de réclamations traitées.	0,5%	NC	NC

<b>Risque prioritaire</b>	<b>Inclusion financière</b>		
<b>Description du risque</b>	Assurer un accès à l'offre pour tout public tant au niveau géographique que technologique		
<b>Indicateurs clés</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>Evolution 2019 - 2020</b>
Production brute annuelle OCF (offre spécifique clientèle fragile)	507	624	-19%

<b>Risque prioritaire</b>	<b>Risques climatiques physiques, pandémiques et technologique</b>		
<b>Description du risque</b>	Conséquences des risques climatiques physiques, sanitaires et technologiques qui réduisent ou empêchent l'utilisation des moyens d'exploitation, impactent l'activité des salariés et entraînent des pertes d'actifs.		
<b>Indicateurs clés</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>Evolution 2019 - 2020</b>
Taux de conformité au PCA annuel (%)	83%	74%	12%

<b>Risque prioritaire</b>	<b>Employabilité et transformation des métiers</b>		
<b>Description du risque</b>	Adéquation des besoins de l'entreprise avec ceux des salariés pour répondre aux évolutions des métiers.		
<b>Indicateurs clés</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>Evolution 2019 - 2020</b>
Nombre d'heures de formation/ETP	33h	27h	22%

<b>Risque prioritaire</b>	<b>Diversité des salariés</b>		
<b>Description du risque</b>	Assurer l'égalité de traitement des candidats à l'embauche et des salariés au sein de l'entreprise		
<b>Indicateurs clés</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>Evolution 2019 - 2020</b>
Pourcentage de femmes cadres	43,4%	42,0%	+ 1,7 pts

<b>Risque prioritaire</b>	<b>Conditions de travail</b>		
<b>Description du risque</b>	Assurer des conditions de travail respectueuses des salariés		
<b>Indicateurs clés</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>Evolution 2019 - 2020</b>
Taux d'absentéisme maladie	4,9%	4,2%	+ 0,7pts
Taux d'absentéisme maladie avec cause de	6,0%	Sans objet	Non mesurable

pandémie			
----------	--	--	--

Risque prioritaire	Ethique des affaires		
Description du risque	Respect de la réglementation, lutte contre la corruption et la fraude, prévention des pratiques non éthiques et accessibilité à l'information.		
Indicateurs clés	2020	2019	Evolution 2019 - 2020
Taux de collaborateurs ayant réalisé la formation code de conduite	80%	NC	NC
Taux de salariés formés à la lutte anti-blanchiment	93%	66%	27 pts

Risque prioritaire	Sécurité des données		
Description du risque	Protection contre les cybermenaces, assurer la protection des données personnelles des salariés et des clients et assurer la continuité d'activité.		
Indicateurs clés	2020	2019	Evolution 2019 - 2020
Taux de nouveaux projets communautaires bénéficiant d'un accompagnement SSI et Privacy	85%	87%	-2 pts
% de collaborateurs formés au RGPD (100% des effectifs sollicités – renouvellement tous les 3 ans)	94%	91%	3 pts

Risque prioritaire	Empreinte territoriale		
Description du risque	Agir en tant qu'employeur et acheteur en étant présent de façon adaptée dans les territoires		
Indicateurs clés	2020	2019	Evolution 2019 - 2020
Montants décaissés dédiés à des activités de mécénat (avec reçu fiscal)	652K€	795K€	-18%

Le modèle d'affaire est présenté dans le chapitre 2.2.1.3 « Un modèle d'affaires centré sur le développement de l'économie des territoires ».

#### **2.2.4.2 Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Produits et services**

### **PRODUITS ET SERVICES**

Risque prioritaire	Relation durable client			
Description du risque	Assurer une qualité de services pérenne et satisfaisante aux clients			
Indicateur clé	2020	2019	2018	Evolution 2019 - 2020

NPS (net promoter score) client annuel et tendance	Part : -3 Pro : -4	Part : -7 Pro : -12	Part : -12 Pro : -17	Part : tendance à + 4 points Pro : tendance à + 8 points
--	-----------------------	------------------------	-------------------------	---

## Politique qualité

2020, un engagement puissant sur les leviers clés de la satisfaction clients.

Notre ambition est de proposer une expérience clients aux meilleurs standards du marché et le NPS (Net Promoteur Score) est l'indicateur qui permet de l'évaluer.

Pour ce faire, la Banque Populaire du Sud dispose d'outils d'écoute permettant d'engager efficacement les actions en faveur de la satisfaction client sur l'ensemble des marchés.

Ces dispositifs permettent d'interroger 100 % de nos clients une fois par an et à chaque fois qu'ils ont un contact (entretien) avec leur conseiller, ce qui permet de capter la satisfaction client en temps réel et de déployer des actions d'amélioration que ce soit sur leur expérience mobile ou avec l'agence et le conseiller.

Ces dispositifs ont permis de recueillir l'avis de près de 14 126 clients en 2020.

Cette satisfaction est aujourd'hui rendue visible en temps réel sur une application mobile pour tous les collaborateurs.

2 programmes ont été déployés pour accélérer sa progression :

- « simple, proche et expert engagé » pour les marchés particuliers et professionnels ;
- « réactif et proactif » pour le marché des entreprises.

Ces programmes contribuent à la performance sur « l'expérience dans la banque au quotidien » mais aussi dans les moments clés et projets de nos clients.

Les leviers de la satisfaction client y sont clairement exprimés ainsi que les modalités associées pour que chaque établissement puisse les mettre en œuvre avec succès.

Les attentes clients sont exigeantes : 100 % de réponses à leur sollicitation du conseiller dès le premier appel, favoriser la réponse dans la demi-journée et conserver leur conseiller au-delà de 3 ans.

En 2020, les actions de ces programmes ont porté plus spécifiquement sur les attentes clients clés :

- l'accessibilité téléphonique et la réactivité de nos agences ;
- le lancement des travaux concernant la maîtrise du rythme du changement de conseiller et le dispositif d'information pour nos clients.

En juin 2019, un groupe de travail transverse pour l'amélioration de notre NPS a été lancé avec un suivi du plan d'actions en Comité de Direction. Un dispositif de centralisation des avis clients en ligne et de génération de nouveaux avis a été mis en place à partir de juin 2019, avec pour objectif de gagner en réactivité, efficacité et satisfaction client.

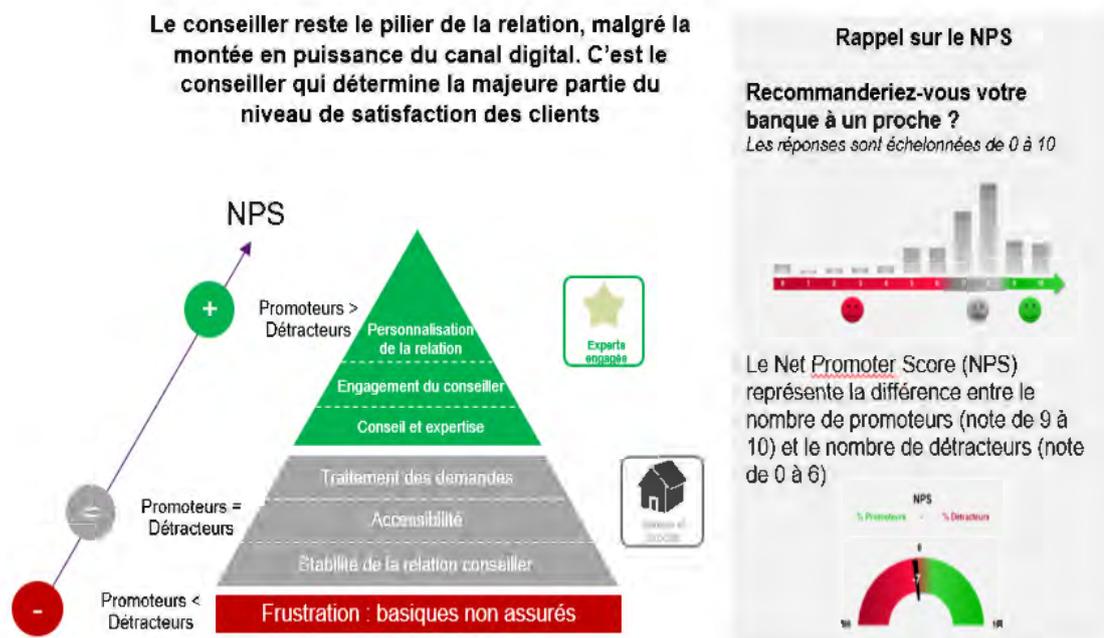
Début 2020, le programme sur les attitudes relationnelles développé par le Groupe BPCE pour générer des recommandations a été testé sur une succursale et sur une partie de la Direction des Services Clients.

L'ambition est de proposer un service fiable, solide, réactif au quotidien et une expérience génératrice de satisfaction client au travers des postures relationnelles mise en œuvre sur tous les canaux de contact avec nos clients.

Le déploiement d'un outil de suivi en temps réel de la satisfaction client auprès de l'ensemble de nos agences a permis de renforcer l'animation au quotidien de ce sujet auprès des équipes. Les actions en cours devraient permettre de poursuivre l'évolution positive.

L'année 2020 marque une année très forte de progression de nos résultats dans un contexte de crise sanitaire qui a impacté nos clients. Avec une évolution de 4 points sur le marché des Particuliers et de 8 points sur le marché des Professionnels, la Banque Populaire du Sud a permis d'affirmer que dans un contexte difficile, nos agences et nos conseillers ont assuré un service de bon niveau.

### Les leviers qui construisent le Net Promoter Score (NPS)<sup>3</sup>



Risque prioritaire	Financer les territoires			
<b>Description du risque</b>	Assumer son rôle de financeur de tous les acteurs économiques (entreprises, professionnels, collectivités, ménages, opérateurs de l'économie sociale et solidaire)			
<b>Indicateurs clés</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>Evolution 2019 - 2020</b>
<b>Production annuelle (en millions d'euros)</b>				
Financement des entreprises TPE/PME *	1 200	825	654	+45%
Financement de l'ESS	11,6	8,0	6,5	+46%

\*Prêts équipements débloqués des clients BPS Professionnels et Entreprises

#### Financement de l'économie réelle et des besoins sociétaux

La Banque Populaire du Sud fait partie des principaux financeurs des entreprises et des structures de l'économie sociale sur la région Occitanie. Sa responsabilité est d'être présente aux côtés de ces acteurs pour accompagner les initiatives régionales qui alimentent le dynamisme des territoires. La Banque Populaire du Sud a ainsi poursuivi une politique de financement soutenue.

Pendant la crise sanitaire, la Banque Populaire Sud a soutenu les entreprises de la région en débloquant 790 millions d'euros de prêts garantis par l'état au bénéfice de plus de 8000 clients. Cet accompagnement de la clientèle professionnelle et corporate durant la pandémie explique

<sup>3</sup> Sources Direction Satisfaction sur la base des baromètres de satisfaction SAE – études attentes clients TILT

l'augmentation importante sur 2020 du montant du financement des entreprises et de l'Economie Sociale et Solidaire.

### **Soutien à la création d'entreprise**

La Banque Populaire du Sud, fidèle à ses valeurs et à son histoire aux côtés des créateurs d'entreprise, soutient activement l'entrepreneuriat sur son territoire.

Elle s'attache à faciliter l'accès aux crédits d'investissement, notamment par la mise en place de mécanismes d'allègement des garanties qui limitent le recours aux garanties personnelles :

- Déployé en mars 2017 à la Banque Populaire du Sud, le dispositif FOSTER (Fonds Occitanie de Soutien Territorial aux Entreprises Régionales) et le FEI (le Fonds européen d'investissement) permettent aux PME éligibles de financer des équipements dans le cadre d'une création, d'une cession (sans lien de parenté entre les deux parties) ou d'un développement de l'entreprise. La garantie est automatiquement apportée sous forme de caution à hauteur de 80 % octroyée par le FEI (Fonds Européen d'Investissement) et la Région.  
1215 clients en bénéficient sur l'ensemble du territoire pour un encours de 151 336 990 € au 31 décembre 2020. Les financements concernent pour l'essentiel des créations, rachat de fonds de commerce, voire acquisition de parts sociales au travers de Holding.  
La particularité de ce type de financement reste l'opportunité de financer jusque 20 à 30 % du BFR selon les régions. Sur l'année 2020, 184 dossiers ont été accordés pour 34 325 036 €. Côté Agriculture, 246 clients détiennent un encours Foster Agri pour 24 166 954 €, finançant les exploitations, cheptels et matériels. Sur l'année 2020, 102 dossiers ont été réalisés pour 7 427 570 €.
- Avec la SOCAMA, société de caution mutuelle qui garantit les prêts des clients professionnels, la Banque Populaire du Sud a prêté en 2020, 41,5 Millions d'euros, dont 27% sur des projets de création, 14% sur des opérations de transmission / reprise d'entreprises, 50% sur des projets de développement et 9% pour la relance.
- Avec le prêt Innov & Plus, elle dispose d'un outil de financement permettant l'accompagnement des startups et TPE-PME dans le cadre de leurs projets d'innovation. En 2020, la Banque Populaire du Sud a ainsi accompagné 46 clients pour un montant de 6 Millions d'euros.

Enfin, dans un souci de proposer toujours plus d'expertise à ses entrepreneurs, elle a créé en 2019, la filière Next Innov à côté de ses centres d'affaires Entreprises, dédiée aux start-up et à l'innovation. Elle compte aujourd'hui 361 clients.

Ce soutien à la création d'entreprise se manifeste principalement par l'octroi de subventions à des plateformes d'entrepreneuriat, telles que le réseau Entreprendre, France Active, BGE (ex-Boutiques de Gestion), Initiative France ainsi qu'à de nombreuses agences régionales de développement dont l'objet est d'offrir un accompagnement tout au long du parcours pour optimiser la réussite du projet de l'entrepreneur.

Par ailleurs, le réseau des Banques Populaires soutient depuis plus de 23 ans les micro entrepreneurs qui souhaitent sortir de la précarité en créant eux-mêmes leur activité.

La Banque Populaire du Sud a ainsi abondé au fonds de prêts d'honneur pour les jeunes mis en place par l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique) et s'est mobilisée pour l'organisation du Prix Créadie Jeunes - Banque Populaire, remis en région et au niveau national, en soutien à de jeunes porteurs de projets entrepreneuriaux.

Elle a co-financé, via le Fonds de dotation de sa Fédération, d'une part l'élaboration d'un nouvel outil digital, « Je construis mon projet », pour aider les micro-entrepreneurs à construire leur business plan en ligne et juger de la faisabilité de leur projet de création d'entreprise, et d'autre part les campagnes de communication mises en place trois fois par an. La FBNP représentée par son directeur général est membre du conseil d'administration de l'Adie.

## Microcrédits

La Banque Populaire du Sud propose une offre de microcrédit accompagné à destination de particuliers et d'entrepreneurs dont les moyens sont souvent insuffisants pour obtenir un financement bancaire classique.

En cohérence avec son positionnement, en matière de microfinance, la Banque Populaire du Sud oriente de façon privilégiée son action vers le microcrédit professionnel.

La Banque Populaire du Sud met à disposition de l'Adie d'importantes lignes de crédit à taux préférentiel. En 2020, les Banques Populaires demeurent le premier refinanceur des microcrédits de l'Adie. Elles participent également aux pertes en garantie.

Avec France Active, les Banques Populaires décaissent directement des microcrédits avec la garantie de France Active. Enfin, elles accordent des prêts complémentaires aux Fonds de prêts d'honneur d'Initiative France.

A souligner, la mobilisation en mai 2020 du réseau des Banques Populaires et de la Banque Populaire du Sud en particulier, pour répondre à l'appel lancé par l'Adie pour soutenir la relance des entrepreneurs après la période de confinement. Banque Populaire a contribué au fonds de prêt d'honneur à hauteur de plus d'1 million d'euros et se place comme 1er contributeur à ce plan. En se mobilisant fortement, Banque Populaire démontre son attachement au développement d'une économie durable et inclusive.

### Microcrédits personnels et professionnels (Production en nombre et en montant)

	2020		2019		2018	
	Montant (k€)	Nombre	Montant (k€)	Nombre	Montant (k€)	Nombre
Microcrédits personnels et professionnels Adie	574*	235*	585	229	279	155
Microcrédits professionnels agence garantis par France Active	3 800	115	4 307	163	4 082	179

\*Dont 20 000€ d'abondement au fonds de prêt d'honneur ayant permis de décaisser 7 prêts d'honneur – relance COVID Vague 1

Risque prioritaire	Financement de la Transition Environnementale			
Description du risque	Absence de stratégie de financement dans les projets favorables à la transition environnementale			
Indicateur clé	2020	2019	2018	Evolution 2019 - 2020
Financement de la transition énergétique (en millions d'euros)	8,7*	3,2**	2,7**	+173% <sup>4</sup>
Total des fonds ISR commercialisés (en millions d'euros)	224,4	110,5	89,8	+103%

<sup>4</sup> Cette augmentation significative du financement de la transition énergétique s'explique par le développement de la gamme de prêts « verts » pour la clientèle de particuliers et par l'élargissement du périmètre aux financements des professionnels et corporate.

\*Energies renouvelables (CRD du financement de projets structurés + financements corporate 100% EnR) + bâtiment vert (= Eco PTZ + PREVair + PROVair) + transports bas carbone (AUTOVair)

\*\* Energies renouvelables + bâtiment vert (= Eco PTZ + PREVair) + transports bas carbone (AUTOVair)

## Financement de la Transition Environnementale

La Banque Populaire du Sud travaille à l'intégration de la RSE au cœur même de son offre de service et de financement. Ses encours de financement de la transition énergétique s'élèvent à 38,52 millions d'euros<sup>5</sup>.

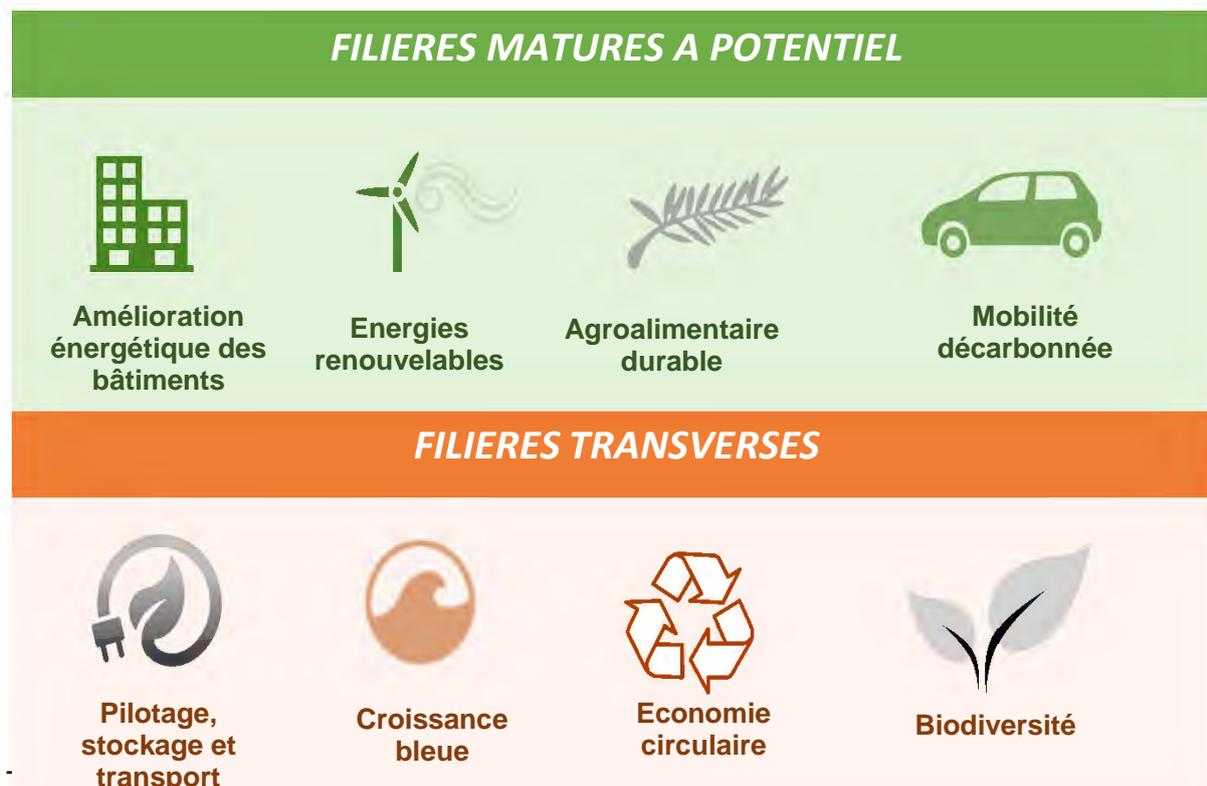
Elle s'est attachée à identifier sur quelles dimensions environnementales, sociales et sociétales l'attendaient ses clients et parties prenantes. Ainsi, dans le cadre de sa stratégie RSE elle se fixe comme objectif de :

- Proposer une offre d'épargne et de placements permettant de protéger et de faire fructifier le capital de ses clients par le fléchage vers des activités économiques durables ;
- Répondre aux besoins de financement des porteurs de projets à forte valeur ajoutée environnementale et sociale ;
- Gérer les risques et opportunités liés aux transitions énergétique, climatique et écologique.

La Banque Populaire du Sud s'est constituée un réseau de partenaires impliqués sur le sujet : organisations professionnelles, industriels, collectivités locales, associations, ...

Elle s'appuie également sur les travaux du Groupe BPCE qui dès 2018 a mené des plans d'actions avec les principaux marchés (Particuliers, Entreprises, Immobilier, Agriculture...) pour identifier les points de convergence entre enjeux RSE et enjeux commerciaux. Ce travail a conduit au lancement d'actions axées autour de différents enjeux en fonction de la situation de chaque marché : Acculturation, Formation, Offre, Distribution, Communication.

Ce travail a également permis de restructurer la vision du groupe autour de 4 filières majeures de transition énergétique et écologique, et de 4 filières transversales



<sup>5</sup> Energies renouvelables (financement de projets structurés + financements corporate 100% EnR) + bâtiment vert (= produits Eco PTZ + PREVair + PROVair) + transports décarbonnés (AUTOVair)

La diversité de ses expertises et de ses implantations permet à la Banque Populaire du Sud d'accompagner les projets de dimension locale, nationale mais aussi internationale en lien notamment avec Natixis. Elle s'est concentrée sur 3 filières majeures : l'amélioration énergétique des bâtiments, les énergies renouvelables et la mobilité décarbonée.

En 2017, les travaux conduits par le Groupe BPCE ont permis de fixer un objectif ambitieux et structurant dans le cadre de son projet stratégique : sur la période de 2018-2020, augmenter de 50 % l'encours d'épargne responsable, dépasser 10 milliards d'euros d'encours de financement sur la croissance verte et émettre pour compte propre deux émissions financières *green bonds* et *sustainable bonds* s'appuyant sur des projets identifiés et financés au sein des territoires.

### Les solutions aux particuliers

La Banque Populaire développe une gamme de « prêts écologiques » destinés aux particuliers pour faciliter l'acquisition de véhicules propres ou peu polluants, ou permettre l'amélioration de l'habitat, notamment pour le financement des travaux d'économie d'énergie.

#### Crédits verts : production en nombre et en montant

	2020		2019		2018	
	Encours (K€)	Nombre	Encours (K€)	Nombre	Encours (K€)	Nombre
Eco-PTZ	2025	197	1 752	166	1 990	156
PREVair (sur ressources CODEVair)	53	9	278	22	399	34
PREVair Auto	3977	145	1146	69	152	13

La Banque Populaire du Sud a mis en place des produits spécifiques pour accompagner ses clients vers des solutions de mobilité peu ou pas carbonée. Les produits PREV AIR Auto permettent l'acquisition à taux préférentiel de véhicules hybrides et électriques, y compris les VAE (Vélo à Assistance Électrique).

#### Epargne verte : production en nombre et en montant

	2020		2019		2018	
	Encours (M€)	Nombre (stock)	Encours (M€)	Nombre (stock)	Encours (M€)	Nombre (stock)
Livret de Développement Durable	36127	7602	30 328	7109	28 394	6 601
Livret CODEVair	6835	173	8 133	207	4 138	112

### Les projets de plus grande envergure

La Banque Populaire du Sud accompagne les différents acteurs en région – collectivités, entreprises, logement social, économie sociale... – dans leurs projets environnementaux, en leur apportant son expertise, des solutions de financements adaptés – fonds dédiés ou cofinancement avec la Banque européenne d'investissement (BEI) en partenariat public/privé – ou des offres de services clefs en main. La BEI a identifié le réseau des Banques Populaires comme un partenaire pour la distribution des aides européennes à la fois sur les énergies renouvelables dans leur ensemble (Action pour le climat), la méthanisation (portefeuille de projets) et l'efficacité énergétique (PF4E).

Pour les projets de plus grande envergure nécessitant des ressources financières significatives, tels que l'éolien, le biogaz ou la biomasse, la Banque Populaire peut bénéficier du savoir-faire de Natixis qui intervient dans des projets publics comme privés, via ses activités de financements ou de crédit-bail, notamment au travers de sa filiale Natixis Energéco, spécialisée dans le financement des énergies renouvelables.

### Contribution aux initiatives régionales et nationales en faveur de la croissance verte

La Banque Populaire du Sud participe à des événements, des programmes de recherche et de travail consacrés au développement des éco-filières en région, ce qui profite à l'ensemble du réseau des Banques Populaires tout en valorisant leurs pratiques de responsabilité sociale et environnementale.

- Participation au développement des start-up issues de la « green tech » au CTB (Clean Tech Booster) outil d'accélération de la CTV (Clean Tech Vallée) située à ARAMON dont la Banque Populaire du Sud est membre-fondateur depuis 2019.
- Participation au forum régional « Le Monde Nouveau » en tant que jury afin de promouvoir les actions d'entreprises dont le modèle économique est centré sur la thématique du Développement durable, les énergies renouvelables.
- Partenariat sur des événementiels consacrés au développement durable et à la RSE ;
- *Partenariat universitaire : Elaboration d'un DU Développement Durable avec l'UPVD de PERPIGNAN*

### Finance solidaire et investissement responsable

Au-delà de leur activité de financement de l'économie locale, les Banque Populaires proposent plusieurs produits d'investissement socialement responsable (ISR) afin de répondre aux attentes des clients soucieux de l'impact de leurs décisions d'investissement. Il s'agit notamment de la gamme de placements responsables gérée par Mirova, affiliée de Natixis Investments, entreprise de gestion d'actifs financiers, pionnier de l'ISR en France, qui regroupe des fonds responsables thématiques et solidaires. Les labels Finansol<sup>6</sup> et TEEC<sup>7</sup> (Transition Energétique et Ecologique pour le Climat) et ISR<sup>8</sup> attribués à certains de ces fonds témoignent de la qualité de cette gamme.

En matière d'épargne salariale, la Banque Populaire du Sud a distribué également auprès de ses clients des fonds communs de placement entreprise solidaires et/ou ISR pour un montant de 80,8 millions d'euros en 2020.

L'intégration de nouveaux fonds ISR dans la gamme commercialisée par la Banque Populaire du Sud ainsi que l'appétence accrue des clients pour ce type de financement expliquent la hausse significative du total des fonds ISR et solidaires commercialisés entre 2019 et 2020.

### Fonds Communs de Placement Entreprise solidaires – FCPE (Encours fin de mois des fonds commercialisés par la Banque Populaire)

	2020	2019	2018
Encours cumulé – Montant FCPE avec VL connue en fin de mois (en millions d' euros)	80,8	72	62,8

### Fonds ISR et solidaires (Encours au 31/12 des fonds commercialisés par la Banque Populaire)

	2020	2019	2018
Encours cumulé – Montant ISR	143,6	36,2	25,3

### Réglementation & taxonomie

Les régulateurs et superviseurs bancaires ont accru leurs consultations et publications en matière climatique, environnementale et plus largement ESG en 2020.

L'ACPR a publié en mai le rapport sur les « bonnes pratiques en matière de gouvernance et gestion des risques climatiques ».

De plus, la BCE a soumis à consultation son premier « guide relatif aux risques liés au climat et à l'environnement » en mai et a publié la version définitive six mois plus tard en novembre 2020 pour une entrée en vigueur à compter de la date de sa publication. Il était joint à un rapport sur les publications des institutions sur les risques liés au climat et à l'environnement : les pratiques observées et améliorations attendues par le superviseur.

Enfin, l'ABE a soumis en novembre 2020 à consultation pour publication finale en juin 2021, conformément à l'article 98(8) de CRDV, le rapport sur la gestion et la supervision des risques ESG.

<sup>6</sup> LABEL FINANSOL : assure aux épargnants de contribuer réellement au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et environnementale comme la création d'emplois, de logements sociaux, de projets environnementaux (agriculture biologique, commerce équitable,...) et le développement économique dans les pays du Sud.

<sup>7</sup> LABEL TEEC : garantit l'orientation des investissements vers le financement de la transition écologique et énergétique. Il a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles.

<sup>8</sup> LABEL ISR : permet d'indiquer aux épargnants les produits ISR répondant à son cahier des charges. Ce cahier des charges exige non seulement la transparence et la qualité de la gestion ISR mais demande aussi aux fonds de démontrer l'impact concret de leur gestion ISR sur l'environnement ou la société par exemple

En fin d'année 2020, les actes délégués concernant la taxonomie européenne ont été adoptés. La Taxonomie européenne est une classification des activités économiques durables, permettant dès 2022 la transparence et la comparabilité en terme de durabilité dans l'univers bancaire et financier. Cet outil est central dans le plan d'action européen de la finance durable et le Groupe BPCE a participé à plusieurs exercices de place sur l'application de la Taxonomie :

La Fédération bancaire européenne (FBE) et l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE FI) lancent un projet visant à évaluer dans quelle mesure la taxonomie de l'UE sur les activités durables pourrait être appliquée aux produits bancaires. L'objectif du projet est de :

- Fournir une évaluation de faisabilité de haut niveau de la taxonomie de l'UE aux produits bancaires de base
- Partager les meilleures pratiques
- Développer des cas d'utilisation le cas échéant
- Émettre des recommandations sur la base des résultats du projet

Un groupe de travail composé de 25 banques dont le Groupe BPCE fait partie, travaille à l'élaboration de ces lignes directrices.

Le récent programme de travail de l'Autorité Bancaire Européenne-ABE sur le financement durable a engagé l'agence à mettre au point un test de stress spécifique lié au climat. En cette année 2020, une première étape est engagée. Il s'agit d'une analyse de sensibilité volontaire axée sur les risques de transition. Cette analyse de sensibilité permettra de mieux comprendre les vulnérabilités aux risques climatiques.

Le Groupe BPCE anticipe dès maintenant l'application de cette taxonomie et travaille sur l'intégration des critères et seuils précis et spécifiques aux activités actuellement couvertes dans les systèmes d'information utilisés au sein du groupe

#### Dans la formation des collaborateurs

Il s'agit d'accompagner au changement les collaborateurs afin de faciliter l'intégration de notions parfois nouvelles. Le Climate Risk Pursuit est une déclinaison du Risk Pursuit, quiz de sensibilisation aux risques bancaires rassemblant 200 questions sur 4 thèmes (risques de crédit, financiers et non-financiers et environnement bancaire) à destination des collaborateurs des Banques Populaires, Caisses d'Épargne et filiales

Cet outil de formation interactif développé par le Groupe BPCE vise à sensibiliser tous les collaborateurs du groupe aux risques climatiques, à leurs impacts et aux enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Ce module de formation interactive, accessible sur la plateforme de formation du groupe fonctionne sous forme de quiz ludique. Il est obligatoire pour les « preneurs de risques matériels (MRT) ». A fin novembre 2020 (chiffre à décembre 2020 si update possible), plus de 18.000 collaborateurs du Groupe BPCE se sont inscrits à ce module et près de 6.000 ont validé leur statut d'apprenant, pendant que près de 2.000 sont en cours. Cette couverture est encourageante car les accès à ce module n'ont été ouverts qu'à partir de juillet 2020.

Une formation plus poussée sur les risques climatiques est en cours de développement. Sous forme de cours en ligne, elle s'adressera également à l'ensemble des collaborateurs et plus spécifiquement à la filière Risques et Engagement

Risque prioritaire	Protection des clients			
Description du risque	Faciliter la compréhension des produits et services par tous les clients. Communiquer clairement et vendre des produits et services adaptés à chaque besoin du client			
Indicateurs clés*	2020	2019	2018	Evolution 2019 - 2020

Nombre de réclamations « Information/conseil » traitées en avec une réponse favorable /Nombre total de réclamations traitées	5%	NC	NC	NC
Nombre de réclamations « opération non autorisée» traitées avec une réponse favorable /Nombre total de réclamations traitées.	0,5%	NC	NC	NC

*\*La Banque Populaire du Sud ayant fusionné avec la Banque Dupuy de Parseval, la Banque Marze et le Crédit Maritime Méditerranée, il n'est pas possible de récupérer l'intégralité des éléments consolidés pour les années précédentes. Aucun objectif chiffré n'est aujourd'hui fixé pour la Banque Populaire du Sud.*

La Banque Populaire du Sud s'inscrit dans les dispositifs déployés par le groupe BPCE décrits ci-dessous.

### **Marketing responsable et protection des intérêts des clients**

Le Groupe BPCE veille aux intérêts de ses clients à travers la mise en place de comités de validation des nouveaux produits, services et processus de vente et de leur évolution.

Depuis 2010, une procédure de validation des nouveaux produits et services bancaires et financiers a été mise en place par le Groupe BPCE. Cette procédure vise à assurer d'une part, une maîtrise des risques liés à la commercialisation des produits et services et de la mise en place des nouveaux processus de vente (digitalisation...) et d'autre part, la prise en compte des diverses exigences réglementaires visant à protéger les intérêts de la clientèle ainsi que les données personnelles. La validation repose sur la contribution des différents experts et métiers compétents au sein de BPCE. Elle constitue un préalable à la présentation en comité de validation des établissements du groupe en vue de sa mise en marché ou développement lorsqu'il s'agit d'un processus de vente. Le dispositif d'agrément a fait l'objet d'une refonte en 2020 avec la tenue d'un premier COVAMM Comité de Validation des Mises en Marché le 18 septembre.

### **Conformité des services d'investissement et de l'assurance**

En matière de surveillance des produits de bancassurance, cinq comités se sont tenus au T4 2020 : Banque au quotidien BTC, crédits BTC, épargne bancaire BTC, assurance non vie, produits bancaires BTB. L'objectif de ces comités est d'assurer un suivi permanent de la commercialisation des produits tout au long de leur cycle de vie afin de garantir que les intérêts, les objectifs et les caractéristiques du client initialement visés lors de leur agrément, continuent à être dûment pris en compte.

Concernant le périmètre des services d'investissement, le dispositif de commercialisation tient compte des obligations résultant de la directive et du règlement européen sur les Marchés d'Instruments Financiers (MIF2), de la Directive sur la Distribution d'Assurance (DDA) et de la réglementation PRIIPs. La remédiation s'est poursuivie depuis l'entrée en application de ces réglementations. La gouvernance et la surveillance des produits introduites par MIF2 et DDA se sont traduites par la mise en place :

- D'un comité de validation des portefeuilles modèles relatifs aux instruments financiers piloté par BPA : suivi de la performance des poches d'actifs risqués, revue macroéconomique, analyses et perspectives des allocations... ;
- D'un comité de gouvernance et de surveillance des produits avec les producteurs: échanges d'informations entre producteurs et distributeurs, suivi des réclamations et de la stratégie de distribution en lien avec les reporting des ventes, évolution sur les produits, protection des investisseurs...Ce comité pour 2020 a eu lieu le 02 octobre.
- La délivrance d'une information client claire, exacte et non trompeuse.

### **Transparence de l'offre**

La Banque Populaire du Sud veille à la correcte information du client (affichage en agence, documentation contractuelle, précontractuelle ou commerciale). La Banque Populaire du Sud s'appuie

sur un guide de conformité (documentation listant les obligations en la matière : « norma » et fiches « incontournables ») listant l'ensemble des obligations en la matière. Celui-ci est complété par le dispositif de gouvernance produit, garantissant la validation a priori de l'ensemble de la documentation commerciale par la direction de la Conformité et/ou juridique.

La conformité veille à ce que les procédures et parcours de vente et les politiques commerciales, garantissent à tout moment et pour tous les segments de clientèle, le respect des règles de conformité et de déontologie ; elle s'assure notamment que le conseil fourni au client soit adapté à sa situation et à ses objectifs.

En ce qui concerne les offres RSE (produits environnementaux et produits solidaires et sociaux), le Groupe a mis en place une gamme spécifique au travers des offres de produits financiers. Depuis 2018, plusieurs consultations européennes liées à la finance durable et à l'intégration des critères ESG (en particulier dans la gouvernance des produits mais également dans le conseil aux clients) ont été lancées. L'AMF a par ailleurs rédigé des doctrines : la Position recommandation 2010-05 mis à jour en oct 2018 et introduisant un dispositif dérogatoire au critère n°4 pour les produits sur indices à thématiques ESG; la position recommandation 2020-03 détaille les informations liées à la prise en compte de critères extra-financiers que peuvent communiquer les placements collectifs français et les OPCVM étrangers autorisés à la commercialisation en France (dispositions déclinées sur les différents documents réglementaires et commerciaux.)

### **La formation des collaborateurs**

Les collaborateurs de la Banque Populaire du Sud sont régulièrement formés sur les sujets touchant à la protection de la clientèle, au droit au compte et à la clientèle fragile. Une formation au code d'éthique et de déontologie du Groupe a été mise en place pour l'ensemble des collaborateurs intitulée « Les incontournables de l'éthique professionnelle ».

### **L'encadrement des challenges commerciaux**

La conformité Groupe participe à la validation des challenges commerciaux nationaux, s'assure que les conflits d'intérêts sont encadrés et que la primauté des intérêts des clients est prise en compte. Concernant les challenges de la Banque Populaire du Sud, cette mission est assurée par la Direction de la Conformité locale.

### **L'encadrement des abus de marché et les activités financières**

Dans le cadre de la transposition des directives et règlements relatifs aux abus de marché, le Groupe utilise un outil, de restitution et d'analyse des alertes en la matière, commun aux Banques Populaires, aux Caisses d'Epargne et à leurs filiales. Afin d'accompagner les collaborateurs pour faciliter l'analyse des alertes remontées par l'outil du groupe, un assistant virtuel a été implémenté.

La circulaire Groupe relative aux abus de marché a été mise à jour et une formation spécifique à l'analyse des alertes sur les abus de marché est proposée aux collaborateurs de la filière conformité permettant de renforcer leur compétence et leur vigilance en la matière.

Enfin, les méthodologies en matière de mesure des indicateurs KPI SRAB (en matière de séparation des activités bancaires), telles que préconisées par l'AMF et l'ACPR, ont été mises en œuvre au sein du Groupe.

### **Les voies de recours en cas de réclamation**

Le traitement des réclamations est organisé autour de trois niveaux successifs :

- 1er niveau : l'agence ou le centre d'affaire en charge de la relation commerciale de proximité ;
- 2e niveau : le service relations clientèle de la banque ;
- 3e niveau : le médiateur, si le différend persiste malgré l'intervention du niveau 2.

Le médiateur est une personnalité indépendante. Il dispose de son propre site internet. Un formulaire permet au client de déposer sa demande de médiation.

La Banque Populaire du Sud dispose d'un service en charge des réclamations clients « Sud Service Consommateurs ».

Depuis le mois de mai 2020 le service centralise les demandes des clients des 4 réseaux, Banque Populaire du Sud, Banque Dupuy de Parseval, Banque Marze et Crédit Maritime Méditerranée.

### **L'information du client sur les voies de recours**

Ces voies de recours et les modalités de contact sont communiquées aux clients :

- Sur les sites internet des établissements du groupe ;  
<https://www.banquepopulaire.fr/portailinternet/Editorial/Services/Pages/Exprimer-une-reclamation.aspx?vary=0-0-0>  
<https://www.caisse-epargne.fr/aquitaine-poitou-charentes/relations-clientele-des-particuliers>
- Sur les plaquettes tarifaires
- Dans les conditions générales.

### **Le pilotage du traitement des réclamations**

Ce pilotage concerne en particulier :

- Les motifs de plainte
- Les produits et services concernés par ces plaintes ;
- Les délais de traitement.

Des tableaux de bord sont communiqués périodiquement aux dirigeants des banques du Groupe, aux directions chargées du contrôle interne ainsi qu'à toutes les structures commerciales.

61 % des réclamations sont traitées en moins de 10 jours.

Le délai moyen de traitement en 2020 était de 12,6 jours.

	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Délais moyen de traitement	12,6 jours	17 jours	NC
% en dessous des 10 jours	61%	60%	NC

### **Analyse et exploitation des réclamations**

La Banque Populaire du Sud analyse les réclamations afin de détecter dysfonctionnements, manquements et mauvaises pratiques.

L'exploitation des réclamations permet de définir les actions correctrices à mener avec les directions concernées.

En 2020, le pourcentage de réclamations pour motif « Information/Conseil » sur le total des motifs de réclamations a été de 6%.

Cette démarche d'amélioration continue se nourrit également des commentaires formulés par les clients dans les enquêtes de satisfaction et de la veille pratiquée sur Internet réseaux sociaux ou les avis clients.

De manière complémentaire et pour répondre aux exigences réglementaires en matière de RELC (règlement extra-judiciaire des litiges de la consommation), depuis 2017, le réseau des Banques Populaires s'est doté d'un dispositif de médiation de la consommation adossé à sa Fédération Nationale. La Banque Populaire du Sud bénéficie depuis 2017 de ce service centralisé, destiné à proposer une solution amiable aux litiges opposant les établissements du réseau des Banques Populaires à leur clientèle non professionnelle. Les réseaux Dupuy de Parseval, Crédit Maritime Méditerranée et Marze ont rejoint la Médiation de Fédération Nationale depuis 2018.

Risque prioritaire	Inclusion financière			
Description du risque	Assurer un accès à l'offre pour tout public tant au niveau géographique que technologique			
Indicateur clé	2020	2019	2018	Evolution 2019 - 2020
Production brute annuelle OCF (offre spécifique clientèle fragile)	507	624	439	-19%

## Accessibilité et inclusion bancaire

### Des agences proches et accessibles

Les Banques Populaires ont fait du concept de proximité et de leur présence sur l'ensemble du territoire une des clefs de leur réussite. La Banque Populaire du Sud reste attentive à maintenir une forte présence locale. Fin 2020, la Banque Populaire comptait ainsi 45 agences en zones rurales et 20 agences en quartiers prioritaires de la politique de la ville<sup>9</sup>.

La Banque Populaire s'attache à rendre ses services accessibles aux personnes en situation de handicap. A ce jour, 99% des agences remplissent cette obligation.

### Réseau d'agences

Accessibilité	2020	2019	2018
Nombre d'agences en zone rurale	45	16	16
Nombre d'agences en zone prioritaires	20	16	13
Agences accessibles aux personnes handicapées (loi handicap 2005)	99%	99%	99%

## Accompagner les clients en situation de fragilité financière

La Banque Populaire du sud identifie ses clients particuliers en situation de fragilité financière sur la base de l'un des quatre critères ci-dessous :

- Critère 1 : au moins 15 frais d'incidents ou d'irrégularités pendant trois mois consécutifs et un montant maximum porté au crédit du compte pendant cette période de trois mois, égal à trois fois le SMIC net mensuel;
- Critère 2 : au moins 5 frais d'incidents ou d'irrégularités pendant un mois et un montant maximum porté au crédit du compte pendant cette période d'un mois égal au SMIC net mensuel ;
- Critère 3 : pendant 3 mois consécutifs, inscription d'au moins un chèque impayé ou d'une déclaration de retrait de carte bancaire, au fichier de la Banque de France centralisant les incidents de paiements de chèques (FCC);
- Critère 4 : recevabilité d'un dossier déposé auprès d'une commission de surendettement en application de l'article L. 722-1 du code de la consommation.

Au 31 décembre 2020, 7 324 clients de la Banque Populaire du Sud étaient identifiés en situation de fragilité financière. Afin de mieux accompagner ces clients, un dispositif de formation (e-learning et

<sup>9</sup> Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont définis par la loi 2014-73 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Les zones concernées sont définies sur la base d'un critère unique de niveau de revenus des habitants, déterminant 1300 quartiers prioritaires. La liste est établie par les décrets 2014-1750 et 2014-1751, du 30 décembre 2014, respectivement pour la métropole et les DOM-TOM. Les délimitations sont consultables sur le géoportail.gouv.fr.

classes virtuelles) des conseillers a été reconduit sur 2020 : 427 collaborateurs ont suivi des modules sur l'offre clients fragiles sur l'année 2020.

Les clients fragiles identifiés se voient proposés par courrier de souscrire à l'Offre à la Clientèle Fragile (OCF) et ainsi de bénéficier

- D'une offre complète de services bancaires au quotidien facturée à un tarif limité à 3 euros par mois,
- D'un plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte fixé à 16,5 €/mois,
- Et du plafonnement spécifique des commissions d'intervention, par opération, prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier.

Sur l'année 2020, 507 clients de la Banque Populaire du Sud ont souscrit à cette offre (contre 624 l'année précédente). La Banque Populaire du Sud a ainsi continué à proposer cette offre à sa clientèle malgré l'absence d'objectif fixé par le Groupe BPCE en 2020.

Les clients identifiés fragiles qui ne souhaitent pas souscrire l'OCF bénéficient néanmoins d'un plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte fixé à 25 €/mois.

A la Banque Populaire du Sud, les clients en situation de fragilité financière font l'objet d'un accompagnement spécifique par une agence dédiée, Concordia.

**Prévention du surendettement**, grâce à un dispositif complet qui comprend l'élaboration, par BPCE, d'un outil de scoring dit prédictif destiné à identifier plus en amont les clients présentant un risque de se trouver en situation de surendettement. Les clients ainsi détectés se voient proposer un rendez-vous avec leur conseiller.

En 2020, la Banque Populaire du Sud a participé aux programmes de formation pilotes "La gestion du Client Professionnel en période de crise" et "Approche et traitement du client particulier fragile en période de crise" construits par Finances et Pédagogie sous l'égide de la Fédération Nationale des Banques Populaires. L'idée était de former des collaborateurs "ambassadeurs" pour détecter les signaux avant-coureurs de la fragilité tant chez les particuliers que, fait nouveau, chez les professionnels et leur donner les différentes solutions contextuelles (bancaires ou non).

Risque Secondaire	Risque ESG
<b>Description du risque</b>	Non intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions de financement et d'investissement

La Banque Populaire du Sud s'inscrit dans les dispositifs déployés par le groupe BPCE décrits ci-dessous.

### **Intégration de critères ESG dans les politiques sectorielles crédits groupe**

En 2018 la politique des risques globale du groupe intègre la prise en compte des risques ESG et notamment les risques liés au changement climatique. Cette politique faitière est déclinée dans les établissements et au niveau central dans les politiques sectorielles. La prise en compte des risques climatiques est mise à jour, depuis 2019, à chaque revue des Politiques sectorielles du Groupe.

### **Politiques sectorielles**

Depuis 2020, chaque secteur de la nomenclature du Groupe fait l'objet d'une analyse des facteurs ESG, permettant d'identifier les secteurs à enjeux forts. Cette revue sectorielle des risques ESG a été réalisée par le CoREFI (Comité des Risques Extra-Financiers, composés des équipes de la RSE et des Risques climatiques) au T1 2020. Cette notation a été validée par le Comité des Normes et

Méthodes. La notation du CoREFI a permis une classification sectorielle validée ensuite par le Comité de Veille sectorielle, valable dans l'ensemble des entités du Groupe.

### **Méthodologie ESG**

Le Pôle Risques Climatiques du Groupe BPCE a développé une méthodologie ESG permettant d'intégrer les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans l'analyse des risques jusqu'à l'octroi de crédit. Cette méthodologie a été validée par le Comité des Normes et Méthodes le 12 juin 2020. La méthodologie est adaptée à l'analyse des politiques sectorielles et peut aussi être utilisée pour des analyses individuelles

Elle se décompose en 5 volets :

- Une note de contexte : présentation des enjeux ESG du secteur et des réglementations françaises et européennes
- Des recommandations et points d'attention : mise à disposition d'un tableau synthétisant les vulnérabilités du secteur au regard des critères ESG : (i) Risques climatiques physiques ; (ii) Risques climatiques de transition ; (iii) Risques liés à la perte de biodiversité ou portant atteinte à l'écosystème ; (iv) Risques sociaux et sociétaux, ainsi que (v) les Risques de gouvernance.
- Des indications quant à l'adhésion aux conventions, standards nationaux ou internationaux : Cette partie regroupe les indicateurs, les normes, les labels et les standards en vigueur sur le secteur analysé.
- Une note extra-financière des principales contreparties du secteur financé par les établissements et filiales accompagnée d'une analyse provenant de ces agences.
- Une prise en compte de la Taxonomie Européenne

### **Création d'une filière risques climatiques dans toutes les entités du groupe**

Une filière risques climatiques au sein du Groupe BPCE a été organisée au printemps 2020. Un référent climatique rattaché à la Direction Conformité des Risques a été nommé à la Banque Populaire du Sud avec la création en parallèle d'une filière Green.

Le rôle du référent climatique est de :

- Suivre l'actualité des travaux coordonnés chez BPCE pour le compte du groupe afin d'être en mesure de les mentionner auprès du DRC de l'établissement et éventuellement de ses instances dirigeantes. Par exemple : participation du groupe au stress test ACPR ou à l'exercice volontaire d'analyse de sensibilité de l'EBA.
- Etre le relai local des travaux auprès des équipes concernées afin de sensibiliser, décliner et permettre en interne les échanges et les mise en place des dispositifs
- Etre informé des évolutions réglementaires et échanges de place pouvant impacter l'activité des établissements.
- Répondre à des demandes de groupes de travail dédiés sur certains projets.

Au travers d'une newsletter mensuelle, d'évènements trimestriels et de journées nationales, l'objectif est d'harmoniser les pratiques tout en conservant une souplesse d'application locale aux règles Groupe.

La Filière Risques climatiques a été réunie pour la 1ère fois en septembre 2020.

La Banque Populaire du Sud a engagé une démarche de cotation ESG de son portefeuille LCR.

Après une analyse du portefeuille, l'objectif est de définir une trajectoire de cotation de son portefeuille ayant pour objectif d'avoir une part de sociétés cotées positivement ESG de plus en plus importante au fil des années.

En 2021, la Banque Populaire du Sud va poursuivre les réflexions engagées en 2020 sur la prise en compte des critères ESG dans le portefeuille LCR par des travaux élargis aux risques de crédits dont l'objectif sera de mettre en place progressivement ces critères d'analyse de risques au sein des filières plus particulièrement concernées.

### 2.2.4.3 Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque fonctionnement interne

## FONCTIONNEMENT INTERNE

Risque prioritaire	Risques climatiques physiques, pandémiques et technologique				
Description du risque	Conséquences des risques climatiques physiques, sanitaires et technologiques qui réduisent ou empêchent l'utilisation des moyens d'exploitation, impactent l'activité des salariés et entraînent des pertes d'actifs.				
Indicateur clé	2020	2019	2018	Evolution 2019 - 2020	Objectif
Taux de conformité au PCA annuel (%)	83%	74%	NC	12,16%	90%

### Une démarche de Place

Dès 2007, le Groupe de place Robustesse a souhaité intégrer dans ses hypothèses de travail des scénarii de crises climatiques, sanitaires et technologiques et préparer les acteurs de la Place dans l'hypothèse de la survenance de tels événements.

Les établissements financiers se mobilisent régulièrement en participant à des exercices de grande ampleur, avec pour objectif de tester la résilience collective. Les thématiques climatiques, sanitaires et technologiques sont largement abordées lors de ces événements : la panne électrique en 2008, la préparation à la survenance d'une pandémie en 2009 et la crue de la Seine en 2010 puis en 2016.

Le Groupe BPCE a toujours participé activement à ces rendez-vous.

### Une prise en compte de ces risques dans la politique de continuité d'activité

Ces scénarii environnementaux sont intégrés dans la politique de continuité d'activité du Groupe, qui invite les Etablissements à prendre les dispositions nécessaires pour couvrir ce type de situation.

L'actualisation de la politique, début 2019, renforce cette exigence en imposant une analyse de risques systématique, nécessaire à l'identification des facteurs exogènes dépendant du lieu d'exercice des activités.

La BPS a inscrit ces principes dans sa déclinaison de la politique du Groupe fin 2019 en conformité avec les normes et les directives du Groupe.

### Une réalité au quotidien

Les Etablissements du Groupe sont régulièrement confrontés à des événements climatiques, sanitaires ou technologiques d'ampleurs variables, qu'ils soient nationaux, comme les événements neigeux de 2010, 2013 ou 2018, la tempête Xynthia en 2010, la préparation à la survenance d'une pandémie en 2009, de moindre ampleur géographique, comme les inondations récurrentes dans le sud-est, les crues de la Seine en 2016 et 2018, ou très localisés comme les incidents industriels d'AZF à Toulouse en 2001 ou de Lubrizol à Rouen en 2019, la mise en pré-alerte lors de l'incident sur la centrale nucléaire de Marcoule en 2011 ou l'incident ferroviaire de Brétigny en 2013, qui ont perturbé le quotidien des collaborateurs du Groupe.

Ces exemples retracent les impacts pour la France métropolitaine, auxquels ils convient d'ajouter les épisodes climatiques récurrents, violents et souvent couplés à des impacts technologiques dans les territoires d'Outre-mer, et quelques événements notables pour les implantations à l'étranger.

La Banque Populaire du Sud est confrontée à des risques climatiques (épisodes méditerranéens, inondations, sécheresses, risques sismiques), sanitaires (pandémie) et technologiques (risques nucléaires). La tempête Gloria est pour la Banque Populaire du Sud un évènement marquant et impactant de l'année 2020.

La Banque Populaire du Sud a finalisé son analyse de risque pour les risques climatiques, sanitaires et technologiques. Cette analyse a été présentée aux instances internes en 2020.

### **Une boîte à outil complète**

Le Groupe a constitué un socle documentaire qu'il renforce et actualise en permanence, composé de plans et de fiches réflexes.

La 1<sup>ère</sup> version du plan pandémie grippale date de 2008 ; la version en cours sera enrichie des enseignements de la crise actuelle.

Des fiches réflexes sont également mises à disposition des établissements dans l'outil d'alerting et d'aide à la gestion de crise du Groupe. Ont été produites en 2019 des fiches sur la crise sanitaire alimentaire, la canicule, le black-out électrique, les séismes, les inondations soudaines, les tempêtes. Des documents spécifiques aux territoires ultra marins sont également disponibles sur les cyclones et les typhons. L'année 2020 a été consacrée à ajuster et renforcer les fiches relatives au traitement d'une situation de pandémie. Des fiches devraient prochainement être disponibles sur les thématiques des risques industriels et NRBC.

En complément, le Groupe s'est doté d'un système d'information géographique, déployé pour la première fois lors de la préparation de l'exercice de place de 2016 sur la crue de la Seine.

Cet outil a été progressivement utilisé pour appréhender les différentes natures de risque en rapprochant les cartes officielles des Directions Régionales et Interdépartementales de l'Environnement et de l'Energie avec la carte des implantations du Groupe. Aux 6 établissements bénéficiant d'une cartographie complète en 2019 (métropole et outre-mer), sont venus s'ajouter 4 établissements en 2020 dont la Banque Populaire du Sud. 2 autres établissements disposent également d'une cartographie partielle à ce jour.

### **KPI de Continuité d'Activité**

Le KPI de continuité des activités est structuré autour de 5 thèmes :

- La gouvernance du dispositif de continuité d'activité, qui inclue la préparation des collaborateurs aux situations de crise au travers d'actions de sensibilisation et la participation à des exercices pour certains d'entre eux ;
- L'analyse des risques, qu'ils soient inhérents ou exogènes aux activités de l'Etablissement ;
- La mise en œuvre du dispositif qui veille à une adéquation des ressources à mobiliser avec les objectifs de continuité définis ;
- Son contrôle ;
- Un sujet spécifique dédié au suivi des fournisseurs.

### **Premiers enseignements de la crise Covid-19**

La Covid-19 est la première crise nécessitant un recours massif, généralisé et persistant des dispositions de continuité d'activité. Il est déjà possible d'en tirer quelques enseignements, transposables aux autres situations de risques climatiques, sanitaires ou technologiques de grande ampleur.

Le traitement de la crise est largement cadencé par les décisions des Pouvoirs Publics, d'application quasi immédiate et qui viennent se substituer pour partie aux modalités définies dans les plans au niveau des agents économiques.

Ceux-ci doivent alors opérer avec une grande agilité afin de se conformer aux directives des Pouvoirs Publics, comme ce fut le cas avec le confinement généralisé pour lequel le Groupe a anticipé et renforcé son dispositif d'accès à distance pour ses collaborateurs et en a profité pour densifier son catalogue d'offres de service clientèle digitale de bout en bout.

De plus, quel que soit le niveau de préparation, qui doit être maintenu au plus haut niveau d'exigence, des décisions gouvernementales, telles que la possible réquisition de certaines catégories de masques, peuvent venir limiter l'efficacité des actions initialement envisagées. Le Groupe n'a toutefois pas attendu cette réquisition pour apporter son stock aux personnels soignants.

Un bilan de crise a été réalisé par la Banque Populaire du Sud et présenté à la commission de suivi et pilotage de la continuité d'activité en septembre 2020. Ce bilan a permis d'identifier des axes d'amélioration. La pandémie a été intégrée dans la macro cartographie des risques 2021.

Risque prioritaire	Employabilité et transformation des métiers			
Description du risque	Adéquation des besoins de l'entreprise avec ceux des salariés pour répondre aux évolutions des métiers.			
Indicateur clé	2020	2019	2018	Evolution 2019 - 2020
Nombre d'heures de formation/ETP (Nombre d'ETP au 31/12/2020)	33h	27h	30h	22,2%

La Banque Populaire du Sud est l'un des principaux employeurs en région Occitanie. Avec 2 203 collaborateurs fin 2020, dont 94 % en CDI, elle garantit et crée des emplois ancrés sur son territoire - 100% de ses effectifs sont basés en Région.

#### Répartition de l'effectif par contrat

CDI / CDD	2020		2019		2018	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
CDI y compris alternance	2 079	94%	2090	92%	2070	93%
CDD y compris alternance	124	6%	187	8%	161	7%
TOTAL	2 203	100%	2277	100%	2231	100%

*CDI et CDD inscrits au 31 décembre*

La transformation de ses métiers, en créant les conditions pour développer les compétences et l'employabilité de ses collaborateurs est l'une des priorités de la Banque Populaire du Sud.

#### Favoriser le développement des compétences

La Banque Populaire du Sud mobilise toutes ses ressources et ses dispositifs pour favoriser la montée en compétences de ses collaborateurs, les accompagner dans l'évolution de leur métier et concourir ainsi au développement de leur employabilité. Ces ambitions au service de l'employabilité des collaborateurs passent nécessairement par un renforcement de notre politique de formation. Le nombre d'heures de formation par ETP est ainsi en progression depuis trois ans.

En 2020, le pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation continue s'élève à 5,9%. La Banque Populaire du Sud se situe ainsi au-delà de la moyenne du secteur, autour de 4 %<sup>10</sup> et de l'obligation légale de 1%. Cela correspond à un volume de 70 729 heures de formation et 100% de l'effectif formé.

La politique de formation active et diplômante de la BPS s'illustre en particulier par le partenariat avec « Montpellier Business School », démarré en novembre 2016. En 2020, elle a poursuivi ce partenariat qui lui permet, au travers d'un cursus « Performance Innovation et Management », de développer une approche professionnelle innovante et performante au service de la clientèle. 30 collaborateurs ont suivi le cursus de formation à ce jour.

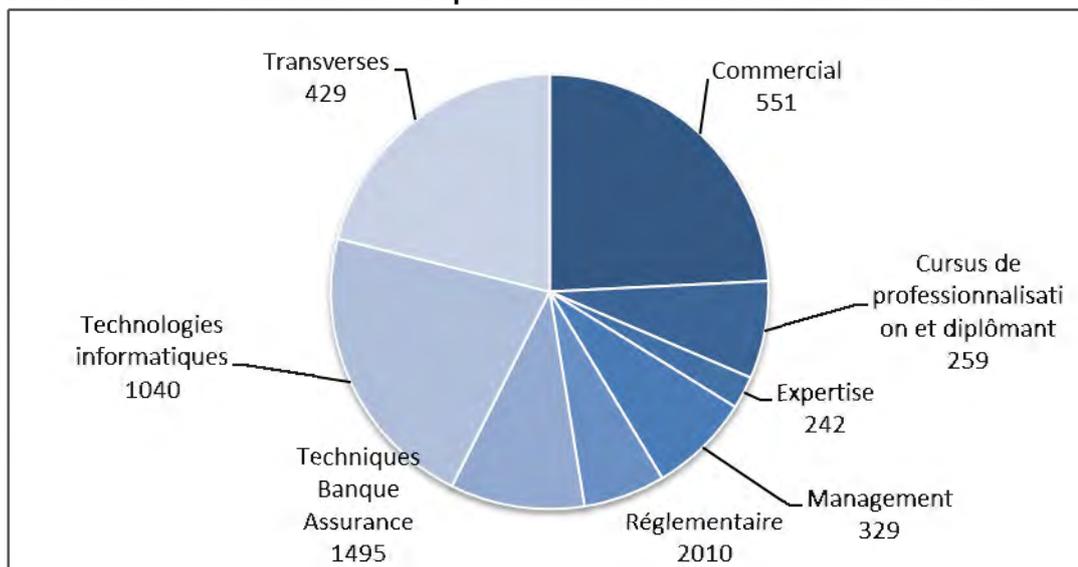
Une première promotion de VAE collective a été lancée, en 2020, auprès de 18 collaborateurs techniciens disposant d'une formation initiale de Bac à bac +2 afin de leur permettre de valoriser leur expérience via la validation d'une licence professionnelle Banque et Assurance en partenariat avec l'Université de Perpignan Via Domitia.

La BPS propose chaque année à tous ses salariés un entretien professionnel pour les aider à construire ou à affiner leur projet professionnel, se projeter sur leurs perspectives d'évolution professionnelle et les formations qui peuvent y contribuer. Sur l'année 2020, 92% des collaborateurs ont réalisé ce type d'entretien avec leur manager.

Un campus manager a également été créé sur 2020 autour du modèle du leadership. 105 managers du Groupe BPS ont ainsi assisté fin décembre au premier atelier du leadership à distance, sur la thématique de la motivation à distance. Un guide a également été élaboré et diffusé sur l'intranet.

Parmi les formations dispensées, 74,9% avaient pour objet l'adaptation des salariés à leur poste de travail et 25,1% le développement des compétences.

#### Répartition du nombre de collaborateurs CDI par domaine de formation sur l'année 2020



<sup>10</sup> Enquête annuelle de l'AFB sur l'investissement formation de septembre 2019

Risque prioritaire	Diversité des salariés				
Description du risque	Assurer l'égalité de traitement des candidats à l'embauche et des salariés au sein de l'entreprise				
Indicateur clé	2020	2019	2018	Evolution 2019 - 2020	Objectif
Pourcentage de femmes cadres	43,4%	42%	42%	+1.4 pts	46%

### Assurer l'égalité professionnelle

Fidèle à ses valeurs coopératives, la Banque Populaire du Sud est une banque universelle, ouverte à tous et proche de ses clients au plus près des territoires.

Il est donc essentiel pour elle de garantir un traitement équitable visant à réduire les inégalités constatées et à développer un environnement respectueux des différences liées à l'identité sociale de chacun (âge, sexe, origine...) en dehors de tout préjugé.

La Banque Populaire du Sud s'est ainsi engagée en faveur de la diversité à travers des objectifs affichés et des actions concrètes.

Elle a poursuivi ses objectifs dans trois domaines prioritaires : l'égalité professionnelle hommes/femmes, l'emploi des personnes en situation de handicap, la gestion intergénérationnelle.

La Banque Populaire du Sud fait aujourd'hui de la diversité un objectif prioritaire de sa politique de Ressources Humaines. L'AFNOR lui a attribué, le 20 octobre 2016, le label de l'égalité professionnelle. Cette certification, confirmée en 2018 et renouvelée en 2020, reconnaît les bonnes pratiques mises en œuvre au sein de l'entreprise pour garantir durablement la mixité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

#### **Egalité professionnelle**

L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes fait l'objet d'une attention particulière pour la Banque Populaire du Sud. Si 60,4% des effectifs sont des femmes, ces dernières restent moins représentées aux postes d'encadrement et de direction – la représentation des femmes dans l'encadrement s'élève à 43,4%.

La tendance est néanmoins à la résorption de ces inégalités avec une hausse constante du taux de femmes cadres depuis 2018 grâce à une politique de recrutement et de gestion des carrières qui promeut la mixité et la représentation équilibrée des hommes et des femmes à tous les niveaux de l'entreprise.

Afin d'accélérer la progression de la mixité et de viser la parité dans les principaux métiers quel que soit le niveau hiérarchique, la Banque Populaire du Sud a pris l'engagement de mener des actions dans les principaux domaines suivants : le recrutement, la formation, la promotion professionnelle, la rémunération, l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle.

Les dispositifs mis en place en faveur de l'égalité professionnelle homme/femme à la BPS sont :

- Analyse des écarts de rémunération dans le cadre de l'accord égalité professionnelle et mesures afin de les réduire progressivement.
- Objectifs chiffrés de progression de la représentation des femmes dans la population des cadres s'inscrivant dans les objectifs du Groupe BPCE.
- Dispositif permettant de favoriser la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle par diverses mesures d'accompagnement, notamment dans l'exercice de la parentalité, la solidarité familiale et collective.
- Aménagement du temps de travail par réduction d'une heure de la journée de travail pendant 3 mois au bénéfice des jeunes mamans reprenant une activité professionnelle et aux futures mamans à partir du 5ème mois de leur grossesse.
- Actions de sensibilisation au travers du soutien au dispositif des « Elles » en partenariat avec le réseau « Financ'elles », fédération des réseaux des femmes cadres du secteur de la banque et de l'assurance.

- Accord collectif pour favoriser l'équilibre travail / vie privée dans le cadre de l'égalité professionnelle.
- Service de conciergerie, vie quotidienne et services à domicile à disposition des collaborateurs.
- Dans le cadre d'une convention signée avec le réseau de crèches « Les Petit Chaperons rouges » et dans le cadre du partenariat de cette entreprise avec les crèches de la région, la BPS propose des berceaux pour les enfants des collaborateurs.

En matière salariale, le ratio du salaire médian entre les hommes et les femmes est de 1.17.

#### **Salaire de base médian de l'effectif CDI par sexe et par statut**

	2020		2019	2018
	Salaire médian	Evolution	Salaire médian	Salaire médian
Femme non cadre	29 068	1,2%	28 699	28 859
Femme cadre	40 916	0,7%	40 600	40 330
Total des femmes	30 364	0,7%	30 134	30 366
Homme non cadre	29 639	1%	29 322	29 645
Homme cadre	44 970	1%	44 500	45 286
Total des hommes	35 462	2,8%	34 483	34 835

*CDI hors alternance inscrits au 31 décembre*

En matière de politique salariale, la Banque Populaire du Sud est attentive à la réduction des inégalités. Elle met en œuvre chaque année une procédure d'analyse et de révision des rémunérations individuelles et de leur évolution, par rapport aux objectifs partagés avec les collaborateurs.

#### **Emploi de personnes en situation de handicap**

Dans le cadre de son engagement sur la diversité et la promotion de l'égalité de chances, la Banque Populaire du Sud déploie une politique visant à favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.

Cette politique repose sur des engagements clairs, inscrits dans des accords de groupe, de branche ou d'entreprise conformément aux dispositions légales prévues dans le cadre de l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (OETH) et plus largement de la loi de 2005.

En 2019, le Groupe BPCE a renouvelé son engagement en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap au travers de la signature de 4 accords pour la période 2020-2022.

Ils s'inscrivent dans la continuité des précédents accords et traduisent la volonté des parties prenantes de consolider et amplifier la politique handicap sur les axes suivants :

- Le recrutement et l'intégration de personnes en situation de handicap.
- Le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap par la formation, le parcours professionnel et la prise en compte des besoins de compensation de la situation de handicap.
- L'accompagnement du changement de regard pour une meilleur inclusion et qualité de vie au travail des salariés en situation de handicap.
- Le soutien des personnes en situation de handicap travaillant au sein du Secteur du Travail Protégé et Adapté via une politique d'achats volontariste

Le taux d'emploi du personnel en situation de handicap de la Banque Populaire du Sud est de 5,53% à fin novembre alors que l'objectif légal est de 6%.

Un accord Groupe couvrant la période 2020-2022 porte un dispositif sur 4 axes :

- Agir pour le maintien dans l'emploi durable et l'employabilité des personnes en situation de handicap
- Favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap
- Soutenir l'emploi des personnes travaillant au sein du STPA
- Poursuivre le travail de changement de regard du handicap

Ainsi la Banque Populaire du Sud dispose d'une référente Handicap en charge de piloter cet accord. La Banque Populaire du Sud a pu participer à des forums pour l'emploi visant à intégrer des personnes en situation de handicap, aménagé des postes de travail, mené des actions de sensibilisation et participé à « la semaine de l'emploi et du handicap avec l'ADAPT » et diffusé tous les trimestres une news dédié à ce sujet

### **Une gestion intergénérationnelle**

Dans le cadre de l'accord GPEC<sup>11</sup> 2018/2020, le groupe BPCE s'est engagé en faveur du recrutement des jeunes et du maintien en emploi des seniors.

Pour atteindre cet objectif, des actions sont lancées dans différents domaines :

- Les conditions de travail
- L'évolution professionnelle
- L'aménagement des fins de carrière

La Banque Populaire du Sud accompagne les seniors dans l'évolution de leur carrière professionnelle, sans discrimination relative à l'âge, puis les aide au moment de leur entrée en retraite, au travers de dispositifs spécifiques.

- Mécénat de compétences ;
- Formation sur la préparation à la retraite
- Dispositions favorisant la transition entre activité et retraite : entretien de bilan de carrière, préparation à la retraite, dispositif de temps partiel senior ...]

### **Respect des conventions de l'OIT**

Dans le cadre de ses activités, la Banque Populaire du Sud s'attache au respect des stipulations des conventions de l'OIT :

- Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective
- Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession (cf. partie « diversité » de ce rapport)

Conformément à la signature et aux engagements pris dans le cadre du *Global Compact*, la Banque Populaire du Sud s'interdit de recourir au travail forcé, au travail obligatoire ou au travail des enfants au sens des conventions de l'Organisation Internationale du Travail.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique achat, le Groupe BPCE fait référence à sa politique Développement Durable et à son adhésion au Global Compact ainsi qu'aux textes fondateurs que sont la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les conventions internationales de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Les fournisseurs s'engagent à respecter ces textes dans les pays où ils opèrent, en signant les contrats comportant une clause spécifique s'y référant.

---

<sup>11</sup> <https://newsroom.groupebpce.fr/actualites/le-groupe-bpce-se-dote-d-un-nouvel-accord-rh-pour-developper-les-competences-de-ses-salaries-et-accompagner-son-nouveau-plan-strategique-tec-2020-d72f-7b707.html>

Risque prioritaire	Conditions de travail			
Description du risque	Assurer des conditions de travail respectueuses des salariés			
Indicateur clé	2020	2019	2018	Evolution 2019 - 2020
Taux d'absentéisme maladie*	4,9%	4,2%	4,2%	+ 0,7pt
Taux d'absentéisme maladie avec cause de pandémie	6,0%	Sans objet	Sans objet	Non mesurable

\*Taux d'absentéisme maladie et accidents du travail (accidents du travail peu significatifs)

## 2020 : une année marquée par une crise sanitaire sans précédent

La survenance brutale de la crise sanitaire a immédiatement été gérée par le Groupe BPCE dans le cadre d'une cellule de crise journalière avec pour axes prioritaires la protection des personnes (salariés et clients), les banques étant contraintes de maintenir leur activité pour soutenir l'économie et assurer le service aux clients.

Des actions fortes de prévention des risques physiques et psychologiques ont été mises en œuvre à la Banque Populaire du Sud, telles que :

- La densification du télétravail et la mise en œuvre de travail à distance pour toutes les fonctions qui le permettent.
- L'ouverture des agences lorsque les conditions de sécurité notamment sanitaires le permettent avec des mesures d'ouverture privilégiée sur rendez-vous à certains moments, et le renforcement des opérations de banque à distance, pour gérer les flux de clients ;
- La mise en place de toutes les mesures barrières avec mise à disposition d'équipements (gel, masque, lingettes) et des protocoles sanitaires de gestion des cas « covid » ou des cas « contacts » ;

La Banque Populaire du Sud a décidé de ne pas avoir recours aux aides accordées par l'Etat dans le cadre de l'activité partielle, et de maintenir la rémunération à 100 % des salariés dans l'impossibilité de travailler. Les collaborateurs ont pu travailler à distance tout en gardant leur enfant.

La Banque Populaire du Sud a été accompagnée dans la gestion de la crise sanitaire par la DRH Groupe au travers de réunions hebdomadaires destinées à partager sur l'évolution de la situation et à prendre en commun des mesures adaptées au contexte local.

Le référent Qualité de Vie au Travail (QVT) de la Banque Populaire du Sud a accompagné les nouvelles organisations de travail rendues nécessaires par l'impératif de distanciation sociale, le suivi des cas « Covid » identifiés et la définition des protocoles d'intervention. Le site Qualité de Vie au Travail Groupe a été enrichi d'une rubrique spécifique « Covid » pour informer en temps réel et diffuser les outils et les pratiques (confinement, travail à distance, management à distance, gestes barrières, etc..).

Dans le cadre des dispositifs de prévention des risques psychosociaux, une attention particulière a été portée aux conséquences du travail à distance à grande échelle avec l'appui de plateformes d'écoute et la diffusion de guides apportant aux managers et aux collaborateurs des repères pour assurer au mieux leur mission et se préserver efficacement.

## Amélioration de la qualité de vie au travail

En concertation avec la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) et les partenaires sociaux, la Banque Populaire du Sud s'attache à fournir à l'ensemble de ses collaborateurs des conditions de vie et de santé au travail garantissant la qualité de leur environnement professionnel et la sécurité de leur personne.

De plus, elle développe une politique de Qualité de Vie au Travail (QVT) pour favoriser durablement l'engagement des salariés.

L'année 2020 a vu la poursuite et le renforcement des axes de développement de la Qualité de Vie au Travail impulsés par les accords signés en 2016, notamment l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, le droit à la déconnexion, le télétravail et les transformations du travail induites par le digital.

La démarche de QVT déployée au sein de la Banque Populaire du Sud a pour objectif de renforcer son attractivité, d'améliorer l'engagement, la motivation professionnelle et la fidélisation de l'ensemble des collaborateurs, tout autant que de réduire le stress au travail et de diminuer l'absentéisme.

La démarche QVT engagée par la BPS a également donné lieu à plusieurs actions :

- Une application sportive « United Heroes » a été proposée aux collaborateurs afin de promouvoir la pratique sportive. L'objectif est d'inciter individuellement et collectivement les collaborateurs à exercer le sport et de renforcer le lien social. L'application diffuse de nombreuses informations concernant le bien-être et l'alimentation. L'abonnement souscrit par la Banque populaire du Sud prévoit des challenges collectifs et individuels qui peuvent aboutir à des dons à des associations clientes ou sur le thème de l'éco-responsabilité.
- La Banque Populaire du Sud s'est mobilisée en faveur de la lutte contre le cancer du sein. Des campagnes de sensibilisation, la distribution de bracelets rose et la participation à une course caritative en collaboration avec le CSE ont notamment été mis en place pendant le mois d'«Octobre rose ».

### **Conciliation vie professionnelle - vie personnelle**

La Banque Populaire du Sud est soucieuse de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée de ses salariés. De manière générale, les collaborateurs ont la possibilité d'exercer leur activité à temps partiel. En 2020, 15,3% des collaborateurs en CDI, dont 93% de femmes, ont opté pour un temps partiel.

Par ailleurs, la Banque Populaire du Sud accompagne ses collaborateurs dans leurs contraintes parentales en leur proposant divers services et prestations sociales.

Depuis 2018, la Banque Populaire du Sud a mis en place une Charte de 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie et a mis en œuvre les dispositifs suivants :

- Un partenariat avec le réseau Petits Chaperons Rouges et mise à disposition de berceaux. En 2020, 16 collaborateurs ont pu bénéficier de ce service ;
- Le financement de CESU pour les services d'aide à domicile pour les membres dépendants de la famille du collaborateur et la garde périscolaire des enfants ;
- L'accompagnement du congé de solidarité familiale et du congé de présence parentale par mise en œuvre de compléments de revenus ;
- Un dispositif de dons de congés ou de RTT pour les situations de maladie grave d'un membre de la famille ou d'un enfant ;

Une conciergerie et e-conciergerie d'entreprise permettant à l'ensemble des collaborateurs d'accéder à différentes prestations dans les domaines de la vie quotidienne, les loisirs, les services à la personne et l'établissement de formalités administratives. En 2020, 2 535 prestations ont été rendues par le service de conciergerie.

## CDI à temps partiel par statut et par sexe

	2020	2019	2018
Femme non cadre	257	266	244
Femme cadre	39	34	22
Total Femme	296	300	266
Homme non cadre	18	22	19
Homme cadre	4	6	4
Total Homme	22	28	23

## Santé et sécurité au travail

Afin d'assurer la sécurité, de prévenir et protéger la santé des salariés, la Banque Populaire du Sud organise l'évaluation des risques professionnels, cible les actions de prévention adaptées et les solutions à apporter face à des risques déterminés.

Différentes actions ont été mises en place en matière de santé et de sécurité au travail :

- Une assistance sociale a été mise en place en mars 2020 à raison d'une permanence par semaine et de manière alternative sur les sites de Saint Estève et Nîmes afin d'accompagner les collaborateurs en situation de fragilité. Un premier bilan a été présenté devant le CSSCT en décembre 2020
- Un service d'assistance psychologique disponible 24H/24 est accessible pour l'ensemble des collaborateurs
- Soucieuse de faire de chaque moment clé de la carrière de ses collaborateurs un évènement, la BPS réalise auprès de ses collaborateurs une enquête pour recueillir leurs avis à l'occasion des 4 moments identifiés par la banque : recrutement, changement de fonction ou de lieu de travail, prise de fonction de manager ;
- Un e-learning sur les Risques psycho sociaux a été déployé pour l'ensemble des managers

De plus, le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) inventorie et hiérarchise les risques présents et constitue ainsi un outil déterminant dans la prévention des risques professionnels. Son accessibilité à tous et sa mise à jour, dès lors d'un évènement ou d'une modification significative des conditions de santé et de sécurité ou des conditions de travail (transformation humaine, technique ou organisationnelle) est un gage d'efficacité de la prévention des risques.

La Banque Populaire du Sud est dotée d'un CSE et d'une Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail dont l'une des missions porte sur la protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs. Chaque CSE veille à l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail ainsi qu'au respect des prescriptions législatives et réglementaires en la matière. Les politiques et les budgets afférents aux conditions d'hygiène et de sécurité sont de la responsabilité de la Banque Populaire et de son CSE.

La réduction de l'empreinte environnementale de la Banque Populaire du Sud dans son fonctionnement s'inscrit en cohérence avec l'objectif du groupe BPCE de diminuer ses émissions carbone de 10% d'ici 2020.

Pour la Banque Populaire du Sud, cet objectif se traduit par la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 22.4% entre 2020 et 2019.

## Bilan des émissions de gaz à effet de serre

La Banque Populaire du Sud réalise un bilan annuel de ses émissions de gaz à effet de serre grâce à un outil sectoriel dédié. Cet outil permet de réaliser le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) selon une méthodologie compatible avec celle de l'ADEME, de la norme ISO 14 064 et du GHG (*Green House Gaz*) Protocol.

L'outil permet d'estimer les émissions de GES du fonctionnement des agences et du siège de la banque. Le résultat obtenu est donc celui de la "vie de bureau" de l'entreprise. Les émissions induites par les produits et services bancaires sont exclues du périmètre de l'analyse.

La méthodologie permet de fournir :

- Une estimation des émissions de gaz à effet de serre ;
- Une cartographie de ces émissions :
  - Par poste (énergie, achats de biens et services, déplacement de personnes, immobilisations et autres) ;
  - Par scope.<sup>12</sup>

Cet outil permet de connaître annuellement le niveau et l'évolution des émissions et d'établir un plan de réduction local.

La Banque Populaire du Sud a émis en 2020 20 157 teq CO<sub>2</sub>, soit 9,79 teq CO<sub>2</sub> par ETP, une baisse de 21,74% par rapport à 2019.

### Emissions de gaz à effet de serre

#### Par Scope

	2020 tonnes eq CO <sub>2</sub>	2019* tonnes eq CO <sub>2</sub>	2018* tonnes eq CO <sub>2</sub>
Combustion directe d'énergies fossiles et fuites de gaz frigorigènes (scope 1)	891	1076	1258
Electricité consommée et réseau de chaleur (scope 2)	330	358	505
Tous les autres flux hors utilisation (Scope 3)	18 936	24 530	15 254
<b>TOTAL</b>	<b>20 157</b>	<b>25 965</b>	<b>17 017</b>
TOTAL par etp	9,79	12,51	10,32

\*Les données 2019 et 2018 diffèrent de celles publiées dans le rapport d'activité de 2019 en raison d'une modification du périmètre pris en compte.

### La Banque Populaire du Sud a mis en place les actions suivantes en 2020

#### **En matière de consommation énergétique**

- Optimisation du dispositif Photovoltaïque installé sur le toit du site de Saint Estève. Il a permis de produire 8.5% de l'électricité consommée sur ce site en 2020.
- Poursuite de l'équipement en domotique (GTC), dans les sites centraux et les agences bancaires, afin de réduire les consommations en électricité et en eau.
- Poursuite du programme de rénovation et création d'agences en respectant les normes environnementales en vigueur.

#### **En matière de déplacement**

- Développement des actions du groupe de travail dédié aux déplacements, afin de favoriser la pratique de l'autopartage, du covoiturage mais aussi l'utilisation de la visioconférence, ceci afin de réduire le recours à la voiture lors de nos déplacements professionnels.

<sup>12</sup> Le GHG Protocol divise le périmètre opérationnel des émissions de GES d'une entité comme suit :

- scope 1 (obligatoire) : somme des émissions directes induites par la combustion d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon, tourbe...) de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.

- scope 2 (obligatoire) : somme des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité.

- scope 3 (encore facultatif) : somme de toutes les autres émissions indirectes (de la chaîne logistique, étendue au transport des biens et des personnes)

- Evolution du site de co-voiturage et de notre flotte, avec l'intégration d'un véhicule électrique de type Renault Zoé ainsi que d'une Renault Clio hybride sur le site de Nîmes Salamandre.
- Animation de 3 PDE (Plan de Déplacement Entreprise), sur les agglomérations de Montpellier, Nîmes et Perpignan. L'objectif est de promouvoir le « report modal », c'est-à-dire d'inciter les collaborateurs à privilégier des modes de déplacements doux et peu émetteurs en gaz à effet de serre. Ainsi ils ont accès aux transports en commun urbain à des tarifs privilégiés et sont sensibilisés à l'utilisation du vélo et de la marche à pieds.
- Mise à disposition sur les sites centraux de Saint Estève et de Nîmes Salamandre, de 2 locaux à vélo sécurisés, afin d'encourager la pratique de ce mode de déplacement.
- Installation d'une borne de rechargement électrique pour véhicules, parking de Nîmes Arènes. Sur Saint-Estève les bornes sont alimentées par la production électrique issue du dispositif photovoltaïque.

#### **En matière d'économie des ressources**

- Développement des travaux du groupe travail transversal Banque « Zéro papier ». Il a d'ores et déjà permis de supprimer de nombreuses éditions de documents utilisés en interne ou destinés à la clientèle. La numérisation des documents sur le poste de travail a également été mise en place.

#### **En matière de gestion des déchets**

- Généralisation du Tri sélectif des déchets sur les sites centraux, avec la mise en place de poubelles individuelles sur les bureaux de chaque collaborateur. Afin de promouvoir et d'impliquer toujours plus les collaborateurs dans cette démarche de développement durable, des conteneurs de recyclage pour plastique, piles et canettes aluminium, ont été installés dans chacun des sites centraux.
- Recyclage de l'ancien matériel électrique, électronique et informatique
- Recyclage de l'ancien mobilier, sous forme de dons à des associations caritatives.

#### **2.2.4.4 Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque gouvernance**

### GOUVERNANCE

Risque prioritaire	Ethique des affaires				
<b>Description du risque</b>	Respect de la réglementation, lutte contre la corruption et la fraude, prévention des pratiques non éthiques et accessibilité à l'information.				
<b>Indicateur clés</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>Evolution 2019 - 2020</b>	<b>Objectif</b>
Taux de collaborateurs ayant réalisé la formation code de conduite	80%	80%	NC	0 pt	90%
Taux de salariés formés à la lutte anti-blanchiment	93%	66%	81%	27 pts	100%

## Le code de conduite et d'éthique du groupe

Le Groupe BPCE s'est doté d'un 'Code de conduite et d'éthique groupe' en 2018, comme annoncé dans le plan stratégique TEC 2020. Celui-ci a été validé par le comité de direction générale et le conseil de surveillance après examen par le comité coopératif et RSE.

<http://guide-ethique.groupebpce.fr/>

Il s'agit d'un Code reposant sur des valeurs et des standards internationaux et d'application pratique avec des cas concrets illustratifs. Il comprend un message de la direction générale et des principes de conduite articulés en trois parties – intérêt du client, responsabilité employeur et responsabilité sociétale – avec une approche métiers pour les cas pratiques.

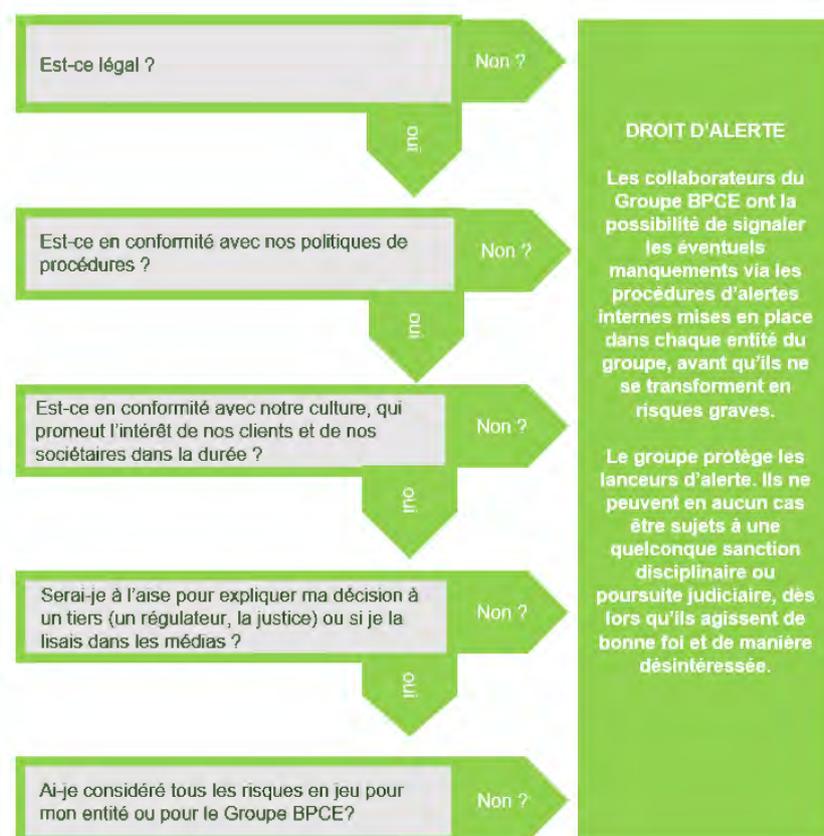
Le Code concerne toutes les entités et collaborateurs du Groupe BPCE.

## Principes d'action

Ces règles de conduite sont illustrées par des situations concrètes dans lesquelles peut se retrouver tout collaborateur au sens large, dirigeant, administrateur et toutes parties prenantes. Quand des motivations contradictoires se font jour, il est important de donner aux collaborateurs des points de repère pour les aider à discerner quelle est la bonne décision à prendre dans l'exercice de leur métier.

Si le Code de conduite, ainsi que les politiques et procédures internes en vigueur fournissent des directives claires sur les comportements à tenir, il ne saurait prévoir une règle pour chaque situation. Le collaborateur devra faire preuve de discernement et procéder par analogie pour prendre la bonne décision, en s'appuyant sur les principes du Code de conduite.

En cas de doute sur ce que l'on projette de faire chacun doit se poser les questions suivantes :



Le déploiement du Code de conduite et d'éthique du groupe a ainsi commencé à la fin de l'année 2018 et s'est poursuivi au cours de l'année 2019 avec une large diffusion et un plan de communication utilisant tous les supports du groupe (intranet, magazines internes, formations,

présentations aux filières métiers, etc.). Une formation dédiée de type e-learning pour acter de la prise de connaissance des principes du Code par chacun a été élaborée et mise en ligne au 1er trimestre 2019, cette formation a été rendue obligatoire pour tous les collaborateurs du groupe ainsi qu'à tous les nouveaux entrants dans les mois qui suivent leur arrivée.

Ainsi, à fin 2020, 100% des collaborateurs preneurs de risques inscrits de la Banque Populaire du Sud avaient suivi la formation.

Une autre formation intitulée 'Les Incontournables de l'Ethique' complète le dispositif ; composée de saynètes illustratives de cas concrets de comportements à proscrire, elle a d'ailleurs été enrichie de 3 saynètes complémentaires en 2020 portant le total à 15.

Depuis fin 2019, un tableau de bord a été élaboré au niveau groupe : il recense 36 indicateurs collectés auprès de toutes les entités du groupe et est présenté 2 fois par an au comité coopératif et RSE du conseil de surveillance (3ème édition présentée à fin 2020). Notamment, il rassemble des données et informations sur le déploiement du dispositif, les incidents, les sanctions disciplinaires et la typologie des manquements.

Enfin, le recueil des bonnes pratiques de gouvernance en la matière et leur diffusion se poursuit.

## **La lutte contre le blanchiment et la prévention de la fraude**

Ce domaine couvre la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ainsi que le respect des sanctions internationales visant des personnes, des entités ou des pays.

La prévention du blanchiment des capitaux et du financement des activités terroristes au sein de la Banque Populaire du Sud repose sur :

### • Une culture d'entreprise

Cette culture, diffusée à tous les niveaux hiérarchiques, a pour socle :

- Des principes de relations avec la clientèle visant à prévenir les risques qui sont formalisés et font l'objet d'une information régulière du personnel ;
- Un dispositif harmonisé de formation des collaborateurs du groupe, avec une périodicité au moins biannuelle, et des formations spécifiques à la filière sécurité financière. La mise en place d'un suivi régulier des formations réalisées avec relance des collaborateurs explique la progression du taux de salariés formés à la lutte anti-blanchiment sur 2020.

### • Une Organisation

Conformément aux chartes du Groupe BPCE, la Banque Populaire du Sud dispose d'une unité dédiée à la sécurité financière. Au sein du Secrétariat Général de BPCE, un département anime la filière relative à la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme. Il définit la politique en matière de sécurité financière pour l'ensemble du groupe, élabore et fait valider les différentes normes et procédures et s'assure de la prise en compte des risques de blanchiment et de financement du terrorisme lors de la procédure d'agrément de nouveaux produits et services commerciaux par BPCE.

### • Des diligences adaptées

Conformément à la réglementation, la Banque Populaire du Sud dispose de moyens, largement automatisés, de détection des opérations atypiques, adaptés à leur classification des risques. Les alertes sont principalement traitées par les réseaux, au plus près de la connaissance client. Celles qui sont identifiées comme générant un doute qui n'a pu être levé remontent, le plus souvent automatiquement, à la sécurité financière, lui permettant d'effectuer, le cas échéant, les examens renforcés et les déclarations nécessaires auprès de Tracfin (traitement et action contre les circuits financiers clandestins) dans les délais les plus brefs. Les déclarations sont adressées au titre du blanchiment ou du financement du terrorisme et/ou de la fraude fiscale. La classification des risques groupe intègre la problématique des pays « à risque » que ce soit au plan du blanchiment, du terrorisme, de la fraude fiscale, ou de la corruption, ainsi que le statut de personne politiquement exposée du client ou de ses bénéficiaires effectifs pour les personnes morales. Les opérations des clients à risque font l'objet d'une vigilance particulière. Le dispositif du groupe a été renforcé en 2018

avec la mise en place d'un référentiel et de scénarios automatisés adaptés aux spécificités du financement du terrorisme. S'agissant du respect des mesures restrictives liées aux sanctions internationales, la Banque Populaire du Sud est dotée d'outils de filtrage qui génèrent des alertes sur les clients (gel des avoirs de certaines personnes ou entités) et sur les flux internationaux (gel des avoirs et pays faisant l'objet d'un embargo européen et/ou américain).

- Une supervision de l'activité

La prévention du blanchiment des capitaux et du financement des activités terroristes donne lieu à un reporting interne destiné aux dirigeants de la Banque Populaire du Sud et aux organes délibérants, ainsi qu'à l'organe central de BPCE.

### Travaux réalisés en 2020

Dans le domaine des sanctions financières internationales et des embargos, une équipe centrale a été constituée à BPCE afin de mutualiser une partie du traitement des alertes pour le compte des établissements du groupe afin de renforcer l'efficacité du dispositif. Le groupe a engagé un programme d'actualisation de sa connaissance clients en fonction des risques de blanchiment et de financement du terrorisme.

### **Lutte contre la fraude interne**

La Banque Populaire du Sud s'inscrit dans le dispositif commun du Groupe BPCE dans la lutte contre la fraude interne, le non-respect du règlement intérieur et les manquements déontologiques, en lien avec le code de conduite et d'éthique du groupe.

Ce dispositif permet de répondre aux exigences des autorités de tutelle et de mutualiser les moyens et les travaux réalisés par les établissements.

Il est formalisé dans une procédure-cadre et se compose des éléments suivants :

- Des requêtes de détection, notamment d'opérations potentiellement frauduleuses dont des clients vulnérables pourraient être victimes, complété par des sources complémentaires de remontée d'alertes
- Un outil de gestion de la fraude
- Des outils de sensibilisation et d'information (en fonction de leur spécificité, les établissements peuvent décliner des actions de sensibilisation qui leur sont propres)
- Un dispositif de formation
- Un dispositif d'accompagnement psychologique
- Un dispositif de déclaration et de reporting
- Les dispositifs de prévention de la corruption

La Banque Populaire du Sud présentera aux instances le 8/02/21 une cartographie des risques de fraude interne précisant le dispositif de maîtrise des risques existants et les éventuels plans d'actions à mettre en œuvre.

### **Prévention de la corruption**

La corruption, agissement par lequel une personne propose ou consent (corruption active), sollicite ou accepte (corruption passive) un avantage indu à ou d'une personne en échange d'un acte relevant de la fonction de cette dernière est un comportement frauduleux, contraire à l'éthique et une infraction passible de lourdes sanctions pénales et administratives.

La Banque Populaire du Sud condamne la corruption sous toutes ses formes (active, passive, trafic d'influence, paiements de facilitation) et en toutes circonstances. Dans ce cadre, il est signataire du Global Compact (Pacte Mondial des Nations Unies) dont le dixième principe concerne l'action « contre la corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin ».

## Les dispositifs de prévention de la corruption

Les collaborateurs de la Banque Populaire du Sud sont tenus de respecter les règles et procédures internes qui contribuent à prévenir et détecter les comportements susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence. Ces règles et procédures ont pour objet de repérer les situations à risque et constituent un dispositif qui a pour objectif de se conformer aux exigences introduites par l'article 17 de la loi du 9 décembre 2016, relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (« Sapin 2 »).

La prévention de la corruption fait ainsi partie des dispositifs de sécurisation financière des activités du groupe, à travers notamment :

- La lutte contre le blanchiment d'argent de la corruption (surveillance des opérations des « personnes politiquement exposées », prise en compte des pays à risque) et la lutte contre la fraude;
- Le respect par les collaborateurs du Code de conduite et des règles de déontologie et d'éthique professionnelles notamment les politiques de prévention des conflits d'intérêts, le respect des politiques de cadeaux, avantages et invitations, les principes de confidentialité et de secret professionnel. Des sanctions disciplinaires sont prévues pour manquement au respect des règles professionnelles régissant les activités des entreprises du groupe ;
- La vigilance apportée aux contributions politiques ou à des agents publics, les donations, le mécénat et le sponsoring, ainsi que le lobbying ;
- L'encadrement des relations avec les intermédiaires et les apporteurs d'affaires : contrats standardisés dans le groupe décrivant les prestations et obligations réciproques, comités d'agrément et fixation contractuelle des rémunérations; Un comité d'agrément des prescripteurs a été instauré en 2020.
- Une cartographie d'exposition aux risques de corruption des activités des entités du groupe, dont la méthodologie est en cours de refonte afin d'en améliorer l'efficacité ;
- Une politique d'entrée en relation avec les fournisseurs, basée sur une cartographie d'exposition des catégories d'achats au risque de corruption et des règles d'évaluation des fournisseurs, qui sont communes aux entités du groupe. Cette politique et le dispositif KYS associé sont mis en œuvre par BPCE Achats pour les fournisseurs de 1er rang (achats supérieurs à 50 K€);
- Une formation réglementaire relative aux règles de l'éthique professionnelle et de lutte contre la corruption sous forme d'e-learning, obligatoire pour tous les nouveaux entrants. Cette formation a été enrichie en 2020 afin de présenter des cas concrets illustratifs de comportements susceptibles de constituer des faits de corruption ;
- Un dispositif de recueil d'alertes professionnelles est intégré aux règlements intérieurs. Une procédure de mise en œuvre de cette faculté d'alerte professionnelle et de recueil des signalements est mise à disposition des collaborateurs et des prestataires externes et occasionnels.

Le groupe dispose par ailleurs d'un corpus étendu de normes et procédures encadrant de manière générale la stricte séparation des fonctions opérationnelles et de contrôle incluant notamment :

- Un système de délégations en matière d'octroi de crédit ;
- Un encadrement de la connaissance client et des diligences de classification et de surveillance des clients.

Dans le cadre de l'organisation du contrôle interne, des outils d'alertes, de détection et des plans de contrôle permanent contribuent à la sécurité du dispositif. En 2021, les éléments de ce dispositif seront explicitement fléchés vers les risques de corruption identifiés par les métiers dans la nouvelle cartographie des risques.

La Banque Populaire du Sud dispose également de normes et procédures comptables conformes aux standards professionnels. Le dispositif de contrôle interne groupe relatif à l'information comptable s'appuie sur une filière de révision comptable structurée qui vise à vérifier les conditions d'évaluation,

d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de l'information, notamment en garantissant l'existence de la piste d'audit. Ce dispositif de contrôle participe au plan de prévention et de détection de fraude et aux faits de corruption ou de trafic d'influence. En 2020, un référentiel groupe de contrôles dédiés a été formalisé.

Plus globalement, ces dispositifs sont formalisés et détaillés dans la charte faïtière relative à l'organisation du contrôle interne groupe et la charte des risques, de la conformité et des contrôles permanents. Cette charte a été soumise à l'approbation du comité des risques du CA en décembre 2020.

Risque prioritaire	Sécurité des données			
<b>Description du risque</b>	Protection contre les cybermenaces, assurer la protection des données personnelles des salariés et des clients et assurer la continuité d'activité.			
<b>Indicateur clé</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>Evolution 2019 - 2020</b>
Taux de nouveaux projets communautaires bénéficiant d'un accompagnement SSI et Privacy	85%	87%	NC	-2 pts
% de collaborateurs formés au RGPD (100% des effectifs sollicités – renouvellement tous les 3 ans)	94%	91%	NC	+3 pts

### Protection des données et cybersécurité

La prévention des risques liés aux cybermenaces, la préservation de ses systèmes d'information, la protection des données, et particulièrement les données personnelles, de ses clients, de ses collaborateurs et plus globalement de toutes ses parties prenantes sont des objectifs majeurs au cœur des préoccupations de la Banque Populaire du Sud.

En effet la Banque Populaire du Sud place la confiance au cœur de sa transformation digitale et considère que la cybersécurité est un enjeu majeur de sa protection et de celle de ses clients et prestataires.

### Organisation

La Banque Populaire du Sud s'appuie sur la Direction Sécurité Groupe (DS-G) qui définit, met en œuvre et fait évoluer les politiques SSI groupe.

### Stratégie Cybersécurité

Pour accompagner les nouveaux défis de la transformation IT et atteindre ses objectifs, le Groupe s'est doté d'une stratégie cybersécurité reposant sur cinq piliers :

#### Soutenir la transformation digitale et le développement du Groupe

- Sensibiliser et accompagner nos clients sur la maîtrise des risques cyber ;
- Accélérer et homogénéiser l'accompagnement sécurité, RGPD et fraude dans les projets métier avec un niveau de sécurité adapté dans le cadre d'une approche Security by Design / Privacy by Design et Privacy by Default ;
- Améliorer l'expérience sécurité digitale client et collaborateur ;
- Faciliter un usage sécurisé du cloud public.

### Gouverner et se conformer aux réglementations

- Déployer la gouvernance et le cadre de référence commun de sécurité ;
- Renforcer et automatiser les contrôles permanents ;
- Développer un Risk Appetite Framework ;
- Gérer les risques apportés par les tiers y compris en matière de protection des données personnelles.

### Améliorer continûment la connaissance des actifs de son système d'information et renforcer leur protection

- Appliquer et renforcer les fondamentaux de la sécurité ;
- Renforcer la protection des actifs les plus sensibles en cohérence avec le risk appetite framework, en particulier la data ;
- Mettre en place une gouvernance des identités et des accès ;
- Développer une culture cyber au sein du groupe et les outils et méthodes associés selon les populations.

La Banque Populaire du Sud a optimisé sa filière SSI en nommant un expert chargé de la sécurité informatique qui se coordonne avec le RSSI sur tout le périmètre.

### Renforcer en permanence ses capacités de détection et de réaction face aux cyberattaquants

#### Renforcer les dispositifs de veille notamment au travers du CERT Groupe BPCE

Pour accélérer sa mise en œuvre, cette stratégie a été inscrite parmi les 12 volets du Plan d'Action Tech et Digital et a bénéficié au titre de ce plan d'un budget additionnel de 16 M€.

En 2020, en dépit du contexte sanitaire, le déploiement de cette stratégie cybersécurité s'est poursuivi à un rythme soutenu au travers notamment de 2 chantiers majeurs :

- Premières mises en œuvre, au travers du programme Groupe SIGMA, de la feuille de route de gestion des identités et des droits (IAM) dont les objectifs sont :
  - De disposer de référentiels groupe pour les personnes, les applications et les organisations
  - De mettre en place une gouvernance IAM groupe
  - D'intégrer, si possible, toutes les applications du groupe dans l'IAM avec un provisioning automatique et une vue globale des habilitations.

A date, le choix de la solution technique est fait et de premiers déploiements sont engagés. La gouvernance est définie au travers d'une norme interne publiée. Elle fixe le cadre dans lequel s'exerce la gestion des habilitations dans les différentes entités du Groupe BPCE, elle définit les rôles et responsabilités des acteurs dans le cadre des demandes d'habilitations et établit les principes fondamentaux notamment ceux de moindre privilège et de séparation de fonction. Enfin les référentiels de Groupe de personnes et d'organisation sont définis et leur mise en œuvre est engagée.

- Refonte de l'écosystème Identity and Access Management :
  - Mise sous contrôle de l'ensemble des comptes à forts privilèges du Groupe dans une solution centralisée nommée « IDENT-IT » permettant une gestion du cycle de vie, un processus d'approbation, une recertification régulière, et un provisioning automatique de ces comptes. A fin 2020, 100% des 1300 comptes à très fort privilège sont gérés par la solution IDENT-IT
  - Mise en œuvre et déploiement d'un portail d'authentification unique pour les collaborateurs du Groupe, avec un niveau de sécurité élevé, tout en permettant une réduction importante des coûts. A fin 2020 plus de 50000 des 105000 collaborateurs passent par ce portail pour l'ensemble de leurs accès.

- Généralisation de l'authentification forte. A fin 2020, plus de 40000 collaborateurs disposent d'un moyen d'authentification renforcée (Smartphone, biométrie, etc.)
- **Poursuite de l'exécution du Plan de Sensibilisation Groupe**
    - Livraison d'un nouveau kit de sensibilisation à la Banque Populaire du Sud pour animer le mois de la CyberSécurité, composé notamment de 5 vidéos didactiques, de 2 podcasts, de 10 fiches « Règles d'or » et d'une Affiche.
    - Généralisation du déploiement opérationnel de l'outil d'auto-formation des développeurs en matière de code sécurisé. 690 développeurs, soit 95% de la cible, ont réalisé l'intégralité du parcours d'autoformation.
    - Réalisation de campagnes régulières de sensibilisation au phishing auprès des collaborateurs du Groupe. 9 campagnes menées en 2020 ciblant chacune entre 34000 et 48000 collaborateurs.
    - Concernant la Banque Populaire du Sud, en 2020, 9 campagnes ont eu lieu et 2229 collaborateurs y ont participé.
    - Développement de contenu de sensibilisation des clients, 29 FAQ produites.
    - Sensibilisation au règlement RGPD suivie par tous les nouveaux entrants. Une formation spécifique pour les chefs de projet a également été déployée au sein de l'organe central.
  - **Accélération du Security Operations Center (SOC)**
    - Mise en place d'une équipe de Ethical Hackers (Red Team). A fin 2020 cette équipe aura réalisé une première mission d'expertise sur une chaine applicative complète.
    - Poursuite de l'amélioration de la collecte des logs dans l'outil centralisé de gestion de l'information et des événements de sécurité (SIEM). A fin 2020, 67% des équipements d'infrastructure sont couverts représentant 175 milliards d'évènements collectés et 98 scénarios de détection ont été définis et implémentés.
  - **Revue du modèle de sécurité des réseaux**
    - Mise en place d'un nouveau modèle de sécurité des réseaux de type « aéroport permettant entre autre de contrôler la conformité des matériels et des utilisateurs accédant aux SI, ainsi qu'un cloisonnement plus fin et agile par couloir applicatif
    - Renforcement global du système de surveillance par sondes de détection d'intrusion
    - Revue des fondamentaux de la sécurité du Mainframe
      - Réalisation d'un audit de sécurité technique complet sur les partitions Mainframe du Groupe et mise en œuvre des actions correctives.
      - Amélioration de la collecte des événements de sécurité du Mainframe. A fin 2020, la collecte couvre 100% des partitions.
    - Poursuite de l'enrichissement de la cartographie SSI de l'exhaustivité des SI du Groupe incluant les systèmes d'information privatifs des établissements y compris le Shadow IT. A date, la cartographie SSI est achevée à 84% pour les 28 processus métiers les plus critiques sur un périmètre de 36 établissements.
    - Elaboration d'un nouveau schéma Directeur Sécurité Groupe pour la période 2021/2024, consacrant la poursuite des projets structurants déjà engagés et fixant de nouvelles ambitions au travers de nouveaux projets. Comme le précédent ce schéma directeur vise à définir les ambitions du groupe en matière de cyber sécurité et prend en compte la sécurité informatique, la continuité informatique et un renforcement de l'axe protection de la donnée.

## - **Protection des données à caractère personnel**

Le suivi de la conformité au RGPD continue de bénéficier d'un haut niveau de sponsoring, avec la présence de trois membres du CDG de BPCE au comité trimestriel de pilotage exécutif.

Une politique de protection des données Groupe a été mise en place, fixant l'organisation type, les rôles des différents intervenants, et l'application des grandes lignes du RGPD au sein du Groupe.

Le traitement des demandes d'exercice de droits, et des violations de données à caractère personnel, font l'objet de procédures diffusées à l'ensemble des établissements.

L'intégration du suivi global de la conformité au RGPD dans l'outil DRIVE/ARCHER, également commun à la Sécurité des Systèmes d'information, à la lutte contre la cybercriminalité et à la continuité d'activité, exploitant ainsi de façon optimale les synergies entre ces différentes activités, a été engagée.

Des évolutions sont ainsi prévues en 2 temps sur l'année 2021:

- Dans un 1er temps, utilisation de la matrice fiche contrôle groupe N2 (1ère restitution au T1 2021)
- Par la suite, développement de l'outil DRIVE/ARCHER avec 2 objectifs : intégrer les registres de traitement communautaires et locaux et réaliser la saisie des contrôles N1 et N2.

Dans le cadre de la lutte contre la cybercriminalité :

- Afin de répondre à l'augmentation depuis 2019 des signalements de vulnérabilités par des chercheurs et hackers sur les sites Internet du Groupe, le CERT Groupe BPCE a mis en place un service de divulgation responsable (VDP). Ce service est basé sur la plateforme d'un acteur majeur de Bug Bounty et permet d'encadrer les signalements de chercheurs. Soixante-huit signalements ont été traités depuis la mise en place de ce dispositif.
- Un outil de partage d'indicateurs de compromissions (IOC) entre le CERT Groupe BPCE et les SOC du Groupe est déployé en 2020. Il permet d'améliorer la réactivité dans la détection et le blocage d'attaques.
- Le CERT Groupe BPCE renforce sa présence au TF-CSIRT, passant au statut 'accrédité'.

En complément dans le cadre de la lutte contre la fraude externe :

- Un dispositif d'amélioration de la détection des IBAN à risque sur la banque à distance a été mis en production fin 2020 afin de réduire la fraude.
- Fregat, l'outil de collecte des incidents de fraudes externes (tentatives et fraudes avérées) va être mis en production début 2021. Il permettra d'obtenir une vision qualitative et quantitative des fraudes aussi bien par grandes catégories que par cas de fraude détaillé.
- Le programme de lutte contre la fraude chèque entame sa dernière étape par la mise en production des règles communautaires. Toutefois, les développements vont se poursuivre avec la création d'un moteur de score développé pour la LAFE.
- Afin de répondre au besoin d'expertise de la Filière Fraude Externe, une formation Groupe va être proposée en 2021 à l'ensemble de ses acteurs.

L'année 2020 a également été marquée par une progression :

- De l'accompagnement sécurité des projets. Ainsi 88% des projets ont fait l'objet d'un accompagnement formalisé et documenté
- De la revue de code automatisée sur les applications, à fin 2020 69% des scans sont automatisés.

Enfin en 2020, a été élaboré un Framework de sécurité Groupe basé sur le référentiel NIST permettant d'évaluer régulièrement la maturité du Groupe sur les 5 piliers Detect, Identify, Protect,

Respond, Recover, de fixer des objectifs chiffrés annuels et de piloter les plans d'action et l'efficacité de nos dispositifs.

### Fait marquant 2020 : Covid et cyberattaques

Les risques en matière de sécurité informatique lié au recours massif au télétravail ont été appréciés et ont abouti à un ensemble de mesures et dispositifs :

- Sensibilisation aux collaborateurs sur les risques liés au télétravail en matière de cyber sécurité ;
- Accélération du déploiement d'une solution unifiée d'accès distant couplée à un authentificateur pour sécuriser la connexion (MFA) ;
- Renforcement du pilotage des prestations de lutte contre la cybercriminalité (veille, détection et réponse aux incidents) ;
- Mise en place d'un point de synchro hebdomadaire CERT Groupe BPCE et des SOC des principales informatiques ;
- Automatisation renforcée par les SOC des traitement d'IOC pour blocages préventifs (noms de domaines ou adresses mail malveillantes) ;
- Point de suivi quotidien de la fraude et du fonctionnement banque à distance ;
- Mise en place d'indicateurs de phishing clients quotidiens ;
- Accompagnement du retour sur site en terme de risque cyber (refonte de postes, applications des correctifs).

Aucun incident de cybersécurité majeur ou significatif n'a été signalé sur l'année 2020.

Risque prioritaire	Empreinte territoriale			
Description du risque	Agir en tant qu'employeur et acheteur en étant présent de façon adaptée dans les territoires			
Indicateurs clés	2020	2019	2018	Evolution 2019 - 2020
Montants décaissés dédiés à des activités de mécénat (avec reçu fiscal)	652K€	795K€	849K€	-18%

En 2020, la Banque Populaire du Sud a fait réaliser une étude d'empreinte socio-économique. Cette étude a été menée selon une méthode certifiée LocalFootprint@ (cf chapitre 2.2.5 Méthodologie) sur la base des chiffres de 2018.

Ce projet a été réalisé de manière collective, dans un cadre orchestré par BPCE, avec l'appui des deux Fédérations, de deux Banques Populaires et de deux Caisses d'Epargne pilotes.

Cette étude permet de mesurer l'impact socio-économique des Banques Populaire sur les territoires, sur le périmètre du fonctionnement (achat/ fiscalité/ ressources humaines) mais également du financement, sous forme de PIB généré et d'emplois créés.

Il n'a pas été décidé de faire de mise à jour de l'étude en 2020 sur la base des chiffres de 2019 compte tenu de la stabilité des paramètres pris en compte.

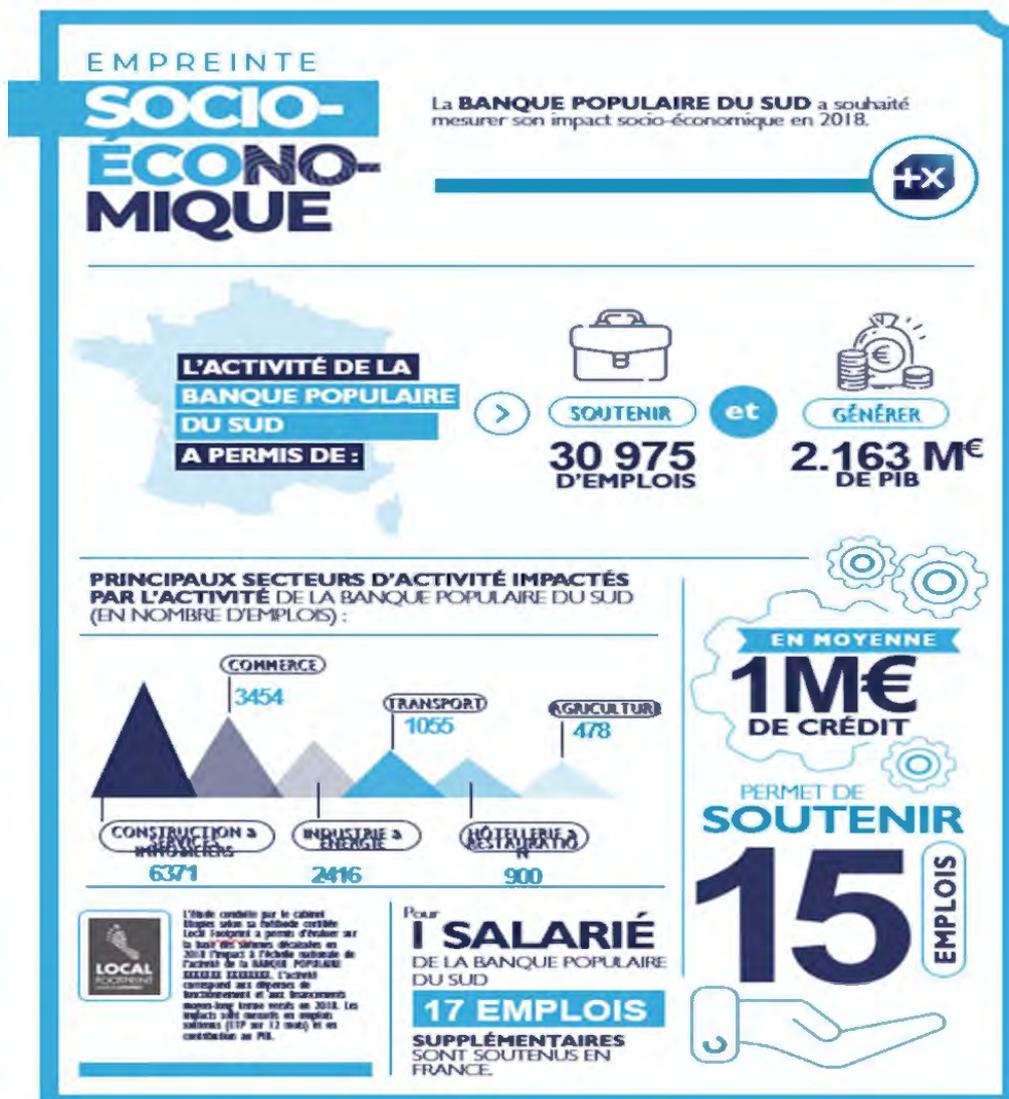
La méthode LocalFootprint repose sur les dépenses de fonctionnements des établissements bancaires (achats auprès des fournisseurs, dépenses de masse salariale et dépenses fiscales) ainsi que sur les financements accordés aux clients (crédits moyens et longs termes, crédits-baux, microcrédits). Les volumes engagés par la Banque Populaire du Sud sont ont peu varié entre 2018 et 2019.

Le modèle LOCAL FOOTPRINT est composé de 5 types de paramètres :

1. les paramètres macro-économiques d'un pays ou d'un territoire (comptes de la nation, imports, exports, etc.),
2. les coefficients techniques ou la "fonction de production" des différents secteurs (ventilation des dépenses par secteur, répartition de la valeur ajoutée selon les parties prenantes),
3. les statistiques sectorielles (les ratios sectoriels Production / Emploi),
4. les données relatives au tissu économique local (données INSEE en open source)
5. l'algorithme de calibrage local (permettant le passage d'un modèle national à un modèle départemental).

Ces 5 paramètres sont assez peu sensibles d'une année à l'autre en raison d'une relative stabilité macro-économique, des coefficients techniques considérés comme stables sur une période de 5 ans, un tissu économique stable - même si la fermeture ou le déplacement de certaines grandes entreprises peut avoir un impact -, des statistiques sectorielles mise à jours tous les 2-3 ans. Si les données d'entrée dans le modèle sont stables, la réutilisation des données de l'année n-1 pour présenter un impact en année n est tout à fait valable avec une marge d'erreur limitée (<5%)."

es résultats de cette analyse sont présentés ci-dessous :



### **En tant qu'employeur**

La Banque Populaire du Sud est un employeur local clé sur son territoire, de manière directe comme indirecte (fournisseurs et sous-traitants). Via son réseau d'agences et son siège, elle emploie ainsi 2 203 personnes sur le territoire.

### **En tant qu'acheteur**

La Banque Populaire du Sud a également recours à des fournisseurs locaux : en 2020, 72% de ses fournisseurs sont implantés sur son territoire (contre 69% en 2019).

#### ***Politique d'Achats Responsables***

La politique achat de la Banque Populaire du Sud s'inscrit dans celle du Groupe BPCE. Depuis 2018, la charte achats responsables, initiative conjointe de BPCE Achats pour le Groupe BPCE et des principaux acteurs français de la filière banque et assurance, fait partie des documents de référence du dossier de consultation envoyé aux fournisseurs. Elle a pour objet d'associer les fournisseurs à la mise en place de mesures de vigilance.

#### ***Promouvoir une relation durable et équilibrée avec les fournisseurs***

La Banque populaire du Sud s'est vu décerner le label Relations Fournisseur Responsables, qui distingue les entreprises françaises ayant fait preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs, notamment en matière de délais de paiement. Ce label, d'une durée de trois ans, vient récompenser la mise en application des dix engagements pris par le Groupe BPCE lors de la signature, en 2010, de la Charte Relations Fournisseur Responsables, conçue par la Médiation des entreprises (dépendant du Ministère de l'Économie) et le CNA (Conseil National des Achats). Le label est attribué pour trois ans et un audit annuel est réalisé pour vérifier que les bonnes pratiques responsables vis-à-vis des fournisseurs (éthique, respect des intérêts fournisseurs, intégration des enjeux environnementaux et sociaux dans les procédures achats, qualité des relations fournisseurs...) sont effectivement mises en œuvre de façon permanente par les entreprises labellisées.

Avec onze entreprises du Groupe BPCE engagées dans le label, il récompense la stratégie d'achats responsables animée par BPCE Achats et le déploiement de la RSE au cœur de la fonction achats et dans les relations avec les fournisseurs.

#### ***Délais de paiement***

BPCE Achats a mis en place, depuis le mois d'avril, des enquêtes de mesure des Délais de paiements des fournisseurs, bimensuelles jusqu'à fin juin puis mensuelles depuis septembre, qui ont permis d'assurer un suivi des délais de paiement.

Par ailleurs, la Banque Populaire du Sud met également tout en œuvre afin de limiter le délai de paiement de ses fournisseurs. Ce délai est égal à 30 jours en 2020.

#### ***Sensibiliser aux achats responsables***

Une plateforme de partage de prestations, de fournisseurs et de bonnes pratiques sous le nom de ONEMAP RSE a été mise à la disposition des collaborateurs du Groupe BPCE. L'objectif est de pouvoir effectuer un sourcing géolocalisé répondant à des critères RSE.

Un évènement sur la thématique des délais de paiement a été organisé au sein de BPCE Achats. Il a permis de partager avec les acheteurs, directions comptables et financières des entreprises du groupe les règles en matière de paiement et d'identifier des bonnes pratiques grâce à des témoignages.

#### ***Achats au secteur adapté et protégé***

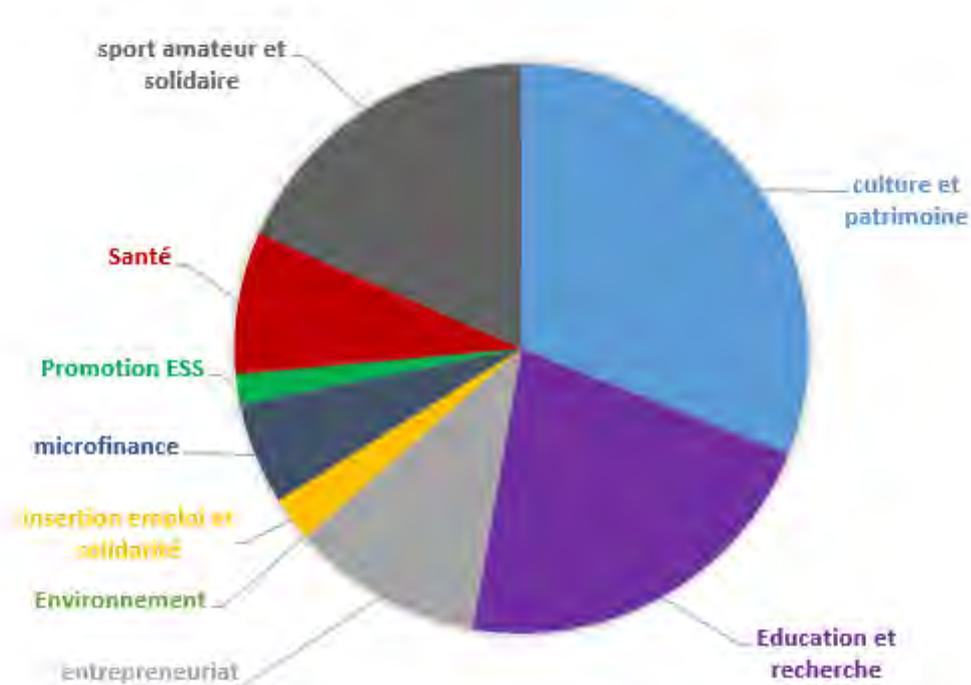
Depuis juillet 2010, la filière achats s'est inscrite dans l'ambition de responsabilité sociétale du Groupe BPCE en lançant la démarche PHARE (politique handicap et achats responsables). Elle est portée par les filières achats et ressources humaines pour contribuer à l'insertion professionnelle et sociale des personnes fragilisées par un handicap en sous-traitant certaines activités au secteur du travail protégé et adapté (STPA). En 2020, la Banque Populaire du Sud confirme cet engagement avec près de 20 d'euros TTC de dépenses effectuées auprès du STPA. Les achats confiés par la Banque Populaire du Sud contribuent à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap puisqu'ils correspondent à xxx Equivalents Temps Plein (ETP).

## En tant que mécène

L'engagement en termes de mécénat de la Banque Populaire du Sud s'inscrit au cœur de l'histoire, de l'identité et des valeurs des Banques Populaires.

### **Soutien et accompagnement des associations du territoire**

La Banque Populaire du Sud, acteur engagé sur son territoire, se mobilise aux côtés des associations de proximité qui œuvrent en faveur de l'intérêt général. En 2020, son mécénat a représenté environ 652K€<sup>13</sup>. La Banque Populaire du Sud s'engage dans des actions en faveur de la société civile dans de multiples domaines. Elle est ainsi particulièrement impliquée en faveur de la culture et du patrimoine, du monde de l'éducation et de la recherche, du sport amateur et solidaire et soutient activement la création d'entreprises (notamment via la microfinance), ainsi que le domaine de la santé.



Source : *Empreinte Coopérative et Sociétale 2020 – Chapitre Mécénat (hors fondation)*

En 2020, elle a orienté son mécénat et ses partenariats non commerciaux en faveur du patrimoine et de la culture. Elle a également privilégié les actions en faveur de l'éducation et de la recherche via les fondations universitaires et a continué de promouvoir l'entrepreneuriat en soutenant notamment les plateformes d'initiatives locales ainsi que la plateforme CREALIA, un acteur incontournable dans la chaîne de financement des projets innovants en Région Occitanie. Plateforme Initiative France, elle octroie des prêts d'honneur personnels à taux zéro, allant jusqu'à 100 000€ par projet. CREALIA accompagne le développement économique des entreprises depuis plus de 10 ans.

Présidée par des chefs d'entreprises et spécialisée dans le financement de l'innovation en amorçage, CREALIA intervient dans la phase la plus risquée, et où les ressources pour financer les fonds propres et investissements immatériels sont difficiles à trouver. Le fonds de prêts est abondé par des partenaires publics historiques (la Région Occitanie, la Caisse des Dépôts et l'Europe) et des partenaires privés (Chef d'entreprise, avocats, banquiers, experts-comptables...).

La Banque Populaire du Sud soutient également le secteur de la santé, elle a ainsi renouvelé son aide à l'Institut contre le cancer et accompagne la ligue nationale contre l'obésité.

Enfin, privilégiant les sports collectifs, qui sollicitent la cohésion et la solidarité, elle continue de soutenir de nombreux clubs locaux ainsi qu'un centre de formation de jeunes sportifs.

<sup>13</sup> Le montant dédié aux activités de mécénat est en baisse entre 2019 et 2020, un versement exceptionnel ayant été effectué en 2019 au profit de la fondation Patrimoine Notre Dame de Paris.

Cette stratégie de mécénat se veut adaptée aux besoins du territoire. Ainsi, elle est définie par les instances dirigeantes de la Banque Populaire du Sud. Elle mobilise les administrateurs qui participent aux comités de décision, au suivi et à l'évaluation des projets.

### ***La Fondation d'entreprise Banque Populaire***

La Banque Populaire du Sud soutient la Fondation Banque Populaire, qui est l'instrument de mécénat national des 14 Banques Populaires et de leurs sociétaires depuis 1992. Elle soutient des individus talentueux ayant un projet de vie dans les domaines de la musique classique, du handicap et de l'artisanat d'art. La Fondation leur apporte une aide financière décisive mais aussi un accompagnement dans la durée. Les membres experts des jurys, les anciens lauréats, l'équipe de la Fondation constituent un réseau de partage d'expériences et de conseils. Les lauréats de la Fondation illustrent l'engagement coopératif et sociétal des Banques Populaires en portant leurs valeurs de solidarité, d'esprit d'entreprendre et de goût de l'innovation. La Fondation véhicule les qualités d'exigence, de combativité, de dépassement de soi et elle démontre que la réussite est multiple, à la portée de tous. En 2020, la Fondation a ainsi déjà accompagné plus de 850 projets de vie. (Voir le site Internet de la Fondation d'entreprise Banque Populaire :

<https://www.fondationbanquepopulaire.fr/>)

### ***Partenariats nationaux***

En cohérence avec les actions des Banques Populaires sur leur territoire, la FNBP insuffle et porte une politique de partenariats et de mécénat via son Fonds de dotation qui a pour priorités d'action l'emploi-insertion par l'entrepreneuriat et le soutien à des Chaires de recherche. En 2020, le soutien à l'ADIE -association qui finance, conseille et accompagne des micro- entrepreneurs dans la création et le développement de leur activité- reste prégnant, tout comme celui à Entreprendre pour Apprendre, association qui sensibilise et développe les compétences entrepreneuriales des jeunes. Depuis 2015, la FNBP développe son soutien à des Chaires de recherche : financement de projets de recherche sur la gouvernance coopérative avec la Burgundy School of Business, de travaux sur la différence coopérative avec la Chaire Lyon 3 Coopération ou encore d'études sur la performance des territoires en matière d'innovation avec la Chaire de l'immatériel, Paris Sud. La FNBP est également partenaire de Finances & Pédagogie pour doter les collaborateurs des Banques Populaires d'outils les aidant à détecter et accompagner les clients en fragilité financière. Dans le domaine du « Droit privé des activités économiques et des coopératives financières », la FNBP apporte son soutien au concours annuel de thèses organisé par l'Institut universitaire Varenne.

### ***Soutien à la voile***

Depuis près de 25 ans, la Banque Populaire mène également une politique de sponsoring dans la voile en étant compétiteur et soutien au développement de ce sport. Cette stratégie originale fait d'elle un acteur impliqué dans toutes les dimensions de la voile, de l'initiation en club à la compétition du plus haut niveau et ce, sur l'ensemble du territoire français. Armateur de voiliers de compétition depuis 1989, partenaire de la Fédération Française de Voile depuis l'an 2000, la Banque Populaire affirme durablement son engagement dans la voile.

Sur son territoire, la Banque Populaire du Sud, en complément du partenariat avec la Ligue de la voile Occitanie, a lancé dès 2018, sa Team Voile Banque Populaire du Sud. Programme d'accompagnement de jeunes sportifs, cette Team Voile BPS est constituée d'espoirs olympiques sur diverses disciplines de la voile.

## **2.2.5 Note méthodologique**

### **Méthodologie du reporting RSE**

La Banque Populaire du Sud s'efforce de fournir une vision sincère et transparente de ses actions et de ses engagements en termes de responsabilité sociale et environnementale (RSE).

## Méthodologie de l'étude l'empreinte socio-économique

L'objectif de l'empreinte socio-économique est d'évaluer les impacts de l'activité de la Banque Populaire du Sud sur l'emploi et le PIB. Cette analyse repose sur les dépenses de fonctionnements des établissements bancaires (achats auprès des fournisseurs, dépenses de masse salariale et dépenses fiscales) ainsi que sur les financements accordés aux clients (crédits moyens et longs termes, crédits-baux, micro-crédits). Elle ne prend pas en compte :

- Les impacts générés par les financements court terme
- Les impacts générés par les financements hors bilan (garanties, cautionnements, ...)
- Les impacts générés par les placements sur les marchés financiers, les prises de participation ainsi que les indemnités versées au titre des assurances
- Les gains de productivité et compétitivité que peuvent générés les crédits chez nos bénéficiaires
- L'impact de l'accompagnement des clients par les collaborateurs des deux réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne.

Pour réaliser cette évaluation, la Banque Populaire du Sud s'est appuyée sur l'expertise du cabinet Utopies. Le modèle utilisé est le modèle LOCAL FOOTPRINT®. Ce modèle utilise des tables entrées/sorties départementalisées. Il permet de reproduire de manière la plus proche possible le fonctionnement de l'économie. Toutefois il convient d'interpréter les résultats obtenus à la lumière des hypothèses inhérentes au modèle utilisé.

LOCAL FOOTPRINT® quantifie les emplois soutenus et le PIB généré dans les secteurs économiques et les départements, dans l'ensemble de la chaîne de fournisseurs, par la consommation des ménages et les dépenses de l'administration publique. Des contrôles de cohérence sont effectués aux différentes étapes du calcul.

### Elaboration et actualisation du modèle d'affaires

Les schémas « modèle d'affaire » et « écosystème » ont été construits et proposés par le Groupe BPCE et la FNBP. Ces schémas ont ensuite été complétés par la Banque Populaire du Sud, auprès de différentes Directions, en fonction de son plan stratégique, de ses segments de marché et de son territoire.

NOS RESSOURCES		
THEMATIQUE	INDICATEUR	PRECISIONS
Nos clients et sociétaires	Nombre de clients	Clients particuliers, professionnels et entreprises au 31/12
	% de sociétaires parmi les clients	Nombre de sociétaires au 31/12 / nombre total de clients
	Nombre d'administrateurs	Nombre d'administrateurs au 31/12
Notre capital humain	Nombre de collaborateurs au siège et en agence	Total effectif ETP CDI + CDD. Ce calcul correspond à l'indicateur 1.1.3 du bilan social.
	Indice égalité femmes hommes	Bilan social
	% d'emplois de personnes handicapées	Bilan social
Notre capital financier	Montant de capitaux propres	Stock de capitaux dont dispose l'entreprise (capital + réserve, après affectation des résultats)
	Ratio de solvabilité	Le ratio de solvabilité européen était un ratio minimum de fonds propres applicable aux banques, défini par la directive 89/647/CEE du Conseil, du 18 décembre 1989, relative à un ratio de solvabilité des établissements de crédit. Il est l'application du ratio cooke défini dans l'accord de Bâle 1. Ratio de solvabilité CE1T
Notre capital immobilier	Nombre d'agences et centres d'affaires	Agences et centres d'affaires hors agences virtuelles

NOTRE CREATION DE VALEUR		
<b>Pour nos clients et sociétaires</b>	Montant des intérêts aux parts sociales	Il s'agit des intérêts versés aux parts sociales au bénéfice des sociétaires et non du capital social des Banques Populaires. Le taux de rémunération est généralement connu en mai-juin de chaque année pour le capital social de l'année d'avant.
	Montant de mise en réserve	Contribution annuelle aux réserves impartageables
<b>Pour l'économie du territoire</b>	Encours de Prêts Garantis par l'Etat	Montant des PGE débloqués sur l'ensemble des marchés concernés au 31/12
	Montant d'encours de fonds ISR et solidaires	Montant des encours ISR (assurance vie-CTO-PEA)
	Montant de financement des TPE/PME	Montant des prêts équipements professionnels et entreprises débloqués au 31/12
	% de fournisseurs locaux	Nombre de fournisseurs locaux / Nombre total de fournisseurs
	Impôts locaux	Impôts fonciers, contribution économique territoriale, taxe additionnelle sur les surfaces de stationnement (exclus : impôts sur les sociétés car impact national)
<b>Pour nos talents</b>	Salaires des collaborateurs au siège et en agences	Masse salariale annuelle totale au sens de la déclaration annuelle des salaires. On entend par masse salariale la somme des salaires effectivement perçus pendant l'année par le salarié. Prend en compte la somme des éléments de rémunération soumis à cotisations sociales pour tous les salariés. S'entend hors intéressement, participation, abondement à un PEE et hors charges patronales.
	% de la masse salariale consacrée à la formation	Montant dédié à la formation sur la masse salariale
<b>Pour la société civile</b>	Engagement sociétal (Mécénat et Fondations)	Montant dédié aux activités de Mécénat et Fondations (avec reçu fiscal), hors partenariats non commerciaux
	Montant de refinancements des structures de microcrédits	Microcrédits personnels et professionnels Adie et Microcrédits professionnels agence garantis par France Active
<b>Pour l'environnement</b>	Montant de financement de la transition environnementale	Montant de financement de la transition énergétique (production annuelle) : Energies renouvelables (CRD du financement de projets structurés + financements corporate 100% EnR) + bâtiment vert (= Eco PTZ + PREVair + PROVair) + transports bas carbone (AUTOVair)

### Choix des indicateurs

La Banque Populaire du Sud s'appuie sur une analyse de ses risques extra-financiers proposée par BPCE.

Cette analyse fera l'objet d'une actualisation chaque année, afin de prendre en compte :

- ❖ Les recommandations exprimées par la filière RSE ;
- ❖ Les remarques formulées par les Commissaires aux comptes/organismes tiers indépendants dans le cadre de leur mission de vérification ;
- ❖ L'évolution de la réglementation.

Le référentiel BPCE fait l'objet d'un guide utilisateur sur lequel la Banque Populaire s'est appuyée pour la réalisation de sa Déclaration de performance extra-financière. Elle s'est également basée, pour les données carbone sur le guide méthodique fourni par BPCE.

## Définitions des indicateurs prioritaires

INDICATEURS PRIORITAIRES	DEFINITIONS
<b>NPS (net promoter score) client annuel et tendance</b>	Indicateur utilisé pour connaître la propension de clients prêts à recommander la Banque. Le NPS est annuel et correspond au nombre de clients promoteurs moins le nombre de clients détracteurs.
<b>Financement des entreprises TPE/PME</b>	Montant des encours et nombre de prêts équipements débloqués des clients BPS professionnels et entreprises
<b>Financement de l'ESS</b>	Montant des encours et nombre de prêts ayant pour objet le financement de l'Economie Sociale et Solidaire.
<b>Financement de la transition énergétique (en millions d'euros)<sup>1</sup></b>	Le périmètre du financement de la transition énergétique a été élargi aux financements professionnels et corporate en 2020. -En 2020 : Montant de la production annuelle et du stock des prêts débloqués ayant pour objet le financement des énergies renouvelables (financement de projets structurés + financements corporate 100% EnR) + bâtiment vert (produits Eco PTZ + PREVair + PROVair) + transports décarbonés (AUTOVair). -En 2019 et 2018 : Montant de la production annuelle et du stock des prêts débloqués ayant pour objet le financement des énergies renouvelables + bâtiment vert (produits Eco PTZ + PREVair) + transports décarbonés (AUTOVair).
<b>Total des fonds ISR commercialisés (en millions d'euros)</b>	Fonds Communs de Placement Entreprise solidaires – FCPE (Encours fin de mois des fonds commercialisés par la Banque Populaire) et Fonds ISR et solidaires.
<b>Nombre de réclamations « Information/conseil » traitées avec une réponse favorable /Nombre total de réclamations traitées</b>	Nombre de réclamations avec la typologie « Information/conseil » traitées avec une réponse favorable /Nombre total de réclamations traitées
<b>Nombre de réclamations « opération non autorisée» traitées avec une réponse favorable /Nombre total de réclamations traitées.</b>	Nombre de réclamations avec la typologie « opération non autorisée» traitées avec une réponse favorable /Nombre total de réclamations traitées.
<b>Production brute annuelle OCF</b>	Nombre de conventions "Offre clientèle Fragile" souscrites sur l'année.
<b>Taux de conformité au PCA annuel (%)</b>	Cet indicateur est basé sur un questionnaire de 42 questions qui recouvre 5 thèmes (Gouvernance, Analyse des risques, Mise en œuvre, Validation du dispositif et suivi des Fournisseurs). L'indicateur est le taux global pour ces 5 thèmes.
<b>Nombre d'heures de formation/ETP</b>	Nombre d'heures de formation réalisées /nombre d'ETP au 31/12
<b>Pourcentage de femmes cadres</b>	Nombre de femmes dans l'encadrement / Nombre total de personnes dans l'encadrement (effectif au 31/12)
<b>Taux d'absentéisme maladie</b>	Nombre de jours d'absence / nombre de jours travaillés théoriques. Cet indicateur comprend tous les types d'absence pour maladie et accidents du travail (contrats CDI et CDD à l'exclusion des contrats professionnels et alternants). Les absences longue durée et les mi-temps thérapeutiques sont comptabilisés. Les nombres de jours (travaillés et théoriques) sont exprimés en jours calendaires.
<b>Taux d'absentéisme maladie avec cause de pandémie</b>	Nombre de jours d'absence / nombre de jours travaillés théoriques. Cet indicateur intègre les maladies pour cause de pandémie.
<b>Taux de collaborateurs ayant réalisé la formation code de conduite</b>	Nombre de collaborateurs ayant réalisé la formation code de conduite / nombre de collaborateurs inscrits à la formation code de conduite
<b>Taux de salariés formés à la lutte anti-blanchiment</b>	Nombre de salariés formés à la lutte anti-blanchiment / nombre de salariés inscrits.
<b>Taux de nouveaux projets communautaires bénéficiant d'un accompagnement SSI et Privacy</b>	Taux de nouveaux projets communautaires bénéficiant d'un accompagnement SSI et Privacy par le Groupe BPCE
<b>% de collaborateurs formés au RGPD</b>	Nombre de collaborateurs formés au RGPD / Nombre de collaborateurs inscrits (100% des effectifs sollicités – renouvellement tous les 3 ans)

**Montants décaissés dédiés à des activités de mécénat (avec reçu fiscal)**

Montant dédié aux activités de Mécénat + Fondation BPS et FNBP (subventions versées aux associations pour lesquelles un reçu fiscal est délivré). Les partenariats non commerciaux sont exclus.

**Emissions de gaz à effet de serre**

Le résultat de l'évaluation de l'empreinte carbone des portefeuilles n'est pas présent dans cette DPEF. Les émissions communiquées sont sur la base des postes analysés.

**Exclusions**

Certaines thématiques relatives au Décret du 24 avril 2012 et à l'article 4 de la loi du 11 février 2016 relative à la lutte contre le changement climatique n'ont pas été jugées pertinentes. C'est le cas pour l'économie circulaire, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable compte tenu de notre activité de service.

**Comparabilité**

La Banque Populaire du Sud a fait le choix de ne communiquer, cette année, que sur un seul exercice pour certains indicateurs dont la définition aurait été modifiée par rapport à 2019, ainsi que pour les indicateurs publiés pour l'exercice 2019 mais pas 2020.

**Période du reporting**

Les données publiées couvrent la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 Décembre 2020.

Dans le cas où les données physiques ne sont pas exhaustives, les contributeurs ont procédé à des calculs d'ordre de grandeur pour estimer les données manquantes, à partir de ratios moyens fournis par BPCE.

**Disponibilité**

La Banque Populaire du Sud s'engage à publier sa déclaration de performance extra-financière sur son site Internet pendant 5 ans.

**Rectification de données**

Si une donnée publiée dans le rapport de gestion en année N-1 s'avère être erronée, une rectification sera effectuée avec une note de bas de page le précisant.

**Périmètre du reporting**

Pour l'exercice 2020, le périmètre de reporting pour les indicateurs RSE concerne l'entité Banque Populaire du Sud, incluant les marques BDP, Marze et Crédit Maritime. La Banque Populaire du Sud a fusionné avec la Banque Dupuy de Parseval, la Banque Marze et le Crédit Maritime Méditerranée avec effet rétroactif au 01/01/2020.

## 2.2.6 Rapport de l'organisme tiers indépendant la DPEF figurant dans le rapport de gestion



KPMG S.A.  
Siège social  
Tour ECHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92086 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 88 88 88  
Télécopie : +33 (0)1 55 88 88 80  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

### Banque Populaire du Sud S.A.

Siège social : 38 boulevard Clémenceau, 66 966 Perpignan

### Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de votre société (ci-après « entité »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049<sup>1</sup> et membre du réseau KPMG International comme l'un de vos commissaires aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion de l'entité, en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

#### Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

#### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

<sup>1</sup> Accréditation Cofrac inspection, n°3-1049, portée disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ;
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Nos travaux ont été menés au siège de l'entité consolidante.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L 233-16 ;

Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ,

Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :

- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au siège de l'entité et couvrent 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

#### **Moyens et ressources**

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre janvier et avril 2021 sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.



- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ;
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Nos travaux ont été menés au siège de l'entité consolidante.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L 233-16 ;

Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ,

Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :

- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au siège de l'entité et couvrent 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

#### **Moyens et ressources**

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre janvier et avril 2021 sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.



**Banque Populaire du Sud S.A.**

*Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration  
consolidée de performance extra-financière  
20 avril 2021*

### **Conclusion**

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 20 avril 2021

KPMG S.A.

Fanny Houlliot  
Associée  
Sustainability Services

Pierre Subreville  
Associé



## Annexe

### Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes

Actions de promotion de l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi
Pratiques pour garantir la mixité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
Engagements et dispositifs pour l'équilibre des temps de vie
Actions de financement des territoires
Participation à des projets en faveur du développement durable et de la transition énergétique
Montant des fonds ISR commercialisés
Actions en faveur d'une relation transparente et pérenne avec les clients
Charte des risques de la conformité et des contrôles permanents
Formation des collaborateurs au RGPD
Actions de partenariats et de mécénat
Intégration des critères ESG dans les décisions de financement

### Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants

Effectif au 31/12
Pourcentage de femmes cadres
Taux d'absentéisme maladie
Nombre d'heures de formation / FTE
Taux de salariés formés à la lutte anti-blanchiment
NPS (net promoter score) client annuel et tendance
Financement des entreprises TPE/PME
Financement de la transition énergétique
Nombre de réclamations « Information/conseil » traitées avec une réponse favorable / Nombre total de réclamations traitées
Production brute annuelle OCF (offre spécifique clientèle fragile)
Taux de conformité au PCA annuel
Taux de nouveaux projets communautaires bénéficiant d'un accompagnement GSI et Privacy
Montants décaissés dédiés à des activités de mécénats (avec reçu fiscal)

## 2.3 Activités et résultats consolidés de l'entité

### 2.3.1 Résultats financiers consolidés

La Banque Populaire du Sud (y compris l'activité exercée sous ses marques Banque Dupuy, de Parseval, Banque Marze et Crédit Maritime) constitue l'essentiel de l'activité et des comptes de bilan du groupe BPS.

Les autres composantes du groupe sont la SAS Financière BPS, un fonds commun de titrisation portant la quote part des créances à l'habitat apportées par la Banque au mécanisme dit « true sale » établi en 2014 par le Groupe BPCE pour mobiliser ses actifs auprès de la Banque Centrale Européenne, un fonds commun de titrisation de créances à la consommation constitué, sur un modèle identique, courant 2016, trois fonds communs de titrisation « Home Loans » constitués en 2017, en 2018 et en 2019 et les Sociétés de Caution Mutuelle associées à la Banque Populaire du Sud : la Socami du Sud et la Socama du Sud.

Au-delà de la période de volatilité induite par le confinement du printemps, les taux de marché sont restés particulièrement bas en 2020 avec des taux longs durablement fixés en dessous de 0% alors que l'Euribor 3 mois atteignait un plus bas à -0,56% en fin d'année.

Ce contexte a fortement pesé sur le rendement des crédits alors que, dans le même temps, le coût moyen des dépôts baissait dans une proportion sensiblement moindre. La très bonne production des crédits (incluant les Prêts Garantis par l'Etat) associée aux bonifications de taux sur les refinancements TLTRO ont toutefois permis de voir la marge d'intérêts augmenter de +0,8%.

La crise sanitaire a entraîné une chute des transactions dans les commerces et, de ce fait, une forte contraction des commissions facturées par la banque. De même, l'amélioration des situations de trésorerie des entreprises et des professionnels sous l'effet de la thésaurisation des encours de PGE a réduit sensiblement la perception des commissions de dysfonctionnement de compte. La forte activité commerciale notamment sur certaines gammes d'assurance et de cartes bancaires a permis d'amortir la chute des commissions, qui se sont au final contractées de -1,5%, et d'aboutir à une quasi-stabilisation du PNB (-0,5%) à 383,6M€.

Hors coûts de fusion, les frais généraux (+1,2%) ont été maîtrisés entraînant une réduction mesurée du RBE qui s'est établi à 130,6M€ (-3,7%) et un maintien du coefficient d'exploitation en dessous de 66%.

Le coût des risques s'est accru de +70% sous l'effet d'importantes provisions collectives constituées en anticipation des sinistres à venir dans les années futures. Au final, le résultat net s'est établi à 72,4M€ soit une baisse de -9,4%.

2,1M€ de charges ont été imputées sur l'exercice 2020 au titre de l'opération de fusion, contre 28,7M€ en 2019. En tenant compte de ces dépenses et des coûts liés au programme « ATM » de centralisation de la gestion des automates (250K€ en 2019 et en 2020), le résultat net s'est établi à 70,8M€ en hausse de +16%.

### 2.3.2 Présentation des secteurs opérationnels

*Cette rubrique est sans objet depuis l'exercice 2019 dans la mesure où la BPS, sous ses 4 marques, n'exerce qu'une seule activité (la banque de détail en région) et qu'elle porte la quasi-totalité de l'activité du groupe BPS.*

### 2.3.3 Activités et résultats par secteur opérationnel

*Sans objet*

### 2.3.4 Bilan consolidé et variation des capitaux propres

Le total du bilan consolidé (normes IFRS) du groupe BPS est de 16 156M€ au 31/12/2020 contre 14 175M€ au 31/12/2019 (+2 380M€). La hausse s'explique principalement, à l'actif par l'augmentation des prêts et créances à la clientèle (+1 6230M€) issus de la production de

nouveaux crédits incluant les PGE et par le remplacement de ressources de marché (+928M€). Le passif s'accroît sous l'effet de la hausse des ressources de la clientèle (dettes envers la clientèle +1 725M€) et de la hausse des ressources de marché (+672M€).

Le total de bilan de la BPS (comptes sociaux) s'établit à 15 688€ soit 97% de l'ensemble.

Les capitaux propres comptables du groupe BPS s'établissent à 1 396M€, en baisse de 43M€ par rapport à l'exercice précédent sous l'effet des changements de valorisation des titres détenus dans l'organe central (-97M€ en normes IFRS) sans impact notable toutefois sur le ratio de solvabilité.

## **2.4 Activités et résultats de la BPS. sur base individuelle**

### **2.4.1 Le renforcement permanent de la proximité**

#### **L'affirmation des valeurs coopératives**

N.B. : L'ensemble des actions de la BPS dans ce domaine sont détaillées au sein de la partie 2.2 du présent rapport.

Fin 2020 le capital de la BPS était détenu par 231 875 sociétaires soit + de 40 % de sociétaires parmi les clients. En devenant sociétaires, ces clients expriment leur attachement à la proximité avec leur Banque et aux valeurs de solidarité et de responsabilité sociale et environnementale que véhicule l'esprit de la coopération.

La Banque Populaire du Sud contribue de plusieurs manières à leur manifestation. La Fondation d'entreprise Banque Populaire du Sud, créée en avril 2013 est le vecteur privilégié de l'action sociétale de la Banque. En 2020, 60 associations lauréates ont bénéficié de l'aide financière de la Fondation d'entreprise.

Par ailleurs, 3 lauréats de la Fondation Nationale Banque Populaire résidant sur le territoire de la Banque Populaire du Sud ont bénéficié d'une bourse au titre du jury « handicap ».

En 2020, la crise sanitaire n'a pas permis d'organiser de réunions à l'intention de ses Sociétaires, mais la Banque Populaire du Sud a poursuivi de façon active sa politique de relations de proximité grâce à des collaborateurs et des administrateurs engagés. La Banque Populaire du Sud a également marqué son engagement en faveur du Développement Durable.

Des évènements externes et internes se sont déroulés en 2020, dont les plus marquants ont été :

- Le déploiement de la semaine du développement durable et de la semaine du handicap en interne auprès des collaborateurs.
- L'édition d'un ouvrage « Entreprendre dans le Sud en mode écoresponsable » mettant en avant des initiatives d'associations ou d'entreprises locales.
- La participation à Run my UPVD , une course solidaire et sportive au profit des étudiants en situation de handicap.
- L'organisation de la Semaine de la Qualité de Vie au Travail.
- Le soutien aux personnels de santé des CHU de notre territoire avec des fournisseurs locaux (fleurs, chocolats).
- L'organisation d'une rencontre "jeunes et entreprises" avec la Fondation des Possibles, les Dragons Catalans et la mission locale jeunes des PO
- La mobilisation des collaborateurs pour « Octobre Rose ».
- Le partenariat avec NQT "Nos Quartiers ont du talent".
- L'invitation de sociétaires à la web-conférence sur le « Nouvel art d'entreprendre » initiée par la FNBP.

D'autre part, la Banque Populaire du Sud continue à se mobiliser en faveur de la création d'entreprise et des porteurs de projet qui ont des difficultés d'accès aux financements bancaires. En cohérence avec son positionnement en matière de microfinance, la Banque Populaire du Sud oriente de façon privilégiée son action vers le microcrédit professionnel.

En 2020 elle reste le premier partenaire bancaire privé de l'Airdie / France Active qu'elle a soutenue à hauteur de 60 000 euros : 45 000 euros au titre des actions mises en œuvre en faveur des créateurs d'entreprise et 15 000 euros au titre de cotisation annuelle. Avec la caution de France Active

Garantie, elle a financé 115 micro-crédits professionnels pour un montant total de plus de 3,6 millions d'euros portant à 35,6 millions d'euros le total des financements depuis 2005.

Dans le même objectif, la Banque Populaire du Sud s'associe au financement des crédits octroyés aux porteurs de projets directement par l'ADIE avec laquelle elle a poursuivi en 2020 la mise à disposition d'importantes lignes de crédit à taux préférentiel, soit 600 000 € qui ont permis à l'Adie de mettre en place 235 micro-crédits.

Les Banques Populaires demeurent le premier « refinancier » des microcrédits de l'Adie en France. Elles participent également aux pertes en garantie.

En outre, la Banque Populaire du Sud a continué d'accompagner les clients en situation de fragilité financière afin de les aider à normaliser leur situation et de les replacer dans une perspective positive, grâce à l'intervention d'une équipe spécialisée, Concordia, chargée également de suivre le déroulement des opérations liées au surendettement.

La Banque Populaire du Sud est également très attentive à la diminution de son impact sur l'environnement comme l'attestent les plans de déplacement du personnel conclus à Nîmes, Montpellier et Perpignan, l'installation de salles de visio-conférence, l'incitation au co-voiturage ou à l'utilisation des transports collectifs.

En 2020, la Banque Populaire du Sud s'est vu décerner le label Relations Fournisseur Responsables, qui distingue les entreprises françaises ayant fait preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs, notamment en matière de délais de paiement.

Par ailleurs, la Banque Populaire du Sud développe une gamme de « prêts écologiques » destinée aux particuliers pour faciliter l'acquisition de véhicules propres ou peu polluants, ou permettre l'amélioration de l'habitat, notamment pour le financement des travaux d'économie d'énergie.

Elle propose depuis 2019 un produit spécifique pour accompagner ses clients vers des solutions de mobilité peu ou pas carbonée et s'engage avec le Groupe BPCE dans le financement de la transition énergétique pour une croissance verte (l'ensemble de ces actions en faveur de l'environnement sont développées dans la chapitre 2.2.4.2 du présent rapport).

Ces initiatives rendent compte de l'engagement de la Banque Populaire du Sud, Banque Coopérative Régionale au service de l'économie de sa région.

### **Dans un environnement troublé, la BPS a confirmé son engagement de proximité au service de sa clientèle et de ses territoires.**

La crise sanitaire a révélé l'importance de certains métiers jugés essentiels à la poursuite de l'activité du pays. Le secteur bancaire en fait partie et la BPS, banque régionale de proximité, s'est attachée à assurer ce rôle avec la plus grande réactivité.

Dès les premières semaines de la crise sanitaire, la banque a accordé plus de 10000 reports d'échéances de crédits. Elle a également soutenu les entreprises de la région en débloquant 792 M€ de Prêts Garantis par l'Etat, au bénéfice de plus de 8 000 clients. Malgré la crise sanitaire, le service à la clientèle a été préservé à 100% notamment grâce à la qualité des outils de banque à distance utilisés désormais de manière régulière par près de 3 clients sur 4. Plus d'un quart des ventes réalisées en 2020 ont été finalisées à distance, dont notamment 20% des crédits à la consommation (soit un doublement par rapport à 2019).

Au-delà, la BPS a tenu à préserver sa disponibilité physique auprès de ses clients dans tous les points de vente y compris durant la période de confinement, avec des horaires d'ouverture adaptés et la mise à disposition systématique de masques de protection et de gel hydro alcoolique. Convaincue des atouts de la proximité jusque dans les territoires les plus ruraux, la BPS a encore renforcé son réseau d'agences en 2020 avec la création de points « conseil » comme à Magalas, d'agences dédiées à la clientèle agricole comme à Caissargues et d'espaces « corners » du Crédit Maritime au sein d'agences de la BPS implantées sur le littoral.

### **Des équipes compétentes mobilisées au service des clients**

Fin 2020, la Banque Populaire du Sud comptait 2079 collaborateurs en contrat à durée indéterminée, 25 en contrat à durée déterminée et 99 en contrat de formation par alternance en vue d'obtenir un BTS en 2 ans, une licence professionnelle en 3 ans, ou un Master en 1 ou 2 ans. 84 collaborateurs ont été embauchés en CDI dans l'année

L'année 2020 a été marquée par l'intégration sociales des collaborateurs issus de nos marques, Crédit Maritime La Méditerranée, Banque Dupuy, de Parseval, Banque Marze ce qui a nécessité un gros investissement en terme de parcours professionnel et de développement des compétences.

Ainsi pour répondre à la fois à la bonne intégration de nos collaborateurs des Marques, à l'intégration de nos nouvelles recrues et à la montée en compétences de tous et ce malgré le contexte sanitaire lié à la pandémie du COVID 19, 71 501 heures de formation ont été dispensées, représentant 5.9% de la masse salariale.

En outre, nous avons poursuivi l'accompagnement de la transformation de nos Back office en Middle office. 83,3% de nos collaborateurs sont aujourd'hui en relation avec la clientèle

Enfin, la Banque Populaire du Sud réaffirme en permanence son attachement à l'approche globale des besoins de ses clients. Ses collaborateurs s'investissent totalement dans la recherche d'une relation durable avec la clientèle auprès de qui ils ont à cœur de promouvoir un service de qualité et un conseil personnalisé en référence aux valeurs que défend la Banque Populaire du Sud : le respect, la solidarité et la performance durable.

#### **2.4.2 Activité**

- **Le développement du fonds de commerce**

La BPS sous ses 4 marques compte près de 572 000 clients au 31 décembre 2020. Parmi eux, environ 358 000 clients particuliers, professionnels ou entreprises sont considérés comme « actifs » dans la mesure où ils confient à la banque des flux financiers significatifs et où ils disposent d'un équipement minimum en produits et services. Leur nombre s'est accru de +1,3% au cours de l'année.

- **La collecte de l'épargne**

L'épargne collectée au bilan de la banque a progressé de 14% en 2020, pour s'établir en moyenne à 10,7 Mds€. Cette croissance a notamment bénéficié du fort dynamisme des dépôts à vue de la clientèle (+24%) pour partie grâce à la conservation de la part non utilisée des PGE, mais également des diverses formules d'épargne liquide (+9%) ou contractuelle (+2%). La baisse tendancielle des encours de dépôts à terme, pénalisés par la faiblesse des rendements offerts, s'est poursuivie en 2020 (-13%).

Soutenus par la bonne résistance de l'assurance-vie, notamment investie en unités de compte, les dépôts financiers ont progressé de +3,1 % en 2020 pour atteindre 4,3 Mds€.

- **La distribution des crédits**

2020 aura été une année exceptionnelle avec une production record de 3,4Mds€ de nouveaux crédits (+44%) qui auront rendu possible le financement de plus de 40 000 projets portés par nos clients particuliers, professionnels ou entreprises incluant les plus de 8000 Prêts Garantis par l'Etat (PGE) débloqués dans un délai extrêmement rapide et au bénéfice de la quasi-totalité des clients professionnels et entreprises qui en ont exprimé le besoin. Les crédits immobiliers (+26%) ont connu également une année particulièrement dynamique.

Ainsi, les encours moyens de crédit ont progressé de 10% en 2020 pour s'établir à plus de 12,2Mds€. Ils sont portés par toutes les catégories de prêts : prêts à la consommation +4%, prêts à l'habitat +8%, prêts d'équipement aux entreprises +6% (+22% en incluant les PGE). Seuls les crédits de trésorerie aux entreprises, compensés par les PGE, ont marqué un repli à -13%.

- **L'équipement de la clientèle en services de banque et d'assurance**

*NB : cette rubrique comporte uniquement les chiffres de la marque « BPS », les informations disponibles pour les 3 autres marques n'étant à ce jour pas consolidables sur un périmètre comparable.*

En 2020, la BPS a poursuivi ses efforts d'équipement de sa clientèle en produits et services, se traduisant par un accroissement global de +4% du nombre des produits et services détenus.

Des performances particulièrement notables sont à souligner sur :

- le développement toujours soutenu de l'activité « monétique », notamment sur le nombre de particuliers porteurs de cartes bancaires « haut de gamme » (81 300, en hausse de 14%).
  - la progression rapide des contrats internet (333 000 abonnés, en hausse de 7%)
  - le rythme toujours élevé de croissance du nombre de clients disposant d'un contrat d'assurance IARD (136 800, +13%)
  - la commercialisation soutenue des conventions de relation avec les particuliers (197 600 clients équipés, en hausse de 3%) et avec les professionnels (30 600 clients, +3%).

- **La gestion de la liquidité**

Au 31 décembre 2020, le ratio LCR s'établit à 163,2% pour une obligation fixée à 100%.

### **2.4.3 Les résultats**

#### **Le compte de résultat (comptes sociaux de la BPS seule, en normes françaises)**

Le PNB s'affiche à 379,7M€, en baisse de -1,4%.

Les frais généraux avaient été impactés en 2019 par 29M€ de charges liées à la fusion-migration informatique des filiales, ce qui se traduit en 2020 par une baisse de -8,5% des dépenses à 255,3M€. Après imputation du coût des risques (28,6M€, +46,5%) et de l'IS (21,8M€, -23,9%), le bénéfice net s'établit à 74,7M€ (+26,1%).

#### **La répartition du résultat**

Compte tenu d'un report à nouveau positif de 7,8M€ à l'ouverture de l'exercice et d'une affectation de 1,9M€ à la réserve légale, le reliquat à répartir pour 2020 est de 80,6M€.

Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale de mai 2021, 5,1M€ seront distribués aux sociétaires au titre de l'intérêt statutaire à raison de 0,01875 € pour une part de 1,50 € correspondant à un taux de 1,25%.

Dans ces conditions, il sera proposé à l'Assemblée Générale d'affecter 65M€ aux autres réserves et de reporter à nouveau 10,6M€.

### **2.4.4 Evolution du bilan et du hors bilan**

Le total de bilan au 31 décembre 2020 s'établit à 15 688M€ contre 13 056M€ en 2019 dans les comptes en version pro-forma soit une hausse de +20,2%. L'écart avec les comptes publiés en 2019 (14 117M€) s'explique par l'application, en 2020 et dans le proforma 2019, d'une nouvelle norme de présentation des encours d'épargne réglementée centralisés et des prêts / emprunts de titres correspondants.

Les variations liées à l'activité économique de l'entreprise sont exposées au point 2.3.4 du présent rapport

## **2.5 Fonds propres et solvabilité**

### **2.5.1 Gestion des fonds propres**

#### **2.5.1.1 Définition du ratio de solvabilité**

Les définitions ci-après sont issues de la réglementation Bâle 3 dont les dispositions ont été reprises dans la directive européenne 2013/36/EU (CRDIV) et le règlement n°575/2013 (CRR) du Parlement

européen et du Conseil. Tous les établissements de crédit de l'Union Européenne sont soumis au respect des exigences prudentielles définies dans ces textes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Les établissements de crédit assujettis sont tenus de respecter en permanence :

- un ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (ratio CET1),
- un ratio de fonds propres de catégorie 1 (ratio T1), correspondant au CET1 complété des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1),
- un ratio de fonds propres globaux, correspondant au Tier 1 complété des fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)

Auxquels viennent s'ajouter les coussins de capital soumis à discrétion nationale du régulateur. Ils comprennent :

- un coussin de conservation,
- un coussin contra cyclique,
- un coussin pour les établissements d'importance systémique,

A noter, les deux premiers coussins cités concernent tous les établissements sur base individuelle ou consolidée.

Les ratios sont égaux au rapport entre les fonds propres et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit et de dilution ;
- des exigences en fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel multipliées par 12,5.

Les établissements de crédit sont tenus de respecter les niveaux minimum de ratio suivants :

- Ratios de fonds propres avant coussins : depuis 2015, le ratio minimum de fonds propres de base de catégorie 1 (ratio CET1) est de 4,5%. De même, le ratio minimum de fonds propres de catégorie 1 (ratio T1) est de 6%. Enfin, le ratio minimum de fonds propres globaux (ratio global) est de 8%.
- Coussins de fonds propres : leur mise en application fut progressive depuis 2016 pour être finalisée en 2019:
  - Le coussin de conservation de fonds propres de base de catégorie 1 est désormais égal à 2,5% du montant total des expositions au risque
  - Le coussin contra cyclique est égal à une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD) des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation de l'établissement. En raison de la crise sanitaire, Le Haut Conseil de stabilité financière a abaissé le taux du coussin contra cyclique de la France à 0% pour l'année 2020.
- Pour l'année 2020, les ratios minimum de fonds propres à respecter sont ainsi de 7,00% pour le ratio CET1, 8,50% pour le ratio Tier 1 et 10,50% pour le ratio global l'établissement.

### **2.5.1.2 Responsabilité en matière de solvabilité**

En premier lieu, en tant qu'établissement de crédit, chaque entité est responsable de son niveau de solvabilité, qu'elle doit maintenir au-delà de la norme minimale réglementaire. Chaque établissement dispose à cette fin de différents leviers : émission de parts sociales, mises en réserves lors de l'affectation du résultat annuel, emprunts subordonnés, gestion des risques pondérés.

Les fonds propres globaux de l'établissement sont, selon leur définition réglementaire, ordonnancés en trois catégories : des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) et des fonds propres de catégorie 2 (T2) ; catégories desquelles sont déduites des participations dans d'autres établissements bancaire (pour l'essentiel, sa participation au capital de BPCE SA). Au 31 décembre 2020, les fonds propres globaux de l'établissement s'établissent à 1 016 millions d'euros.

## **2.5.2 Composition des fonds propres**

### **2.5.2.1 Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) :**

Les fonds propres de base de catégorie 1 « Common Equity Tier 1, CET1 » de l'établissement correspondent pour l'essentiel au capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves et aux résultats non distribués. Ils tiennent compte des déductions liées notamment aux actifs incorporels, aux impôts différés dépendant de bénéfices futurs, aux filtres prudentiels, aux montants négatifs résultant d'un déficit de provisions par rapport aux pertes attendues et aux participations sur les institutions bancaires, financières et assurance éligibles en suivant les règles relatives à leurs franchises et à la période transitoire.

Au 31 décembre 2020, les fonds propres CET1 de la BPS sont de 998 millions d'euros :

- Les capitaux propres de l'établissement s'élèvent à 1 391 millions d'euros au 31 décembre 2020 avec une progression de 57 millions d'euros sur l'année liée au résultat mis en réserve et à la collecte nette de parts sociales

Les déductions s'élèvent à 393 millions d'euros au 31 décembre 2020. Notamment, l'établissement étant actionnaire de BPCE SA, le montant des titres détenus vient en déduction de ses fonds propres au motif qu'un même euro de fonds propres ne peut couvrir des risques dans deux établissements différents. D'autres participations de l'établissement viennent également en déduction de ses fonds propres pour un total de 5 millions d'euros. Il s'agit pour l'essentiel de participations dans INFORMATIQUE BANQUE POPULAIRES (IBP) et IBP INVESTISSEMENT

### **2.5.2.2 Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) :**

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 « Additional Tier 1, AT1 » sont composés des instruments subordonnés émis respectant les critères restrictifs d'éligibilité, les primes d'émission relatives aux éléments de l'AT1 et les déductions des participations sur les institutions bancaires, financières et assurance éligibles en suivant les règles relatives à leurs franchises et à la période transitoire.

Au 31 décembre 2020, la BPS ne dispose pas de fonds propres AT1.

### **2.5.2.3 Fonds propres de catégorie 2 (T2) :**

Les fonds propres de catégorie 2 correspondent aux instruments de dette subordonnée d'une durée minimale de 5 ans. Au 31 décembre 2020, la BPS dispose de fonds propres Tier 2 pour un montant de 18 millions d'euros.

### **2.5.2.4 Circulation des Fonds Propres**

Le cas échéant, l'établissement a la possibilité de solliciter BPCE SA pour renforcer ses fonds propres complémentaires (Tier 2), par la mise en place de prêts subordonnés, remboursables (PSR) ou à durée indéterminée (PSDI).

La BPS n'a pas fait usage de cette possibilité.

### **2.5.2.5 Gestion du ratio de l'établissement**

Le ratio de solvabilité global du groupe BP SUD est de 20,61%, le ratio de solvabilité CET1 est de 20,25 %.

## 2.5.2.6 Tableau de composition des fonds propres

<b>DETAIL DES FONDS PROPRES GROUPE BPSUD au 31 décembre 2020 (exprimé en millions d'€)</b>		
<b>FONDS POPRES DE BASE (CET1)</b>		<b>1 391</b>
Instruments de fonds propres libérés (CET1)	411	
Primes d'émission (CET1)	127	
Réserves et report à nouveau	847	
Bénéfice ou (-) perte attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	71	
(-) Charges et dividendes prévisibles déduits du bénéfice	- 5	
Autres éléments du résultat global accumulés	- 60	
<b>FONDS POPRES DE CATEGORIE 2 (T2)</b>		<b>18</b>
<b>TOTAL DES DEDUCTIONS</b>		<b>- 393</b>
Ajustements du CET1 liés aux filtres prudentiels	- 3	
(-) Ecart d'acquisition débiteurs (Goodwill)	- 74	
(-) Autres immobilisations incorporelles	- 7	
(-) Différence négative entre la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférentes aux expositions IRB et les pertes attendues	- 4	
(-) Eléments de déduction d'AT1 excédant les fonds propres additionnels de catégorie 1 (ligne 1.2.10)	- 13	
(-) Instruments de fonds propres de base de catégorie 1 détenus dans des entités du secteur financier et dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissements importants	- 292	
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres de base de catégorie 1	-	
CET1 : éléments de capital ou déductions - Autres	-	
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES GLOBAUX POUR LE CALCUL DU RATIO DE SOLVABILITE</b>		<b>1 016</b>

## 2.5.3 Exigences de fonds propres

### 2.5.3.1 Définition des différents types de risques

Pour les besoins du calcul réglementaire de solvabilité, trois types de risques doivent être mesurés : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels. Ces risques sont calculés respectivement à partir des encours de crédit, du portefeuille de négociation et du produit net bancaire de l'établissement.

En appliquant à ces données des méthodes de calcul réglementaires, on obtient des montants de risques dits « pondérés ». Les exigences en fonds propres sont égales à 8% du total de ces risques pondérés.

Au 31 décembre 2020, les risques pondérés de l'établissement étaient de 4 928 millions d'euros selon la réglementation Bâle 3 (soit 517 millions d'euros d'exigences de fonds propres).

A noter, la réglementation Bâle 3 a introduit un montant d'exigences en fonds propres supplémentaire :

- Au titre de la Crédit Value Adjustment (CVA) : la CVA est une correction comptable du Mark to Market des dérivés pour intégrer le coût du risque de contrepartie qui varie avec l'évolution de la qualité de crédit de la contrepartie (changement de spreads ou de ratings). La réglementation Bâle 3 prévoit une exigence supplémentaire de fonds propres destinée à couvrir le risque de volatilité de l'évaluation de crédit.
- Au titre des Chambres de Compensation Centralisées (CCP) : afin de réduire les risques systémiques, le régulateur souhaite généraliser l'utilisation des CCP sur le marché des dérivés de gré à gré tout en encadrant la gestion des risques de ces CCP avec des pondérations relativement peu élevées.  
Les établissements sont exposés aux CCP de deux manières :
  - ✓ Pondération de 2% pour les opérations qui passent par les CCP (pour les produits dérivés et IFT)
  - ✓ Pour les entités membres compensateurs de CCP, exigences en fonds propres pour couvrir l'exposition sur le fonds de défaillance de chaque CCP.
- Au titre des franchises relatives aux IDA correspondant aux bénéfices futurs liés à des différences temporelles et aux participations financières supérieures à 10%.

Le détail figure dans le tableau ci-après.

### 2.5.3.2 Tableau des exigences en fonds propres et risques pondérés

<b>EXIGENCES EN FONDS PROPRES au 31 décembre 2020 (Exprimé en millions d'euros)</b>		
<b>CATEGORIES</b>	<b>MONTANT DES EXPOSITIONS EN RISQUE</b>	<b>EXIGENCE EN FONDS PROPRES</b>
RISQUE DE CREDIT	4 283	450
RISQUE OPERATIONNEL	645	68
RISQUE DE MARCHÉ	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 928</b>	<b>517</b>

## 2.5.4 Ratio de Levier

### 2.5.4.1 Définition du ratio de levier

Le ratio de levier a pour objectif principal de servir de mesure de risque complémentaire aux exigences en fonds propres. L'article 429 du règlement CRR, précisant les modalités de calcul relatives au ratio de levier, a été modifié par le règlement délégué (UE) 2015/62 de la commission du 10 octobre 2014.

Le ratio de levier fait l'objet d'une publication obligatoire depuis le 1er janvier 2015 mais la mise en œuvre formelle interviendra au 30 juin 2021 avec l'application de CRR2.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et les expositions, qui correspondent aux éléments d'actifs et de hors bilan, après retraitements sur les instruments dérivés, les opérations de financement sur titres et les éléments déduits des fonds propres.

L'exigence minimale de ratio de levier est de 3 %.

Au 31 décembre 2020, le ratio de levier sur la base des fonds propres de catégorie 1 tenant compte des dispositions transitoires est de 5,92%

Le détail figure dans le tableau ci-après.

#### 2.5.4.2 Tableau de composition du ratio de levier

<b>Composition du ratio de levier - période transitoire au 31 décembre 2020 (exprimé en millions d'€)</b>		
<b>Capitaux Tier 1 - période transitoire :</b>		<b>998</b>
<b>Total valeur exposée au risque :</b>		<b>16 852</b>
Expositions sur opérations de financement sur titres traitées conformément aux articles 429 (5) and 429 (8) de la CRR	-	
Dérivés : Cout de remplacement	55	
(-) Appels de marge reçus venant en déduction des expositions sur dérivés	- 55	
Dérivés : Majoration pour méthode de l'évaluation au prix de marché	20	
Eléments de hors bilan avec un CCF de 10% CCF conformément à l'article 429 (10) de la CRR	16	
Eléments de hors bilan avec un CCF de 20% CCF conformément à l'article 429 (10) de la CRR	26	
Eléments de hors bilan avec un CCF de 50% CCF conformément à l'article 429 (10) de la CRR	417	
Eléments de hors bilan avec un CCF de 100% CCF conformément à l'article 429 (10) de la CRR	299	
Autres actifs	16 466	
(-) Montant des actifs déduit - Fonds propres de catégorie 1 - Définition transitoire	- 392	
<b>Ratio de levier - période transitoire :</b>		<b>5,92%</b>

## 2.6 Organisation et activité du Contrôle interne

### Trois niveaux de contrôle

Conformément à la réglementation bancaire, aux saines pratiques de gestion et aux normes du Groupe BPCE, le dispositif de contrôle de l'établissement repose sur trois niveaux de contrôle: deux niveaux de contrôle permanent et un niveau de contrôle périodique.

Ce dispositif fonctionne en filières, intégrées à l'établissement. Ces filières sont principalement animées par trois directions de l'organe central :

- la direction des Risques,
- le Secrétariat Général, en charge de la Conformité et des Contrôles Permanents la direction de l'Inspection générale groupe, en charge du contrôle périodique.

### ***Un lien fonctionnel fort entre l'établissement et l'organe central***

Les fonctions de contrôle permanent et périodique localisées au sein de l'établissement (et de ses filiales) sont rattachées, dans le cadre de filières de contrôle intégrées par un lien fonctionnel fort, aux directions centrales de contrôle de BPCE correspondantes. Ce lien recouvre en particulier :

- un avis conforme sur les nominations et retraits des responsables des fonctions de contrôle permanent ou périodique dans l'établissement,
- des obligations de reporting, d'information et d'alerte,
- l'édition de normes par l'organe central consignées dans des chartes,
- la définition ou l'approbation de plans de contrôle.

L'ensemble de ce dispositif a été approuvé par le directoire de BPCE le 7 décembre 2009 et présenté au comité d'audit du 16 décembre 2009 et au conseil de surveillance de BPCE. La charte des risques a été revue en juillet 2020 ; le corpus normatif est composé de trois chartes groupe couvrant l'ensemble des activités :

- la charte du contrôle interne groupe : charte faîtière s'appuyant sur deux chartes spécifiques qui sont :
  - la charte de la filière d'audit interne,
  - et la charte des risques, de la conformité et des contrôles permanents.

### ***Une organisation adaptée aux spécificités locales***

Au niveau de l'établissement, le Directeur Général définit la structure organisationnelle. Il répartit les responsabilités et les moyens de manière optimale pour assurer, conformément aux orientations définies par le conseil d'administration, la couverture des risques, leur évaluation et leur gestion.

La responsabilité du contrôle permanent de premier niveau incombe au premier chef aux Directions opérationnelles ou fonctionnelles ; les contrôles permanents de deuxième niveau et l'audit interne sont assurés par des Directions fonctionnelles centrales indépendantes dont les responsables au sens des articles 16 à 20 et 28 à 34 de l'arrêté A 2014-11-03 sur le contrôle interne sont directement rattachés aux dirigeants effectifs au sens de l'article 10 du même arrêté.

Conformément à l'article 30 de cet arrêté, il est admis que le responsable du contrôle de la conformité puisse être rattaché au Directeur des Risques, dénommé alors Directeur Risques et Conformité, cas de la Banque Populaire du Sud.

#### **2.6.1 Présentation du dispositif de contrôle permanent**

##### ***Contrôle permanent hiérarchique (niveau 1)***

Le contrôle permanent dit hiérarchique (niveau 1), premier maillon du contrôle interne est assuré par les services opérationnels ou fonctionnels sous le contrôle de leur hiérarchie. Ces services sont responsables des risques qu'ils génèrent à travers les opérations qu'ils réalisent.

Ceux-ci sont notamment responsables :

- de la mise en œuvre des autocontrôles formalisés, tracés et reportables ;
- de la formalisation et de la vérification du respect des procédures de traitement des opérations, détaillant la responsabilité des acteurs et les types de contrôle effectués ;
- de la vérification de la conformité des opérations ;
- de la mise en œuvre des préconisations rédigées par les fonctions de contrôle de niveau 2 sur le dispositif de contrôles de niveau 1 ;

- de rendre compte et d'alerter les fonctions de contrôle de niveau 2.

En fonction des situations et activités et, le cas échéant, conjointement, ces contrôles de niveau 1 sont réalisés soit de préférence par une unité de contrôle ad hoc de type middle office ou entité de contrôle comptable, soit par les opérateurs eux-mêmes.

Les contrôles de niveau 1 font l'objet d'un reporting formalisé aux directions ou fonctions de contrôle permanent dédiées concernées.

### **Contrôle permanent par des entités dédiées (niveau 2)**

Les contrôles de second niveau sont du ressort de la seconde ligne de défense et sont assurés par des fonctions indépendantes des activités opérationnelles. Les contrôles de second niveau ne peuvent pas se substituer aux contrôles de premier niveau.

Sont concernés par ces fonctions : la Direction de la Conformité et des Risques et la Direction Financière par délégation du contrôle comptable de second niveau au service de la Révision Comptable.

Les fonctions de contrôle permanent de second niveau sont notamment responsables :

- de la documentation du plan annuel de contrôles de niveau 2 et du pilotage de sa mise en œuvre ;
- de l'exhaustivité et de la mise à jour des référentiels de contrôles sur le périmètre dans le cadre des risques à piloter et des nécessités réglementaires ;
- de la réalisation des contrôles permanents du socle commun groupe ;
- de l'existence, de l'analyse des résultats et du reporting notamment en lien avec les résultats des contrôles de premier niveau ;
- de la sollicitation du contrôle permanent de niveau 1 sur la mise en œuvre des préconisations
- du suivi de la mise en œuvre des plans d'actions correctifs notamment ceux définis au niveau du Groupe et ceux prioritaires par l'Etablissement au niveau 2.

### **Comité de coordination du contrôle interne**

Le Directeur Général est chargé d'assurer la cohérence et l'efficacité du contrôle permanent. Un Comité de coordination des fonctions de contrôle interne se réunit trimestriellement sous la présidence du Directeur Général

Ce comité a vocation à traiter l'ensemble des questions relatives à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne de l'établissement, ainsi que les résultats issus des travaux de maîtrise des risques et de contrôle interne et des suites qui leur sont données.

Il a notamment pour objet :

- d'informer régulièrement l'exécutif sur l'évolution du dispositif de contrôle de l'établissement ;
- de mettre en évidence les zones de risques émergents ou récurrents, qu'elles aient pour origine l'évolution de l'activité, les mutations de l'environnement ou l'état des dispositifs de contrôle ;
- de remonter au niveau de l'exécutif les dysfonctionnements significatifs observés ;
- d'examiner les modalités de mise en œuvre des principales évolutions réglementaires, et leurs éventuelles implications sur le dispositif et les outils de contrôle ;
- de s'assurer de la bonne prise en compte des conclusions des travaux de contrôle, d'examiner les mesures correctrices décidées, de les prioriser et de suivre leur réalisation ;
- de décider des mesures à mettre en place afin de renforcer le niveau de sécurité de l'établissement et d'assurer, en tant que de besoin, la coordination des actions développées par les fonctions de contrôle permanent.

Participent à ce comité les responsables suivants : Directeur général, Directeur Général Adjoint, Directeur Conformité et Risques, Directeur de l'Audit, Directeur Financier, Directeur des

Engagements, Directeur Service Clients, Directeurs Adjoints Conformité et Risques et Data Protection Officer, Responsable de la Révision Comptable, Responsable PCA et RSSI.

Le dispositif Groupe de gestion et de contrôle permanent des risques et son articulation avec les filières en établissement est développé plus précisément dans la partie 1.10 de ce rapport.

### **2.6.2 Présentation du dispositif de contrôle périodique**

Le contrôle périodique est assuré par l'Audit interne sur toutes les activités, y compris le contrôle permanent.

Dans le cadre des responsabilités définies par l'article 17 de l'arrêté A-2014-11-03 sur le contrôle interne, l'Audit interne s'assure de la qualité, l'efficacité, la cohérence et le bon fonctionnement du dispositif de contrôle permanent et de la maîtrise des risques. Son périmètre d'intervention couvre tous les risques et toutes les activités de l'établissement, y compris celles qui sont externalisées. Il s'étend également à ses filiales.

Ses objectifs prioritaires sont d'évaluer et de rendre compte aux dirigeants effectifs et à l'organe de surveillance de l'établissement :

- de la qualité de la situation financière ;
- du niveau des risques effectivement encourus ;
- de la qualité de l'organisation et de la gestion ;
- de la cohérence, de l'adéquation et du bon fonctionnement des dispositifs d'évaluation et de maîtrise des risques ;
- de la fiabilité et de l'intégrité des informations comptables et des informations de gestion ;
- du respect des lois, des règlements, des règles du Groupe ou de chaque entreprise ;
- de la mise en œuvre effective des recommandations des missions antérieures et des régulateurs.

Rattaché directement au Directeur Général, l'Audit interne exerce ses missions de manière indépendante des Directions opérationnelles et de contrôle permanent. Ses modalités de fonctionnement, sont précisées dans une charte d'audit Groupe approuvée par le Directoire de BPCE le 7 décembre 2009, qui s'applique à l'établissement, charte elle-même déclinée en normes thématiques (ressources d'audit, audit du réseau commercial, missions, suivi des recommandations, ...). Elle a été mise à jour au mois de juillet 2018.

Les programmes pluriannuel et annuel de la Direction de l'Audit Interne sont arrêtés en accord avec l'Inspection générale groupe ; celle-ci est tenue régulièrement informée de leur réalisation ou de toute modification de périmètre et du risk assessment afférent. L'Inspection générale groupe s'assure que la Direction de l'Audit Interne des entreprises dispose des moyens nécessaires à l'exercice de sa mission et la bonne couverture du plan pluriannuel d'audit. L'Inspection générale groupe s'assure de la diversité des compétences, de la bonne réalisation des parcours de formation et de l'équilibre entre les auditeurs senior et junior au sein des équipes d'Audit Interne des établissements. Enfin, l'Inspection générale groupe émet un avis formalisé dans un courrier et éventuellement des réserves sur le plan pluriannuel d'audit, la qualité des travaux et rapports d'audit qui lui ont été communiqués ainsi que sur les moyens alloués tant en nombre que sur les compétences. Le courrier du Directeur de l'Inspection générale groupe est adressé au Directeur Général de l'établissement avec copie au Président du Conseil d'Administration et doit être communiqué au Comité des Risques et au Conseil d'Administration.

A l'issue de ses investigations, la mission d'audit émet un pré-rapport qui contient notamment ses recommandations et auquel l'unité auditée doit répondre. Chaque recommandation est hiérarchisée en fonction de son importance. Le rapport définitif intègre la réponse des audités à chaque recommandation ; celle-ci inclut des plans d'action et des engagements sur des dates de mise en œuvre. Ce rapport est transmis, outre les responsables de l'unité auditée, aux dirigeants de l'établissement.

Le management opérationnel est responsable de la mise en œuvre des recommandations. Il met en place des plans d'action adaptés et informe de leur taux d'avancement au moins semestriellement à

l'Audit Interne. Celui-ci en assure un reporting régulier au comité de coordination du contrôle interne et au comité des risques.

L'Audit Interne, en vertu de son devoir d'alerte, saisit le comité des risques en cas de non mise en place des actions correctrices dans les délais prévus.

Dans le cadre des responsabilités qui lui sont dévolues, l'inspection générale Groupe mène également de façon périodique des missions de contrôle au sein de l'établissement.

### 2.6.3 Gouvernance

La gouvernance du dispositif de contrôle interne repose sur :

- **La Direction Générale** qui définit et met en œuvre les organisations et moyens permettant d'assurer de manière exhaustive, optimale et saine la correcte évaluation et gestion des risques, et de disposer d'un pilotage adapté à la situation financière à la stratégie et à l'appétit au risque de l'établissement et du Groupe BPCE. Elle est responsable de la maîtrise au quotidien des risques et en répond devant l'organe de surveillance. Elle définit la tolérance aux risques au travers d'objectifs généraux en matière de surveillance et gestion des risques, dont la pertinence est régulièrement évaluée ; elle assure un suivi régulier de la mise en œuvre des politiques et stratégies définies. Elle informe régulièrement le Comité des risques et le conseil d'administration des éléments essentiels et principaux enseignements tirés de l'analyse et du suivi des risques associés à l'activité et aux résultats de l'établissement.
- **Le conseil d'administration** qui approuve le dispositif dédié à l'appétit aux risques proposé par le Directeur Général et il veille à la maîtrise des principaux risques encourus, approuve les limites globales (plafonds), arrête les principes de la politique de rémunération et évalue le dispositif de contrôle interne. A cette fin le conseil prend appui sur les comités suivants :
- **Le comité des risques** qui assiste l'organe de surveillance et, dans ce cadre, veille à la qualité de l'information délivrée et, plus généralement, assure les missions prévues par l'arrêté A-2014-11-03 sur le contrôle interne. Son rôle est ainsi de :
  - examiner l'exposition globale des activités aux risques et donner un avis sur les limites de risques présentées au conseil d'administration,
  - assurer l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques,
  - porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, et proposer, si nécessaire, des actions complémentaires à ce titre,
  - examiner les rapports prévus par les articles 258 à 265 de l'arrêté A-2014-11-03 sur le contrôle interne,
  - veiller au suivi des conclusions des missions de l'Audit interne, de l'inspection générale et des régulateurs, et examiner le programme annuel de l'audit.
- En application des dispositions de l'article L.823-19 du Code de commerce, l'organe de surveillance s'est également doté d'un **comité d'audit** pour assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Son rôle est ainsi de :
  - vérifier la clarté des informations fournies et porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes individuels et consolidés,
  - émettre un avis sur le choix ou le renouvellement des commissaires aux comptes de l'établissement et examiner leur programme d'intervention, les résultats de leurs vérifications et leurs recommandations ainsi que toutes les suites données à ces dernières.
- **Un comité des rémunérations** assiste par ailleurs l'organe de surveillance dans la définition des principes de la politique de rémunération au sein de l'établissement dans le respect des

dispositions du chapitre VIII du titre IV de l'arrêté A-2014-11-03 sur le contrôle interne. A ce titre, en application de l'article 266 de ce même arrêté, il procède notamment chaque année à un examen :

- des principes de la politique de rémunération de l'entreprise,
  - des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux de l'entreprise,
  - de la politique de rémunération de la population régulée.
- Enfin, l'organe de surveillance a également créé **un comité des nominations** chargé, en application des dispositions des articles L.511-98 à 101 du Code monétaire et financier, de s'assurer des bonnes conditions de direction et de surveillance de l'établissement. Dans ce cadre, son rôle est notamment de :
- s'assurer de l'adéquation des personnes nommées au sein de l'organe de surveillance,
  - et d'examiner la politique de recrutement des dirigeants effectifs et des responsables en charge du contrôle et de la gestion des risques.

## 2.7 Gestion des risques

L'exercice 2020 a été marqué par la gestion et les effets de la crise sanitaire COVID-19. Face à cette crise sanitaire, les établissements du Groupe BPCE ont mis en place dès le début de la crise les dispositifs permettant d'assurer la continuité d'activité et le suivi des risques de tous types.

Les Etablissements de la Place ont géré la crise avec deux mesures principales pour accompagner les clients Corporate et Professionnels :

- Des moratoires de masse ou spécifiques
- La mise en place de Prêts Garantis par l'Etat (PGE)

Au niveau de l'organe central du Groupe BPCE, de nombreux tableaux de bord de crise ont été mis en place, à fréquence rapprochée. Ces tableaux ont couvert toutes les typologies de risque : risques de crédit, risques de marché, risques opérationnels, etc...

En outre, des études d'impacts et des stress-tests ont également été réalisés spécifiquement.

Concernant la gestion et le suivi des **risques de crédit**, plusieurs dispositifs ont été mis en place :

- De nouveaux reportings ont été déployés sur les octrois de Prêts Garantis par l'Etat (PGE) pour suivre chaque semaine la production de ces prêts (les secteurs financés, la notation des contreparties ...). Dans le contexte de crise Covid-19, le 25 mars, l'Autorité Bancaire Européenne (EBA) a indiqué que les moratoires mis en place à l'initiative des banques relèvent de mesures générales et non spécifiques aux emprunteurs, les Prêts Garantis par l'Etat n'entraînant donc pas automatiquement la qualification du contrat de prêt en forbearance ;
- Un indicateur synthétique COVID permettant d'identifier les clients pouvant être impactés par la crise sanitaire a également été mis en place. Ce dispositif permet de détecter et de prendre en charge les situations de risque et de traiter rapidement toute évolution défavorable sur la base d'informations plurielles, notamment sur les segments de clientèle Professionnels et très petites entreprises (TPE) où les données sont plus accessibles ;
- Une grille override dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire a été définie : elle modifie la norme d'override actuellement en place pour les clients impactés par la crise sanitaire ;
- Une évolution de la norme de segmentation sur le chiffre d'affaires des professionnels dans le contexte COVID a été effectuée. Cette évolution vise à lisser l'effet crise COVID et à éviter des changements intempestifs de segment.

Concernant **la continuité d'activité et la sécurité informatique**, fort des expériences et du plan pandémique constitué à l'issue des précédentes alertes de grippe (aviaire et porcine), le Groupe a engagé une réponse rapide, pertinente et proportionnée dans le reste du monde et particulièrement en France métropolitaine.

Le traitement de la situation résultant de la pandémie de COVID-19 a permis de confirmer la pertinence des orientations de gestion de crise retenues, tant au niveau des mesures que des outils déployés ; le Groupe reste toutefois conscient que ces dispositions ne sont pas reproductibles à tous les types de crise et a développé, de ce fait, d'autres réponses adaptées aux différents contextes possibles.

Les infrastructures de travail à distance, déjà opérationnelles, ont été densifiées afin de poursuivre l'activité dans le cadre du confinement décidé par les autorités. La sécurité des systèmes d'information, dont les aspects RGPD, la conformité et les contrôles antifraude ont été adaptés à la logique de travail à distance sur toutes les chaînes opérationnelles de traitement concernées. Les ressources humaines et la communication Groupe ont été fortement mobilisées pour adapter le contexte nominal de travail des collaborateurs et renforcer le lien social en période de confinement. En parallèle, les Etablissements ont déployé leur dispositif de gestion de crise, en constante liaison et en cohérence avec le dispositif Groupe.

Organisé autour d'une Cellule de Coordination Groupe, des cellules de crise métiers spécifiques sont venues compléter le dispositif afin de relever les défis particuliers (Banque de Proximité et Assurance, Finance, ...).

S'agissant de la **Conformité**, l'année 2020 a été marquée, du fait d'une crise sanitaire exceptionnelle, par la validation de processus de commercialisation dérogatoires ainsi que de produits spécifiques (ex : PGE, crédits étudiant, reports d'échéance de crédit clients professionnels et de prêts immobiliers).

La protection des clients a également été au centre des préoccupations du Groupe, tout d'abord physique, par la promotion des apports technologiques et notamment du paiement « sans contact » chez les commerçants ou de l'identification sans contact lors des règlements des minimas sociaux, mais aussi par un déploiement sans délai des mesures économiques gouvernementales (notamment le PGE).

La Conformité a également mis en place des processus dérogatoires sur les produits et services existants, commerciaux ou internes, permettant d'accompagner la clientèle, notamment pour les reports d'échéances.

Le schéma ci-après synthétise ces dispositifs



## **2.7.1 Dispositif de gestion des risques et de la conformité**

### **2.7.1.1 Dispositif Groupe BPCE**

La fonction de gestion des risques et celle de certification de la conformité assurent, entre autres missions, le contrôle permanent des risques et de la conformité.

Les Directions des Risques et / ou de la Conformité veillent à l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques. Elles assurent l'évaluation et la prévention des risques, l'élaboration de la politique risque intégrée aux politiques de gestion des activités opérationnelles et la surveillance permanente des risques.

Au sein de l'organe central BPCE, la Direction des Risques et le Secrétariat Général en charge de la conformité et des contrôles permanents assurent la cohérence, l'homogénéité, l'efficacité, et l'exhaustivité de la mesure, de la surveillance et de la maîtrise des risques. Ces Directions sont en charge du pilotage consolidé des risques du Groupe.

Les missions de ces dernières sont conduites de manière indépendante des directions opérationnelles. Ses modalités de fonctionnement, notamment en filières, sont précisées entre autres dans la Charte des Risques, de la Conformité et des Contrôles Permanents Groupe, approuvée par le directoire de BPCE le 7 décembre 2009 et dont la dernière mise à jour date de juillet 2020, en lien avec l'arrêté du 3 novembre 2014 dédié au contrôle interne. La Direction des Risques et de la Conformité de notre établissement lui est rattachée par un lien fonctionnel fort.

### **2.7.1.2 Direction des Risques**

La Direction des Risques et de la Conformité de la Banque Populaire du Sud est rattachée hiérarchiquement au Directeur Général et fonctionnellement à la Direction des Risques de BPCE, et au Secrétariat Général Groupe en charge de la conformité et des contrôles permanents.

La Direction des Risques et de la Conformité couvre l'ensemble des risques : risques de crédit, risques financiers, risques opérationnels, risques climatiques, risques de modèles, risques de non-conformité ainsi que des activités transverses de pilotage et de contrôle des risques. Elle assure conformément à l'article 75 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques.

Pour assurer son indépendance, les fonctions risques et conformité, distinctes des autres filières de contrôle interne, sont des fonctions indépendantes de toutes les fonctions effectuant des opérations commerciales, financières ou comptables.

Dans le cadre de la fonction de gestion des risques, les principes définis dans la Charte des Risques, de la Conformité et des Contrôles Permanents Groupe sont tous déclinés au sein de la BPS. Ainsi de manière indépendante, la Direction des Risques et de la Conformité contrôle la bonne application des normes et des méthodes de mesure des risques, notamment les dispositifs de limites et les schémas délégués. Elle s'assure que les principes de la politique des risques sont respectés dans le cadre de ses contrôles permanents de deuxième niveau.

Les Dirigeants Effectifs veillent à ce que les systèmes de gestion des risques mis en place soient appropriés au profil de risque et à la stratégie commerciale de l'établissement, conformément à la réglementation concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (CRR).

- **Périmètre couvert par la Direction des Risques et de la Conformité**

La Direction Risques et Conformité de la Banque Populaire du Sud couvre la majorité des risques pour la Banque Populaire du Sud : risques de crédit, risques financiers, risques opérationnels, risques de non-conformité ainsi que des activités transverses de pilotage et de contrôle des risques.

Elle anime également 10 contrôleurs réseaux et 3 contrôleurs au sein de la Direction Services Clients lui sont rattachés fonctionnellement.

- **Principales attributions de la fonction de gestion des risques et de certification de la conformité de notre établissement**

La Direction des Risques et de la Conformité :

- est force de proposition de la politique des risques de l'établissement, dans le respect des politiques des risques du Groupe (limites, plafonds...);
- identifie les risques, en établit la macro-cartographie avec une liste des risques prioritaires et pilote le process annuel de révision du dispositif d'appétit au risque et du plan annuel de contrôle;
- contribue à l'élaboration des dispositifs de maîtrise des risques, des politiques de gestion des activités opérationnelles (limites quantitatives, schéma délégataire, analyse a priori des nouveaux produits ou des nouvelles activités);
- valide et assure le contrôle de second niveau du périmètre (normes de valorisation des opérations, provisionnement, dispositifs de maîtrise des risques);
- contribue à la définition des normes de contrôle permanent de premier niveau des risques et conformité et veille à leur bonne application (la définition des normes et méthodes Groupe étant une mission de l'organe central);
- assure la surveillance de tous les risques, y compris de non-conformité, notamment la fiabilité du système de détection des dépassements de limites et le suivi et contrôle de leur résolution;
- évalue et contrôle le niveau des risques (stress scenarii...);
- élabore les reportings risques à destination des instances dirigeantes (les Dirigeants Effectifs et l'Organe de Surveillance), contribue aux rapports légaux ou réglementaires et alerte les Dirigeants Effectifs et l'Organe de Surveillance en cas d'incident significatif (art. 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne);
- contribue à la diffusion de la culture du risque et de la conformité au sein de l'établissement.

- **Organisation et moyens dédiés**

La Direction des Risques et de la Conformité comprend 33.5 collaborateurs répartis en 6 services :

- ⇒ Service Risques de Crédits qui assure l'analyse contradictoire des dossiers de crédits ainsi que la surveillance et le contrôle de second niveau des risques de crédits.
- ⇒ Service Monitoring Mac Donough qui gère le monitoring et la qualité des données risques; contribue aux analyses sectorielles, géographique...; produit les éléments nécessaires au reportings; supervise le calcul du ratio de fonds propres
- ⇒ Service Risques Transverses qui gère les activités de Risques Financiers (surveillance des risques financiers et de la gestion des instruments et indicateurs de suivi); Data Protection Officer (piloter le respect du RGPD); Plan de Continuité d'Activité (prévention des risques de l'entreprise afin de garantir la continuité des activités lors de la survenance d'un sinistre) et Sécurité du Système d'Information (pilotage des règles d'utilisation et de sécurité du système informatique)
- ⇒ Service Contrôle Permanent et Risques Opérationnels. En matière de risques opérationnels: collecte les incidents; cartographie les zones de risques et indicateurs de suivi et met en place les actions correctives. En matière de contrôle permanent: consolide et analyse les résultats des contrôles; s'assure de la fiabilité des contrôles de niveau 1 et réalise des contrôles thématiques ou de dispositif.
- ⇒ Service Sécurité Financière LAB/FT qui supervise la mise en œuvre des obligations de la banque dans le domaine de la lutte contre le blanchiment/noircissement d'argent.
- ⇒ Service Conformité qui assure la veille réglementaire; le contrôle de second niveau des thèmes « conformité »; organise les contrôles des services d'investissement.
- ⇒ Pôle Lutte contre la fraude interne et externe qui coordonne la lutte contre la fraude.

Son organisation décline principalement trois fonctions spécialisées par domaine de risques : les risques de crédit, les risques financiers et les risques opérationnels et de non-conformité.

Les décisions structurantes en matière de risque et de conformité sont prises par le comité exécutif des risques et/ou un comité dédié aux risques opérationnels et de non-conformité suivant l'organisation de l'établissement. Il est responsable de la définition des grandes orientations risques de l'établissement (limites, politiques de risques, chartes délégataires...). Il examine régulièrement les principaux risques de crédit, opérationnels et financiers de notre établissement.

### ***Les évolutions intervenues en 2020***

A la suite de la fusion juridique de la Banque Populaire du Sud avec ses filiales (Banque Dupuy de Parseval, Banque Marze) et la banque adossée (Caisse Régionale Crédit Maritime Méditerranée) avec effet rétroactif au 1er janvier 2019, lors du week-end du 17 et 18 mai 2020 s'est déroulée la bascule des ex-filiales sur l'informatique commune des Banques Populaires.

Malgré la crise sanitaire, nécessitant que les travaux des équipes se fassent à distance, la migration informatique a été couronnée d'un total succès.

Depuis cette fusion informatique et organisationnelle, la Direction des Risques et Conformité de la Banque Populaire du Sud intervient au sein de la BP SUD et des trois marques selon la même approche par les risques.

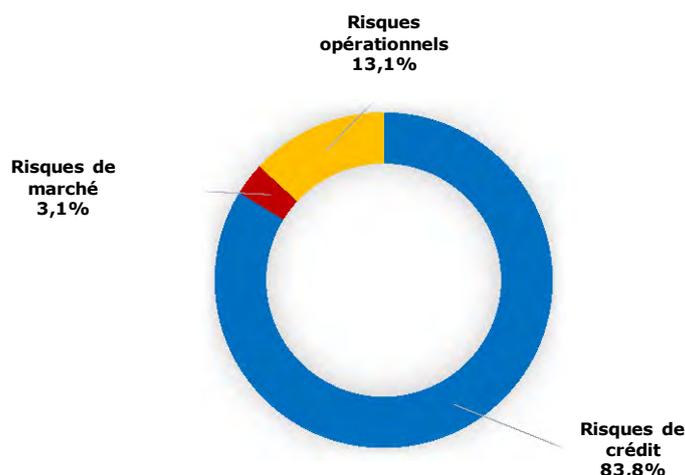
D'autres faits marquants ont eu au cours de l'exercice 2020 un impact sur l'organisation et les résultats du contrôle interne de l'établissement :

- le déclenchement du plan de continuité d'activité pandémie suite à la crise sanitaire du COVID-19 et les confinements successifs des populations. Ces événements exceptionnels et d'une ampleur sans précédent ont nécessité des changements organisationnels avec le développement rapide du travail à distance des collaborateurs et l'obligation d'assurer la sécurité de ceux présents sur les sites et dans les agences pour permettre la continuité des activités à la clientèle et la mise en œuvre de processus à distance destinés aux clients ne pouvant se rendre dans les agences.
- la mise en œuvre des mesures de soutien de la clientèle consécutivement à la crise sanitaire du COVID-19 avec notamment le programme de Prêts Garantis par l'Etat et les reports automatiques d'échéances de prêt de 6 mois pour certains professionnels et entreprises.
- la poursuite des chantiers de remédiation de la connaissance client,
- le renforcement des dispositifs de contrôles existants,
- le renforcement des processus de filtrage et de criblage des flux internationaux pouvant être en lien avec des embargos.

#### ***2.7.1.3 Principaux risques de l'année 2020***

Le profil global de risque de la Banque Populaire du Sud correspond à celui d'une banque de réseau. Les risques sont concentrés essentiellement sur l'activité de crédit, afin de soutenir et de financer l'économie.

La répartition des risques pondérés de la Banque Populaire du Sud au 31/12/2020 est la suivante :



Le coût du risque crédit a augmenté essentiellement sous l'effet d'un durcissement du modèle de provisionnement collectif « IFRS 9 » piloté par BPCE, visant à prendre en compte de manière anticipée les effets de la crise attendus sur la fin d'année 2020 et sur 2021.

#### **2.7.1.4 Culture Risques et conformité**

Pour mener à bien leurs différents travaux, les établissements du Groupe BPCE s'appuient notamment sur la charte du Contrôle interne et la charte des Risques, de la Conformité et des Contrôles Permanents du Groupe. Cette dernière précise notamment que l'Organe de Surveillance et les Dirigeants Effectifs de chaque établissement promeuvent la culture du risque et de la conformité à tous les niveaux de leur organisation et que les fonctions de gestion des risques et de conformité coordonnent la diffusion de la culture risque et conformité auprès de l'ensemble des collaborateurs, en coordination avec l'ensemble des autres filières et/ou fonctions de la Banque Populaire du Sud.

D'une manière globale, la Direction des Risques et de la Conformité :

- participe à des journées d'animation des fonctions de gestion des risques et de conformité, moments privilégiés d'échanges sur les problématiques risques, de présentation des travaux menés par les différentes fonctions, de formation et de partages de bonnes pratiques entre établissements qui se déclinent également par domaine : crédits, financiers, opérationnels, non-conformité associant tous les établissements du Groupe. Des groupes de travail dédiés viennent compléter ce dispositif ;
- enrichit son expertise réglementaire, notamment via la réception et la diffusion de documents réglementaires pédagogiques ;
- effectue des interventions régulières dans les différentes filières de l'établissement (fonctions commerciales, fonctions supports,...) pour promouvoir la culture du risque et de la conformité ;
- est représentée par son Directeur des Risques et de la Conformité à des audioconférences avec l'organe central ou des réunions régionales réunissant les Directeurs des Risques et de la Conformité des réseaux et des filiales du Groupe BPCE autour de sujets d'actualité ;
- contribue, via ses Dirigeants ou son Directeur des Risques et de la Conformité, aux décisions prises dans les comités dédiés à la fonction de gestion des risques au niveau Groupe.
- bénéficie, pour le compte de ses collaborateurs, d'un programme de formation annuel diffusé par BPCE et complété par des formations internes ; la Banque Populaire du Sud utilise les

formations de la RISK ACADEMY de BPCE et a déployé le RISK PURSUIT et le CLIMATE RISK PURSUIT à l'ensemble des collaborateurs.

- réalise la macro-cartographie des risques de l'établissement, évaluant ainsi son profil de risque et identifiant ses principaux risques prioritaires ;
- pilote la revue annuelle des indicateurs d'appétit au risque de l'établissement dans le cadre du dispositif mis en place par le Groupe ;
- s'attache à la diffusion de la culture risque et conformité et à la mise en commun des meilleures pratiques avec les autres établissements du Groupe BPCE.
- mesure le niveau de culture risque et conformité, à partir d'une auto-évaluation sur la base d'un questionnaire de 138 questions sur la culture risque et conformité, fondé sur les recommandations du FSB 2014, AFA 2017 et les guidelines EBA 2018.

Plus spécifiquement, pour coordonner les chantiers transverses, la Direction des Risques et de la Conformité de notre établissement s'appuie sur la Direction des Risques de BPCE et le Secrétariat Général en charge de la conformité et des contrôles permanents du Groupe BPCE qui contribuent à la bonne coordination de la fonction de gestion des risques et de certification de la conformité et pilotent la surveillance globale des risques y compris ceux inhérents à la conformité au sein du Groupe.

Des actions de sensibilisation destinées à promouvoir la culture risque et conformité sont réalisées d'une manière périodique vers les interlocuteurs du réseau commercial et des services centraux.

*Exemples : la sensibilisation à la LAB-FT, à la connaissance client et aux risques opérationnels.*

#### **MACRO-CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE L'ETABLISSEMENT :**

La macro-cartographie des risques de la Banque Populaire répond à la réglementation, en particulier à l'arrêté du 3 novembre 2014 dédié au contrôle interne qui indique dans ses articles 100, 101 et 102 (reprenant des dispositions contenues dans le CRBF 97-02) la nécessité de disposer d'une «cartographie des risques qui identifie et évalue les risques encourus au regard de facteurs internes et externes » ainsi qu'aux guidelines de l'EBA « orientations sur la gouvernance interne » publiés le 1er juillet 2018. La Banque Populaire du Sud répond à cette obligation avec le dispositif de la « macro-cartographie des risques » qui a été développé par le Groupe BPCE.

Cette macro-cartographie a pour objectif de sécuriser les activités des établissements, de conforter leur rentabilité financière et leur développement dans la durée. Cette approche par les risques via une cotation du dispositif de maîtrise des risques permet la mise en œuvre et le suivi de plans d'action ciblés.

La macro-cartographie des risques a un rôle central dans le dispositif global de gestion des risques d'un établissement : grâce à l'identification et à la cotation de ses risques, via notamment l'évaluation du dispositif de maîtrise des risques, chaque établissement du groupe dispose de son profil de risque et de ses risques prioritaires. Cette approche par les risques sert à actualiser chaque année l'appétit au risque et les plans de contrôle permanent et périodique des établissements.

Des plans d'action ciblés sur les risques prioritaires sont mis en place dans un but de réduction et/ou contrôle des risques.

Les résultats de la macro-cartographie des risques contribuent à l'exercice du SREP (Supervisory Review and Evaluation Process) du groupe, en identifiant les principaux risques en approche gestion des risques et prudentielle et alimentent notamment le rapport annuel de contrôle interne, le rapport ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) ainsi que le document d'enregistrement universel pour le chapitre facteurs de risques.

En 2020, une consolidation des macro-cartographies a été effectuée pour chacun des réseaux. Chaque établissement dispose de la comparaison de sa macro-cartographie avec celle de son réseau. Une consolidation des plans d'action mis en place par les établissements sur leurs risques prioritaires a également été produite.

L'intégration en 2020 de la macro-cartographie des risques dans l'outil de gestion des contrôles permanents Priscop, a permis d'automatiser les liens risques – contrôles dans le dispositif de maîtrise des risques.

### **2.7.1.5 Appétit au risque**

#### **Rappel du contexte**

L'appétit au risque du Groupe BPCE correspond au niveau de risque qu'il est prêt à accepter dans le but d'accroître sa rentabilité tout en préservant sa solvabilité. Celui-ci doit être cohérent avec l'environnement opérationnel de l'établissement, sa stratégie et son modèle d'affaires, tout en privilégiant les intérêts de ses clients. L'appétit au risque du Groupe est déterminé en évitant des poches de concentration majeures et en allouant de manière optimisée les fonds propres.

Le dispositif s'articule autour :

- de la définition du profil de risque du Groupe (ou *Risk Appetit Statement*) qui assure la cohérence entre l'ADN du Groupe, son modèle de coût et de revenus, son profil de risque et sa capacité d'absorption des pertes ainsi que son dispositif de gestion des risques ;
- d'indicateurs couvrant l'ensemble des risques majeurs auxquels le Groupe est exposé et complété de limites ou seuils déclenchant des actions et une gouvernance spécifique en cas de dépassement ;
- d'une gouvernance intégrée aux instances de gouvernance du Groupe pour sa constitution et revue ainsi qu'en cas de survenance d'un incident majeur ; ainsi qu'une déclinaison de l'ensemble des principes à chaque établissement du Groupe;
- d'une pleine insertion opérationnelle avec les dispositifs transverses de planification financière.

#### **Profil d'appétit au risque**

L'appétit au risque se définit selon 5 critères propres à notre Groupe :

- son ADN ;
- son modèle d'affaires ;
- son profil de risque ;
- sa capacité d'absorption des pertes ;
- et son dispositif de gestion des risques.

#### **L'ADN du Groupe BPCE et de la Banque Populaire du Sud**

##### **L'ADN du Groupe BPCE**

Groupe coopératif décentralisé et solidaire, le Groupe BPCE organise son activité autour d'un capital logé majoritairement localement dans ses établissements régionaux et d'un refinancement de marché centralisé optimisant les ressources apportées aux entités. De par sa nature mutualiste, le Groupe BPCE a pour objectif d'apporter le meilleur service à ses clients, dans la durée, tout en dégagant un résultat pérenne.

Le Groupe BPCE :

- doit préserver la solvabilité, la liquidité et la réputation de chacune des entités du Groupe, mission dont l'organe central est en charge à travers un pilotage des risques consolidés, une politique des risques et des outils communs ;
- est constitué d'entités et de banques régionales, détenant la propriété du Groupe et de ses filiales. Au-delà de la gestion normale, en cas de crise, des mécanismes de solidarité entre les entités du groupe assurent la circulation du capital et permettent d'éviter le défaut d'une entité ou de l'organe central ;
- se focalise sur les risques structurants de son modèle d'affaires de banque universelle avec une composante prépondérante en banque de détail en France, tout en intégrant d'autres métiers nécessaires au service de l'ensemble des clientèles ;
- diversifie ses expositions en développant certaines activités en ligne avec son plan stratégique :
  - développement de la bancassurance et de la gestion d'actifs,
  - développement international (majoritairement Banque de Grande Clientèle et gestion d'actifs et de manière plus ciblée sur la Banque de Détail).

En termes de profil de risques, le Groupe BPCE assume des risques intrinsèquement liés à ses métiers de Banque de Détail et à ses activités de Banque de Grande Clientèle.

La Banque Populaire du Sud est affiliée et maison mère du Groupe BPCE et intervient sur 9 départements.

Elle est indépendante et effectue son activité de banque de plein exercice dans le cadre du périmètre de consolidation.

Au-delà de la gestion normale, en cas de crise, des mécanismes de solidarité entre les établissements du réseau (banque populaire ou caisse d'épargne) et entre réseaux et entités du Groupe BPCE assurent la circulation du capital et permettent d'éviter le défaut d'une entité ou de l'Organe Central.

La Banque Populaire du Sud est un établissement coopératif dans lequel les sociétaires également clients de la banque, sont les détenteurs de parts sociales. Notre responsabilité et notre succès dépendent donc de notre capacité structurelle à maintenir une réputation d'établissement responsable auprès de nos clients et sociétaires.

La Banque Populaire du Sud est un établissement bancaire universel, c'est-à-dire effectuant des opérations de banque classiques et proposant des produits et services bancaires et d'assurance dédiés à des clientèles essentiellement de détail et PME locales.

À ce titre, la Banque Populaire du Sud déploie l'ensemble du dispositif lié à la protection de la clientèle ou aux lois, règlements, arrêtés et bonnes pratiques qui s'appliquent aux banques françaises.

Le refinancement de marché de la Banque Populaire du Sud est effectué de manière centralisée au niveau du Groupe BPCE, permettant ainsi une allocation à notre établissement à hauteur de son besoin lié à notre activité commerciale et à notre développement. La préservation de l'image du Groupe BPCE auprès des investisseurs et de leur confiance est donc cruciale, le Groupe BPCE étant parmi les plus gros émetteurs de dette au niveau européen. De ce fait, la qualité de la signature BPCE, la relation avec les investisseurs du Groupe BPCE et leur perception de notre profil de risque ainsi que notre notation sont des priorités.

De par notre nature mutualiste, nous avons pour objectif d'apporter le meilleur service à nos clients, dans la durée, tout en dégagant un résultat pérenne.

Ainsi, la Banque Populaire du Sud se considère engagée auprès de ses sociétaires et des investisseurs du Groupe BPCE à dégager un résultat récurrent et résilient en offrant le meilleur service à ses clients.

Le Groupe BPCE se considère engagé à préserver, en lien étroit avec la Banque Populaire du Sud, la solvabilité, la liquidité et la réputation de chacun des établissements du Groupe dans son ensemble, mission dont l'Organe Central est en charge à travers un pilotage.

### **Modèle d'affaires**

Le Groupe BPCE se focalise sur les risques structurants de son modèle d'affaires de bancassureur avec une composante prépondérante en Banque de Détail en France, tout en intégrant d'autres métiers nécessaires au service des clients du Groupe.

Il est fondamentalement une banque universelle, disposant d'une forte composante de Banque de Détail en France, sur l'ensemble des segments et marchés et présent sur tout le territoire à travers deux réseaux concurrents dont les entités régionales ont une compétence territoriale définie par leur région d'activité. Afin de renforcer cette franchise et d'offrir une palette complète de services à ses clients, le Groupe BPCE développe une activité de financement de l'économie, essentiellement à destination des PME, des professionnels et des particuliers.

Certaines activités (notamment services financiers spécialisés, Banque de Grande Clientèle, gestion d'actifs, assurance) sont logées dans des filiales spécialisées.

Enfin, compte tenu du contexte d'évolution des taux dans lequel le Groupe BPCE évolue d'une part, et de l'engagement de dégager un résultat résilient et récurrent d'autre part, le Groupe maintient un équilibre entre la recherche de rentabilité et les risques liés à ses activités.

Au niveau la Banque Populaire du Sud, afin d'étendre et d'offrir une palette complète de services à nos clients, nous développons notre activité de financement de l'économie, en particulier à destination des PME et des professionnels, ainsi qu'aux particuliers (crédit immobilier et crédit à la consommation).

Certaines activités (notamment services financiers spécialisés, banque de grande clientèle, gestion d'actifs, assurance) sont logées au niveau du Groupe dans des filiales spécialisées, et interviennent, au profit de nos clients, pour trois raisons principales :

- bénéficier d'un effet d'échelle ;
- faciliter la maîtrise globale de ces activités et des risques associés ;
- couvrir les activités dont le périmètre national ou international dépasse le périmètre de notre établissement régional.

Par ailleurs, afin de nous adapter aux évolutions constantes de nos clients, de l'environnement réglementaire et du marché, notre plan moyen terme (2018-2020) interne prévoit en lien avec le projet stratégique groupe TEC 2020 qui s'appuie sur :

- l'omni-canal, en particulier pour la banque de proximité, dont un volet important concerne la transformation digitale du Groupe, axe stratégique majeur du plan stratégique ;
- l'assurance.

Nous diversifions progressivement nos expositions, en développant certaines activités en ligne avec notre plan stratégique.

Nous accompagnons l'économie locale en collectant des ressources qui financent les projets de notre territoire.

## **Profil de risque**

L'équilibre entre la recherche de rentabilité et le niveau de risque accepté se traduit dans le profil de risque du Groupe BPCE et se décline dans les politiques de gestion des risques du Groupe.

Notre établissement assume des risques intrinsèquement liés à ses métiers de Banque de Détail.

Du fait de notre modèle d'affaires, nous assumons les risques suivants :

- le risque de crédit et de contrepartie induit par notre activité prépondérante de crédit aux particuliers, aux professionnels et aux entreprises est encadré via des politiques de risques Groupe, reprises dans notre politique de risques, des limites de concentration par contrepartie, par pays et par secteur et un système délégataire adéquat complété de suivis des portefeuilles et d'un dispositif de surveillance ;
- le risque de taux structurel est notamment lié à notre activité d'intermédiation et de transformation en lien fort avec notre activité de crédits immobiliers à taux fixes et aux ressources réglementées. Il est encadré par des normes Groupe communes et des limites au niveau de notre Banque;
- le risque de liquidité est piloté au niveau du Groupe qui alloue à notre Banque la liquidité complétant les ressources clientèle levées localement. La Banque Populaire du Sud est responsable de la gestion de sa réserve de liquidité dans le cadre des règles Groupe ;
- Les risques non financiers sont encadrés par des normes qui couvrent les risques de non-conformité, de fraude, de sécurité des systèmes d'information, les risques de conduite (conduct risk), les risques juridiques ainsi que d'autres risques opérationnels. Pour ce faire, il est mis en œuvre :
  - un référentiel commun de collecte des données pour l'ensemble des établissements du Groupe et d'outils permettant la cartographie annuelle et la remontée des pertes et des incidents au fil de l'eau,
  - un suivi des risques majeurs et des risques à piloter retenus par notre Banque,
  - des plans d'actions sur des risques spécifiques et d'un suivi renforcé des risques naissants ;

Enfin, l'alignement des exigences de nos clients particuliers (porteurs de parts sociales constitutifs de nos fonds propres) et de nos investisseurs crédit impose une aversion très forte au risque de réputation.

Nous concentrons sur des périmètres spécifiques les risques suivants:

- risque de marché ;

- risque lié aux activités d'assurance ;
- risque de titrisation.

L'évolution de notre modèle d'affaires étend notre exposition à certaines natures de risques, notamment des risques liés à la gestion d'actifs.

Nous nous interdisons de nous engager sur des activités que nous ne maîtrisons pas ou de trading pour compte propre. Les activités aux profils de risque et à la rentabilité élevés sont strictement encadrées.

Quelles que soient les activités, entités ou géographies, nous avons vocation à fonctionner au plus haut niveau d'éthique, de conduite et selon les meilleurs standards d'exécution et de sécurité des opérations.

La gestion des risques est encadrée par :

- une gouvernance avec des comités dédiés permettant de suivre l'ensemble des risques ;
- des documents cadre (référentiels, politiques, normes, ...) et des chartes ;
- un dispositif de contrôle permanent.

### **Capacité d'absorption des pertes**

Le Groupe BPCE possède un niveau élevé de liquidité et de solvabilité traduisant, le cas échéant, sa capacité à absorber la manifestation d'un risque au niveau des entités ou du Groupe.

En termes de solvabilité le Groupe est en capacité d'absorber durablement le risque via sa structure en capital.

Au niveau de la liquidité, le Groupe dispose d'une réserve significative composée de cash et de titres permettant de faire face aux besoins réglementaires, de satisfaire les exercices de stress tests et également d'accéder aux dispositifs non-conventionnels de financement auprès des banques centrales. Il dispose également d'actifs de bonne qualité éligibles aux dispositifs de refinancement de marché et à ceux proposés par la BCE.

Le Groupe assure la robustesse de ce dispositif par la mise en œuvre de stress tests globaux réalisés régulièrement. Ils sont destinés à vérifier la capacité de résistance du Groupe notamment en cas de crise grave.

Concernant la Banque Populaire du Sud, le ratio de solvabilité CET1 au 31/12/20 s'élève à 20,25%.

### **Dispositif de gestion des risques**

La mise en œuvre de l'appétit au risque s'articule autour de quatre composantes essentielles : (i) la définition de référentiels communs, (ii) l'existence d'un jeu de limites en adéquation avec celles définies par la réglementation, (iii) la répartition des expertises et responsabilités entre local et central et (iv) le fonctionnement de la gouvernance au sein du Groupe et des différentes entités, permettant une application efficace et résiliente du dispositif d'appétit au risque.

Notre établissement :

- est responsable en premier niveau de la gestion de ses risques dans son périmètre et dispose, à ce titre, de responsable(s) de contrôles permanents dédié(s) ;
- décline la gestion des composantes de l'appétit au risque via un ensemble de normes et référentiels issus de chartes dédiées au contrôle interne conçus au niveau Groupe ;
- Enfin, notre établissement a adopté un ensemble de limites applicables aux différents risques et déclinées au niveau du Groupe.

Le dispositif d'appétit au risque du Groupe ainsi que celui de notre établissement sont mis à jour régulièrement. Tout dépassement de limites quantitatives définies dans le dispositif d'appétit au risque fait l'objet d'une alerte et d'un plan de remédiation approprié pouvant être arrêté par le directoire et communiqué en Conseil d'Administration en cas de besoin.

### **2.7.2 Facteurs de risques**

Les facteurs de risque présentés ci-dessous concernent le Groupe BPCE dans son ensemble, y compris la Banque Populaire du Sud, et sont complètement décrits dans le rapport annuel du Groupe BPCE.

L'environnement bancaire et financier dans lequel la Banque Populaire du Sud, et plus largement le Groupe BPCE, évolue l'expose à de nombreux risques et le contraint à la mise en œuvre d'une politique de maîtrise et de gestion de ces risques toujours plus exigeante et rigoureuse.

Certains des risques auxquels la Banque Populaire du Sud est confrontée sont identifiés ci-dessous. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de l'ensemble des risques de la Banque Populaire du Sud ni de ceux du Groupe BPCE (se reporter au Document de Référence annuel) pris dans le cadre de leur activité ou en considération de leur environnement.

Les risques présentés ci-dessous, ainsi que d'autres risques non identifiés à ce jour, ou considérés aujourd'hui comme non significatifs par le Groupe BPCE, pourraient avoir une incidence défavorable majeure sur son activité, sa situation financière et/ou ses résultats.

### Risques stratégiques, d'activité et d'écosystème

La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours et ses conséquences économiques pourraient affecter négativement les activités, les résultats et la situation financière du groupe

L'apparition fin 2019 du Covid-19 et la propagation rapide de la pandémie à l'ensemble de la planète entraînent une dégradation de la situation économique de nombreux secteurs d'activité, une dégradation financière des agents économiques, une forte perturbation des marchés financiers, les pays touchés étant par ailleurs conduits à prendre des mesures sanitaires pour y répondre (fermetures de frontières, mesures de confinement, restrictions concernant l'exercice de certaines activités économiques ...). En particulier, la récession brutale subie par les pays affectés et la réduction des échanges commerciaux mondiaux ont eu et continueront d'avoir des effets négatifs sur la conjoncture économique mondiale, tant que la production mondiale, les investissements, les chaînes d'approvisionnement et les dépenses de consommation seront affectés, impactant ainsi l'activité du groupe et celle de ses clients et contreparties.

La résurgence du virus à l'automne 2020 a conduit à de nouvelles restrictions (notamment, un reconfinement en France et dans un certain nombre de pays européens) et, après un rebond pendant l'été, l'environnement économique pourrait encore se détériorer. Un virus toujours actif pourrait conduire à la prolongation ou à la répétition de mesures restrictives, qui pourraient durer plusieurs mois, et ainsi affecter négativement l'activité, la performance financière et les résultats du Groupe.

En réaction, des mesures massives de politique budgétaire et de politique monétaire de soutien à l'activité ont été mises en place, notamment par le gouvernement français (dispositif de prêts garantis par l'Etat à destination des entreprises et des professionnels, pour les particuliers, mesures de chômage partiel ainsi que de nombreuses autres mesures d'ordre fiscal, social et paiement de factures) et par la Banque Centrale Européenne (accès plus abondant et moins cher à des enveloppes de refinancement très importantes). Dans ce cadre, le Groupe BPCE, et notamment la Banque Populaire du Sud, a participé activement au programme de prêts garantis par l'Etat français et a pris des dispositions particulières pour accompagner financièrement ses clients et les aider à surmonter les effets de cette crise sur leurs activités et leurs revenus (par exemple, report automatique d'échéances de prêt de 6 mois pour certains professionnels et micro-entreprises / PME). Rien ne permet toutefois de garantir que de telles mesures suffiront à compenser les effets négatifs de la pandémie sur l'économie ou à stabiliser les marchés financiers, pleinement et durablement. L'environnement économique pourrait se détériorer encore avant de commencer à s'améliorer.

Ce contexte devrait entraîner une augmentation significative du coût du risque du groupe et du montant des provisions pour risque de crédit ; l'impact en 2020 est cependant atténué par les mesures de soutien aux entreprises et aux particuliers mises en place par les Etats.

Plus généralement, l'épidémie du Covid-19 fait porter un risque au Groupe BPCE, dans la mesure où (i) elle occasionne des changements organisationnels (travail à distance par exemple) qui peuvent occasionner un risque opérationnel ; (ii) elle induit un ralentissement des échanges sur les marchés monétaires et pourrait avoir un impact sur l'approvisionnement en liquidité ; (iii) elle augmente les besoins en liquidité des clients et partant les montants prêtés à ces clients afin de leur permettre de supporter la crise; (iv) elle pourrait occasionner une hausse des défaillances d'entreprises, notamment parmi les entreprises les plus fragiles ou dans les secteurs les plus exposés ; et (v) elle occasionne des mouvements brutaux de valorisation des actifs de marché, ce qui pourrait avoir un impact sur les activités de marché ou sur les investissements des établissements.

L'évolution de la situation liée au Covid-19 (incertitude quant à la durée, l'ampleur et la trajectoire à venir de la pandémie, la mise en place de nouvelles mesures de confinement ou de restrictions dans le cas de vagues épidémiques supplémentaires) est une source importante d'incertitude et rend difficile la prévision de l'impact global sur les principaux marchés du groupe et plus généralement sur

l'économie mondiale ; à la date de dépôt du présent document, l'impact de cette situation, en prenant en compte les mesures de soutien mentionnées ci-dessus, sur les métiers du Groupe BPCE, ses résultats (produit net bancaire et coût du risque notamment) et sa situation financière (liquidité et solvabilité) reste difficile à quantifier.

***Un environnement économique caractérisé par des taux d'intérêt durablement bas pourrait avoir un effet défavorable sur la rentabilité et à la situation financière du Groupe BPCE.***

***Les risques climatiques dans leur composante physique et de transition et leurs conséquences sur les acteurs économiques pourraient affecter négativement les activités, les résultats et la situation financière du groupe BPCE***

Les risques associés au changement climatique constituent des facteurs aggravant des risques existants, notamment du risque de crédit, du risque opérationnel et du risque de marché. BPCE est notamment exposé au risque climatique physique et au risque climatique de transition.

Le risque physique a pour conséquence une augmentation des coûts économiques et des pertes financières résultants de la gravité et de la fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes liés au changement climatique (comme les canicules, les glissements de terrain, les inondations, les incendies et les tempêtes) ainsi que des modifications progressives à long terme du climat (comme les modifications des précipitations, la variabilité météorologique extrême ainsi que la hausse du niveau des mers et des températures moyennes). Il peut avoir un impact d'une étendue et d'une ampleur considérables, susceptibles d'affecter une grande variété de zones géographiques et de secteurs économiques concernant le Groupe BPCE.

Le risque de transition est lié au processus d'ajustement vers une économie à faible émission de carbone. Le processus de réduction des émissions est susceptible d'avoir un impact significatif sur tous les secteurs de l'économie en affectant la valeur des actifs financiers et la rentabilité des entreprises. L'augmentation des coûts liés à cette transition énergétique pour les acteurs économiques, entreprises comme particuliers, pourraient entraîner un accroissement des défaillances et ainsi accroître les pertes du Groupe BPCE de façon significative.

***Le Groupe BPCE pourrait être vulnérable aux environnements politiques, macroéconomiques et financiers ou aux situations particulières des pays où il conduit ses activités.***

Un changement significatif dans l'environnement politique ou macroéconomique de ces pays ou régions pourrait entraîner des charges supplémentaires ou réduire les bénéfices réalisés par le Groupe BPCE.

Notamment, une perturbation économique grave, telle que la crise financière de 2008 ou la crise de la dette souveraine en Europe en 2011 ou encore le développement d'une véritable épidémie comme le Coronavirus (dont on ignore encore l'ampleur et la durée finale), pourrait avoir un impact significatif négatif sur toutes les activités du Groupe BPCE, en particulier si la perturbation est caractérisée par une absence de liquidité du marché rendant difficile le financement du Groupe BPCE. En particulier, certains risques ne relèvent pas du cycle spontané en raison de leur caractère exogène, qu'il s'agisse à très court terme des conséquences du Brexit, de la dégradation de la qualité de la dette corporate dans le monde (cas du marché des « leveraged loans ») ou de la menace d'une amplification encore plus forte de l'épidémie, voire à plus long terme, de l'obstacle climatique. Ainsi, durant les deux dernières crises financières de 2008 et de 2011, les marchés financiers ont alors été soumis à une forte volatilité en réaction à divers événements, dont, entre autres, la chute des prix du pétrole et des matières premières, le ralentissement et des turbulences sur les marchés économiques et financiers, qui ont impacté directement ou indirectement plusieurs activités du Groupe BPCE, notamment les opérations sur titres ainsi que les prestations de services financiers.

De par son activité, la Banque Populaire du Sud est particulièrement sensible à l'environnement économique national et de son territoire d'intervention.

**Les résultats publiés du Groupe BPCE sont susceptibles de différer des objectifs du plan stratégique 2018-2020 pour diverses raisons, y compris la matérialisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risques décrits dans le présent chapitre. Si le Groupe BPCE n'atteint pas ses objectifs définis dans le plan stratégique 2018-2020, sa situation financière et la valeur de ses instruments financiers pourraient en être affectées de manière défavorable.**

Le Groupe BPCE mettra en œuvre un plan stratégique sur la période 2018-2020 qui se concentre sur (i) la transformation numérique afin de saisir les opportunités créées par la révolution technologique en cours, (ii) l'engagement envers ses clients, collaborateurs et sociétaires, et (iii) la croissance de l'ensemble des métiers cœurs du Groupe BPCE. Le présent document contient des informations prospectives qui sont par nature soumises à des incertitudes. En particulier, en relation avec le plan stratégique 2018-2020, le Groupe BPCE a annoncé certains objectifs financiers, dont des synergies de revenus entre les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne et les métiers de Natixis ainsi que des objectifs de réduction des coûts. En outre, le Groupe BPCE a également publié des objectifs relatifs aux ratios de fonds propres et TLAC, des initiatives et priorités stratégiques, ainsi que la gestion de la charge du risque rapportée aux encours de crédit. Établis essentiellement en vue de planifier et d'allouer les ressources, les objectifs financiers reposent sur diverses hypothèses et ne constituent pas des projections ou des prévisions de résultats futurs. Les résultats publiés du Groupe BPCE sont susceptibles de différer de ces objectifs pour diverses raisons, y compris la matérialisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risques décrits dans le présent chapitre. Si le Groupe BPCE n'atteint pas ses objectifs, sa situation financière et la valeur de ses instruments financiers pourraient en être affectées de manière défavorable.

L'achèvement du plan stratégique s'inscrit dans le contexte très particulier de la crise du Covid-19, qui touche l'ensemble des métiers du groupe. Dans un contexte économique dégradé, notamment du fait d'un strict confinement de la population en France, l'activité commerciale de nos métiers a été résiliente et connaît un retour à un niveau plus normal, voire très dynamique, depuis le mois de juin, avec un accompagnement actif de tous nos clients durant cette période.

La crise économique sera profonde et continuera à se matérialiser par un coût du risque plus important que la normale dans les prochains trimestres. Le groupe s'y prépare en cherchant à accompagner tous ses clients, particuliers, professionnels et entreprises, qui vont subir de plein fouet les effets de la récession. Le groupe continuera de s'appuyer sur des fondamentaux solides : sa solidité financière, la puissance de ses marques, son ancrage territorial, le dynamisme de ses métiers, l'efficacité de sa stratégie Digital Inside.

Certains des objectifs financiers 2020 du plan stratégique TEC 2020 sont notamment rendus caducs par la détérioration des perspectives économiques et financières en lien avec le développement de cette crise sanitaire et les incertitudes qui y sont liées (à titre d'exemple : scénarios macro-économiques pouvant impacter les estimations de risque de crédit, niveaux de marché impactant les valorisations, etc.). La présentation d'un nouveau plan stratégique de moyen terme interviendra en juin 2021.

***La concurrence intense, tant en France, son principal marché, qu'à l'international, est susceptible de peser sur les revenus nets et la rentabilité du Groupe BPCE.***

Les principaux métiers du Groupe BPCE sont tous confrontés à une vive concurrence, que ce soit en France ou dans d'autres parties du monde où il exerce des activités importantes. La consolidation, que ce soit sous la forme de fusions et d'acquisitions ou d'alliances et de coopération, renforce cette concurrence. La consolidation a créé un certain nombre d'entreprises, qui, à l'image du Groupe BPCE, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits et de services, qui vont de l'assurance, aux prêts et aux dépôts en passant par le courtage, la banque d'investissement et la gestion d'actifs. Le Groupe BPCE, dont la Banque Populaire du Sud, est en concurrence avec d'autres entités sur la base d'un certain nombre de facteurs, incluant l'exécution des produits et services offerts, l'innovation, la réputation et le prix. Si le Groupe BPCE ne parvenait pas à maintenir sa compétitivité en France ou sur ses autres principaux marchés en proposant une gamme de produits et de services à la fois attractifs et rentables, il pourrait perdre des parts de marché dans certains métiers importants ou subir des pertes dans tout ou partie de ses activités.

Par ailleurs, tout ralentissement de l'économie mondiale ou des économies dans lesquelles se situent les principaux marchés du Groupe BPCE est susceptible d'accroître la pression concurrentielle, notamment à travers une intensification de la pression sur les prix et une contraction du volume d'activité du Groupe BPCE et de ses concurrents. Pourraient également faire leur entrée sur le marché de nouveaux concurrents plus compétitifs, soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels. Ces nouveaux entrants seraient

ainsi en mesure de proposer une offre de produits et services plus compétitive. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis aux établissements autres que des institutions dépositaires d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques et fondées sur Internet, incluant le commerce électronique de titres. Ces nouveaux entrants pourraient exercer des pressions à la baisse sur les prix des produits et services du Groupe BPCE ou affecter la part de marché du Groupe BPCE. Les avancées technologiques pourraient entraîner des changements rapides et imprévus sur les marchés sur lesquels le Groupe BPCE est présent. La position concurrentielle, les résultats nets et la rentabilité du Groupe BPCE pourraient en pâtir s'il ne parvenait pas à adapter ses activités ou sa stratégie de manière adéquate pour répondre à ces évolutions.

***La capacité du Groupe BPCE dont la Banque Populaire du Sud à attirer et retenir des salariés qualifiés est cruciale pour le succès de son activité et tout échec à ce titre pourrait affecter sa performance.***

#### Risques de crédit et de contrepartie

---

***Le Groupe BPCE est exposé à des risques de crédit et de contrepartie susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.***

Le Groupe BPCE est exposé de manière importante au risque de crédit et de contrepartie du fait de ses activités de financement ou de marché. Le groupe pourrait ainsi subir des pertes en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties, notamment si le groupe rencontrait des difficultés juridiques ou autres pour exercer ses sûretés ou si la valeur des sûretés ne permettait pas de couvrir intégralement l'exposition en cas de défaut. Malgré la vigilance mise en œuvre par le groupe, visant à limiter les effets de concentration de son portefeuille de crédit, il est possible que des défaillances de contreparties soient amplifiées au sein d'un même secteur économique ou d'une région du monde par des effets d'interdépendance de ces contreparties. Ainsi, le défaut d'une ou plusieurs contreparties importantes pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le coût du risque, les résultats et la situation financière du groupe.

***Une augmentation substantielle des dépréciations ou des provisions pour pertes de crédit attendues comptabilisées au titre du portefeuille de prêts et de créances du Groupe BPCE pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats et sa situation financière.***

Dans le cadre de ses activités de prêt, le Groupe BPCE, dont la Banque Populaire du Sud, passe régulièrement des charges pour dépréciations d'actifs pour refléter, si nécessaire, les pertes réelles ou potentielles au titre de son portefeuille de prêts et de créances, qui sont comptabilisées dans son compte de résultat au poste « coût du risque ». Le niveau global des charges pour dépréciations d'actifs du Groupe BPCE repose sur l'évaluation par le groupe de l'historique de pertes sur prêts, les volumes et les types de prêts accordés, les normes du secteur, les crédits en arriérés, la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au degré de recouvrement des divers types de prêts.

Bien que les entités du Groupe BPCE, dont la Banque Populaire du Sud, s'efforcent de constituer un niveau suffisant de charges pour dépréciations d'actifs, leurs activités de prêt pourraient les conduire à augmenter leurs charges pour pertes sur prêts en raison d'une augmentation des actifs non performants ou d'autres raisons, comme la détérioration des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays. Toute augmentation substantielle des charges pour pertes sur prêts, ou évolution significative de l'estimation par le Groupe BPCE du risque de perte inhérent à son portefeuille de prêts, ou toute perte sur prêts supérieure aux charges passées à cet égard, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe BPCE.

***Une dégradation de la solidité financière et de la performance d'autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un effet défavorable sur le Groupe BPCE.***

La capacité du Groupe BPCE à effectuer ses opérations pourrait être affectée par une dégradation de la solidité financière d'autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs activités de trading, de

compensation, de contrepartie et de financement. La défaillance d'un acteur du secteur, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers ou l'industrie financière de manière plus générale, peuvent conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et entraîner par la suite des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Groupe BPCE est exposé à diverses contreparties financières, de manière directe ou indirecte, telles que des prestataires de services d'investissement, des banques commerciales ou d'investissement, des chambres de compensation et des contreparties centrales, des fonds communs de placement, des fonds spéculatifs (hedge funds), ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquelles il conclut de manière habituelle des transactions, dont la défaillance ou le manquement à l'un quelconque de ses engagements auraient un effet défavorable sur la situation financière du Groupe BPCE. De plus, le Groupe BPCE pourrait être exposé au risque lié à l'implication croissante dans son secteur d'activité d'acteurs peu ou non réglementés et à l'apparition de nouveaux produits peu ou non réglementés (notamment, les plateformes de financement participatifs ou de négociation). Ce risque serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par le Groupe BPCE ne pouvaient pas être cédés, ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Groupe BPCE au titre des prêts ou produits dérivés en défaut, ou dans le cadre d'une défaillance d'un acteur de marché significatif telle une contrepartie centrale.

## Risques financiers

---

***Le Groupe BPCE est dépendant de son accès au financement et à d'autres sources de liquidité, lesquels peuvent être limités pour des raisons indépendantes de sa volonté, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats.***

***D'importantes variations de taux d'intérêt pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le produit net bancaire et nuire à la rentabilité du Groupe BPCE.***

Le montant des produits d'intérêts nets encaissés par la Banque Populaire du Sud au cours d'une période donnée influe de manière significative sur le produit net bancaire et la rentabilité de cette période. En outre, des changements significatifs dans les spreads de crédit peuvent influencer sur les résultats du Groupe BPCE. Les taux d'intérêt sont très sensibles à de nombreux facteurs pouvant échapper au contrôle du Groupe BPCE. Durant la dernière décennie, les taux d'intérêts ont été généralement bas, mais ceux-ci pourraient remonter et le Groupe BPCE pourrait ne pas être capable de répercuter immédiatement cette évolution. Les variations des taux d'intérêt du marché peuvent affecter les taux d'intérêt pratiqués sur les actifs productifs d'intérêts différemment des taux d'intérêt payés sur les passifs portant intérêt. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait entraîner une baisse des produits d'intérêts nets provenant des activités de prêt et de refinancements associés, et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur le produit net bancaire et nuire à la rentabilité de la Banque Populaire du Sud.

***L'évolution à la baisse des notations de crédit pourrait avoir un impact négatif sur le coût de refinancement, la rentabilité et la poursuite des activités de BPCE.***

L'évolution à la baisse de ces notations de crédit pourrait avoir un impact négatif sur le refinancement de BPCE et de ses sociétés affiliées qui interviennent sur les marchés financiers, dont la Banque Populaire du Sud. Un abaissement des notations pourrait affecter la liquidité et la position concurrentielle du Groupe BPCE, augmenter leurs coûts d'emprunt, limiter l'accès aux marchés financiers et déclencher des obligations dans certains contrats bilatéraux sur des opérations de trading, de dérivés et de contrats de financement collatéralisés, et par conséquent avoir un impact négatif sur sa rentabilité et la poursuite de ses activités.

***Les variations des taux de change pourraient impacter défavorablement le produit net bancaire ou le résultat net du Groupe BPCE.***

Les entités du Groupe BPCE exercent une partie significative de leurs activités dans des devises autres que l'euro, notamment en dollar américain, et pourraient voir leur produit net bancaire et leurs résultats affectés défavorablement par des variations des taux de change. La position de change de la Banque Populaire du Sud est non significative.

***Les baisses prolongées des marchés peuvent réduire la liquidité de ces derniers et rendre difficile la vente de certains actifs et, ainsi, entraîner des pertes***

Risques non financiers

---

***En cas de non-conformité avec les lois et règlements applicables, le Groupe BPCE pourrait être exposé à des amendes significatives et d'autres sanctions administratives et pénales susceptibles d'avoir un impact significatif défavorable sur sa situation financière, ses activités et sa réputation.***

Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanction – judiciaire, administrative ou disciplinaire – mais aussi de perte financière, ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes et usages professionnels et déontologiques, propres aux activités de banque et d'assurance, qu'elles soient de nature nationales ou internationales.

Les secteurs bancaire et assurantiel font l'objet d'une surveillance réglementaire accrue, tant en France qu'à l'international. Les dernières années ont vu une augmentation particulièrement substantielle du volume de nouvelles réglementations ayant introduit des changements significatifs affectant aussi bien les marchés financiers que les relations entre prestataires de services d'investissement et clients ou investisseurs (par exemple MIFID II, PRIIPS, directive sur la Distribution d'Assurances, 5e directive Anti-Blanchiment et Financement du Terrorisme, règlement sur la Protection des Données Personnelles). Ces nouvelles réglementations ont des incidences majeures sur les processus opérationnels de la société.

La réalisation du risque de non-conformité pourrait se traduire, par exemple, par l'utilisation de moyens inadaptés pour promouvoir et commercialiser les produits et services de la banque, une gestion inadéquate des conflits d'intérêts potentiels, la divulgation d'informations confidentielles ou privilégiées, le non-respect des diligences d'entrée en relation avec les fournisseurs et la clientèle notamment en matière de sécurité financière (notamment lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, respect des embargos, lutte contre la fraude ou la corruption).

La Banque Populaire du Sud met en œuvre un dispositif de prévention et de maîtrise des risques de non-conformité. Malgré ce dispositif, il reste exposé à des risques d'amendes ou autres sanctions significatives de la part des autorités de régulation et de supervision, ainsi qu'à des procédures judiciaires civiles ou pénales qui seraient susceptibles d'avoir un impact significatif défavorable sur sa situation financière, ses activités et sa réputation.

***Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques du Groupe BPCE ou de tiers pourrait entraîner des pertes, notamment commerciales et pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les résultats du Groupe BPCE.***

Comme la plupart de ses concurrents, le Groupe BPCE dépend fortement de ses systèmes de communication et d'information, ses activités exigeant de traiter un grand nombre d'opérations de plus en plus complexes. Toute panne, interruption ou défaillance dans ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de transactions et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, le Groupe BPCE connaissait une défaillance de ses systèmes d'information, même sur une courte période, les entités affectées seraient incapables de répondre aux besoins de leurs clients dans les délais et pourraient ainsi perdre des opportunités de transactions. De même, une panne temporaire des systèmes d'information du Groupe BCPE, en dépit des systèmes de secours et des plans d'urgence, pourrait avoir comme conséquence des coûts considérables en termes de récupération et de vérification d'informations, voire une baisse de ses activités pour compte propre si, par exemple, une telle panne intervenait lors de la mise en place d'opérations de couverture. L'incapacité des systèmes du Groupe BPCE à s'adapter à un volume croissant d'opérations pourrait aussi limiter sa capacité à développer ses activités et entraîner des pertes, notamment commerciales, et pourrait par conséquent, avoir un effet défavorable significatif sur les résultats du Groupe BPCE.

Le Groupe BPCE est aussi exposé au risque d'une défaillance ou d'une interruption opérationnelle de l'un de ses agents de compensation, marchés des changes, chambres de compensation, dépositaires ou autres intermédiaires financiers ou prestataires extérieurs qu'il utilise pour réaliser ou faciliter ses transactions sur des titres financiers. Dans la mesure où l'interconnectivité avec ses clients augmente, le Groupe BPCE peut aussi être de plus en plus exposé au risque d'une défaillance opérationnelle des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information du Groupe BPCE et ceux de ses clients, prestataires de services et contreparties peuvent également faire l'objet de dysfonctionnements ou d'interruptions résultant d'actes cybercriminels ou cyberterroristes. Le Groupe BPCE ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses systèmes ou dans ceux d'autres parties ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate.

***Les risques de réputation et juridique pourraient avoir un effet défavorable sur la rentabilité et les perspectives d'activité du Groupe BPCE.***

La réputation du Groupe BPCE est capitale pour séduire et fidéliser ses clients. L'utilisation de moyens inadaptés pour promouvoir et commercialiser ses produits et services, une gestion inadéquate des conflits d'intérêts potentiels, des exigences légales et réglementaires, des problèmes éthiques, des lois en matière de blanchiment d'argent, des exigences de sanctions économiques, des politiques en matière de sécurité de l'information et des pratiques liées aux ventes et aux transactions, pourraient entacher la réputation du Groupe BPCE. Pourraient également nuire à sa réputation tout comportement inapproprié d'un salarié du Groupe BPCE, ou toute fraude, détournement de fonds ou autre malversation commise par des acteurs du secteur financier en général auxquels le Groupe BPCE est exposé ou toute décision de justice ou action réglementaire à l'issue potentiellement défavorable. Tout préjudice porté à la réputation du Groupe BPCE pourrait avoir un effet défavorable sur sa rentabilité et ses perspectives d'activité.

Une gestion inadéquate de ces aspects pourrait également accroître le risque juridique du Groupe BPCE, le nombre d'actions judiciaires et le montant des dommages réclamés au Groupe BPCE, ou encore l'exposer à des sanctions des autorités réglementaires

***Des événements imprévus pourraient provoquer une interruption des activités du Groupe BPCE et entraîner des pertes ainsi que des coûts supplémentaires.***

***L'échec ou l'inadéquation des politiques, procédures et stratégies de gestion et de couverture des risques du Groupe BPCE est susceptible d'exposer ce dernier à des risques non identifiés ou non anticipés et d'entraîner des pertes imprévues.***

Les politiques, procédures et stratégies de gestion et de couverture des risques du Groupe BPCE pourraient ne pas réussir à limiter efficacement son exposition à tout type d'environnement de marché ou à tout type de risques, voire être inopérantes pour certains risques que le Groupe BPCE n'aurait pas su identifier ou anticiper. Les techniques et les stratégies de gestion des risques utilisées par le Groupe BPCE peuvent ne pas non plus limiter efficacement son exposition au risque et ne garantissent pas un abaissement effectif du niveau de risque global.

***Les valeurs finalement constatées pourraient être différentes des estimations comptables retenues pour établir les états financiers du Groupe BPCE, ce qui pourrait l'exposer à des pertes non anticipées.***

Conformément aux normes et interprétations IFRS en vigueur à ce jour, le Groupe BPCE, dont la Banque Populaire du Sud, doit utiliser certaines estimations lors de l'établissement de ses états financiers, notamment des estimations comptables relatives à la détermination des provisions sur les prêts et créances non performants, des provisions relatives à des litiges potentiels, et de la juste valeur de certains actifs et passifs, etc. Si les valeurs retenues pour ces estimations par le Groupe BPCE s'avéraient significativement inexactes, notamment en cas de tendances de marché, importantes et/ou imprévues, ou si les méthodes relatives à leur détermination venaient à être modifiées dans le cadre de normes ou interprétations IFRS à venir, le Groupe BPCE pourrait s'exposer, le cas échéant, à des pertes non anticipées.

***Le Groupe BPCE est soumis à une importante réglementation en France et dans plusieurs autres pays où il opère ; les mesures réglementaires et leur évolution sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité et sur les résultats du Groupe BPCE.***

L'activité et les résultats des entités du Groupe BPCE pourraient être sensiblement touchés par les politiques et les mesures prises par les autorités de réglementation françaises, d'autres États de l'Union européenne, des États-Unis, de gouvernements étrangers et des organisations internationales.

Ces contraintes pourraient limiter la capacité des entités du Groupe BPCE, dont la Banque Populaire du Sud, à développer leurs activités ou à exercer certaines d'entre elles. La nature et l'impact de l'évolution future de ces politiques et de ces mesures réglementaires sont imprévisibles et hors du contrôle du Groupe BPCE. Par ailleurs, l'environnement politique général a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par des pressions supplémentaires contraignant les organes législatifs et réglementaires à adopter des mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent pénaliser le crédit et d'autres activités financières, ainsi que l'économie. Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires, il est impossible de prédire leur impact sur le Groupe BPCE, mais celui-ci pourrait être significativement défavorable.

Ces changements pourraient inclure, mais sans s'y limiter, les aspects suivants :

- les politiques monétaires, de taux d'intérêt et d'autres mesures des banques centrales et des autorités de réglementation ;
- une évolution générale des politiques gouvernementales ou des autorités de réglementation susceptibles d'influencer sensiblement les décisions des investisseurs, en particulier sur les marchés où le Groupe BPCE opère ;
- une évolution générale des exigences réglementaires, notamment des règles prudentielles relatives au cadre d'adéquation des fonds propres ;
- une évolution des règles et procédures relatives au contrôle interne ;
- une évolution de l'environnement concurrentiel et des prix ;
- une évolution des règles de reporting financier ;
- L'expropriation, la nationalisation, le contrôle des prix, le contrôle des changes, la confiscation d'actifs et une évolution de la législation sur les droits relatifs aux participations étrangères ; et toute évolution négative de la situation politique, militaire ou diplomatique engendrant une instabilité sociale ou un contexte juridique incertain, susceptible d'affecter la demande de produits et services proposés par le Groupe BPCE.

***Les détenteurs de titres BPCE pourraient subir des pertes si BPCE devait faire l'objet de procédures de résolution.***

Une procédure de résolution peut être initiée à l'encontre du Groupe BPCE si (i) la défaillance du groupe est avérée ou prévisible, (ii) il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure puisse empêcher cette défaillance dans un délai raisonnable et (iii) une mesure de résolution est requise pour atteindre les objectifs de la résolution : (a) garantir la continuité des fonctions critiques, (b) éviter les effets négatifs importants sur la stabilité financière, (c) protéger les ressources de l'État par une réduction maximale du recours aux soutiens financiers publics exceptionnels et (d) protéger les fonds et actifs des clients, notamment ceux des déposants. Un établissement est considéré défaillant lorsqu'il ne respecte pas les conditions de son agrément, qu'il est dans l'incapacité de payer ses dettes ou autres engagements à leur échéance, qu'il sollicite un soutien financier public exceptionnel (sous réserve d'exceptions limitées) ou que la valeur de son passif est supérieure à celle de son actif.

Outre le pouvoir de renflouement interne, les autorités de résolution sont dotées de pouvoirs élargis afin de mettre en œuvre d'autres mesures de résolution eu égard aux établissements défaillants ou, dans certaines circonstances, à leurs groupes, pouvant inclure, entre autres : la vente intégrale ou partielle de l'activité de l'établissement à une tierce partie ou à un établissement-relais, la séparation des actifs, le remplacement ou la substitution de l'établissement en tant que débiteur des instruments de dette, les modifications des modalités des instruments de dette (y compris la modification de

l'échéance et/ou du montant des intérêts payables et/ou la suspension provisoire des paiements), la suspension de l'admission à la négociation ou à la cote officielle des instruments financiers, le renvoi des dirigeants ou la nomination d'un administrateur provisoire (administrateur spécial) et l'émission de capital ou de fonds propres.

L'exercice des pouvoirs décrits ci-dessus par les autorités de résolution pourrait entraîner la dépréciation ou la conversion intégrale ou partielle des instruments de fonds propres et des créances émises par BPCE ou est susceptible d'affecter significativement les ressources dont dispose BPCE pour effectuer le paiement de tels instruments et par conséquent, les détenteurs de titres BPCE pourraient subir des pertes.

***La législation fiscale et son application en France et dans les pays où le Groupe BPCE poursuit ses activités sont susceptibles d'avoir un impact défavorable sur les résultats du Groupe BPCE.***

En tant que groupe bancaire multinational menant des opérations internationales complexes et importantes, le Groupe BPCE (et particulièrement Natixis) est soumis aux législations fiscales d'un grand nombre de pays à travers le monde, et structure son activité en se conformant aux règles fiscales applicables. La modification des régimes fiscaux par les autorités compétentes dans ces pays pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats du Groupe BPCE. Le Groupe BPCE gère ses activités dans l'optique de créer de la valeur à partir des synergies et des capacités commerciales de ses différentes entités. Il s'efforce également de structurer les produits financiers vendus à ses clients de manière fiscalement efficiente. Les structures des opérations intra-groupe et des produits financiers vendus par les entités du Groupe BPCE sont fondées sur ses propres interprétations des lois et réglementations fiscales applicables, généralement sur la base d'avis rendus par des conseillers fiscaux indépendants, et, en tant que de besoin, de décisions ou d'interprétations spécifiques des autorités fiscales compétentes. Il ne peut être exclu que les autorités fiscales, à l'avenir, remettent en cause certaines de ces interprétations, à la suite de quoi les positions fiscales des entités du Groupe BPCE pourraient être contestées par les autorités fiscales, ce qui pourrait donner lieu à des redressements fiscaux, et en conséquence, pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats du Groupe BPCE.

## **2.7.3 Risques de crédit et de contrepartie**

### **2.7.3 Risques de crédit et de contrepartie**

#### **2.7.3.1 Définition**

**Le risque de crédit** est le risque encouru en cas de défaillance d'un débiteur ou d'une contrepartie, ou de débiteurs ou de contreparties considérés comme un même groupe de clients liés conformément à la réglementation ; ce risque peut également se traduire par la perte de valeur de titres émis par la contrepartie défaillante.

**Le risque de contrepartie** se définit comme le risque que la contrepartie d'une opération fasse défaut avant le règlement définitif de l'ensemble des flux de trésorerie liés à l'opération.

#### **2.7.3.2 Organisation de la gestion des risques de crédit**

La fonction de gestion des risques de crédit de la BPS dans le cadre de son dispositif d'appétit au risque :

- propose aux Dirigeants Effectifs des systèmes délégataires d'engagement des opérations, prenant en compte des niveaux de risque ainsi que les compétences et expériences des équipes ;
- participe à la fixation des normes de tarification de l'établissement en veillant à la prise en compte du niveau de risque, dans le respect de la norme Groupe ;

- effectue des analyses contradictoires sur les dossiers de crédit hors délégation pour décision du comité ;
- analyse les risques de concentration, les risques sectoriels et les risques géographiques ;
- contrôle périodiquement les notes et s'assure du respect des limites ;
- alerte les Dirigeants Effectifs et notifie aux responsables opérationnels en cas de dépassement d'une limite ;
- inscrit en Watchlist les dossiers de qualité préoccupante et dégradée, selon les normes Groupe ;
- contrôle la mise en œuvre des plans de réduction des risques et participe à la définition des niveaux de provisionnement nécessaires si besoin ;
- met en œuvre le dispositif de contrôle permanent de 2<sup>nd</sup> niveau dédié aux risques de crédit via l'outil Groupe PRISCOP ;
- contribue aux travaux du Groupe.

Le Comité des risques de crédit de notre établissement, en lien avec la définition de son appétit au risque, valide la politique de la BPS en matière de risque de crédit, statue sur les plafonds internes et les limites de crédit, valide le cadre délégataire de l'établissement, examine les expositions importantes et les résultats de la mesure des risques.

#### • Plafonds et limites

Au niveau de l'Organe Central, la Direction des Risques et le Secrétariat Général en charge de la conformité et des contrôles permanents du Groupe réalise pour le Comité Risques et Conformité Groupe la mesure et le contrôle du respect des plafonds réglementaires. Le dispositif de plafonds internes des établissements, qui se situe à un niveau inférieur aux plafonds réglementaires, est appliqué pour l'ensemble des entités du Groupe. Un dispositif de limites Groupe est également mis en place sur les principales classes d'actifs et sur les principaux groupes de contrepartie dans chaque classe d'actif.

Les dispositifs de plafonds internes et de limites groupe font l'objet de reportings réguliers aux instances.

Enfin une déclinaison sectorielle de la surveillance des risques est organisée, au travers de dispositifs qui se traduisent en préconisations pour les établissements du Groupe, sur certains secteurs sensibles. Plusieurs politiques sectorielles sont en place (agro-alimentaire, automobile, BTP, communication et médias, énergies renouvelables, etc...). Ces politiques tiennent compte des risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

#### • Politique de notation

La mesure des risques de crédit et de contrepartie repose sur des systèmes de notations adaptés à chaque typologie de clientèle ou d'opérations, dont la Direction des Risques assure le contrôle de performance.

La notation est un élément fondamental de l'appréciation du risque.

Dans le cadre du contrôle permanent, la Direction des Risques de BPCE a, notamment, mis en œuvre un monitoring central dont l'objectif est de contrôler la qualité des données et la bonne application des normes Groupe en termes de segmentations, de notations, de garanties, de défauts et de pertes.

#### **2.7.3.3 Suivi et surveillance des risques de crédit et de contrepartie**

La fonction de gestion des risques est indépendante des filières opérationnelles, en particulier elle ne dispose pas de délégation d'octroi de crédit et n'assure pas l'analyse métier des demandes d'engagement.

Elle met en application le Référentiel Risques de Crédit mis à jour et diffusé régulièrement par la Direction des Risques de BPCE. Ce Référentiel Risques de Crédit rassemble les normes et bonnes pratiques à décliner dans chacun des établissements du Groupe BPCE et les normes de gestion et de

reporting fixées par le Conseil de Surveillance ou le Directoire de BPCE sur proposition du Comité des Risques et Conformité Groupe. Il est un outil de travail pour les intervenants de la fonction de gestion des risques au sein du Groupe et constitue un élément du dispositif de contrôle permanent des établissements du Groupe.

La Direction des Risques et de la Conformité de la Banque Populaire du Sud est en lien fonctionnel fort avec la Direction des Risques de BPCE qui est en charge de :

- la définition des normes risque de la clientèle ;
- l'évaluation des risques (définition des concepts) ;
- l'élaboration des méthodologies, modèles et systèmes de notation du risque (scoring ou systèmes experts) ;
- la conception et le déploiement des dispositifs de monitoring, des normes et de la qualité des données ;
- la réalisation des tests de performance des systèmes de notation (back-testing) ;
- la réalisation des scénarii de stress de risque de crédit (ceux-ci sont éventuellement complétés de scénarii complémentaires définis en local) ;
- la validation des normes d'évaluation, de contrôle permanent et de reporting.

Par ailleurs, BPCE centralise le suivi des contrôles de la fonction de gestion des risques.

La surveillance des risques de la Banque Populaire du Sud porte sur la qualité des données et la qualité des expositions. Elle est pilotée au travers d'indicateurs, pour chaque classe d'actif.

Le Groupe BPCE applique la norme IFRS 9 « Instruments financiers » qui définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers, la nouvelle méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers ainsi que le traitement des opérations de couverture.

La fonction de gestion des risques de la Banque Populaire du Sud s'assure que toute opération est conforme aux référentiels Groupe et procédures en vigueur en matière de contreparties autorisées. Elle propose au comité compétent les inscriptions en WatchList des dossiers de qualité préoccupante ou dégradée, selon les normes Groupe. Cette mission est du ressort de la fonction de gestion des risques de notre établissement sur son propre périmètre et du ressort de la Direction des Risques de BPCE au niveau consolidé.

### Répartition des expositions brutes par catégories (risques de crédit dont risques de contrepartie)

	31/12/2020		31/12/2019		Variation	
	Encours	RWA	Encours	RWA	Encours	RWA
<b>Approche Standard - Total</b>						
Administrations centrales ou banques centrales	51 785	129 459	45 102	112 755	6 683	16 704
Administrations régionales ou locales	37 679	10 437	35 283	9 361	2 396	1 076
Entités du secteur public	52 449	20 682	49 662	20 115	2 788	567
Etablissements	2 542 958	7	1 424 356	17	1 118 602	-10
Entreprises	596 747	376 370	486 225	362 613	110 521	13 757
Clientèle de détail	54 150	40 612	10 734	8 051	43 416	32 562
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	270 037	107 986	245 799	104 400	24 238	3 586
Expositions présentant un risque élevé	138 422	103 328	137 900	99 418	523	3 911
Expositions en défaut	69 265	18 361	69 549	26 251	-285	-7 890
Actions	1 574	4 501	6 292	12 483	-4 718	-7 981
Titrisations						
<b>TOTAL STD - Total</b>	<b>3 815 066</b>	<b>811 744</b>	<b>2 510 902</b>	<b>755 463</b>	<b>1 304 164</b>	<b>56 281</b>
<b>Approche IRB - Total</b>						
Administrations centrales ou banques centrales	918 918		1 129 971		-211 052	0
Etablissements	1 156	2 968	2 403	2 662	-1 247	307
Entreprises - dont PME	1 177 585	638 756	857 085	677 137	320 499	-38 381
Entreprises - dont : Autres	756 372	676 993	613 765	581 218	142 606	95 775
Clientèle de détail - Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier dont PME	1 769 312	452 868	1 606 694	458 277	162 618	-5 409
Clientèle de détail - Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier dont non-PME	3 822 842	322 601	2 037 801	269 915	1 785 042	52 686
Clientèle de détail - expositions renouvelables	247 830	14 959	198 757	23 784	49 074	-8 824
Autre exposition sur clientèle de détail - dont PME	2 459 659	397 304	2 059 437	521 971	400 222	-124 667
Autre exposition sur clientèle de détail - dont non-PME	2 683 572	160 574	3 837 833	281 042	-1 154 261	-120 468
Actions	199 205	639 083	206 287	663 531	-7 082	-24 447
Titrisations						
<b>TOTAL IRB - Total</b>	<b>14 036 451</b>	<b>3 306 107</b>	<b>12 550 033</b>	<b>3 479 537</b>	<b>1 486 418</b>	<b>-173 429</b>
<b>TOTAL STD + IRB</b>	<b>17 851 516</b>	<b>4 117 852</b>	<b>15 060 934</b>	<b>4 235 000</b>	<b>2 790 582</b>	<b>-117 148</b>

Source Corep (CRTOT)

## Suivi du risque de concentration par contrepartie

Le suivi des taux de concentration est réalisé à partir des encours de bilan et de hors bilan.

	Risques bruts (en K€)
Contrepartie 1	41 723
Contrepartie 2	39 204
Contrepartie 3	34 750
Contrepartie 4	32 265
Contrepartie 5	30 413
Contrepartie 6	29 969
Contrepartie 7	24 369
Contrepartie 8	24 408
Contrepartie 9	23 257
Contrepartie 10	22 983
Contrepartie 11	21 391
Contrepartie 12	21 072
Contrepartie 13	20 203
Contrepartie 14	20 187
Contrepartie 15	20 131
Contrepartie 16	19 225
Contrepartie 17	19 016
Contrepartie 18	17 475
Contrepartie 19	18 889
Contrepartie 20	17 727

Source Large Exposure T4-2020

## Suivi du risque géographique

L'exposition géographique des encours de crédit porte essentiellement sur la zone euro et plus particulièrement sur la France.

## Provisions et dépréciations

### Couverture des encours douteux

En millions d'euros	31/12/2020	31/12/2019
<b>Encours bruts de crédit clientèle et établissements de crédit</b>	15 734,8	13185,8
Dont encours S3	368,4	433,1
<b>Taux encours douteux / encours bruts</b>	2,3%	3,3%
Total dépréciations constituées S3	266,3	282,7
<b>Dépréciations constituées / encours douteux</b>	72,3%	65,3%

Source Finrep 18

## Encours non dépréciés présentant des impayés

Les actifs présentant des arriérés de paiement sont des actifs financiers sains présentant des incidents de paiement.

À titre d'exemple :

- un instrument de dette peut présenter un arriéré lorsque l'émetteur obligataire ne paie plus son coupon ;

- un prêt est considéré comme étant en arriéré de paiement si une des échéances ressort comptablement impayée ;
- un compte ordinaire débiteur déclaré sur la ligne « prêts et avances » est considéré comme étant en arriéré de paiement si l'autorisation de découvert, en durée ou en montant, est dépassée à la date de l'arrêté.

Les montants présentés dans le tableau n'incluent pas les impayés techniques, c'est-à-dire notamment les impayés résultant d'un décalage entre la date de valeur et la date de comptabilisation au compte du client.

Les actifs présentant des arriérés de paiement (capital restant dû et intérêts courus pour les crédits et montant total du découvert pour les comptes ordinaires) se répartissent par ancienneté de l'arriéré de la façon suivante :

#### Qualité des expositions performantes par maturité

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur comptable brute		
	Expositions performantes		
		Sain ou en souffrance <= 30 jours	en souffrance > 30 jours <= 90 jours
<b>Prêts et avances</b>	<b>13 907 688</b>	<b>13 895 954</b>	<b>11 733</b>
<b>Titres de créance</b>	<b>158 649</b>	<b>158 649</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>14 066 337</b>	<b>14 054 603</b>	<b>11 733</b>

#### Qualité des expositions non performantes par maturité

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur comptable brute						
	Expositions non performantes						
	Paiement improbable, pas en souffrance ou en souffrance <= 90 jours	en souffrance > 90 jours <= 180 jours	en souffrance > 180 jours <= 1 an	en souffrance > 1 an <= 2 ans	en souffrance > 2 ans <= 5 ans	en souffrance > 5 ans <= 7 ans	Dont: en défaut
<b>Prêts et avances</b>	<b>341 777</b>	<b>5 423</b>	<b>9 039</b>		<b>4 542</b>	<b>399</b>	<b>368 347</b>
<b>Titres de créance</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>341 777</b>	<b>5 423</b>	<b>9 039</b>		<b>4 542</b>	<b>399</b>	<b>368 347</b>

#### **Simulation de crise relative aux risques de crédit**

La Direction des Risques de BPCE réalise des simulations de crise relatives au risque de crédit du Groupe BPCE et, par suite, incluant l'ensemble des établissements dont la Banque Populaire du Sud. Les tests de résistance ont pour objectif de mesurer la sensibilité des différents portefeuilles à une situation dégradée, en termes de coût du risque, d'actifs pondérés et de perte attendue.

Les tests de résistance sont réalisés sur la base des expositions consolidées du Groupe. Ils tiennent compte, au niveau des calibrages des paramètres de risques, des spécificités de chaque grand bassin du Groupe (Natixis, CFF, Réseau Banque Populaire, Réseau Caisse d'Épargne). Ils couvrent l'ensemble des portefeuilles soumis aux risques de crédit et de contrepartie, quelle que soit l'approche retenue pour le calcul des encours pondérés (approche standard ou IRB). Leur réalisation se fonde sur des informations détaillées et cadrées avec celles alimentant le reporting prudentiel Groupe COREP et les analyses de risque sur les portefeuilles.

Trois types de stress-tests sont réalisés :

- le stress-test EBA, produit tous les 2 ans, vise à tester la résistance des établissements de crédit face à des chocs simulés et à les comparer entre eux (le stress test EBA de 2020 a exceptionnellement été repoussé en 2021 en raison de la crise sanitaire);
- le stress-test interne annuel au Groupe BPCE. Il comporte davantage de scénarios que le stress test EBA et inclut l'évolution de l'ensemble du bilan sur les projections ;
- des stress-tests spécifiques peuvent être réalisés sur demande externe (superviseur) ou interne.

Le stress test de l'EBA confirme la solidité financière et la qualité de la politique de risques du Groupe BPCE.

Par ailleurs, dans le cadre de la macro-cartographie des risques annuelle, les établissements réalisent des stress-tests sur chaque risque de crédit identifiés dans la macro-cartographie et dans leur appétit au risque.

## Tableaux annexes COVID 19

### 1- Information sur les prêts et avances sujets à moratoire législatif et non législatif

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o		
	Valeur brute							Cumul des pertes de valeur, cumul des variations négatives de juste valeur dues au risque de crédit							Valeur brute		
	Expositions performantes				Expositions non performantes			Performant(e)			Non performant(e)				Capitaux entrants sur expositions non performantes		
	Dont : expositions soumises à mesures de restructuration (forbearance)		Dont : Instruments ayant connu une forte hausse du risque de crédit depuis leur première comptabilisation mais non soumis à dépréciation (Stade 2)		Dont : expositions soumises à mesures de restructuration (forbearance)		Dont : remboursements improbables non encore payés ou impayés depuis <= 90 jours		Dont : expositions soumises à mesures de restructuration (forbearance)		Dont : Instruments ayant connu une forte hausse du risque de crédit depuis leur première comptabilisation mais non soumis à dépréciation (Stade 2)		Dont : expositions soumises à mesures de restructuration (forbearance)			Dont : remboursements improbables non encore payés ou impayés depuis <= 90 jours	
1 Prêts et avances sujets à moratoire	86 671 954	84 416 148	719 806	11 155 231	2 255 807	1 630 582	722 948	-2 539 552	-2 273 174	-156 107	-1 280 472	-266 378	-198 012	-67 306		0	
2 dont : Ménages	15 471 740	14 651 219	134 577	2 031 596	820 521	664 496	198 063	-463 835	-285 614	-52 535	-180 849	-178 221	-129 603	-16 990	0		
3 dont : Garantis par un bien immobilier résidentiel	6 411 349	6 097 947	134 577	1 099 246	313 503	175 481	0	-288 133	-168 132	-52 535	-100 900	-120 001	-72 751	0	0		
4 dont : Entreprises non financières	71 200 214	69 764 928	585 229	9 123 635	1 435 286	966 085	524 884	-2 075 717	-1 987 560	-103 572	-1 099 623	-88 157	-68 409	-50 316	0		
5 dont : Petites et moyennes entreprises	62 320 989	60 885 703	585 229	4 764 508	1 435 286	966 085	524 884	-1 814 918	-1 726 761	-103 572	-878 380	-88 157	-68 409	-50 316	0		
6 dont : Garantis par un bien immobilier commercial	3 398 614	3 398 614	0	1 909 212	0	0	0	-107 308	-107 308	0	-95 736	0	0	0	0		

## 2 – Ventilation des prêts et avances sujets à moratoire législatif et non législatif par échéance résiduelle du moratoire

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	
Nombre de débiteurs	Valeur brute									
			Dont : moratoire législatif	Dont : terme expiré	Échéance résiduelle du moratoire					
					<= 3 mois	> 3 mois <= 6 mois	> 6 mois <= 9 mois	> 9 mois <= 12 mois	> 1 an	
1	<b>Prêts et avances ayant fait l'objet d'une offre de moratoire</b>	<b>14 920</b>	<b>616 265 594</b>							
2	<b>Prêts et avances sujets à moratoire (accordé)</b>	<b>14 920</b>	<b>616 265 594</b>	<b>0</b>	<b>529 593 640</b>	<b>74 348 521</b>	<b>9 196 623</b>	<b>327 491</b>	<b>1 093 827</b>	<b>1 705 492</b>
3	dont : Ménages		125 721 600	0	110 249 860	9 565 801	3 776 157	155 350	880 331	1 094 101
4	dont : Garantis par un bien immobilier résidentiel		54 213 550	0	47 802 201	3 523 398	1 884 789	150 351	271 626	581 185
5	dont : Entreprises non financières		488 142 966	0	416 942 752	64 782 719	5 420 466	172 141	213 497	611 392
6	dont : Petites et moyennes entreprises		418 278 811	0	355 957 822	56 308 319	5 179 439	172 141	49 698	611 392
7	dont : Garantis par un bien immobilier commercial		28 102 349	0	24 703 735	3 134 112	264 502	0	0	0

## 3 – Information relative aux nouveaux prêts et avances fournis dans le cadre des dispositifs bénéficiant de garanties publiques en réponse à la crise du COVID-19

	a	b	c	d
	Valeur brute	dont : soumis à mesures de restructuration	Montant maximal de la garantie pouvant être envisagée	Valeur brute
			Garanties publiques reçues	Capitaux entrants sur expositions non performantes
1	<b>Nouveaux prêts et avances fournis dans le cadre des dispositifs bénéficiant de garanties publiques</b>	792 327 777	0,00	0
2	dont : Ménages	35 753 224		0
3	dont : Garantis par un bien immobilier résidentiel	0		0
4	dont : Entreprises non financières	756 146 961	0,00	0
5	dont : Petites et moyennes entreprises	203 113 478		0
6	dont : Garantis par un bien immobilier commercial	55 069		0

Les risques de marché se définissent comme les risques de pertes liés aux variations des paramètres de marché.

### Techniques de réduction des risques

Le dispositif de contrôle de la prise des garanties, de leur validité, de leur enregistrement et de leur valorisation relève de la responsabilité de notre Etablissement. L'enregistrement des garanties suit les procédures en vigueur, communes à notre réseau. Nous assurons la conservation et l'archivage de nos garanties, conformément aux procédures en vigueur.

Les services en charge de la prise des garanties (agences et back-office) sont responsables des contrôles de 1<sup>er</sup> niveau.

Les directions opérationnelles (Direction des Engagements par exemple) effectuent des contrôles permanents de premier niveau et la Direction des Risques et de la Conformité des contrôles permanents de second niveau sur la validité et l'enregistrement des garanties.

#### ➤ Effet des techniques de réduction du risque de crédit

En 2020, la prise en compte des collatéraux reçus au titre des garanties et des sûretés obtenues par l'établissement dans le cadre de son activité de crédit, et la prise en compte des achats de protection, ont permis de réduire l'exposition de l'établissement au risque de crédit et, par conséquent, l'exigence en fonds propres.

### 2.7.3.4 Travaux réalisés en 2020

Outre les travaux réalisés dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, précisés au début, plusieurs évolutions structurantes ont eu lieu en 2020, notamment pour prendre en charge les exigences réglementaires, dont parmi les plus importantes :

- Le déploiement de la norme relative à la nouvelle définition du défaut (lignes directrices de l'Autorité Bancaire Européenne - EBA/GL/2016/07) au sein de tous les établissements du Groupe BPCE. La norme concernant la forbearance, sous ensemble du nouveau défaut, a été précisée afin d'être déployée dans les systèmes d'information début 2021 ;
- La mise en place un dispositif de pricing et de suivi de la rentabilité des crédits, nommé « *loan pricing* » afin de prendre en compte la recommandation de la BCE ; le Groupe dispose ainsi d'une norme homogène sur les 4 dimensions : taux de cession interne, frais de gestion, coût du risque et coût des fonds propres ;
- Le déploiement des normes *high risk* ainsi qu'une importante batterie d'*early warning indicators* permettant de renforcer la surveillance des établissements et de l'organe central.
- La valorisation des garanties immobilières et les pratiques en matière de *hair-cut*;
- La définition des durées de conservation des données à caractère personnel dans les traitements inscrits au registre des traitements des établissements ;
- La définition du droit de véto des directions des Risques a été normée afin d'en harmoniser l'application au sein de Groupe.

Par ailleurs, la politique de risque sur le crédit habitat a été revue dans le contexte des recommandations du Haut Conseil de Stabilité Financière : elle est en cours de déploiement fin 2020. Elle fait apparaître un nouvel indicateur jusqu'ici non utilisé par les réseaux et non présent dans les systèmes d'information, le DTI (*Debt to income*).

## 2.7.4 Risques de marché

### 2.7.4.1 Définition

Les risques de marché se définissent comme les risques de pertes liés aux variations des paramètres de marché.

Les risques de marché comprennent trois composantes principales :

- **le risque de taux d'intérêt** : risque que fait courir au porteur d'une créance ou d'un titre de dette, une variation des taux d'intérêt ; ce risque peut être spécifique à un émetteur particulier ou à une catégorie particulière d'émetteurs dont la qualité de la signature est dégradée (risque de spread de crédit) ;
- **le risque de change** : risque qui affecte les créances et les titres libellés en devises détenus dans le cadre des activités de marché, du fait des variations du prix de ces devises exprimé en monnaie nationale ;
- **le risque de variation de cours** : risque de prix sur la position détenue sur un actif financier déterminé, en particulier une action.

### 2.7.4.2 Organisation du suivi des risques de marché

Le périmètre concerné par le suivi des risques de marché porte sur l'ensemble des activités de marché, c'est-à-dire les opérations de trésorerie, ainsi que les opérations de placements à moyen ou

à long terme sur des produits générant des risques de marché, quel que soit leur classement comptable.

Depuis le 31/12/2014 et en respect des exigences réglementaires de la loi bancaire française de séparation et de régulation des activités bancaires, le Groupe BPCE a clôturé les portefeuilles de négociation des Etablissements du Réseau des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires (hors BRED).

Les activités de ce périmètre ne sont pas intégrées à la fonction de gestion de bilan.

Sur ce périmètre, la fonction risques de marché de l'établissement assure notamment les missions suivantes telles que définies dans la Charte des risques, de la conformité et des contrôles permanents Groupe :

- l'identification des différents facteurs de risques et l'établissement d'une cartographie des produits et instruments financiers tenue à jour, recensant les risques de marché ;
- la mise en œuvre du système de mesure des risques de marché ;
- l'instruction des demandes de limites globales et opérationnelles, de la liste des produits de marché autorisés soumises au comité des risques compétent ;
- le contrôle de cohérence des positions et de leur affectation dans le correct compartiment de gestion (normes segmentation métiers Groupe) ;
- l'analyse transversale des risques de marché et leur évolution au regard de l'orientation de l'activité arrêtée par les instances dirigeantes et des politiques de gestion des activités opérationnelles ;
- le contrôle de la mise en œuvre des plans d'action de réduction des risques, le cas échéant.

Ces missions sont menées en lien avec la Direction des Risques de BPCE. Cette dernière prend notamment en charge :

- la définition du système de mesure des risques de marché (VaR, Stress tests...) ;
- l'évaluation des performances de ce système (back-testing) notamment dans le cadre des revues de limites annuelles ;
- la norme du reporting de suivi des risques de marché consolidés aux différents niveaux du Groupe ;
- l'instruction des sujets portés en Comité des Risques et Conformité Groupe.

#### **2.7.4.3 Loi de séparation et de régulation des activités bancaires**

La cartographie des activités de marché pour compte propre du Groupe BPCE est régulièrement actualisée. Le Groupe BPCE calcule, à fréquence trimestrielle, les indicateurs requis conformément à l'article 6 de l'arrêté du 9 septembre 2014. Parallèlement aux travaux relatifs à la loi de régulation et de séparation bancaire, le Groupe BPCE a déployé un dispositif de conformité à la loi Volcker renforcé au sein de BPCE SA et de ses filiales. Dans une approche plus large que la loi française, ce programme vise à cartographier l'ensemble des activités du petit Groupe, financières et commerciales, afin de s'assurer notamment que celles-ci respectent les deux interdictions majeures portées par la réglementation Volcker que sont l'interdiction des activités de *Proprietary Trading*, et l'interdiction de certaines activités en lien avec des entités couvertes au sens de la loi américaine, dites *Covered Funds*. Le dispositif Volcker donne lieu à la délivrance d'une attestation de certification le 31 mars de chaque année à destination des régulateurs US.

Le 18 mars 2019 a été publié au JO l'arrêté modifiant celui du 9 septembre 2014. Ce nouvel arrêté induit au sein du dispositif SRAB un certain nombre de modifications parmi lesquelles la suppression de 4 indicateurs trimestriels (Croisement résultats/risques, Parts de marché de l'établissement teneur de marché, Taux de présence moyen et Ecart de cotation moyen) et de 3 indicateurs annuels (Adhésion à une plate-forme de négociation, Instruments financiers faisant l'objet d'une activité de tenue de marché et Internalisation systématique). Par ailleurs, à compter du reporting du T1 2019, les indicateurs ne sont plus transmis aux régulateurs (ACPR et AMF) mais tenus à leur disposition le cas échéant.

La cartographie des unités internes, de documentation et de contrôle des mandats a été réalisée en 2019 au sein de chacun des établissements. Au 31/12/2020, la cartographie des activités pour compte propre de l'établissement fait apparaître 3 unités internes faisant l'objet d'une exception au sens de la loi de séparation et de régulation des activités bancaires. Ces unités internes sont encadrées par un mandat qui retrace les caractéristiques d'une gestion saine et prudente.

#### **2.7.4.4 Mesure et surveillance des risques de marché**

Les limites globales de risque de marché sont fixées et revues, autant que nécessaire et au moins une fois par an, par les Dirigeants Effectifs et, le cas échéant, par l'Organe de Surveillance en tenant compte des fonds propres de l'entreprise et, si besoin, des fonds propres consolidés et de leur répartition au sein du Groupe adaptée aux risques encourus.

Le dispositif de suivi des risques de marché est fondé sur des indicateurs de risques qualitatifs et quantitatifs. La fréquence de suivi de ces indicateurs varie en fonction du produit financier contrôlé.

Les **indicateurs qualitatifs** sont composés notamment de la liste des produits autorisés et de la WatchList. Le terme WatchList est utilisé pour dénommer la liste des contreparties, fonds, titres ... sous surveillance.

Pour compléter cette surveillance qualitative, le suivi du risque de marché est réalisé au travers du calcul d'**indicateurs quantitatifs** complémentaires.

#### **2.7.4.5 Simulation de crise relative aux risques de marché**

Le stress test consiste à simuler sur le portefeuille de fortes variations des paramètres de marché afin de percevoir la perte, en cas d'occurrence de telles situations.

Depuis 2009, la Direction des Risques de BPCE s'est attachée à définir et à mettre en œuvre des stress scenarii, en collaboration avec les entités du Groupe.

Les stress tests sont calibrés selon les niveaux de sévérité et d'occurrence cohérents avec les intentions de gestion des portefeuilles :

---

**Les stress tests appliqués sur le trading book sont calibrés sur un horizon 10 jours et une probabilité d'occurrence 10 ans. Ils sont basés sur :**

- des scénarios historiques reproduisant les variations de paramètres de marché observées sur des périodes de crises passées, leurs impacts sur les positions actuelles et les pertes et profits. Ils permettent de juger de l'exposition du périmètre à des scénarii connus. Douze stress historiques sont déployés sur le trading book ;
- des scénarios hypothétiques consistent à simuler des variations de paramètres de marché sur l'ensemble des activités, en s'appuyant sur des hypothèses plausibles de diffusion d'un choc initial. Ces chocs sont déterminés par des scénarii définis en fonction de critères économiques (crise de l'immobilier, crise économique...), de considérations géopolitiques (attaques terroristes en Europe, renversement d'un régime au Moyen-Orient...) ou autres (grippe aviaire...). Le groupe compte sept stress tests hypothétiques depuis 2010.

---

**Des stress tests appliqués au banking book calibrés sur des horizons plus long en cohérence avec les horizons de gestion du banking book :**

- stress test de crédit obligataire calibré selon une approche mixte hypothétique et historique reproduisant un stress sur les souverains européens (similaire à la crise 2011) ;
- stress test de crédit obligataire calibré selon une approche mixte hypothétique et historique reproduisant un stress sur le corporate (similaire à la crise 2008) ;
- stress test action calibré sur la période historique de 2011 appliqués aux investissements actions dans le cadre de la réserve de liquidité ;
- stress test private equity et immobiliers, calibrés sur la période historique de 2008, appliqués aux portefeuilles de private equity et immobiliers.

---

Ces stress sont définis et appliqués de façon commune à l'ensemble du Groupe afin que la Direction des Risques de BPCÉ puisse en réaliser un suivi consolidé.

De plus, des stress scénarii spécifiques complètent ce dispositif. Soit au niveau du Groupe, soit par entité afin de refléter au mieux le profil de risque spécifique de chacun des portefeuilles.

#### **2.7.4.6 Travaux réalisés en 2020**

Comme pour les précédents exercices, la maîtrise des risques financiers est également passée par des contrôles spécifiques sur la gestion des risques et les bonnes pratiques du rapport Lagarde. Le suivi des points recommandés dans ce rapport est présenté semestriellement au comité des risques de marché Groupe après travaux de consolidation et de suivi des plans d'actions par la Direction des Risques du Groupe.

L'exposition aux risques de marché de la Banque Populaire du Sud est liée :

- à son activité d'investissement en titres pour piloter la réserve de liquidité réglementaire requise afin de respecter le ratio LCR ;
- au financement dit « haut de bilan », prise de participations directe ou indirecte via des véhicules (FCPR, SCR, ...) dans des entreprises clientes au titre du « private equity » et dans une moindre

mesure au titre de l'immobilier hors exploitation (exposition directe : immobilier physique ou indirecte : prise de participation dans des foncières) ;

- à l'activité dite de « holding » (prise de participations Groupe – locale ou nationale).

Les travaux menés en 2020 sont directement liés à la politique d'investissement BPCE et déclinée opérationnellement au niveau de la BP SUD.

## 2.7.5 Risques structurels de bilan

### 2.7.5.1 Définition

Les risques structurels de bilan se traduisent par un risque de perte, immédiat ou futur, lié aux variations des paramètres commerciaux ou financiers et à la structure du bilan sur les activités de portefeuille bancaire, hors opérations pour compte propre.

Les risques structurels de bilan ont trois composantes principales :

- **le risque de liquidité** est le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs idiosyncratiques, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. (*Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne*) ;

Le risque de liquidité est également associé à l'incapacité de transformer des avoirs illiquides en avoirs liquides.

La liquidité de la Banque Populaire du Sud est gérée en lien fort avec l'organe central du Groupe BPCE, qui assure notamment la gestion centralisée du refinancement.

- **le risque de taux d'intérêt global** est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (*arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne*) ;
- **le risque de change** est le risque qui affecte les créances et les titres libellés en devises, il est dû aux variations du prix de ces devises exprimé en monnaie nationale

### 2.7.5.2 Organisation du suivi des risques de gestion de bilan

La fonction risques financiers assure le contrôle de second niveau des risques structurels de bilan.

A ce titre, elle est notamment en charge des missions suivantes :

- l'instruction des demandes de limites ALM internes, en respectant les limites définies au niveau du Groupe ;
- la définition des stress scenarii complémentaires aux stress scenarii Groupe le cas échéant ;
- le contrôle des indicateurs calculés aux normes du Référentiel GAP Groupe ;
- le contrôle du respect des limites à partir des remontées d'informations prescrites ;
- le contrôle de la mise en œuvre de plans d'action de retour dans les limites le cas échéant.

Notre établissement formalise ses contrôles dans un reporting de contrôles des risques de second niveau. Il comprend des données qualitatives sur le dispositif d'encadrement des risques, le respect des limites et le suivi du retour dans les limites, si nécessaire, ainsi que l'analyse de l'évolution de bilan et des indicateurs de risques.

Ces missions sont menées en lien avec la Direction des Risques de BPCE, qui est avec la Direction Finance Groupe, en charge de la revue critique ou de la validation :

- des conventions d'ALM soumises au comité de gestion de bilan (lois d'écoulement, séparation trading / banking books, définition des instruments admis en couverture des risques de bilan) ;
- des indicateurs de suivi, des règles et périodicités de reporting au comité de gestion de bilan ;

- des conventions et processus de remontées d'informations ;
- des normes de contrôle portant sur la fiabilité des systèmes d'évaluation, sur les procédures de fixation des limites et de gestion des dépassements, sur le suivi des plans d'action de retour dans les limites ;
- du choix du modèle retenu pour l'évaluation des besoins de fonds propres économiques du Groupe concernant les risques structurels de bilan – le cas échéant.

### **2.7.5.3 Suivi et mesure des risques de liquidité et de taux**

Notre établissement est autonome dans sa gestion de bilan, dans le cadre normalisé du Référentiel Gestion Actif Passif (GAP) Groupe, défini par le Comité GAP Groupe opérationnel et validé par un Comité des Risques et Conformité Groupe ou par le Comité GAP Groupe Stratégique.

Les établissements du Groupe BPCE partagent les mêmes indicateurs de gestion, les mêmes modélisations de risques intégrant la spécificité de leurs activités et les mêmes règles de limites permettant une consolidation de leurs risques.

Ainsi, les limites suivies par notre établissement sont conformes à celles qui figurent dans le Référentiel Gestion Actif-Passif Groupe.

L'élaboration de scénarii est nécessaire à la bonne évaluation des risques de taux et de liquidité encourus par l'établissement considéré individuellement, et par le Groupe dans son ensemble.

Afin de permettre la consolidation des informations sur des bases homogènes, il a été convenu de développer des scénarii « Groupe » appliqués par tous les établissements.

#### **• Au niveau de notre Etablissement**

Le Comité de Gestion de Bilan et des risques de marché ainsi que le Comité Financier traitent du risque de liquidité. Le suivi du risque de liquidité et les décisions de financement sont prises par ce comité.

Notre Etablissement dispose de plusieurs sources de refinancement de l'activité clientèle (crédits) :

- L'épargne de nos clients sur les livrets bancaires non centralisés, les plans et comptes d'épargne ainsi que les comptes à terme ;
- Les comptes de dépôts de nos clients ;
- Les émissions de certificats de dépôt négociables ;
- Les emprunts émis par BPCE ;
- Le cas échéant, les refinancements de marché centralisés au niveau Groupe optimisant les ressources apportées à notre établissement. Les refinancements de marché centralisés au niveau Groupe optimisant les ressources apportées à notre établissement :
  - via des opérations interbancaires en blanc exclusivement auprès de la plateforme Groupe de refinancement BPCE-Natixis ;
  - en participant aux émissions sécurisées réalisées par les véhicules ad hoc du Groupe (en particulier BPCE SFH) afin de bénéficier, à des conditions bonifiées, d'un accès à la liquidité long terme.

Au 31/12/2020, la part de refinancement que représentent l'épargne et les dépôts clientèles s'élève à 79% du refinancement global (ressources clientèles + ressources financières) de la Banque Populaire du Sud.

En 2020,

- L'accroissement des encours de crédit clientèle a été couvert à hauteur de 110% par l'accroissement des dépôts clientèles ;
- le montant net d'émissions de parts sociales de la Populaire du Sud s'élève à 16.2M€.

- **Suivi du risque de liquidité**

**Le risque de liquidité en statique** est mesuré par le gap de liquidité ou impasse qui a pour objectif la mesure des besoins ou des excédents de liquidité aux dates futures.

L'observation de cette impasse d'une période à une autre permet d'apprécier la déformation (en liquidité) du bilan d'un établissement.

L'encadrement de l'impasse de liquidité au niveau établissement se réalise via la déclinaison des limites fixées au niveau Groupe. Pour rappel, les principes de calibrage des limites sur la partie court terme visent à assurer la capacité du Groupe à évoluer dans différents contextes :

- En situation de stress fort à 2 mois, avec défense d'un niveau cible minimum de LCR ;
- En situation de stress modéré à 5 mois ;
- En situation normale à 11 mois.

En complément des limites sur le CT, un seuil à 5 ans vise à encadrer le risque de transformation en liquidité à MLT.

Au cours de l'exercice écoulé, notre établissement a respecté ses limites.

**Le risque de liquidité en dynamique** est mesuré par exercice de stress de liquidité. Celui-ci a pour objectif de mesurer la résilience du Groupe à 2 intensités de stress (fort/catastrophe) sur un horizon de 3 mois, en rapportant le besoin de liquidité résultant de cette crise de liquidité au montant de collatéral disponible.

Dans le stress Groupe, sont modélisés :

- le non-renouvellement d'une partie des tombées de marché
- une fuite de la collecte
- des tirages additionnels de hors bilan
- des impacts de marché (appels de marge, rating triggers, repos...).

L'organisation du Groupe BPCE, au travers de la centralisation de l'accès au marché et des collatéraux, implique qu'un stress de liquidité n'a de sens qu'en vision consolidée, du fait du mécanisme de solidarité et en tenant compte du rôle de BPCE SA de prêteur en dernier ressort.

- **Suivi du risque de taux**

Notre établissement calcule :

- Un indicateur interne de sensibilité de la valeur économique des fonds propres

Le calibrage de la limite sur cet indicateur repose sur le double constat suivant : le modèle de Banque de Détail ne peut pas conduire à une position structurelle de détransformation (risque majeur sur le remplacement des dépôts à vue (DAV)), ni à afficher une position directionnelle générant des gains en cas de baisse de 200 bps des taux d'intérêt. Le système de limites se doit d'être indépendant des anticipations de taux d'intérêt de manière à permettre à la banque d'être résiliente en cas de choc de taux inattendu et de forte ampleur, ce qui constitue une réflexion distincte de celle des couvertures à mettre en place.

La limite de sensibilité de la valeur économique des capitaux propres en approche interne s'applique à 6 scénarios.

- Un indicateur réglementaire soumis à limite : l'indicateur S.O.T (supervisory outlier test)

Il est utilisé pour la communication financière (benchmark de place). Cet indicateur n'a pas été retenu comme un indicateur de gestion même si la limite réglementaire de 20% le concernant doit être respectée.

- Deux indicateurs de gestion du risque de taux soumis à limites :

- En statique, un dispositif de limite en impasse de taux fixé.

La position de transformation de l'établissement est mesurée et bornée. En premier lieu, l'analyse porte sur les opérations de bilan et de hors bilan en vie à la date d'arrêt, dans le cadre d'une approche statique ;

- En dynamique, la sensibilité de la marge d'intérêt (MI) est mesurée sur les quatre prochaines années glissantes.

Sur un horizon de gestion, en quatre années glissantes, nous mesurons la sensibilité de nos résultats aux aléas de taux, de prévisions d'activité (activité nouvelle et évolution des comportements de la clientèle) et de marge commerciale.

Les limites sur les indicateurs listés ci-dessus ont été respectées par la Banque Populaire du Sud en 2020.

#### **2.7.5.4 Travaux réalisés en 2020**

Les contrôles de second niveau sur les indicateurs de suivi du risque de liquidité et de taux définis par le Groupe BPCE ont été effectués.

Pour chaque arrêté, ils visent à :

- s'assurer de la cohérence comptable et de la correcte description du stock sur lesquels sont calculés les indicateurs ALM ;
- vérifier les données déclaratives de la Direction Financière ;
- contrôler les hypothèses de production nouvelle commerciale et financière ;
- contrôler les résultats des indicateurs statiques et dynamiques (un second calcul est effectué dans un environnement Risques, les résultats doivent être identiques à ceux produits par la Direction Financière) ;
- effectuer des simulations sur les indicateurs via la modification des paramètres d'entrées (remboursements anticipés, lois d'écoulements, ajout d'opérations, simulations de couverture, production nouvelle).

Des travaux visant à s'assurer de la qualité des créances apportées en collatéral aux dispositifs de refinancements sécurisés ont également été réalisés. Ils consistent à :

- Analyser et piloter les rejets (enrichissement de données manquantes, corrections syntaxiques) dans le but d'optimiser le stock de collatéral ;
- Contrôler la quantité de collatéral valorisée dans le pool 3G ;
- Contrôler annuellement sur un échantillon représentatif de dossiers de crédits mobilisés la présence des pièces justificatives obligatoires et la bonne qualité des données saisies dans le SI.

### **2.7.6 Risques opérationnels**

#### **2.7.6.1 Définition**

La définition du risque opérationnel est, selon la réglementation, le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique. Le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques de fraude interne et externe définis par la réglementation, et les risques liés au modèle.

### 2.7.6.2 Organisation du suivi des risques opérationnels

Le Dispositif de gestion des risques opérationnels s'inscrit dans les dispositifs *Risk Assessment Statement* (RAS) et *Risk Assessment Framework* (RAF) définis par le Groupe. Ces dispositifs et indicateurs sont déclinés aux bornes de chaque établissement et filiale du Groupe.

La filière risques opérationnels intervient :

- a) sur l'ensemble des structures consolidées ou contrôlées par l'établissement ou la filiale (bancaires, financières, assurances, ...);
- b) sur l'ensemble des activités comportant des risques opérationnels, y compris les activités externalisées au sens de l'article 10 q et de l'article 10 r de l'arrêté du 03/11/2014 « activités externalisées et prestations de services ou autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes ».

Le Service Risques Opérationnels de notre établissement s'appuie sur un dispositif centralisé / décentralisé de correspondants « métiers » déployés au sein de l'Etablissement. Ils lui sont rattachés fonctionnellement. Le Service Risques Opérationnels anime et forme ses correspondants risques opérationnels.

Le Service Risques Opérationnels assure le contrôle permanent de second niveau de la fonction de gestion des risques opérationnels.

Le Service Risques Opérationnels:

- assure le déploiement, auprès des utilisateurs, des méthodologies et outils du Groupe ;
- garantit la qualité des données enregistrées dans l'outil R.O ;
- veille à l'exhaustivité des données collectées, notamment en effectuant les rapprochements périodiques entre les incidents de la base R.O. et notamment :
  - les déclarations de sinistres aux assurances,
  - les pertes et provisions de litiges RH, litiges juridiques, fraudes et incidents fiscaux.
- effectue une revue périodique, à partir de l'outil de gestion des risques opérationnels, du statut des incidents, de l'état d'avancement des actions correctives, de leur enregistrement dans l'outil RO ;
- contrôle les différents métiers et fonctions, la mise en œuvre des actions correctives, la formalisation de procédures et contrôles correspondants ;
- s'assure de la mise à jour régulière des indicateurs de risques et suivre leur évolution afin, le cas échéant, de déclencher les actions nécessaires en cas de dégradation ;
- met à jour périodiquement la cartographie des risques pour présentation au Comité ;
- produit les reportings (disponibles dans l'outil R.O. ou en provenance du DRO Groupe) ;
- anime le Comité en charge des Risques Opérationnels ;
- participe, selon les cas, à des comités associant d'autres fonctions transverses ou métiers (qualité, monétique...).

La fonction de gestion des risques opérationnels de l'établissement, par son action et son organisation contribue à la performance financière et à la réduction des pertes, en s'assurant que le dispositif de maîtrise des risques opérationnels est fiable et efficace au sein de l'établissement.

Au sein de la Banque Populaire du Sud, les lignes directrices et règles de gouvernance ont été déclinées de la manière suivante :

Le Responsable Risques Opérationnels présente, à fréquence régulière, aux dirigeants effectifs, via le Comité de la Conformité, des Risques Opérationnels, des Nouveaux Produits et Processus (CCRONPP), l'identification des principaux risques au travers :

- Des résultats semestriels issus du COREP

- Des pertes et provisions collectées mensuellement
- Du suivi des risques à piloter

Il est en charge des différentes composantes du dispositif Risques Opérationnels : cartographie, collecte des incidents, suivi des indicateurs, mise en place et suivi d'actions correctives, reporting au sein de son périmètre et participe ainsi au dispositif de contrôle interne.

L'établissement utilise aujourd'hui l'outil OSIRISK afin d'appliquer les méthodologies diffusées par la Direction des Risques de BPCE et de collecter les informations nécessaires à la bonne gestion des risques opérationnels.

Cet outil permet :

- *l'identification et l'évaluation au fil de l'eau des risques opérationnels, permettant de définir le profil de risque de la Banque Populaire du Sud;*
  - *la collecte et la gestion au quotidien des incidents générant ou susceptibles de générer une perte ;*
  - *la mise à jour des cotations des risques dans la cartographie et le suivi des plans d'action.*

La Banque Populaire du Sud dispose également d'éléments de reporting, issus du datamart alimenté par cet outil, et d'un tableau de bord risques opérationnels trimestriel.

Enfin, dans le cadre du calcul des exigences en fonds propres, le Groupe BPCE applique la méthode standard Bâle II. A ce titre, les reportings réglementaires Corep sont produits.

Au 31/12/2020 l'exigence en fonds propres à allouer au titre de la couverture du risque opérationnel est de 68 M€.

Les missions du Service Risques Opérationnels de notre établissement sont menées en lien avec la Direction des Risques de BPCE qui veille à l'efficacité des dispositifs déployés au sein du Groupe et analyse les principaux risques avérés et potentiels identifiés dans les établissements, notamment lors du Comité des Risques Non Financiers Groupe.

### **2.7.6.3 Système de mesure des risques opérationnels**

Conformément à la Charte Risques, Conformité et Contrôle permanent Groupe, la fonction de gestion « risques opérationnels » de la Banque Populaire du Sud est responsable de :

- l'élaboration de dispositifs permettant d'identifier, d'évaluer, de surveiller et de contrôler le risque opérationnel ;
- la définition des politiques et des procédures de maîtrise et de contrôle du risque opérationnel ;
- la conception et la mise en œuvre du dispositif d'évaluation du risque opérationnel ;
- la conception et la mise en œuvre du système de reporting des risques opérationnels.

Les missions de la fonction risques opérationnels de notre établissement sont :

- l'identification des risques opérationnels ;
- l'élaboration d'une cartographie de ces risques par processus et sa mise à jour, en collaboration avec les métiers concernés dont la conformité ;
- la collecte et la consolidation des incidents opérationnels et l'évaluation de leurs impacts, en coordination avec les métiers, en lien avec la cartographie utilisée par les filières de contrôle permanent et périodique ;
- la mise en œuvre des procédures d'alerte, et notamment l'information des responsables opérationnels en fonction des plans d'actions mis en place ;
- le suivi des plans d'action correcteurs définis et mis en œuvre par les unités opérationnelles concernées en cas d'incident notable ou significatif.

Un incident de risque opérationnel est considéré grave lorsque l'impact financier potentiel au moment de la détection est supérieur à 300 000 euros. Est également considéré comme grave tout incident de risque opérationnel qui aurait un impact fort sur l'image et la réputation du Groupe ou de ses filiales.

Cette procédure est complétée par celle dédiée aux incidents de risques opérationnels significatifs au sens de l'article 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014, dont le seuil de dépassement minimum est fixé à 0,5 % des fonds propres de base de catégorie 1.

#### **2.7.6.4 Coût du risque de l'établissement sur les risques opérationnels**

Aucun risque significatif au sens réglementaire n'a été identifié en 2020 et aucun seuil de tolérance sur les indicateurs Risk Appetit déployés sur les risques opérationnels n'a été dépassé.

En vision COREP (excluant les risques frontière crédit), l'exposition Brute RO au 31/12/2020 de la Banque Populaire du Sud s'élève à 2 552 K€.

#### **2.7.6.5 Travaux réalisés en 2020**

Durant l'année 2020, le pôle Risques Opérationnels a poursuivi ses actions de pilotage des risques et de sensibilisation des correspondants métiers.

Afin d'améliorer le dispositif de maîtrise des risques opérationnels, plusieurs actions ont été menées, à savoir :

- Suivi et mise en place d'actions correctives en lien avec les incidents graves ;
- Réalisation des nouveaux contrôles permanents de second niveau ;
- Mise à jour de la cartographie en collaboration avec les correspondants RO ;

Les résultats semestriels, la cartographie et le suivi des actions correctives ont été présentés aux Dirigeants effectifs lors de Comités dédiés.

Dans ce cadre, 6 876 incidents ont été collectés sur l'année 2020 (incidents créés en 2020). Ils ont donné lieu à 373 fiches d'incidents (certains incidents étant agrégés). Certains incidents (créés antérieurement à 2020 et réévalués en 2020) sont encore en cours de traitement.

### **2.7.7 Risques juridiques / Faits exceptionnels et litiges**

Il n'existe actuellement aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Banque Populaire du Sud a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Banque Populaire du Sud.

### **2.7.8 Risques de non-conformité**

#### **2.7.8.1 Définition**

Le risque de non-conformité est défini à l'article 10-p de l'arrêté du 3 novembre 2014 comme étant le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance.

### **2.7.8.2 Organisation de la fonction conformité au sein du Groupe BPCE**

Au sein de l'organe central, la fonction conformité est exercée par la Direction Conformité du Secrétariat Général Groupe BPCE. Cette dernière exerce ses responsabilités dans le cadre d'un fonctionnement en filière métier.

Elle comprend les pôles :

- Conformité Bancassurance ;
- Conformité Epargne Financière Déontologie ;
- Sécurité Financière ayant à charge la LCB/FT (Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme) avec notamment les correspondants Tracfin de BPCE, la lutte contre la corruption, le respect des mesures de sanctions embargo et la fraude interne ;
- Pilotage et coordination transversale des fonctions de conformité ;

Elle joue un rôle d'orientation et d'impulsion auprès des responsables des différentes Directions de la Conformité des établissements. Les responsables de la conformité nommés dans les différents affiliés, dont ses maisons mères les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne et les filiales directes soumises au dispositif réglementaire de surveillance bancaire et financière, lui sont rattachés au travers d'un lien fonctionnel fort.

Elle conduit toute action de nature à renforcer la conformité dans l'ensemble du Groupe. Dans ce cadre, le Département Conformité de BPCE édicte des normes, partage des bonnes pratiques et anime des groupes de travail composés de représentants des filières.

La diffusion de la culture de la maîtrise du risque et de la prise en compte de l'intérêt légitime des clients se traduit également par la formation des collaborateurs des établissements. En conséquence, le Département Conformité de BPCE :

- Collabore et valide le contenu des supports des formations destinées notamment à la filière conformité en lien avec la Direction des Ressources Humaines Groupe et le Département Gouvernance des Risques de la Direction des Risques de BPCE qui coordonne le plan annuel des filières risques et conformité ;
- Contribue à la formation des acteurs des filières, notamment par des séminaires annuels spécialisés (sécurité financière, conformité, déontologie, pilotage du contrôle permanent de conformité, ...)
- Coordonne la formation des directeurs/responsables de la Conformité par un dispositif dédié en lien avec le pôle Culture Risques et Coordination des comités de la Direction des Risques de BPCE ;
- Anime et contrôle la filière Conformité des établissements notamment grâce à des journées nationales et un dispositif de contrôles permanents coordonné au niveau Groupe;
- S'appuie sur la filière conformité des établissements via des groupes de travail thématiques, en particulier pour la construction et déclinaison des normes de conformité.

En lien avec l'Organe Central, la fonction conformité est exercée au sein de la Banque Populaire du Sud par un service dédié au sein de la Direction de la Conformité et des Risques.

### **2.7.8.3 Suivi des risques de non-conformité**

Les risques de non-conformité, conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, sont analysés, mesurés, surveillés et maîtrisés en :

- disposant en permanence d'une vision de ces risques et du dispositif mis en place pour les prévenir ou les réduire avec la mise à jour de leur recensement dans le cadre de la cartographie des risques de non-conformité ;
- s'assurant pour les risques les plus importants qu'ils font, si besoin, l'objet de contrôles et de plans d'action visant à mieux les encadrer.

La maîtrise du risque de non-conformité au sein du Groupe BPCE s'appuie sur la réalisation d'une cartographie des risques de non-conformité et le déploiement de contrôles de conformité de niveau 1 et 2 obligatoires et communs à l'ensemble des établissements en banque de détail du Groupe.

## GOUVERNANCE ET SURVEILLANCE DES PRODUITS

Tous les nouveaux produits ou services quel que soit leur canal de distribution ainsi que tous les supports commerciaux, relevant de l'expertise de la fonction conformité, sont examinés en amont par celle-ci. Cette dernière s'assure ainsi que les exigences réglementaires applicables sont respectées et veille à la clarté et à la loyauté de l'information délivrée à la clientèle visée et, plus largement, au public. Une attention particulière est également portée à la surveillance des produits tout au long de leur cycle de vie.

Par ailleurs, la fonction conformité coordonne la validation des défis commerciaux nationaux, s'assure que les conflits d'intérêts sont encadrés et que la primauté des intérêts des clients est prise en compte.

La fonction conformité veille tout particulièrement à ce que les procédures et parcours de vente, ainsi que les politiques commerciales, garantissent à tout moment et pour tous les segments de clientèle, le respect des règles de conformité et déontologiques, notamment que le conseil fourni au client est adapté à ses besoins

## PROTECTION DE LA CLIENTELE

La conformité des produits et des services commercialisés par la Banque Populaire du Sud et la qualité des informations fournies renforcent la confiance des clients et fondent la réputation du Groupe. Pour maintenir cette confiance, la fonction conformité place la notion de protection de la clientèle au cœur de ses activités.

À cette fin, les collaborateurs du Groupe sont régulièrement formés sur les sujets touchant à la protection de la clientèle afin de maintenir le niveau d'exigence requis en termes de qualité de service. Les formations visent à transmettre une culture de conformité et de protection de la clientèle aux nouveaux entrants et/ou collaborateurs de la force commerciale. Une formation à la déontologie a été mise en place pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe intitulé « Les incontournables de l'éthique professionnelle ». Par ailleurs, BPCE a mis en place un Code de bonne conduite et d'éthique, déployé auprès de l'ensemble des établissements du Groupe BPCE.

Les nouvelles réglementations relatives aux marchés des instruments financiers (MIF2) et PRIIPS (*packaged retail investment and insurance-based products* pour uniformiser l'information précontractuelle des produits financiers packagés), renforcent la protection des investisseurs et la transparence des marchés. Elles impactent le Groupe dans sa dimension de distributeur d'instruments financiers, en renforçant la qualité des parcours clients dédiés à l'épargne financière et à l'assurance :

- Adaptation des recueils de données client et de la connaissance du client (profil client, caractéristiques des projets du client en termes d'objectifs, de risques et d'horizon de placement), actualisation du questionnaire de connaissance et d'expérience en matière d'investissements financiers et du questionnaire de risques sur l'appétence et la capacité à subir des pertes par le client permettant l'adéquation en matière de conseil ;
- Adaptation des offres liées aux services et produits financiers commercialisés ;
- Formalisation du conseil au client (déclaration d'adéquation) et de son acceptation du conseil (le cas échéant émission des alertes informant le client) ;
- Organisation des relations entre les producteurs et les distributeurs du Groupe ;
- Prise en compte des dispositions relatives à la transparence des frais et des charges selon la granularité exigée ;
- Elaboration de reportings périodiques d'adéquation et à valeur ajoutée aux clients et sur l'enregistrement des échanges dans le cadre de la relation et des conseils apportés aux clients ;
- Déclarations des reportings des transactions aux régulateurs et vis-à-vis du marché, obligations de best execution et de best selection ;
- Participation aux travaux de développement des formations des collaborateurs et à la conduite du changement liée à ces nouveaux dispositifs.

## SECURITE FINANCIERE

La prévention du blanchiment des capitaux et du financement des activités terroristes au sein du Groupe BPCE repose sur :

- Une culture d'entreprise

Cette culture, diffusée à tous les niveaux hiérarchiques, a pour socle :

- des principes de relations avec la clientèle visant à prévenir les risques, qui sont formalisés et font l'objet d'une information régulière du personnel ;
- un dispositif harmonisé de formation des collaborateurs du Groupe, avec une périodicité bisannuelle, et des formations spécifiques à la filière sécurité financière.

- Une organisation

Conformément aux chartes du Groupe BPCE, la Banque Populaire du Sud dispose d'un service dédié à la sécurité financière en charge de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Au sein de l'organe central de BPCE, un pôle dédié anime la filière relative à la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme, définit la politique en matière de sécurité financière pour l'ensemble du Groupe, élabore les différentes normes et référentiels et garantit la cohérence d'ensemble des décisions prises au niveau de chaque projet. Ce pôle assure également une veille réglementaire sur les typologies d'opérations concernées, et s'assure de la prise en compte des risques de blanchiment et de financement du terrorisme lors de la procédure d'agrément des nouveaux produits et services commerciaux par BPCE.

- Des traitements adaptés

Conformément à la réglementation, les établissements disposent de moyens de détection des opérations atypiques adaptés à leur classification des risques, permettant d'effectuer, le cas échéant, les examens renforcés et les déclarations nécessaires auprès du service Tracfin (Traitement et action contre les circuits financiers clandestins) dans les délais les plus brefs. La classification des risques du Groupe intègre la problématique des pays « à risques » que ce soit au plan du blanchiment, du terrorisme, de la fraude fiscale ou de la corruption. Le dispositif du Groupe a par ailleurs été renforcé avec la mise en place d'un référentiel et de scénarios automatisés adaptés aux spécificités du financement du terrorisme. S'agissant du respect des mesures restrictives liées aux sanctions internationales, les établissements du Groupe sont dotés d'outils de filtrage qui génèrent des alertes sur les clients (gel des avoirs de certaines personnes ou entités) et sur les flux internationaux (gel des avoirs et pays faisant l'objet d'un embargo européen et/ou américain).

- Une supervision de l'activité

La prévention du blanchiment des capitaux et du financement des activités terroristes donne lieu à un reporting interne à destination des dirigeants et des organes délibérants et à destination de l'organe central.

## LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

La corruption, qui se définit comme l'agissement par lequel une personne propose ou consent un avantage indu à une personne en échange d'un acte relevant de la fonction de cette dernière, est un comportement frauduleux, contraire à l'éthique et passible de lourdes sanctions pénales et administratives.

Le Groupe BPCE condamne la corruption sous toutes ses formes et en toutes circonstances. Dans ce cadre, il est signataire du Global Compact (pacte mondial des Nations Unies) dont le dixième principe

concerne l'action « contre la corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin ».

Il dispose d'un Code de Conduite et d'Ethique et chaque collaborateur du Groupe BPCE doit effectuer une formation obligatoire pour s'approprier les valeurs et les règles de ce Code.

La prévention de la corruption s'effectue de plusieurs façons :

- À travers la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la lutte contre la fraude, la surveillance des « personnes politiquement exposées », le respect des embargos ;
- Grâce au respect par les collaborateurs des règles de déontologie et d'éthique professionnelles en appliquant les politiques de prévention des conflits d'intérêts, le respect des politiques de cadeaux, avantages et invitations, les principes de confidentialité et de secret professionnel. Des sanctions disciplinaires sont prévues pour manquement au respect des règles professionnelles régissant les activités des entreprises du Groupe ;
- Avec la vigilance apportée aux contributions politiques ou à des agents publics, les donations, le mécénat et le sponsoring, ainsi que le lobbying ;
- Par l'encadrement des relations avec les intermédiaires et les apporteurs d'affaires : contrats standardisés dans le Groupe décrivant les prestations et obligations réciproques et fixation contractuelle des rémunérations ;
- Au moyen de la cartographie d'exposition aux risques de corruption des activités des entités du Groupe ;
- Grâce à une formation réglementaire relative aux règles de l'éthique professionnelles et de lutte contre la corruption sous forme d'e-learning.

Un dispositif de recueil d'alertes est à la disposition des collaborateurs et intégré aux règlements intérieurs. Une procédure de mise en oeuvre de la faculté d'alerte professionnelle et de recueil des signalements est mise à disposition des collaborateurs.

Le Groupe dispose par ailleurs de normes et procédures encadrant la connaissance client et des diligences de classification et de surveillance des clients. Dans le cadre de l'organisation du contrôle interne, des outils d'alertes, de détection et des plans de contrôle permanent contribuent à la sécurité du dispositif.

BPCE dispose également de normes et procédures comptables conformes aux standards professionnels. Le dispositif de contrôle interne Groupe relatif à l'information comptable vise à vérifier les conditions d'évaluation, d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de l'information, notamment en garantissant l'existence de la piste d'audit au sens l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Ce dispositif de contrôle participe au plan de prévention et de détection de fraude et aux faits de corruption ou de trafic d'influence.

Plus globalement, ces dispositifs sont formalisés et détaillés dans la Charte faïtière relative à l'organisation du contrôle interne Groupe et la Charte des risques, de la conformité et des contrôles permanents du Groupe. Ces chartes sont adoptées par les affiliés maisons mères et toutes les filiales de BPCE.

#### **2.7.8.4 Travaux réalisés en 2020**

La Direction de la Conformité Groupe a poursuivi en 2020 le programme mis en place afin de renforcer la complétude et la conformité des dossiers de connaissance client réglementaire. Ce dispositif, s'est attaché, en lien avec les plateformes informatiques, à bloquer toute ouverture de compte en cas d'absence d'auto-certification fiscale et de non-exhaustivité du dossier réglementaire client. Des actions ont également été menées afin d'accompagner les établissements dans des actions de remédiation des dossiers incomplets (ciblage des clients, kits de communication, reportings). Enfin, des travaux se poursuivent afin de déployer un dispositif d'actualisation des dossiers de connaissance client réglementaire.

En termes d'inclusion bancaire, le Groupe BPCE a renforcé son dispositif d'accompagnement des clientèles fragiles financièrement, conformément au décret du 20 juillet 2020.

Une attention particulière a été portée sur l'amélioration continue du dispositif de maîtrise des risques de non-conformité de la cartographie des risques de non-conformité avec notamment :

- L'automatisation sous l'outil PRISCOP de la cotation des cartographies des risques de non-conformité, l'évaluation du risque de non-conformité s'appuyant par ailleurs désormais sur le socle de base harmonisé de contrôle permanent de conformité de niveau 2,
- L'exploitation des résultats des contrôles permanents en fonction des risques,
- La mise en place en 2020 d'un module plans d'action.

BPCE a poursuivi le plan de remédiation sur son dispositif de commercialisation en matière d'épargne financière relativement à la directive et au règlement européen sur les Marchés d'Instruments Financiers (MIF2), à la directive sur la distribution d'assurance et à la réglementation PRIIPs.

BPCE a également mis en œuvre un plan de remédiation de mise en conformité des entités du Groupe au regard des obligations réglementaires EMIR. Concernant le règlement lié au reporting des opérations de financement SFTR (Securities Financing Transaction Reglement). La mise en œuvre du reporting est appliquée depuis le 13 juillet 2020.

Dans le domaine des sanctions financières internationales et des embargos, une équipe centrale a été constituée afin de mutualiser une partie du traitement des alertes pour le compte des établissements du Groupe afin de renforcer l'efficacité du dispositif.

Le Groupe a engagé un programme d'actualisation de sa connaissance clients en fonction des risques de blanchiment et de financement du terrorisme.

Toutes les actions du Groupe BPCE ont fait l'objet d'actions et travaux de déploiement au sein de la Banque Populaire du Sud durant l'exercice 2020.

## **2.7.9 Continuité d'activité**

La maîtrise des risques d'interruption d'activité est abordée dans sa dimension transversale, avec l'analyse des principales lignes métiers critiques, notamment la liquidité, les moyens de paiement, les titres, les crédits aux particuliers et aux entreprises, ainsi que le fiduciaire

### **2.7.9.1 Organisation et pilotage de la continuité d'activité**

La gestion du PUPA du Groupe BPCE est organisée en filière, pilotée par la continuité d'activité groupe, au sein du Département Sécurité Groupe du Secrétariat Général Groupe.

Le Responsable de la Continuité d'activité (RCA-G) Groupe, a pour missions de :

- piloter la continuité d'activité groupe et animer la filière au sein du Groupe ;
- coordonner la gestion de crise groupe ;
- piloter la réalisation et le maintien en condition opérationnelle des plans d'urgence et de poursuite d'activité groupe ;
- veiller au respect des dispositions réglementaires en matière de continuité d'activité ;
- participer aux instances internes et externes au groupe.

Les RPUPA des établissements du Groupe sont rattachés fonctionnellement au RCA Groupe et les nominations des RPUPA lui sont notifiées.

- Le cadre de référence de la Banque Populaire du Sud a été décliné et validé par le Comité Conformité, Risques Opérationnels, Nouveaux Produits et Processus (CCRONPP) du 17 décembre 2019.

Le Cadre Continuité d'Activité Groupe définit la gouvernance de la filière, assurée par trois niveaux d'instances, mobilisées selon la nature des orientations à prendre ou des validations à opérer:

- les instances de décision et de pilotage Groupe auxquelles participe le RCA-Groupe pour valider les grandes orientations et obtenir les arbitrages nécessaires ;
- le Comité filière de continuité d'activité, instance de coordination opérationnelle ;
- la plénière de continuité d'activité Groupe, instance plénière nationale de partage d'informations et de recueil des attentes.

La Direction Continuité d'Activité Groupe définit, met en œuvre et fait évoluer autant que de besoin la politique de continuité d'activité Groupe.

### **Description de l'organisation mise en œuvre pour assurer la continuité des activités**

L'objectif principal du Plan de Continuité d'Activité de la BPS est d'atténuer les impacts d'une crise, de quelque nature qu'elle soit, sur le fonctionnement normal de l'entreprise.

La Continuité d'Activité s'appréhende comme un processus global en vue de :

- Identifier et hiérarchiser les activités et systèmes essentiels,
- Identifier les menaces, les hiérarchiser et organiser les réponses de continuité d'activité à mettre en œuvre en adéquation avec les besoins de continuité préalablement exprimés,
- Se doter des ressources et des moyens suffisants pour assurer toutes les missions de la Continuité d'Activité au travers notamment de la création et le suivi d'une ligne budgétaire dédiée à la CA,
- Sensibiliser et former le personnel par la réalisation régulière d'exercices afin qu'il adopte les bonnes pratiques permettant de diminuer les impacts et améliorer la réactivité en cas de sinistre,
- Assurer la maintenance des dispositifs de Continuité d'Activité,
- Contrôler et faire respecter les normes de CA-Groupe pour s'inscrire dans un cadre commun et homogène et être en mesure de répondre aux enjeux et au régulateur.
- Détecter au plus tôt les incidents, limiter leurs impacts en assurant une veille et alerter au plus tôt la CA-G.

### **Stratégie**

D'une part, le plan de continuité de la Banque Populaire du Sud s'articule autour de sites de secours dédiés au repli en cas de sinistre.

D'autre part, la stratégie de continuité d'activité est définie pour chaque scénario de sinistre selon la faisabilité technique et les risques externes propres à notre région.

Ce dispositif, qui formalise les mécanismes de fonctionnement en modes dégradés et de reprise technique, après identification préalable de l'ordre de priorité, du niveau de service à restaurer et les délais associés, s'appuie sur :

- Des Plans de Continuité Métiers : élaborés par les CPCA Métiers, ils couvrent pour chaque métiers les activités essentielles identifiées et leurs criticités, les besoins de continuité, les solutions de contournements envisagées en intégrant les mesures de retour à la normale ;
- Des Plans de Continuité Support : élaborés en concertation avec les CPCA Support concernés, ils recensent et proposent de manière transversales les solutions de continuités envisageables pour le rétablissement des activités essentielles recensées dans les PCA Métiers ;
- Le Bilan d'Impact sur Activité (BIA) : Synthèse des besoins en continuité en fonction des activités essentielles recensées dans l'entreprise, de leurs criticités, des délais de reprise. Les activités essentielles à prioriser post-incident sont hiérarchisées en tenant compte de :
  - la Durée Maximale d'Indisponibilité effective (DMIE) allant de 4 heures à plus de 3 jours.
  - le nombre de collaborateurs à repliés dans la journée, dans les 3 jours, dans les 5 jours, dans les 15 jours et dans les 30 jours.
- Un plan de gestion de crise recensant le processus de remontée d'alerte, les premières mesures d'urgence à mener, l'annuaire et les outils nécessaires à la gestion d'un incident en incluant la sortie de crise.

### **Nature de la réponse**

Le dispositif de Continuité d'Activité repose sur un ensemble de mesures pré et post incident :

- **Mesures préventives :**
  - Maintien en conditions opérationnelles par le biais d'une campagne de mise à jour annuelle à minima de l'ensemble des Plan de Continuité Métiers et Supports,
  - Mise à jour de la synthèse des Bilans d'Impact sur Activité,
  - Mise à jour de la mallette de crise accessible à tout moment et sur chaque site de repli reprenant les éléments précités,

- Réalisation régulière d'exercices PCA afin de s'assurer du caractère opérationnel des PCA : vérifier le bon fonctionnement des sites de repli, l'accessibilité des modes opératoires et procédures, la formation/la sensibilisation des collaborateurs et de l'encadrement, l'ordre de priorité et les délais de reprises des activités essentielles.

- **Mesures de secours :**

- Le Plan de Gestion de Crise est une synthèse des premières mesures à engager en cas de crise de grande ampleur qui se traduit par plusieurs étapes qui sont la remontée d'alerte, le pré-diagnostic et la réunion de la Cellule de Crise.
- L'activation du Plan de Continuité d'Activité : ensemble de mesures à mettre en œuvre recensées dans les PCA Métiers et Supports selon les scénarios de sinistre.
- Les outils d'aide au suivi et à la gestion de crise : outil Groupe d'aide à la gestion de crise « Crisiscare » comprenant l'annuaire de crise et la mallette de crise.

## **Instances**

Les instances de pilotage et de suivi opérationnel pour la Continuité d'Activité de la BPS sont :

- La Commission PCA qui se réunit à minima 2 fois par an a pour principales missions :
  - Le suivi des réalisations et actualisations des PCA Métiers et PCA Supports,
  - La planification des tests et exercices PCA,
  - Le suivi des plans d'amélioration,
  - L'évolution des activités métiers de la BPS.

La Commission PCA est composée des membres titulaires de la Cellule de Crise Décisionnelle.

- Le Comité Conformité, Risques Opérationnels, Nouveaux Produits et Processus (CCRONPP) dont les principales missions sont :
  - S'assurer de la conformité des nouveaux produits et processus,
  - S'assurer de l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques opérationnels, suivre le niveau des risques et valider les plans de réduction à leur exposition,
  - Assurer les échanges avec les Marques du Groupe BPS.

La présentation des résultats des travaux de la Continuité d'Activité est réalisée devant le Comité des Risques.

### **2.7.9.2 Travaux réalisés en 2020**

Bien que pleinement mobilisées par la lutte contre les effets de la crise sanitaire, les équipes ont poursuivi les activités habituelles afin d'améliorer la résilience des dispositifs :

- Les analyses de risque, à partir d'un outil de cartographie (ArcGIS), dans le but de vérifier la cohérence des dispositifs avec un niveau de risque acceptable ;
- La validation d'un outil Groupe de gestion des PCA (Drive) par des établissements clients, futurs bénéficiaires ;
- La poursuite de la qualification de la criticité des prestations dans le cadre du référentiel des contrats en cours de constitution ;
- La constitution d'un groupe de travail et la proposition d'une feuille de route résilience cyber pour mieux faire face au risque de chaos extrême.

## **Tests et Exercices**

Les principaux fournisseurs de services communautaires du Groupe BPCE ont poursuivi leur programme de tests et d'exercices afin de s'assurer de la capacité de déploiement des solutions de continuité des systèmes d'information impliqués dans les activités critiques des établissements du groupe.

L'objectif des exercices de continuité est la validation du processus complet, de l'alerte jusqu'à la réalisation des activités bancaires. Les plans sont revus en conséquence des constats faits.

Chaque exercice est l'occasion de sensibiliser et former les collaborateurs aux situations de crises et aux bonnes pratiques de la Continuité d'Activité en veillant à mettre en place une rotation des participants afin d'améliorer la polyvalence.

Chaque exercice fait l'objet d'un compte rendu, et est accompagné si nécessaire d'un plan d'amélioration, adressé aux responsables métiers concernés et présenté en Commission PCA.

Onze exercices PCA étaient planifiés en 2020 à la Banque Populaire du Sud. Néanmoins, la crise sanitaire Covid-19 inédite par son ampleur, sa durée et ses conséquences, a amené la Banque Populaire du Sud à activer l'ensemble de ses plans de continuité d'activité métiers qui ont été considérés comme testés de fait et présentés à la Commission PCA de septembre 2020.

## **Travaux 2020**

Dans le cadre du suivi des projets Groupe, une synthèse du suivi de l'avancement du projet d'enrichissement de l'outil Jurisline a été régulièrement présentée en Commission PCA.

Des travaux ont été également menés afin d'adapter et décliner le Plan Cybercriminalité fourni par le Groupe. La synthèse des actions réalisées dans le cadre de ce projet a été présentée en Commission PCA.

De plus, à partir de la liste des sites BPS et avec l'aide du Groupe, une analyse de risques et d'impacts a été établie afin d'évaluer l'exposition aux risques naturels, technologiques et nucléaires pour l'ensemble du territoire BPS. La synthèse des risques résiduels a été présentée en Comité Conformité, Risques Opérationnels, Nouveaux Produits et Processus (CCRONPP).

Enfin, dans le cadre de la Crise sanitaire mondiale Covid-19, la Banque Populaire du Sud a activé et testé de fait l'ensemble de ces plans de continuité d'activité Métiers. Le dispositif de crise, dont le bilan a d'ailleurs été présenté en Commission PCA, a permis une gestion efficace de cette situation exceptionnelle.

### **2.7.10 Sécurité des systèmes d'information**

#### **2.7.10.1 Organisation et pilotage de la filière SSI**

Au sein du dispositif de maîtrise des risques liés aux TIC, la Direction de la Sécurité Groupe (DSG) est notamment en charge de la Sécurité des Systèmes d'Information (SSI) et de la lutte contre la cybercriminalité. La Direction de la Sécurité Groupe (DSG) est rattachée au Secrétariat Général Groupe.

La sécurité des systèmes d'information du Groupe BPCE est organisée en filière, pilotée par la Direction de la Sécurité Groupe (DSG).

Celle-ci, définit, met en œuvre et fait évoluer la politique SSI Groupe (PSSI-G).

La DSG :

- anime la filière SSI regroupant les RSSI des affiliées maisons mères, des filiales et des GIE informatiques,
- assure le pilotage du dispositif de contrôle permanent de niveau 2 et le contrôle consolidé de la filière SSI,
- initie et coordonne les projets Groupe de réduction des risques et,
- représente le Groupe auprès des instances de Place interbancaires ou des pouvoirs publics dans son domaine de compétence.

Depuis Mars 2020, l'activité Gouvernance, Risques et Contrôles de second niveau de BPCE-IT a été transférée à la DSG :

- L'activité gouvernance SSI BPCE-IT est désormais sous responsabilité SSI-Groupe
- L'activité Risques et Contrôles Sécurité est quant à elle assurée au sein d'une nouvelle entité rattachée à la Direction Sécurité Groupe.

Les RSSI de de la Banque Populaire du Sud et plus largement de tous les affiliés maisons mères, des filiales directes et des GIE informatiques sont rattachés fonctionnellement au RSSI Groupe. Ce lien fonctionnel implique notamment que :

- toute nomination de RSSI soit notifiée au RSSI Groupe ;
- la politique sécurité des systèmes d'information Groupe soit adoptée au sein des établissements et que chaque politique SSI locale soit soumise à l'avis du RSSI Groupe préalablement à sa déclinaison dans l'établissement ;
- un reporting concernant le niveau de conformité des établissements à la politique SSI Groupe, le contrôle permanent SSI, le niveau de risques SSI, les principaux incidents SSI et les actions engagées soient transmis au RSSI Groupe.

En 2020, la Banque Populaire du Sud a alloué un effectif à temps plein à la fonction de sécurité des RSSI auquel s'ajoute la contribution d'un expert en sécurité à l'activité, à noter qu'un suppléant a été désigné pour assurer une continuité d'activité en l'absence du RSSI. Le RSSI est rattaché à la Direction de la Conformité et des Risques.

### **2.7.10.2 Suivi des risques liés à la sécurité des systèmes d'information**

Le Groupe BPCE a élaboré une politique de sécurité des systèmes d'information Groupe (*PSSI-G*), adossée à la charte risques, conformité et contrôle permanent Groupe. Cette politique définit les principes directeurs en matière de protection des systèmes d'information (*SI*) et précise les dispositions à respecter d'une part, par l'ensemble des établissements du Groupe en France et à l'étranger et, d'autre part, au travers de conventions, par toute entité tierce dès lors qu'elle accède aux SI d'un ou plusieurs établissements du Groupe.

La PSSI-G constitue un socle minimum auquel chaque établissement doit se conformer. À ce titre, la Banque Populaire du Sud a mis en place une charte SSI locale déclinant la charte SSI Groupe.

Cette charte SSI s'applique à la Banque Populaire du Sud ainsi qu'à toute entité tierce, par le biais de conventions, dès lors qu'elle se connecte aux SI de la Banque Populaire du Sud.

La PSSI-G et la PSSI de la Banque Populaire du Sud font l'objet d'une révision annuelle, dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.

Dans le cadre du programme Groupe de mise en conformité aux exigences du règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD), un dispositif d'accompagnement RGPD des projets (y compris les projets digitaux) est en place avec un fonctionnement adapté au cycle de développement agile.

Le Groupe BPCE est également particulièrement vigilant en matière de lutte contre la cybercriminalité. Un Security Operation Center (SOC) Groupe unifié intégrant un niveau 1, fonctionnant en 24x7 est opérationnel.

Plusieurs actions ont été poursuivies en 2020, afin de renforcer les dispositifs de lutte contre la cybercriminalité :

- Travaux de sécurisation des sites Internet hébergés à l'extérieur
- Capacités de tests de sécurité des sites Internet et applications améliorées
- Mise en place d'un programme de Divulgence Responsable des vulnérabilités par le CERT Groupe BPCE

### **SENSIBILISATION DES COLLABORATEURS A LA CYBERSECURITE :**

Outre le maintien du socle commun Groupe de sensibilisation des collaborateurs à la SSI, l'année 2020 a été marquée par la mise en œuvre d'un nouveau plan de formation/sensibilisation SSI et par la participation au « mois européen de la cybersécurité ».

Sur le périmètre de BPCE SA, dans le cadre des travaux sur les habilitations, 168 applications sont désormais intégrées dans le périmètre de revue des droits et des procédures de gestion des

habilitations. À ces revues applicatives, s'ajoutent les revues de droits sur les ressources du SI (listes de diffusion, boîtes aux lettres partagées, dossiers partagés, etc.).

- De nouvelles campagnes de sensibilisation et de formation des collaborateurs ont par ailleurs été menées :

- Parcours de formation RGPD pour les chefs de projets et responsables d'offre ;
- Test de phishing et campagne de sensibilisation au phishing ;
- Participation aux réunions d'accueil des nouveaux collaborateurs.

En 2020, la Banque Populaire du Sud a nommé un expert en sécurité SI rattaché à la Direction Informatique optimisant la coordination des actions SSI.

### **2.7.10.3 Travaux réalisés en 2020**

Au niveau du Groupe, le projet d'élaboration d'une cartographie SSI exhaustive des systèmes d'information du Groupe incluant les systèmes d'information privatifs des établissements s'est poursuivi.

Deux chantiers majeurs ont été engagés :

- Elaboration d'un Framework de sécurité Groupe basé sur le référentiel NIST permettant d'évaluer régulièrement la maturité du Groupe sur les 5 piliers *Detect, Identify, Protect, Respond, Recover*, de fixer des objectifs chiffrés et de piloter les actions ;
- Programme Groupe de gestion des identités et des droits (IAM) groupe ayant pour objectifs :
  - de disposer de référentiels Groupe pour les personnes, les applications et les organisations,
  - de mettre en place une gouvernance IAM Groupe,
  - d'intégrer, si possible, toutes les applications du Groupe dans l'IAM avec un provisionnement automatique et une vue globale des habilitations ;

Au niveau de la Banque Populaire du Sud, la migration des derniers actifs supports locaux dans les infrastructures sous infogérance groupe a été finalisée.

La fiabilisation du recensement des actifs métiers hébergées en dehors de ces infrastructures groupe s'est poursuivie en s'appuyant sur la procédure faitière groupe diffusée fin 2020.

## **2.7.11 Risques climatiques**

### **2.7.11.1 Organisation et gouvernance**

Le Groupe BPCE est doté, depuis le 1er janvier 2019, d'un pôle Risques Climatiques au sein du département Gouvernance Risques de la direction des Risques de BPCE. Suite à la création de ce pôle des correspondants risques climatiques ont été nommés dans les établissements des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne, ainsi que dans les filiales du Groupe lors de d'été 2020. De manière succincte, le pôle Risques Climatiques a mis en œuvre de nombreux travaux ayant trait à la gouvernance, stratégie et gestion des risques climatiques et environnementaux.

La création d'un Comité des Risques Climatiques, présidé par le président du Groupe BPCE et regroupant trois membres du Comité de Direction Générale de BPCE, marque l'intérêt que porte le Groupe à ces sujets. Ce Comité semestriel se réunira pour la 1ère fois en décembre 2020 et permettra d'aborder les sujets climatiques d'un point de vue transverse pour le Groupe et ses différents métiers.

### **2.7.11.2 Intégration dans les politiques de risques**

#### **A. Les Risques de Crédit**

Les risques climatiques sont intégrés dans le RAF et la macro-cartographie, ainsi que dans les prospectives des risques. Ils se présentent comme des risques transversaux aux risques de crédits et financiers.

Les critères ESG sont présents dans la politique des risques globale du Groupe et déclinés dans les politiques sectorielles. La prise en compte des risques climatiques est mise à jour, depuis 2019, par le Département Risques de crédit à chaque revue des Politiques sectorielles du Groupe.

Une revue sectorielle des risques ESG a été réalisée par le CoREFI (Comité des Risques Extra-Financiers, composés des équipes de la RSE et des Risques climatiques) entre le 1er février et le 30 mars 2020. Le CoREFI a élaboré une notation sectorielle pour chacun des secteurs de la nomenclature du Groupe, basée sur des critères ESG, en utilisant la méthodologie ESG précédemment évoquée. Cette notation a été validée par le Comité des Normes et Méthodes. La notation du CoREFI a permis une classification sectorielle, par la suite, validée par le Comité de Veille sectorielle, puis transmise aux établissements.

Le groupe BPCE procède à la mise à jour progressive des politiques sectorielles afin d'intégrer les critères ESG. Au fur et à mesure de la réception de ces mises à jour, la BPS qui applique les politiques sectorielles groupe les prend en compte.

Les fiches d'analyses des grands Corporate sont complétées d'une note extra-financière de la contrepartie et de son secteur d'activité. La note du grand Corporate analysé sera attribuée par l'agence de notation extra-financière ISS ESG, et celle correspondant au secteur sera attribuée par le CoREFI.

La réflexion d'exploitation au sein de la BPS de ces notations supplémentaires est en cours.

Le Pôle Risques Climatiques a développé une méthodologie ESG permettant d'intégrer les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans l'analyse des risques pour les octrois de crédit. Cette méthodologie a été validée par le Comité des Normes et Méthodes, le 12 juin 2020. La méthodologie est adaptée à l'analyse des politiques sectorielles et peut aussi être utilisée pour des analyses individuelles, elle se décompose en cinq volés :

- **Une note de contexte** : évaluation des risques climatiques lié au secteur.
- **Des recommandations et points d'attention** : mise à disposition d'un tableau synthétisant les vulnérabilités du secteur au regard des critères ESG.
- **Des indications concernant la qualité d'adhésion aux conventions ou standards nationaux ou internationaux** : cette partie regroupe les indicateurs, les normes, les labels et les standards en vigueur sur le secteur en question.
- **Une note extra-financière** : après identification des cinq principales contreparties du secteur financé par les établissements et filiales, une explication des notations extra-financières, attribuées par des grandes agences de notation et en priorité ISS ESG, est proposée.
- **Une prise en compte de la Taxonomie Européenne** : la Taxonomie européenne a pour objectif d'identifier et de classer les activités en respectant des critères qualitatifs et quantitatifs précisés par l'UE selon leurs contributions aux six objectifs environnementaux (Adaptation au changement climatique (impact d'une organisation sur l'environnement) ; atténuation du risque climatique (impact de l'environnement sur une organisation); utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines ; transition vers une économie circulaire, prévention et recyclage des déchets ; prévention et réduction de la pollution ; protection de la biodiversité et des écosystèmes sains). L'objectif de l'Europe est d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Le Pôle Risques Climatiques a développé un questionnaire ESG qui a été transmis à tous les établissements du Groupe.

Pour 2021 la BPS va lancer un chantier interne pour étudier tous les impacts, l'organisation et les outils nécessaires afin de prendre en compte les critères ESG lors de l'octroi de crédits.

Des travaux sont prévus en 2021 pour déployer le questionnaire EP4 auprès des clients Corporate notamment sur le volet Environnemental.

## B. Les Risques Financiers

Une analyse de portefeuilles obligataire est proposée, par le Pôle Risques Climatiques, aux établissements depuis juin 2020. Ces analyses ont pour objectif de fournir aux établissements des

informations fiables, basées sur les notations attribuées par l'agence de notation extra-financière ISS ESG. Ces informations permettent aux établissements de mieux piloter leurs portefeuilles et de pouvoir communiquer sur leur intégration des critères ESG.

La notation d'ISS ESG dépend à 50% de cinq critères considérés comme les plus matériels du secteur d'activité analysé. Les notes se répartissent de A+ (performance ESG excellente) à D- (mauvaise performance ESG). Les notes des émetteurs sont comparables entre elles quel que soit le secteur. En effet, les émetteurs sont notés par rapport à leur propre performance ESG sur la base de critères spécifiques. A partir des notations d'ISS ESG, le Pôle Risques Climatiques développe une analyse sectorielle du portefeuille de l'établissement, et identifie les émetteurs les moins bien notés. Une explication de ces notations est aussi développée afin de faciliter la compréhension et la prise en compte de cette analyse par les établissements.

La BPS a bénéficié de l'analyse de son portefeuille LCR par BPCE et a maintenu sa mise à jour afin de présenter le sujet lors du comité de trésorerie interne de décembre 2020.

### C. La macro-cartographie des risques

Depuis 2019, la macro-cartographie des risques intègre les risques climatiques dans la catégorie « risques stratégiques, d'activité et d'écosystème ». Des premiers indicateurs ont été définis et sont suivis afin d'en apprécier la pertinence : la somme des encours « marrons » selon la définition de l'ACPR datant de 2017, celle des encours d'énergies renouvelables ainsi que les provisions sectorielles climatiques sont mesurées.

Ces indicateurs, pouvant être amenés à évoluer, permettent un premier repérage des encours et la sensibilisation des collaborateurs au risque climatique de transition.

Les risques climatiques, à l'instar des travaux de cartographie des risques des superviseurs ACPR et BCE, sont bien identifiés dans l'analyse prospective des risques.

### D. Création d'un outil d'identification de l'exposition des actifs aux risques climatiques physiques

Un outil d'identification de l'exposition des actifs aux risques climatiques physiques, nommé Clim'ap, a été développé par le Pôle Risques Climatiques. Cet outil visuel regroupe différentes notations et divers niveaux de granularité. Il offre une visibilité territoriale granulaire de l'exposition aux risques climatiques physiques. Plus globalement, la Clim'ap permet d'avoir une vision claire des différentes expositions à l'aléa climatique considéré et de la vulnérabilité des actifs économiques en zone rouge (c'est-à-dire les plus exposées). Cet outil facilite aussi l'identification des opportunités du territoire analysé. Un prototype sur une zone géographique délimitée et l'aléa climatique le plus impactant sur le territoire français a été réalisé. Cette première version a été présentée aux établissements et a fait l'objet d'une analyse détaillée.

#### **2.7.11.3 Sensibilisation et formation**

##### A. Sensibilisation / formation

##### i. Déploiement d'une version thématique du Risk Pursuit sur les risques climatiques

Le Climate Risk Pursuit est un outil de formation interactif qui a été développé par la Direction des Risques de BPCE, conjointement avec la Direction RSE/Développement Durable de BPCE. Cet outil vise à sensibiliser tous les collaborateurs du Groupe aux risques climatiques, à leurs impacts et aux enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Ce module de formation interactive, accessible sur la plateforme de formation du Groupe « click and learn », fonctionne sous forme de quiz ludiques.

La BPS a inscrit en 2020 l'ensemble de ses collaborateurs à cette formation.

##### ii. Formation à distance sous forme de MOOC

Le pôle des Risques Climatiques développe une formation en ligne sur les risques climatiques et leurs enjeux pour le banquier et l'assureur sur une plateforme adaptée. Il s'agit d'une formation qui se déroulera en chapitres d'une heure chacun, mêlant des supports vidéo, interview, présentation et accessible à l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Cette formation en ligne a pour but de :

- Comprendre les enjeux du changement climatique et les risques engendrés ;
- Identifier les risques climatiques pesant sur les clients et leurs impacts financiers ;
- Analyser les risques climatiques à travers des outils associés ;
- Formaliser les opportunités et les leviers d'action pour le banquier et l'assureur.

Son déploiement sera réalisé sur l'année 2021.

#### B. Création d'une filière et son animation

En juin 2020 a été créé la filière Correspondants climatiques, comme recommandé par l'ACPR dans son rapport « Gouvernance et gestion des risques climatiques par les établissements bancaires : quelques bonnes pratiques » de mai 2020. Un correspondant est présent au sein de la direction des Risques de chaque entité du Groupe. Leurs rôles et leurs missions sont les suivantes :

- Suivre l'actualité des travaux du pôle Risques Climatiques afin d'être en mesure de les mentionner auprès du Directeur Risques et de la Conformité de l'établissement, voire de ses instances dirigeantes.
- Etre le relais local des travaux auprès des équipes concernées afin de sensibiliser, décliner et permettre en interne les échanges sur ces sujets.
- Etre informé des évolutions réglementaires et échanges de place pouvant impacter l'activité des établissements.
- Répondre à des demandes de groupes de travail dédiés sur certains projets.

Le référent climatique BPS a le rôle et les missions préconisés par le Groupe BPCE.

#### **2.7.11.4 Travaux réalisés en 2020**

Des actions sur les risques climatiques se sont déroulées en 2020 :

- Présentations destinées à informer et sensibiliser les instances suivantes : Conseil d'administration / Comité de Direction
- Intégration des risques climatiques dans le Plan de continuité d'activité (PCA)
- Inscription des collaborateurs à la formation Climate Pursuit

#### **2.7.12 Risques émergents**

Le Groupe BPCE porte une attention particulière à l'anticipation et à la maîtrise des risques émergents compte tenu de l'évolution permanente de l'environnement. A ce titre, une analyse prospective identifiant les risques pouvant impacter le Groupe est réalisée chaque semestre et présentée en Comité Risques et Conformité Groupe, puis en Comité des Risques du Conseil de Surveillance.

La pandémie mondiale de Covid-19 et les confinements de la plupart des pays au printemps et à l'automne ont entraîné une contraction violente et soudaine des économies. Cette crise, dont la durée et l'intensité restent encore très incertaines, a profondément modifié l'environnement dans lequel s'exercent les activités du Groupe. Elle a en effet largement aggravé l'intensité des chocs causés par les différentes typologies de risques affectant nos métiers.

Le risque de dégradation future des portefeuilles de crédit du Groupe apparaît aujourd'hui prépondérant. L'impact de la crise sanitaire, particulièrement marqué pour certains secteurs, la hausse de l'endettement des entreprises pour y faire face, notamment à travers les prêts garantis par l'Etat, ainsi que la remontée attendue du chômage malgré les mesures de chômage partiel, apparaissent en effet comme des moteurs de la dégradation à venir des expositions du Groupe et d'une remontée inévitable et potentiellement importante du coût du risque.

Le contexte de taux bas voire négatifs continue de peser sur la rentabilité des activités de banque commerciale, en lien avec la part significative des prêts habitat à taux fixe et les activités d'assurance vie.

L'environnement géopolitique international reste une zone d'attention sous vigilance, les différentes tensions géopolitiques continuant de peser sur le contexte économique global et alimentant les incertitudes.

La poursuite de la digitalisation de l'économie et des services financiers s'accompagne d'une vigilance constante des banques face aux cyber risques. La sophistication des attaques et les éventuelles vulnérabilités des systèmes IT des banques sont deux enjeux majeurs pour le Groupe BPCE, en lien avec les attentes du régulateur.

Le Groupe est très attentif à l'évolution de l'environnement réglementaire et aux demandes du superviseur, notamment sur les nouvelles normes de provisionnement, les guidelines sur les prêts non performants et en particulier la nouvelle définition du défaut et la finalisation de Bâle III.

Les changements climatiques et la responsabilité sociale sont des thèmes de plus en plus présents dans la politique de gestion des risques.

Enfin, les risques opérationnels font l'objet d'une attention soutenue avec notamment l'application des dispositifs de gestion de crise quand nécessaire.

## **2.8 Evénements postérieurs à la clôture et perspectives**

### **2.8.1 Les événements postérieurs à la clôture**

#### ***Pour le groupe BPCE***

Le Groupe BPCE a annoncé le 09 février 2021 un projet de simplification de son organisation. Dans cette perspective, BPCE S.A., actionnaire majoritaire de Natixis S.A., va acquérir les 29,3% du capital de Natixis S.A. qu'elle ne détient pas et déposer une offre publique d'achat simplifiée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'offre publique d'achat simplifiée sera, le cas échéant, suivie d'un retrait obligatoire si les conditions de mise en œuvre étaient satisfaites.

#### ***Pour la Banque Populaire du Sud***

Lors de sa séance du 12 février 2021, le Conseil d'Administration a autorisé la cession de 100% des parts détenues par la BPS dans sa filiale ABSIServices, spécialisée dans la gestion et l'entretien des automates bancaires. Cette cession s'inscrit dans le cadre plus général du projet « ATM » au terme duquel toutes les entreprises du Groupe BPCE sous-traiteront la gestion de leurs automates au groupe Brink's. Ce projet de cession, qui a recueilli l'avis favorable des instances sociales de la BPS et d'ABSIServices, devrait être finalisé en mai 2021.

### **2.8.2 Les perspectives et évolutions prévisibles**

#### **PREVISIONS 2021 : UN REBOND MECANIQUE ENCORE PARTIEL ET INCERTAIN**

En 2021, le chemin de la reprise économique des pays développés reste très incertain et vulnérable, singulièrement à une recrudescence récurrente de la Covid-19 avec un risque de mutation du virus et en conséquence, à la mise en place de nouveaux épisodes de confinement, surtout en Europe, même si les programmes de vaccination font espérer l'atteinte d'une immunité collective face à la maladie. La mise en œuvre plus ou moins rapide selon les pays de ces programmes accentuerait cependant la forte hétérogénéité géographique de l'impact économique de la pandémie, la France ne pouvant par exemple atteindre cette immunité avant le début de 2022. Il est ainsi peu probable que le niveau d'activité d'avant crise des économies occidentales soit retrouvé avant 2022, d'autant que les reconfinements européens et français, même s'ils sont plus souples ou moins longs qu'auparavant, frappent des économies de plus en plus affaiblies. De plus, l'incertitude sanitaire et économique, en se prolongeant au moins au premier semestre, voire en se matérialisant par des mécanismes économiques potentiellement déflationnistes de « stop and go », produirait naturellement des comportements plus restrictifs de dépenses. Ceux-ci se traduisent pour les ménages, par la volonté

d'épargner davantage par précaution, pour se protéger contre une perte éventuelle d'emplois, et, pour les entreprises, par une baisse de l'investissement et une compression des coûts, souvent sous la forme d'un recul des effectifs salariés.

Dans le scénario tendanciel proposé, le PIB mondial progresserait de 4,9 % après - 3,8 % en 2020, dépassant son niveau de 2019 essentiellement grâce au rebond asiatique en général et en Chine en particulier. La Chine retrouverait un rythme de progression proche de celui de 2019, malgré les craintes sur la dette des entreprises et la remontée du yuan. Les Etats-Unis, qui restent bridés par une circulation épidémique persistante, profiteraient de la dépréciation du dollar et surtout du nouveau stimulus budgétaire, voire de l'adoption d'un plan de relance encore plus ambitieux, grâce au renforcement politique de l'administration Biden. La combinaison d'un assouplissement illimité des banques centrales et les perspectives de relances budgétaires de grande ampleur, dans un environnement de taux d'intérêt durablement et extrêmement bas, toujours proches de zéro, soutiendraient la reprise mécanique attendue de part et d'autre de l'Atlantique, surtout à partir du second semestre, une fois passées les mesures d'endiguement d'un nouvel emballement épidémique.

Le déversement de liquidités, accentué par la BCE avec l'amplification de son plan d'achats de titres obligataires (le « Pandemic Emergency Purchase Programme »), et l'absence de remontée des taux directeurs ne permettraient qu'une remontée insignifiante des taux longs, malgré l'amélioration conjoncturelle et la légère hausse de l'inflation, plutôt d'origine pétrolière. Les prix du Brent seraient en effet tirés vers environ 55 dollars le baril par le renouvellement de l'accord de réduction de la production d'or noir de l'OPEP+. Le risque déflationniste, davantage en Europe qu'aux Etats-Unis, apparaît cependant toujours plus fort que celui de la résurgence d'une véritable inflation cette année, hormis l'émergence probable de bulles d'actifs financiers et immobiliers. Les taux longs réels resteraient négatifs, annihilant tout risque d'un effet « boule de neige » de la dette publique.

La croissance française ne retrouverait pas en 2021 son niveau d'avant-crise, son rebond mécanique et partiel étant plus proche de 5 % que de 7 %, malgré la stimulation du plan de relance, à hauteur de 1 point de PIB. Ce rattrapage incomplet serait loin d'effacer la perte antérieure de richesse, de - 8,2 %, d'où des risques majeurs d'incompréhension sociale. En particulier, on devrait assister à une envolée du taux de chômage (10,6 %), qui est souvent une conséquence retardée de la conjoncture. Cette envolée serait alors en net décalage avec le redressement apparent de l'activité économique. Cette perception nourrirait un comportement prolongé d'épargne de précaution, à défaut d'être un ferment social à enrayer. Le taux d'épargne des ménages a déjà dépassé 20 % de leur revenu l'année dernière, cette forte augmentation s'expliquant avant tout par une épargne involontaire (forcée), liée à la difficulté de consommer durant les deux confinements. Il diminuerait certes mécaniquement en 2021 de manière importante mais insuffisamment pour relancer plus nettement l'activité, demeurant à un niveau élevé, proche de 17 % (contre 14,9 % en 2019). Cet attentisme resterait aussi motivé par la prudence et l'incertitude sanitaire, voire par le repli vers des dépenses plus essentielles, en dépit de la bonne tenue relative du pouvoir d'achat. Malgré la dégradation du marché du travail, ce dernier bénéficierait encore des différents mécanismes d'aides mis en place par l'État et d'un relèvement modéré de l'inflation vers 1 %, en lien avec l'amélioration conjoncturelle et la hausse des cours du pétrole.

L'investissement productif des entreprises s'est moins replié que le PIB en 2020, grâce à la préservation des réserves en liquidité par le canal du crédit. Soutenu par le plan de relance, il rebondirait prudemment, en raison de la fragilisation de la trésorerie, des besoins en renforcement massif des fonds propres, d'un effort traditionnel de resserrement des coûts, voire de désendettement, après un tel choc. Enfin, malgré les restrictions à la mobilité pesant sur le tourisme et l'industrie aéronautique, la contribution de l'extérieur s'améliorerait progressivement, du fait du regain du commerce mondial et de la conjoncture européenne. En outre, les mesures d'urgence d'une ampleur inédite, puis la montée en charge du plan de relance, associées à la faiblesse du rattrapage économique, continueront de fortement détériorer le déficit et la dette de l'Etat.

## **PERSPECTIVES DU GROUPE ET DE SES METIERS**

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire mondiale de la Covid-19 et ses conséquences sur quasiment tous les secteurs de l'économie réelle, l'année 2021 pourrait être une année de sortie de crise portée par l'espoir d'une solution sanitaire. Toutefois, aux côtés d'une relance par la demande et par l'offre, l'année 2021 devrait également être une année de transition, d'adaptation, voire de survie, pour de nombreux acteurs économiques, avec des réponses à apporter à de nouveaux besoins ayant émergé pendant la crise.

Dans un contexte d'incertitudes, mais aussi d'opportunités, le Groupe BPCE a entamé la préparation de son futur projet stratégique, lequel sera communiqué en juin 2021.

Le groupe aura à faire à de nombreux défis qui touchaient le secteur bancaire avant la crise : le niveau des taux bas, devenu structurel, qui pèse sur les revenus de différents produits bancaires et assurantiels ; la nouvelle donne sociétale, avec les évolutions de la société et des parcours de vie, un retour au local qui favorise le développement des acteurs ancrés dans les territoires, la quête de sens, des attentes renforcées des clients sur la responsabilité sociale et environnementale ; les bouleversements technologiques qui ouvrent de nouvelles opportunités et imposent de nouveaux standards ; la réglementation, qui favorise l'émergence de nouveaux acteurs (DSP2), renforce les exigences en fonds propres des banques (Bâle IV), protège les données des clients (RGPD).

Le groupe se positionnera face à de nouvelles interrogations apparues au cours de la crise Covid 19 : la crise sanitaire mondiale questionne la mondialisation, l'état des systèmes de santé et le rapport aux enjeux de durabilité ; la mise à l'arrêt de l'essentiel des flux de circulation questionne les modes de consommation et la nature des chaînes de production ; enfin, la crise de l'économie réelle questionne le mode de financement des entreprises ainsi que le rôle de l'Etat dans l'économie.

Un ensemble d'inconnues subsiste concernant la durée et l'ampleur des bouleversements attendus pour les temps à venir, notamment sur le plan sanitaire et sur le plan économique. Mais la crise actuelle aura ancré durablement certaines accélérations et inflexions de tendances, notamment les transformations liées aux modes de consommation à distance, à l'attention accrue au secteur de la santé et à l'environnement, au futur du travail, et au renforcement de l'action des pouvoirs publics.

Dans ce contexte, le projet stratégique du groupe portera sur la croissance et le développement de ses métiers en affirmant leur caractère « essentiel » et leur positionnement éthique, en accompagnant les territoires, les clients particuliers et les entreprises, notamment vis-à-vis des enjeux de transition environnementale et de financement de la santé, et en soutenant l'économie aux côtés des pouvoirs publics.

Le groupe explorera les pistes pour améliorer sa performance et l'inscrire dans la durée, en renforçant son efficacité opérationnelle à travers des économies d'échelle et des mutualisations, la digitalisation et l'automatisation, le développement des cas d'usage de la data.

Le groupe veillera à maintenir des fondamentaux solides en matière de résilience financière (solvabilité et liquidité) et être en capacité d'absorber la croissance probable du coût du risque dans un contexte de pression sur les revenus.

Le projet stratégique portera également sur les nouveaux modes d'interaction à distance avec les clients, tout en maintenant la proximité, et la montée en puissance du futur du travail.

Enfin, le groupe sera attentif aux mouvements de consolidation en Europe portant notamment sur les métiers nécessitant une taille critique suffisante pour assurer leur rentabilité.

## **PERSPECTIVES POUR LA BANQUE POPULAIRE DU SUD**

Le calendrier et l'ampleur du rebond de l'économie française –et régionale– en 2021 restent encore très incertains.

Dans ce contexte, la BPS continuera néanmoins de consolider sa présence sur son territoire avec l'ouverture programmée de nouvelles agences généralistes à Gruissan, Pia, Mazères et Alès (marque BdP), de deux agences « développement durable » à Perpignan et Montpellier et d'un nouveau centre d'affaires Entreprises sur la zone de Montpellier Ouest.

La BPS s'attachera par ailleurs à accompagner au plus près ses clients professionnels et entreprises pour la mise en œuvre de la "phase 2" des PGE. Elle visera également à renforcer ses services de middle-offices pour répondre de façon toujours plus réactive et experte aux demandes de la clientèle.

Enfin, la BPS engagera en 2021 la construction de son Plan stratégique 2022-2024. Elaboré avec l'ensemble de ses équipes, ses administrateurs, ses clients et ses partenaires, et coordonné avec les ambitions stratégiques du Groupe BPCE, ce Plan visera à rendre la BPS toujours plus réactive et proche de ses clients et encore plus performante et solide financièrement, grâce à l'engagement réaffirmé et à la montée en compétence permanente de ses collaborateurs.

## 2.9 Eléments complémentaires

### 2.9.1 Information sur les participations, liste des filiales importantes, liste des succursales

	Filiale consolidée	Filiale non consolidée
	SAS Financière de Participation BPS	ABSI Services
Date de création	2006	1998
Capital	2 000 000 €	8 000 €
Forme Juridique	SAS	SAS
Activité	Finances	Maintenance et gestion automates bancaires
RBE ou EBE en K€	802	445
RN en K€	800	306
% de capital détenu par la BPS	100%	100 %
Commentaires	Détient 100% du capital de la SAS Financière Immobilière 15	ABSIServices est devenue filiale de BPS le 1 <sup>er</sup> mai 2016

### 2.9.2 Activités et résultats des principales filiales

*Sans objet*

### 2.9.3 Tableau des cinq derniers exercices

Banque Populaire du Sud (montant en milliers d'euros)	2016 (*)	2017 (*)	2018 (*)	2019	2020
Capital BPS en fin d'exercice	349 037	357 801	362 363	407 206	410 490
Nombre de parts sociales	232 691 499	238 533 936	241 575 197	271 470 527	273 660 229
Produit Net Bancaire	315 547	318 634	318 047	385 071	379 735
Résultat Brut d'Exploit.	105 079	111 725	108 712	106 069	124 384
Résultat Net	66 101	71 243	69 488	59 240	74 692
Intérêts aux parts sociales	5 415	5 216	5 325	4 871	5 054
Effectif moyen CDI	1 735	1 713	1 697	2 073	2 079
Masse Salariale	59 372	58 303	60 351	73 896	73 906
RBE/nombre de parts au 31/12	0,45	0,47	0,45	0,39	0,45
Résultat Net/nombre de parts au 31/12	0,28	0,30	0,29	0,22	0,27
Intérêts annuels par part sociale (en euros)	0,024	0,0225	0,0225	0,01875	0,01875

(\*) données périmètre Banque Populaire du Sud avant fusion

## 2.9.4 Délais de règlement des clients et des fournisseurs

En Milliers d'euros	Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							
	0 jours (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jours (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées	0					256	0					0	
Montant total des factures concernées T.T.C	0	19 715	0	0	28	19 743	0	0	0	0	0	0	
Pourcentage du montant total des achats T.T.C de l'exercice	Non significatif	15,69%	Non significatif	Non significatif	0,02%	15,71%							
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T. de l'exercice							Non significatif	Non significatif	Non significatif	Non significatif	Non significatif	Non significatif	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues	Non significatif (les factures en litiges sont incluses dans le cadre A).												
Montant total des factures exclues	Non significatif (les factures en litiges sont incluses dans le cadre A).												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des	Délais légaux calculés au-delà de 60 jours entre la date d'émission de la facture et le règlement.					Délais légaux calculés au-delà de 60 jours entre la date d'émission de la facture et le règlement.							

## **2.9.5 Informations relatives à la politique et aux pratiques de rémunération (article L.511-102 du code monétaire et financier)**

### **Rapport prévu à l'article 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement, soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution Politique et pratiques de rémunération des personnes définies à l'article L.511-71 du code monétaire et financier – Exercice 2020**

#### **1. Description de la politique de rémunération en vigueur dans l'entreprise**

La Banque Populaire du Sud met en œuvre une politique de rémunération dont les caractéristiques consistent en un niveau de rémunération fixe lié au niveau de compétences. Les rémunérations fixes sont préalablement définies au regard de minima par classification fixés par la convention collective de la Banque.

Elles sont ensuite adaptées au regard du niveau de responsabilité, d'expertise et de résultats obtenus par chaque collaborateur et des niveaux de rémunération proposés par le marché local de la Banque.

Dans ce cadre, la Banque Populaire du Sud conduit une politique de recrutement exigeante et sélective assortie de niveaux de rémunération en cohérence avec ceux proposés sur le marché pour des formations initiales, des expertises, des compétences et des expériences similaires.

La politique de rémunération vise à garantir à chacun, sur la base de son engagement et de ses résultats, l'équité des rémunérations.

Chaque année la Direction des Ressources Humaines, en collaboration avec l'ensemble des directions, procède à l'examen des situations individuelles et s'assure de la cohérence des rémunérations en valorisant la performance, l'engagement et l'implication, les résultats obtenus et l'évolution des compétences.

La Direction générale, en réaffirmant son engagement d'assurer une dynamique de progression en lien avec les résultats de l'entreprise, fait réaliser des analyses exhaustives de tous les niveaux de rémunération afin de décider de mesures catégorielles en direction des techniciens, des cadres et en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Pour l'exercice 2020, une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) d'un montant de 700 € brute pour l'ensemble des collaborateurs a été versée (février 2020).

Dans le cadre de Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) et comme chaque année, des mesures catégorielles portant sur la rémunération et les avantages périphériques à la rémunération sont arrêtées.

Ainsi, les mesures suivantes ont été prises pour l'exercice 2020 :

- Une prime exceptionnelle « Covid » : compte tenu des circonstances particulières auxquelles se sont trouvés confrontés les collaborateurs ayant poursuivi leur activité pendant la période d'urgence sanitaire, l'entreprise a décidé de verser une prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat (PEPA) en complément de celle de 700 € versée en février 2020. Ainsi, les collaborateurs qui, pendant la période du 17 mars 2020 au 10 mai 2020, ont travaillé plus de 14 jours, se sont vus attribuer une prime comprise entre 300 et 600 € brute selon le lieu d'exercice de leur activité (sur site ou à distance).
- Une prime comprise entre 300 et 1 000 € brute a été accordée aux collaborateurs ayant particulièrement contribué au projet de fusion avec les Marques Banque Dupuy, de Parseval, Banque Marze et Crédit Maritime Méditerranée.

- Une analyse salariale individuelle a été conduite avec les managers des collaborateurs classés D, E, F ou G qui bénéficient d'un salaire supérieur d'au moins 10 % au salaire moyen de leur niveau. Après examen, ceux-ci peuvent bénéficier d'un changement de classification.
- Une analyse individuelle a été conduite avec les managers des collaborateurs n'ayant pas eu de promotion et/ou d'augmentation depuis au moins 5 ans. Une enveloppe spécifique est allouée à cette mesure en prenant en compte le niveau de salaire, les appréciations et les résultats.
- Une revalorisation est effectuée afin que les collaborateurs ayant le statut cadre et dont la rémunération brute annuelle est inférieure à 33 000 € soit portée à ce niveau. Par ailleurs, un examen attentif de la situation des cadres dont la rémunération brute annuelle est inférieure à 41 400 € est réalisé.

La Banque Populaire du Sud s'est engagée dans le cadre de l'égalité professionnelle à mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et à les réduire progressivement. Une enveloppe spécifique est allouée à cette mesure.

L'accord sur les NAO a été signé par l'ensemble des organisations syndicales (SNB/CGT/CFDT).

Par ailleurs, les collaborateurs bénéficient, en fonction des résultats de la Banque Populaire du Sud d'une participation et d'un intéressement. En 2020 les sommes versées à ce titre (sur les bases des résultats de l'exercice 2019) ont représenté 17.1 millions d'euros, ce qui représente un montant moyen par salarié de 8 203€.

Les montants d'intéressement et de participation distribués positionnent la Banque Populaire du Sud dans les premiers rangs des Banques Populaires.

En 2018, un dispositif de rémunération variable visant à valoriser les talents et les performances et concernant tous les collaborateurs de la Banque Populaire du Sud (agences et sites centraux), a été testé. Les collaborateurs primés ont participé à un voyage collectif. Ce dispositif a été reconduit en 2019 et en 2020. Ainsi, chaque Directeur a défini avec ses équipes, un ou plusieurs indicateurs de performance dont la réalisation a permis de déclencher le dispositif pour les équipes les plus performantes de sa Direction. Compte tenu du contexte sanitaire, le voyage est, à ce jour, prévu en septembre 2021 pour les lauréats 2019 et 2020.

Ce dispositif concerne moins de 10% de l'effectif de la Banque Populaire du Sud pour 2020.

## **2. Processus décisionnel**

Le Comité des rémunérations s'est tenu 2 fois en 2020, en février et avril. Il était composé de 4 membres :

- André Pierre BRUNEL, Vice-Président du conseil d'Administration - Membre du Comité
- Didier CHABRIER, Vice-Président du conseil d'Administration - Président du Comité
- Olivier GIBELIN, Vice-Président du conseil d'Administration - Membre du Comité
- François RAGUIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président du conseil d'Administration - Membre du Comité

La composition du comité des rémunérations a été modifiée en mai 2020, après l'Assemblée Générale. Au 31 décembre 2020, il est composé des membres ci-dessous :

- Didier CHABRIER, Vice-Président du conseil d'Administration – Membre du Comité
- Françoise GUETRON-GOUAZE, Vice-Présidente du conseil d'Administration – Membre du Comité
- Karine PUGET, Vice-Présidente du conseil d'Administration – Présidente du Comité
- François RAGUIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président du conseil d'Administration – Membre du Comité

Le Comité des rémunérations est composé exclusivement de membres indépendants. En outre, ils sont membres de l'organe délibérant mais n'exercent pas de fonction de direction au sein de l'entreprise.

Il procède à un examen annuel :

- des principes de la politique de rémunération de l'entreprise ;
- des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux de l'entreprise ;
- de la rémunération du responsable de la fonction de gestion des risques et du responsable de la conformité ;

Le Comité des rémunérations exprime son avis sur les propositions de la direction générale concernant la population des preneurs de risques et propose à l'organe de surveillance les principes de la politique de rémunération pour la population des preneurs de risques.

Le Comité des rémunérations s'assure également de la conformité de la politique de rémunération avec les réglementations SRAB et la Volcker Rule.

Le Comité des rémunérations prend connaissance chaque année du rapport répertoriant la liste des infractions recensées et des décisions finales prises au titre du 1er alinéa de l'article L. 511-84 relatives aux attributions des rémunérations variables des preneurs de risques. A noter qu'il n'y a pas eu d'infractions et/ou de formations non suivies donnant lieu à une réduction de cette rémunération variable.

L'organe de surveillance adopte les principes de la politique de rémunération sur avis du Comité des rémunérations et examine les infractions recensées et les décisions finales prises au titre du 1er alinéa de l'article L. 511-84 relatives aux rémunérations variables des preneurs de risques

### **3. Description de la politique de rémunération**

#### **3.1 Composition de la population des preneurs de risques**

Pour l'année 2020, la population des preneurs de risques, après application des critères prévus par le règlement délégué du 4 mars 2014 et une revue collégiale par la Direction DE LA Conformité et des Risques et la Direction des Ressources Humaines, est composée des personnes suivantes :

- Les membres de l'organe de direction dans sa fonction exécutive ;
- Les membres de l'organe de direction dans sa fonction de surveillance ;
- Les membres du comité de direction générale ;
- Responsables des activités de gestion du risque, conformité ou d'audit interne ;
- Responsable de la gestion du risque au sein d'unité opérationnelle ;
- Dirigeants d'une unité opérationnelle ;
- Responsables managers au sein de la gestion du risque, de la conformité et de l'Audit ;
- Responsables managers au sein d'une unité opérationnelle ;
- Responsables managers des fonctions juridiques, fiscalité, finances et Ressources Humaines ;
- Responsables d'un Comité chargé de la gestion d'une catégorie de risque ;
- Membre du personnel intervenant dans le risque de crédit pour un montant nominal de transaction > ou = 0,5% des fonds propres de bases de catégorie 1 et à au moins 5 millions d'euros ou est membre d'un comité qui a le pouvoir de prendre les décisions
- Responsables managers à l'égard des membres du Personnel pouvant engager l'établissement pour des transactions.
- Membre du personnel pouvant approuver ou opposer un veto à l'introduction de nouveaux produits ou membre d'un comité pouvant prendre de telles décisions
- Membres du personnel identifiés au titre du critère « c » des critères quantitatifs

Processus d'identification de la Population régulée :

Le règlement européen détermine plusieurs critères d'éligibilité à la population régulée. Le respect d'un seul critère suffit à faire entrer les collaborateurs concernés dans ladite population.

Chacun des critères, qualitatifs et quantitatifs, a été examiné, par la Direction des Ressources Humaines et la Direction de la Conformité et des Risques et, pour l'ensemble des membres du personnel de la Banque Populaire du Sud.

### **3.2 Principes généraux de la politique de rémunération**

#### **- La rémunération fixe**

En ce qui concerne la population régulée, la Banque Populaire du Sud met en œuvre une politique de rémunération fixe liée au niveau de compétence, de responsabilité et d'expertise.

La rémunération des responsables des fonctions de contrôle est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils valident ou vérifient les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnels qualifiés et expérimentés ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction et est, à qualification, compétences et responsabilités équivalentes, à un niveau approprié par rapport aux professionnels dont ils contrôlent l'activité.

La Direction générale fait des propositions au comité de rémunération concernant la politique de rémunération pour la population régulée (composition, rémunération).

Le Comité des rémunérations examine la politique de rémunération pour proposition de décision au Conseil d'Administration.

Le Comité des rémunérations procède à un examen (individuel) de la rémunération du mandataire social, Directeur général de la Banque Populaire du Sud, ainsi que du Directeur général adjoint de la Banque Populaire du Sud et du Directeur des Risques et de la Conformité de la Banque Populaire du Sud.

La rémunération fixe est déterminée en prenant en compte le niveau de compétence, les responsabilités et l'expertise de chaque collaborateur.

Le niveau de rémunération est en lien avec la contribution au bon fonctionnement et aux projets conduits par l'entreprise, la conduite de projet ainsi que les résultats obtenus dans le domaine d'activité.

Pour le Directeur Général, sa rémunération fixe annuelle est calculée selon des critères définis par BPCE à partir :

- d'un montant forfaitaire de 210.000 €
- d'un montant égal à 15% du PNB, le PNB étant exprimé en milliers d'€
- d'un complément éventuel à l'initiative de l'organe délibérant

#### **- La rémunération variable**

Le Directeur Général de la Banque Populaire du Sud et le Directeur Général Adjoint (deuxième dirigeant effectif) bénéficient du dispositif de rémunération variable, appliqué aux Directeurs Généraux de Banques Populaires, basé sur des critères d'évaluation de performance communs aux réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne. De même 5 collaborateurs dont 4 membres du Comité de direction bénéficient de ce dispositif. A noter que les responsables des fonctions de contrôle n'ont aucune rémunération variable.

Les modalités sont définies chaque année par BPCE sur proposition du Bureau du Conseil de Surveillance.

Elles sont précisées dans une note communiquée par BPCE.

La part variable comporte 2 composantes :

- Une composante Groupe exprimant la solidarité des Banques et des Caisses avec les résultats consolidés du Groupe et de chacun des deux réseaux ;
- Une composante Entreprise répondant aux objectifs de développement et de performance de chaque Banque ou Caisse.

La composante Entreprise est constituée de critères « Nationaux » définis au niveau de BPCE et de critères « Locaux » définis au niveau de l'établissement.

50% de la part variable sont basés sur des critères « Nationaux » ou « Groupe » et 50% sur des critères « Locaux » :

Critères spécifiques locaux :

- 30 % : 5 critères en lien avec les axes du Plan Moyen Terme, dont un comptant pour 10%
- 20% Management durable : 3 critères dont un en lien avec le niveau de qualité de prise en compte du RAF.

Le montant de la rémunération variable du Directeur Général est égal à 80% de la rémunération fixe quand le taux de performance de 100% est atteint, et, pour le Directeur Général Adjoint (deuxième dirigeant effectif) ainsi que pour 5 collaborateurs dont 4 membres du Comité de direction éligible à ce dispositif, à 50% de la rémunération fixe quand le taux de performance de 100% est atteint. Pour le Directeur Général Adjoint et les 5 collaborateurs dont les 4 membres du Comité de direction éligibles à ce dispositif, les montants de l'intéressement et de la participation perçus au titre du même exercice viennent en déduction de ce dispositif de rémunération variable.

### **3.3 Politique en matière d'attribution et de paiement des rémunérations variables de la population des preneurs de risques**

En conformité avec les articles L511-71 à L511-85 du Code monétaire et financier, la politique en matière d'attribution et de paiement des rémunérations variables (étalement, pourcentage en titres, malus) est la suivante :

#### 3.3.1 Pour l'attribution des rémunérations variables au titre de l'exercice concerné

- Exigence minimum de fonds propres pilier 2 (Application du 4ème alinéa de l'article L. 511-77)

Pour l'attribution des parts variables des preneurs de risques, un seuil minimum de fonds propres pour le Groupe BPCE, seuil qui doit être respecté au 31 décembre de l'exercice, est fixé au début de l'exercice par le Conseil de surveillance de BPCE, sur proposition du Comité des Rémunérations de BPCE.

Ce seuil est établi par référence à l'exigence minimum au titre du pilier 2, définie par l'autorité de contrôle, pour le ratio CET1.

Pour l'année 2020, cette référence correspond à un ratio CET1 qui doit être supérieur au seuil exigé par la BCE.

Dans le cas où le seuil minimum n'est pas atteint au 31 décembre de l'exercice, le Conseil de surveillance de BPCE est saisi de la situation et propose aux entreprises du groupe 1 une réfaction de la part variable attribuée au titre de l'exercice, et des fractions différées de parts variables non encore échues, des preneurs de risques, par application d'un taux qui doit être au minimum de 50 %. Le taux de réfaction proposé peut ne pas atteindre 100 % si son application permet, éventuellement combinée à d'autres mesures, d'atteindre le seuil minimum fixé au début de l'exercice considéré.

La décision finale d'appliquer le taux de réfaction proposé par le Conseil de surveillance de BPCE est du ressort de l'organe de direction dans sa fonction de surveillance, pour les preneurs de risques du périmètre. Toute dérogation à la proposition faite par le Conseil de surveillance de BPCE doit être approuvée par l'organe de direction dans sa fonction de surveillance de l'entreprise et assortie d'éléments expliquant le choix retenu.

- Examen par le Comité des Rémunérations de la compatibilité de l'attribution des variables à la réalité des performances et à la situation financière de l'entreprise

Le Comité des Rémunérations s'assure de la compatibilité des rémunérations variables à la réalité des performances commerciales et financières de la banque.

- Description du dispositif de malus de comportements (application du 1er alinéa de l'article L511-84) :

Les dispositifs de malus de comportements applicables aux parts variables des preneurs de risques recensent 3 types d'infractions :

- Infraction importante à une règle de conformité ou de risque, y compris en matière de limite, de délégation et de mandat, ayant donné lieu à un rappel à l'ordre individuel par écrit de la part d'un dirigeant de l'entreprise ou d'un directeur en charge d'une filière de conformité, de contrôle permanent ou de risques. Le pourcentage de réduction peut atteindre -10 %. Une infraction importante est une infraction ayant conduit à la survenance d'un incident dont l'impact potentiel ou avéré est supérieur au seuil d'incident grave tel que défini pour le Groupe par la norme « risques opérationnel », soit un seuil de 300 k€.
- Infraction significative, à une règle de conformité ou de risque, y compris en matière de limite, de délégation et de mandat, ayant donné lieu à un rappel à l'ordre individuel par écrit de la part d'un dirigeant de l'entreprise ou du Groupe, ou du directeur Risques Conformité et Contrôles Permanents du Groupe. Le pourcentage de réduction peut atteindre - 100 %. Une infraction significative est une infraction ayant conduit à la survenance d'un incident dont l'impact potentiel ou avéré est supérieur au seuil d'incident significatif applicable au niveau du Groupe, soit 0,5 % des fonds propres de l'établissement.
- Non-participation aux formations règlementaires obligatoires : - 5 % par formation.

### 3.3.2 Modalités de paiement des rémunérations variables

#### Principe de proportionnalité

Les règles décrites ci-après ne s'appliquent que lorsque le montant de la rémunération variable attribuée au titre d'un exercice est supérieur ou égal à un seuil fixé actuellement à 100 K€.

Pour l'appréciation du seuil, sont totalisées toutes les rémunérations variables attribuées au titre de l'exercice pour les différentes fonctions de preneur de risques exercées au sein du Groupe, y compris dans des entreprises distinctes (par exemple, en cas de mobilité). Si le seuil est dépassé, les règles qui suivent s'appliquent à chacune des rémunérations variables prises en compte, y compris à celles qui seraient inférieures au seuil.

Dans le cas où le montant de la rémunération variable attribuée au titre d'un exercice est strictement inférieur au seuil, la totalité de la rémunération variable est versée dès qu'elle est attribuée.

#### Versement différé et conditionnel d'une fraction de la rémunération variable au titre de 2020

Dans le cas où le montant de la rémunération variable attribuée au titre de 2020 est supérieur ou égal au seuil, les règles de régulation de la rémunération variable, décrites ci-après, s'appliquent à la totalité de la rémunération variable :

- 50 % du montant sont différés et sont versés par tiers au plus tôt le 1<sup>er</sup> octobre des années 2022, 2023 et 2024, soit 16,66 % pour chacune des 3 années ;
- le solde, soit 50 % du montant, est acquis et versé dès l'attribution.

Pour chaque fraction différée, l'acquisition définitive est subordonnée à une condition de présence et à la réalisation d'une condition de performance qui, si elle n'est pas réalisée, entraîne la perte définitive de la fraction correspondante (application du malus).

Les conditions de performance applicables aux fractions différées d'une même part variable sont arrêtées, sur proposition du Comité des Rémunérations, par l'organe délibérant de l'entreprise qui attribue la part variable, en même temps que son attribution.

#### Acquisition et versement des parts variables différées attribuées au titre des années passées

Pour chaque fraction différée des parts variables attribuées au titre des exercices antérieurs à 2020, l'organe de surveillance constate si la condition de performance applicable est réalisée ou non :

- si elle n'est pas réalisée, la fraction différée est définitivement perdue,
- si elle est réalisée et si le bénéficiaire est présent dans le groupe ou retraité, la fraction différée devient définitivement acquise et est versée au plus tôt le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

### Versement en titres ou instruments équivalents

Les fractions différées de la rémunération variable prennent la forme de cash indexé sur la base d'un indicateur représentatif de l'évolution de la valeur du Groupe BPCE pour 50% et de l'évolution de la valeur de la Banque Populaire / Caisse d'Epargne pour 50%.

L'indicateur retenu pour la valeur du Groupe BPCE est le résultat net part du Groupe BPCE (RNPG), calculé en moyenne glissante sur les trois derniers exercices civils précédant l'année d'attribution de la part variable et l'année de versement de chaque fraction différée issue de la part variable.

L'indicateur retenu pour la valeur de l'établissement est le résultat net part du groupe de l'établissement, calculé en moyenne glissante sur les trois derniers exercices civils précédant l'année d'attribution de la part variable et l'année de versement de chaque fraction différée issue de la part variable.

Les coefficients sont communiqués chaque année par BPCE.

### **2.9.6 Informations relatives aux comptes inactifs (articles L 312-19, L 312-20 et R 312-21 du code monétaire et financier)**

	A la date du 31 décembre 2020
Nombre de compte inactifs ouverts dans les livres de l'établissement	13 478
Encours des dépôts et avoirs inscrits sur les comptes inactifs dénombrés	26 164 462,5 €

	Au cours de l'exercice 2020
Nombre de compte dont les avoirs sont déposés à la Caisse des dépôts et consignations	1 068
Montant total des fonds déposés à la Caisse des dépôts et consignations	612 734,64 €